

**ORDRE DU JOUR**  
**(dont vote groupé)**

---

**FINANCES**

**1 Approbation du compte financier unique (CFU) 2022**

RAPPORTEUR : M. Mohamed FELLAH

*Approbation du compte financier unique (CFU) 2022*

**2 Affectation des résultats 2022 au budget 2023**

RAPPORTEUR : M. Mohamed FELLAH

*Le présent rapport a pour objet l'affectation au budget de l'exercice 2023 des résultats de l'exercice 2022.*

**3 Objectifs et équilibres généraux du Budget Primitif 2023**

RAPPORTEUR : M. Mohamed FELLAH

*Présentation des équilibres du budget principal pour l'exercice 2023*

**4 Vote des taux d'imposition 2023**

RAPPORTEUR : M. Mohamed FELLAH

*Le présent rapport a pour objet l'approbation des taux d'imposition 2023 (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants)*

**5 Budget Primitif 2023, examen et vote par chapitre**

RAPPORTEUR : M. Mohamed FELLAH

*Après la présentation de l'équilibre général du budget, il est proposé de procéder au vote des crédits par chapitre*

**6 Liste cadre des biens meubles à imputer en section d'investissement exercice 2023**

RAPPORTEUR : M. Mohamed FELLAH

*La présente délibération a pour objet d'exposer les biens meubles qui doivent être imputés en section d'investissement au sein du budget de la collectivité*

**7 Nomenclature comptable M57 Natures 21612 et 21622 : Fixation des durées d'amortissement**

RAPPORTEUR : M. Mohamed FELLAH

*La commune d'Agen applique la nomenclature M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 a impliqué de modifier le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Toutefois, la délibération du 14 mars 2022 nécessite d'être abrogée et remplacée en raison d'une omission.*

## TRANSITION ECOLOGIQUE

### 8 Délibération cadre concernant l'adoption d'un plan d'actions face aux enjeux du changement climatique (sobriété, décarbonation, adaptation)

RAPPORTEUR : Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT

*Face aux effets du changement climatique, nous devons nous poser très directement la question de la lutte et de l'adaptation à mettre en œuvre à l'échelle de notre Ville. Notre programme électoral avait déjà pour objectif de répondre au Défi Ecologique et les engagements qui y sont définis nous ont amenés à mettre en place dès 2020 un ensemble d'actions : végétalisation, suivi de la biodiversité, stations de suivi de la température, aménagements urbains, rénovation des bâtiments ....*

*Ce programme est toujours pertinent et légitime et doit désormais permettre également de répondre à l'urgence qui nous est posée au travers de trois lignes forces :*

- **Adopter une stratégie de décarbonation, avec une volonté de zéro émission nette de gaz à effet de serre**
- **Viser la sobriété énergétique**
- **S'adapter à des étés toujours plus chauds**

*Les différentes commissions municipales ont été sollicitées pour contribuer au travers de leurs compétences à ces lignes forces sur la période 2023/2026.*

*Il en ressort un plan d'actions à mettre en œuvre pour la Ville, reposant sur des actions déjà identifiées et engagées et qu'il nous faut conforter, et sur d'autres, nouvelles, à impulser.*

*Ce rapport est une des briques de nos orientations budgétaires, car il pointe la nécessité d'accélérer la rénovation de nos bâtiments, via un diagnostic approfondi dans un premier temps, puis par des travaux d'isolation en suivant, mais également en parallèle en accélérant dès cette année le déploiement d'un éclairage public plus sobre (ampoules LED, etc.) de nos bâtiments.*

*Il pointe également la nécessité de se doter d'une stratégie de renouvellement de nos véhicules, en intégrant d'une part la volonté d'augmenter le pourcentage de notre flotte en véhicules à carburant ou à motorisation alternative, et également le coût inhérent à ces acquisitions.*

*Face à l'urgence climatique, les marges de manœuvre existent et l'action municipale aura un poids sur le territoire. Chaque éco-geste compte et de nombreuses actions, qui seront portées par les commissions et qui sont de l'ordre de l'animation et la sensibilisation, contribuent également à la mise en œuvre progressive d'une stratégie globale et massive à l'intention de tous les agenis.*

*Lors du Conseil Municipal spécial climat qui s'est tenu le 10 octobre dernier, le climatologue, contributeur du GIEC, Hervé DOUVILLE, nous a rappelé que dans le contexte actuel, il importe d'avancer aussi en envisageant une révolution de nos modes de vie.*

*Cette première liste d'actions, consolidée en un plan d'actions climatiques pour la Ville d'Agén par la commission Défi de la Transition Ecologique, sera progressivement, au fur et à mesure des diagnostics en cours, complétée par d'autres réflexions afin d'atteindre des résultats*

significatifs d'ici la fin du mandat.

Le financement de ce plan d'actions devra être clairement bâti, il se fera prioritairement au travers d'un changement de la structure de nos dépenses et des économies générées (par exemple par l'extinction nocturne d'une partie de notre éclairage public).

## COHESION SOCIALE

### 9 **Avenant n°1 de la convention de financement d'ateliers d'aide au développement des compétences et savoir-faire des volontaires du projet TZCLD entre le Conseil Départemental de Lot –et-Garonne et la Ville d'Agen**

RAPPORTEUR : Mme Baya KHERKHACH

Le projet « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée » (TZCLD), crée en 2016, a pour objectif de démontrer qu'il est possible à l'échelle de petits territoires, de proposer à toutes les personnes privées durablement d'emploi, un emploi à durée déterminée à temps choisi, en développement des activités utiles pour répondre aux besoins du territoire.

La Ville d'Agen portant ce projet a mis en œuvre des actions d'information et de sensibilisation des acteurs du territoire ainsi que la captation du public. Ce diagnostic initié doit être poursuivi afin d'affiner les différents axes de travail définis et d'envisager la candidature agenaise dans le cadre de la loi d'extension de l'expérimentation

## GOVERNANCE

### 10 **Actualisation de la composition de la commission défi citoyen**

RAPPORTEUR : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Le présent rapport a pour objet d'actualiser la composition des commissions municipales

## NOUVELLES MOBILITES

### 11 **Présentation et approbation du projet d'aménagement de l'avenue Jean Jaurès.**

RAPPORTEUR : M. Nicolas BENATTI

Le présent rapport a pour objet d'approuver le programme de travaux, ainsi que le plan de financement associé, pour l'aménagement de l'avenue Jean Jaurès, dans le cadre notamment de la création d'une ceinture douce autour du centre-ville.

### 12 **Approbation d'une ouverture d'autorisation de programme et de l'inscription de crédits de paiement pour le suivi pluriannuel des investissements engagés dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Jean Jaurès sur Agen.**

RAPPORTEUR : M. Nicolas BENATTI

Cette délibération vise à approuver l'ouverture d'une autorisation de programme et de l'inscription de crédits de paiement pour le suivi pluriannuel des investissements engagés dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Jean Jaurès sur Agen.

## DEFI ECONOMIQUE

### 13 Attribution d'une subvention pour l'opération de requalification de la cité Passelaygues par Agen Habitat

RAPPORTEUR : M. Jean PINASSEAU

*Le bailleur social Agen Habitat sollicite la Ville d'Agen dans le cadre de l'opération de requalification de 39 logements locatifs sociaux au sein de la Cité Passelaygues à Agen*

### 14 Approbation du programme des travaux de déclaration d'utilité publique de restauration immobilière demande d'ouverture de l'enquête publique en vue de la DUP travaux - Immeubles 62,64,66 boulevard Sylvain Dumon et 2 rue des remparts sainte Foy

RAPPORTEUR : M. Jean PINASSEAU

*La Ville d'Agen a lancé différentes actions pour permettre de promouvoir la rénovation du centre-ville et le rendre plus attractif.*

*Le Site Patrimonial Remarquable (SPR) permet la mise en place d'un dispositif fiscal dont les propriétaires bailleurs peuvent bénéficier, à la condition que les travaux de restauration immobilière aient été auparavant déclarés d'utilité publique. C'est dans le cadre de ce montage que nous proposons un dossier de déclaration d'utilité publique. Il s'agit des immeubles situés aux n° 62, 64, 66 boulevard Sylvain Dumon et 2 rue des remparts Sainte Foy (parcelles n° 442, 443, 444, 445 section BL).*

*Ce dispositif s'intègre au programme plus global de revitalisation de notre territoire (dispositif Opération de Revitalisation des Territoires O.R.T. Action Cœur de ville). Il concerne le volet habitat « de la réhabilitation à la restructuration », axe 1 du programme et vient compléter l'offre de l'OPAH-RU*

### 15 Fin du portage foncier concernant l'immeuble situé 175 boulevard de la République et impasse Grammont sur la commune d'Agen – acquisition foncière réalisée dans le cadre du projet de résorption de l'habitat en état de friche urbaine inclus dans le périmètre de l'OPAH-RU

RAPPORTEUR : M. Jean PINASSEAU

*Dans le cadre des portages fonciers de l'EPFL Agen-Garonne réalisés pour le compte de la Ville d'Agen, en lien avec le projet de résorption de l'habitat en état de friche urbaine inclus dans le périmètre de l'OPAH-RU, la Ville d'Agen souhaite procéder à la clôture du portage foncier de l'immeuble situé 175 boulevard de la République et impasse Grammont sur la commune d'Agen (47000)*

### 16 Cession de la parcelle cadastrée section CB n°221, située allée des Cressonnières sur la commune d'Agen, au profit de la SCI du Rond-Point

RAPPORTEUR : M. Jean PINASSEAU

*Cession de la parcelle cadastrée section CB n°221, d'une superficie cadastrale de 54 m<sup>2</sup>, sise allée des Cressonnières sur la commune d'Agen (47000), au profit de la SCI du Rond-Point.*

## CULTURE

### 17 Attribution de l'appel à projet du théâtre de la rue Paulin Régnier

RAPPORTEUR : Mme Marie-Claude IACHEMET

*Attribution de l'appel à projet du théâtre de la rue Paulin Régnier*

### 18 Nouvelle dotation « appel à initiatives culturelles » 2023

RAPPORTEUR : Mme Marie-Claude IACHEMET

*Suite au lancement de l'Appel à Initiatives Culturelles en novembre 2022 auprès des structures et associations culturelles agenaises et à l'ensemble des conseils de quartier, le jury a choisi de retenir trois projets au titre de l'année 2023*

### 19 Attribution d'une subvention à l'association « les amis agenais de Michel Serres »

RAPPORTEUR : Mme Marie-Claude IACHEMET

*Attribution d'une subvention à l'association « Les amis agenais de Michel Serres » pour l'organisation de la troisième édition des Rencontres Philosophiques Michel Serres.*

### 20 Demande de subventions pour l'aide au financement dans le cadre de la programmation pluriannuelle de restauration des collections

RAPPORTEUR : Mme Marie-Claude IACHEMET

*Demande de subventions pour l'aide au financement de la conservation - restauration des œuvres d'art dans le cadre du plan pluriannuel*

## SPORT

### 21 Subvention exceptionnelle au Club Subaquatique Agenais

RAPPORTEUR : M. Alain KLAJMAN

*Le Club Subaquatique Agenais a sollicité la participation financière de Ville d'Agen pour l'organisation d'une compétition interrégionale d'apnée le dimanche 22 janvier 2023 à Aquasud.*

### 22 Révision n°4 – Autorisation de programme projet de rénovation et mise aux normes du Stade Armandie

RAPPORTEUR : M. Jean DIONIS du SEJOUR

*Le rapport vise à la révision finale de l'autorisation de programme relative au suivi pluriannuel des investissements engagés dans le cadre du projet de rénovation et de mise aux normes du stade de rugby au sein de la plaine des sports et à la modification de la ventilation des crédits de paiement*



www.agen.fr

# DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

## Séance du lundi 03 avril 2023

Numéro : **DCM2023\_026**

Objet : **Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2022**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures**  
**Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;**

Présents : **32**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire  
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, Mme LAUZZANA, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints  
Mme RICHARD, M. LAFFORE - Conseillers Municipaux  
M. LLORCA - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme HECQUEFEUILLE - Conseillers Municipaux  
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO, Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués  
M. IMBERT, M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux  
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués  
M. GESLOT, Mme RIVES, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

Mme FRANCOIS (absente excusée), M. RAUCH (absent excusé)

**Pouvoir(s)** **5**

M. HERMEREL (donne pouvoir à M. DIONIS DU SEJOUR), Mme PEREZ (donne pouvoir à M. PINASSEAU), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), Mme GROLLEAU (donne pouvoir à M. GESLOT), M. BRUNEAU (donne pouvoir à M. DUPONT)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **28/03/2023**

**Expose :**

Bilan de l'exercice écoulé, le compte administratif nous rend compte de la gestion et des réalisations de l'exercice 2022. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 12 juillet 2021, la ville d'Agen applique la nomenclature M57 pour ses écritures comptables. Pour la première fois, en vertu de l'engagement de la Ville dans l'expérimentation du compte financier unique, un seul document, et donc un seul rapport, permettront d'approuver à la fois le compte de gestion du comptable et le compte

administratif de l'ordonnateur, réputés concordants. Il s'agit du compte financier unique (CFU).

L'année 2022 a marqué le retour de l'évènementiel agenais avec la première édition des fêtes d'Agen dans un nouveau format, le forum de la gastronomie et une saison pleine et aboutie pour le Théâtre. Mais l'année écoulée a aussi été celle des investissements majeurs pour la Ville avec notamment la nouvelle tribune et le pôle associatif du stade Armandie et la Place Jasmin. Dans le contexte financier difficile que l'on a connu en 2022, entre inflation et marché financier en tension, la Ville ne s'est malgré tout pas endettée et conserve une épargne brute honorable bien qu'en léger recul.

Les principaux indicateurs de gestion vous seront présentés dans une première partie. Les deux parties suivantes seront consacrées à la présentation détaillée des réalisations 2022 en fonctionnement et en investissement. Enfin, un focus sera effectué sur la dette puis sur le résultat de l'exercice, avant d'observer le positionnement de la Ville d'Agen au sein de sa strate de population.

Il convient de noter que pour permettre la comparaison entre ce premier compte financier unique établi avec la nomenclature M57 et le compte administratif 2021 qui était encore régi par la nomenclature M14, les tableaux présentés ci-après n'intègrent pas toutes les modifications induites. C'est le cas notamment du chapitre 73 qui se décline désormais en un chapitre 73 « impôts et taxes » et un chapitre 731 « fiscalité locale », mais qui sera présenté en un seul chapitre regroupé.

## I – Les indicateurs de gestion

L'examen de l'évolution des indicateurs de gestion (valeur ajoutée, épargne de gestion, épargne brute) permet d'appréhender les évolutions des dépenses et recettes récurrentes par grandes masses et ainsi, de comprendre la formation de l'épargne.

### A- La valeur ajoutée

La valeur ajoutée représente le solde des recettes ordinaires (hors variation de stock) diminué des dépenses ordinaires. Nous y trouvons l'ensemble des recettes et dépenses hormis les dépenses et recettes liées au personnel, les dépenses et recettes à caractère exceptionnel (désormais comptabilisés en charges et produits dits « spécifiques ») et les frais financiers.

COMPTE	CA17	CA18	CA19	CA20	CA21	CA22	% Var. CA22/CA21	Variation
+ 70 Vente de produits	2 875	3 001	2 794	3 453	3 779	3 972	5,1%	193
+ 73 Impôts et taxes	26 090	27 042	27 766	26 798	27 652	28 610	3,5%	958
+ 74 Dotations et subventions	14 025	14 087	14 249	14 274	13 392	13 915	3,9%	523
+ 75 Produits de gestion courante	634	549	703	549	708	755	6,6%	47
+ 013 Atténuation de charges	186	178	161	174	149	146	-2,0%	-3
<b>Recettes courantes de fonctionnement (A)</b>	<b>43 810</b>	<b>44 857</b>	<b>45 673</b>	<b>45 248</b>	<b>45 680</b>	<b>47 398</b>	<b>3,8%</b>	<b>1 718</b>
- 60 Achats	2 983	2 854	3 209	2 569	2 678	2 639	-1,5%	-39
- 61 Services extérieurs	3 220	3 419	4 184	3 427	3 725	3 761	1,0%	36
- 62 Autres services extérieurs	2 877	2 985	3 751	2 953	3 370	4 466	32,5%	1 096
- 65 Charges de gestion courante	4 058	4 023	4 233	4 252	4 387	4 571	4,2%	184
- 014 Atténuation de produits	63	92	61	71	106	69	-34,9%	-37
<b>Dépenses externes de fonctionnement (B)</b>	<b>13 201</b>	<b>13 373</b>	<b>15 438</b>	<b>13 272</b>	<b>14 266</b>	<b>15 506</b>	<b>8,7%</b>	<b>1 240</b>
<b>Valeur ajoutée (C = A - B)</b>	<b>30 609</b>	<b>31 484</b>	<b>30 235</b>	<b>31 976</b>	<b>31 414</b>	<b>31 892</b>	<b>1,5%</b>	<b>478</b>

En 2022, la valeur ajoutée augmente légèrement par rapport à 2021 (+1,5%) bien que la hausse des recettes (+ 3,8%) soit proportionnellement deux fois moins importante que la progression des dépenses (+8,7%).

### B- L'épargne de gestion

En déduisant de la valeur ajoutée les dépenses internes de fonctionnement (impôts et taxes payés par la Ville et les charges de personnel nettes), on obtient l'épargne de gestion.

Avec une hausse des impôts et taxes payés par la collectivité de 14% (augmentation des frais de SACEM et assimilés notamment) et une hausse des charges de personnel de 4,2% (augmentation du point d'indice de 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022, GVT...) l'épargne de gestion suit la même tendance baissière qu'en 2021 (- 7,7%)

COMPTE	CA17	CA18	CA19	CA20	CA21	CA22	% Var. CA22/CA21	Variation
<b>Valeur ajoutée (C = A - B)</b>	<b>30 609</b>	<b>31 484</b>	<b>30 235</b>	<b>31 976</b>	<b>31 414</b>	<b>31 892</b>	<b>1,5%</b>	<b>478</b>
- 63 Impôts et taxes	373	453	378	392	349	398	14,0%	49
- 012 Charges de personnel nettes	22 381	22 148	22 287	22 528	22 864	23 924	4,6%	1 060
<b>Dépenses internes de fonctionnement (D)</b>	<b>22 754</b>	<b>22 601</b>	<b>22 665</b>	<b>22 920</b>	<b>23 213</b>	<b>24 322</b>	<b>4,8%</b>	<b>1 109</b>
<b>Epargne de gestion (E = C - D)</b>	<b>7 855</b>	<b>8 883</b>	<b>7 570</b>	<b>9 056</b>	<b>8 201</b>	<b>7 570</b>	<b>-7,7%</b>	<b>-631</b>

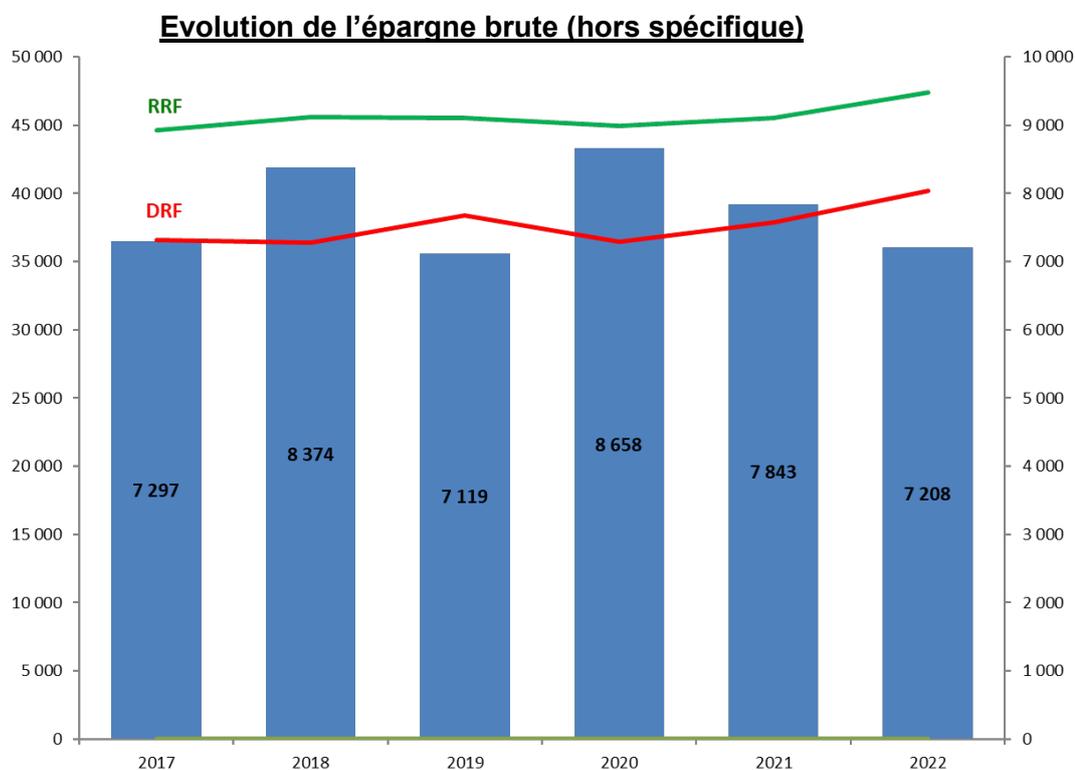
### C- L'épargne brute

L'épargne brute est également parfois appelée capacité d'autofinancement. Elle représente la marge de manœuvre que la collectivité parvient à dégager sur sa section de fonctionnement et qui doit permettre de couvrir a minima le remboursement en capital de la dette. L'épargne brute peut s'apprécier hors résultat spécifique (7 208 k€) ou en prenant en compte le résultat spécifique (9 727 k€).

COMPTE	CA17	CA18	CA19	CA20	CA21	CA22	% Var. CA22/CA21	Variation
<b>Epargne de gestion (E = C - D)</b>	<b>7 855</b>	<b>8 883</b>	<b>7 570</b>	<b>9 056</b>	<b>8 201</b>	<b>7 570</b>	<b>-7,7%</b>	<b>-631</b>
+ 76 Produits financiers	1	1	1	1	1	1	0,0%	0
- 66 Charges financières	559	510	452	399	359	363	1,1%	4
<b>Solde financier de fonctionnement (F)</b>	<b>-558</b>	<b>-509</b>	<b>-451</b>	<b>-398</b>	<b>-358</b>	<b>-362</b>	<b>1,1%</b>	<b>-4</b>
<b>Epargne brute (hors spécifique) (G = E + F)</b>	<b>7 297</b>	<b>8 374</b>	<b>7 119</b>	<b>8 658</b>	<b>7 843</b>	<b>7 208</b>	<b>-8,1%</b>	<b>-635</b>
+ 78 Reprise sur dotation aux provisions	0	0	0	0	0	0	0,0%	0
- 68 Dotations aux provisions	0	0	0	0	90	98	8,9%	8
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-90</b>	<b>-98</b>	<b>8,9%</b>	<b>-8</b>
+ 77 Produits spécifiques	805	896	3 295	238	2 077	2 651	27,6%	574
- 67 Charges spécifiques	48	118	139	222	187	34	-81,8%	-153
<b>Résultat spécifique (J)</b>	<b>757</b>	<b>778</b>	<b>3 156</b>	<b>16</b>	<b>1 890</b>	<b>2 617</b>	<b>38,5%</b>	<b>727</b>
<b>Epargne brute (spécifique inclus) (H = G + J)</b>	<b>8 054</b>	<b>9 152</b>	<b>10 275</b>	<b>8 674</b>	<b>9 643</b>	<b>9 727</b>	<b>0,9%</b>	<b>84</b>

L'épargne brute hors résultat spécifique est en diminution de 8,1 % par rapport au CA 2021. Elle reste tout de même à un bon niveau, conforme à la moyenne constatée sur le mandat écoulé, et ce malgré le contexte inflationniste de 2022.

Le taux d'épargne brute (qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement) se maintient également à bon niveau puisqu'il atteint 15,2 % (contre 17,2 % en 2021). C'est-à-dire que la Ville peut consacrer 15,2% de ses recettes de fonctionnement au financement de ses investissements.



## II- La section de fonctionnement

Avant de s'intéresser à l'évolution des principaux postes de dépenses (C) et de recettes (D), il est intéressant d'analyser les taux de réalisation de la section de fonctionnement (A) mais aussi l'évolution des principales dépenses de la Ville (B).

### A- Taux de réalisation

<i>hors frais financiers</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022
------------------------------	------	------	------	------	------	------

#### DEPENSES

Budget primitif	36 035	36 590	38 750	39 281	39 720	41 542
Réalisations	36 003	36 092	38 242	36 413	37 757	39 959
<b>Réalisations / Budget primitif</b>	<b>99,9%</b>	<b>98,6%</b>	<b>98,7%</b>	<b>92,7%</b>	<b>95,1%</b>	<b>96,2%</b>

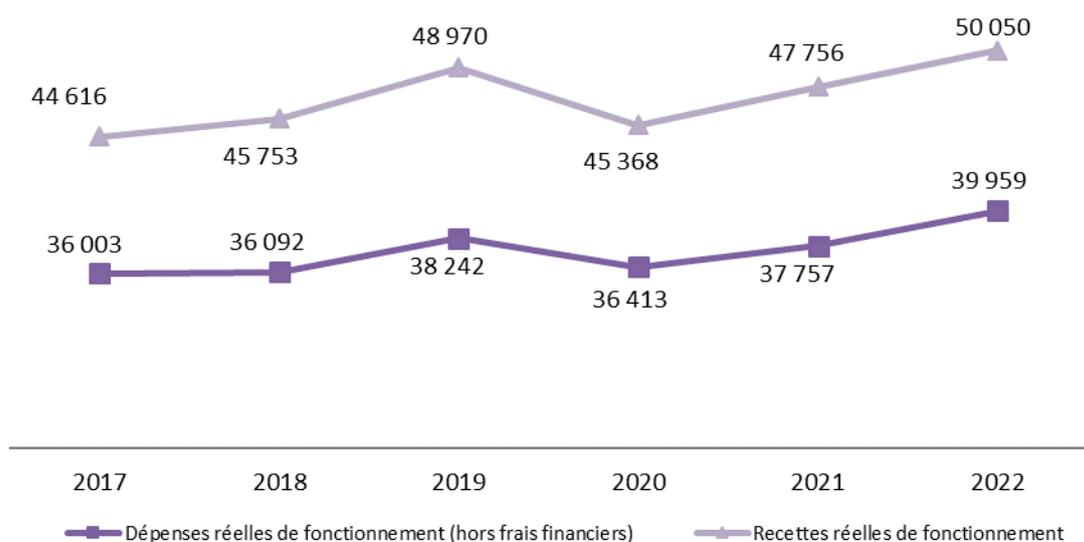
2017	2018	2019	2020	2021	2022
------	------	------	------	------	------

#### RECETTES

Budget primitif	43 132	43 822	45 133	47 974	46 108	47 497
Réalisations	44 616	45 753	48 970	45 368	47 756	50 050
<b>Réalisations / Budget primitif</b>	<b>103,4%</b>	<b>104,4%</b>	<b>108,5%</b>	<b>94,6%</b>	<b>103,6%</b>	<b>105,4%</b>

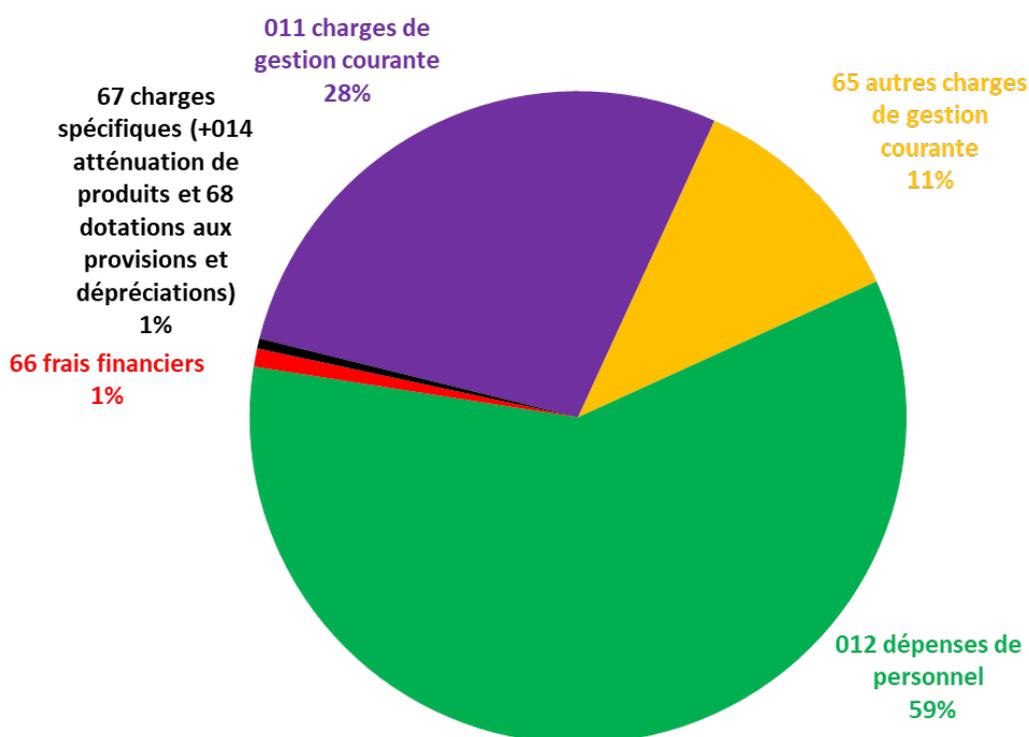
Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement continue d'augmenter par rapport à 2021 mais ne retrouve pas encore tout à fait son niveau d'avant crise sanitaire.

En revanche, le taux de réalisation des recettes de fonctionnement dépasse à présent les niveaux habituels constatés avant 2019, à la faveur notamment de l'encaissement de recettes de cessions, dont la prévision au BP s'inscrit en section d'investissement alors que la réalisation se constate en section de fonctionnement.



## B- Evolution des principales dépenses

Les dépenses de fonctionnement de la collectivité sont composées de quatre postes principaux : les charges à caractère général (chap 011), les dépenses de personnel (chap 012), les autres charges de gestion courante (chap 65) qui comptabilisent principalement les subventions aux associations et les indemnités des élus et pour finir, les charges financières (chap 66). Les autres dépenses de fonctionnement sont les charges spécifiques sur le chapitre 67 (annulations de mandats sur exercice antérieur), les atténuations de produits au chapitre 014 (dégrèvements sur les impôts locaux) et les dotations aux provisions et dépréciations sur le chapitre 68 (provisions pour risques).



### 1) Charges à caractère général (chap 011 hors stock)

Les charges à caractère général sont en hausse de 11 % par rapport au compte administratif 2021 (+ 1,1M€). Cette hausse s'explique principalement par le contexte inflationniste sur les dépenses courantes (fluides, alimentation...) mais aussi par le retour d'évènements agenais majeurs comme les Fêtes d'Agen et le forum de la Gastronomie.

Le poste « achats » (compte 60) est en très légère baisse (-1,5%) mais ceci est lié au défaut de facturation de la consommation d'eau de la Ville sur le second semestre 2022. En effet, les postes énergies et alimentation enregistrent quant à eux des hausses respectives de 100k€ et 30k€.

Le poste « services extérieurs » (compte 61), compte 36k€ de dépenses en plus par rapport à 2021 et reste donc stable (+1%) malgré le transfert de certaines voiries de l'Agglomération à la Ville. Ce poste comprend les contrats d'assurance, les contrats de maintenance, les réparations et entretien, et les locations.

Le poste « autres services extérieurs » (compte 62) est celui qui enregistre la plus forte hausse (+1,1M€), soit une augmentation de 32,5% qui se décompose de la manière suivante :

- organisation de grands évènements (Fêtes d'Agen, Forum de la gastronomie, inaugurations du Stade Armandie et de la Place Jasmin) : + 838k€
- achats de spectacles pour le Théâtre : +75k€
- activités des centres sociaux : + 41k€
- remboursement de frais de personnel à l'Agglomération d'Agen : +61k€ (frais de mission, frais de formation dont école des cadres, vote électronique...)
- Impressions et flyers (Quartiers, évènements, culture, publications municipales...) : + 76k€

Notons que nous évoquons ici l'augmentation des dépenses brutes seulement. Les Fêtes d'Agen et le Forum de la gastronomie ont donné lieu à la perception de financements et leur bilan doit s'apprécier au regard de leur coût net :

	<b>Fêtes d'Agen</b>	<b>Forum Gastronomie</b>
Dépenses brutes	1 083k€	284k€
Recettes	360k€	127 k€
<b>Dépense nettes</b>	<b>723k€</b> <i>(222k€ en 2021 pour le format Chaises musicales)</i>	<b>157k€</b> <i>(122k€ en 2021)</i>

De même, les dépenses 2022 relatives au fonctionnement des centres sociaux donneront lieu en 2023 à des recettes CAF proportionnellement plus importantes.

Le poste « impôts, taxes et reversement assimilés » augmente de 14% (+49k€). Il s'agit essentiellement des frais de SACEM et autres droits d'auteurs (+52k€) en lien avec la reprise des grands évènements (Cf supra).

## 2) Dépenses de personnel (chap 012)

Rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le pacte de mutualisation signé entre la Ville et l'Agglomération d'Agen, cette dernière est l'employeur unique des agents de l'administration commune. La masse salariale propre à la Ville (application des clés de répartition votées chaque année) fait depuis l'objet d'une refacturation de l'Agglomération à la Ville d'Agen. Le montant facturé est celui de la masse salariale nette, c'est-à-dire déduction faite des recettes (indemnités journalières, subventions sur emplois aidés...)

L'évolution des dépenses brutes de personnel sur l'exercice 2022 s'élève à + 3,3% par rapport à 2021 soit +769k€.

en k€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	evol %
MS brute	22 391	22 626	22 823	22 418	22 545	22 774	23 259	24 028	3,3%
MS nette	22 116	22 252	22 381	22 148	22 287	22 528	22 864	23 924	4,6%

Cette augmentation des dépenses est due à :

- l'impact de l'augmentation du point d'indice de + 3,5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 qui touche non seulement la rémunération principale des agents titulaires et contractuels mais également les cotisations patronales,
- l'intégration de certains agents de l'ex CCPAPS dans les services partagés de l'administration commune à la suite de la fusion entre l'Agglomération d'Agen et l'ex CCPAPS,
- le versement d'une prime inflation aux agents dont le salaire est inférieur à 2000€, néanmoins compensée par une baisse de la cotisation URSSAF,
- la revalorisation des régimes indemnitaires des agents de police, des agents de catégorie C sur emploi qualifié, de certains chefs d'unité et des chefs de projet,
- le versement d'allocations chômage à trois agents ayant bénéficié d'une rupture conventionnelle.

### 3) Subventions et autres charges de gestion courante (chap 65)

Sont comptabilisées dans ce chapitre les subventions versées, les dépenses liées aux indemnités, frais de mission et de formation des élus, les admissions en non-valeur et les participations aux groupements.

Avec 4 571 k€ de dépenses réalisées en 2022, ce chapitre est en augmentation de 184k€, soit +4,2%, par rapport à 2021 (4 387k€ de dépenses réalisées).

L'exercice 2022 est marqué par une hausse de la subvention au CCAS (+337k€) en raison des urgences sociales qui ont marqué l'année (accueil de réfugiés ukrainiens), de la mise en œuvre de projets de mandat de la ville (hébergements d'urgence, hébergement des victimes de violences conjugales) et de la reprise des activités du pôle seniors.

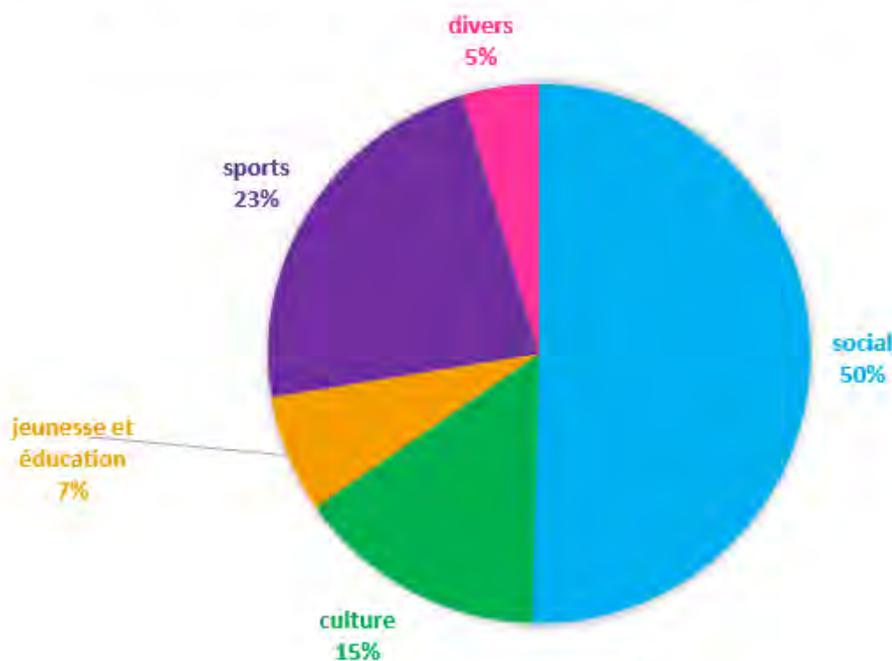
En revanche, alors qu'en 2021 le montant des admissions en non-valeur (produits qui, à la suite de procédures de recouvrement infructueuses, s'avèrent irrécouvrables) était exceptionnellement haut (114 k€), celui-ci revient en 2022 à un niveau plus habituel (61k€) et enregistre ainsi une baisse de 53k€ soit un montant réalisé de 37k€.

En ce qui concerne les subventions versées, elles baissent de 134k€ en 2022, notamment en raison du transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à l'Agglomération d'Agen des crèches Kirikou (Agen sud) et Yakari (hôpital). Ces transferts ont pour conséquence la disparition de la subvention versée à l'UDAF pour la gestion de ces structures (-342k€).

Les principaux secteurs d'attribution de subventions sont le social (50%), avec notamment la subvention versée au CCAS (1 645k€), les sports (23%), la culture (15%) et la jeunesse et

l'éducation (7%), qui regroupent à eux quatre plus de 95 % des subventions versées en 2022 (3 390k€).

### RÉPARTITION DES AIDES AUX ASSOCIATIONS PAR SECTEUR



#### 4) Frais financiers (chap 66) et charges spécifiques (chap 67)

En 2022, la Ville a contracté un seul nouvel emprunt. Grâce au faible endettement et malgré une conjoncture de taux qui commence à se tendre, la progression des intérêts de la dette reste maîtrisée en 2022 avec une hausse en volume de seulement 4k€, ce qui porte leur montant total à 363k€ (contre 359k€ en 2021).

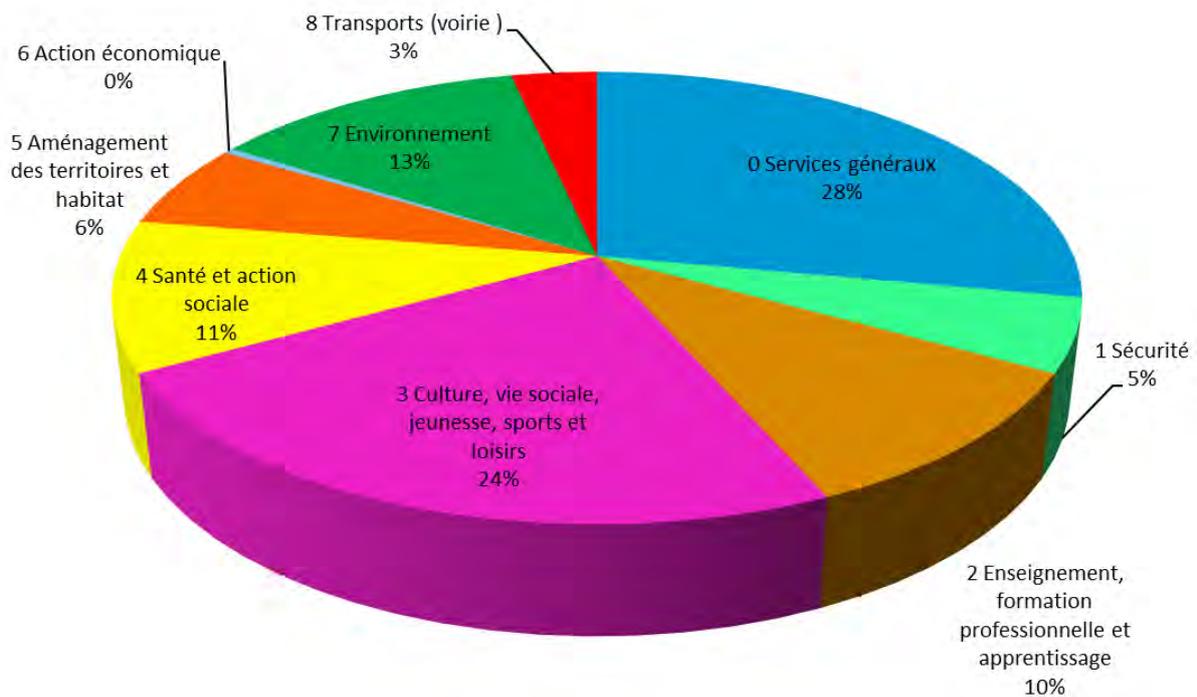
Avec la M57, les dépenses du chapitre 67 deviennent des « charges spécifiques » et on y retrouve uniquement des annulations de titre sur exercice antérieur pour 97k€ en 2022.

#### 5) Répartition par fonction

L'ensemble des dépenses de fonctionnement (dépenses courantes, dépenses de personnel, subventions, frais financiers) peuvent être réparties en fonction des différents domaines d'intervention de la collectivité codifiés de 0 à 8.

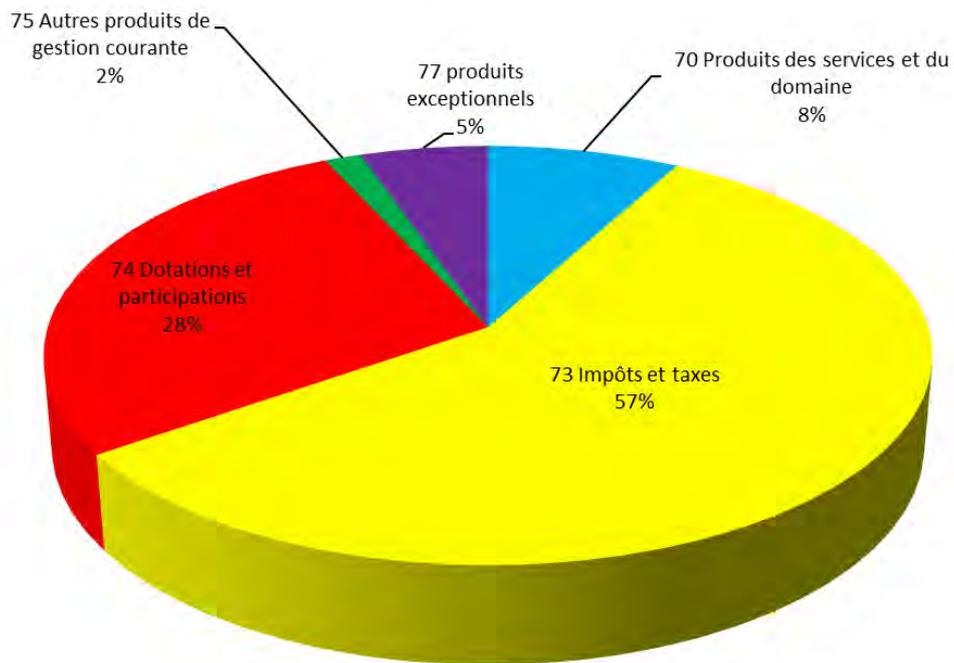
Il est à noter, qu'en raison du passage à la nomenclature comptable M57, les fonctions diffèrent un peu de la M14 et des comptes administratifs précédents. On voit notamment apparaître la fonction « environnement » et les fonctions « culture » et « sport et jeunesse » être regroupées tout comme les fonctions « habitat » et « aménagement urbain ». La fonction « famille » quant à elle disparaît.

Il est à noter que la fonction 8, intitulée « transports » en instruction comptable M57 regroupe les dépenses de voirie pour la commune.



### C- Evolution des principales recettes

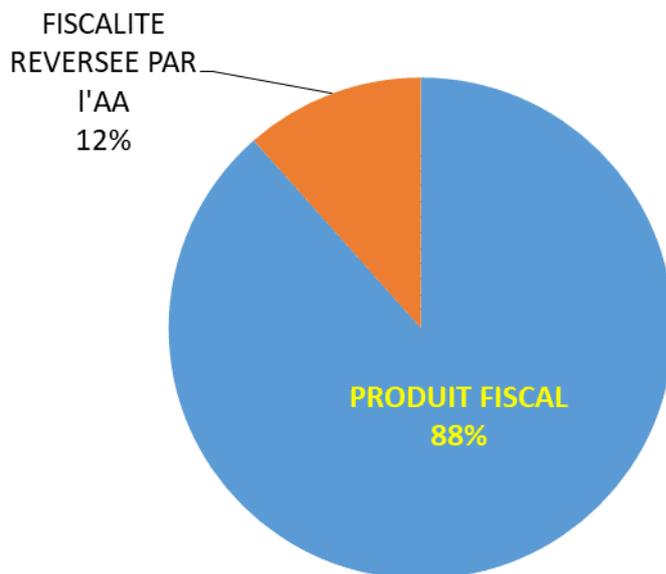
Les recettes de fonctionnement de la collectivité sont principalement composées de trois types de recettes : les produits fiscaux et para fiscaux (taxes) qui représentent un peu moins de 60% des recettes totales, les dotations et participations, qui représentent plus du quart des recettes totales, et les produits des services et du domaine, qui représentent environ 8% des recettes totales.



### 1) Recettes fiscales (chap 73)

Les recettes fiscales sont composées à 88% par le produit de la fiscalité directe locale (a) et 12 % par la fiscalité reversée (b).

## Composition de la recette fiscale consolidée 2022



### a) *Produit de la fiscalité directe (art. 7311)*

Depuis 2021, et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ne subsistent plus que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), pour un montant total de 868k€. Cette perte de produit est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière. En 2022, le produit de la taxe foncière a progressé de 3,5%, uniquement grâce à la revalorisation forfaitaire des bases fixée chaque année en loi de finances au regard de l'inflation constatée (+3,4% pour 2022), la progression physique des bases (constructions nouvelles ou travaux d'amélioration) étant quasi nulle (+0,1%).

### Evolution du produit fiscal

<i>Fiscalité Ville d'Agen</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe d'habitation (THRS)	6 308	6 369	6 366	6 524	6 702	6 914	637	576
THLV		356	300	247	236	323	238	292
Taxe foncière sur le bâti	12 419	12 564	12 695	12 915	13 263	13 521	20 594	21 320
Taxe foncière sur le non bâti	24	26	25	25	26	27	26	25
<b>TOTAL FISCALITE DIRECTE</b>	<b>18 751</b>	<b>19 315</b>	<b>19 386</b>	<b>19 711</b>	<b>20 227</b>	<b>20 785</b>	<b>21 495</b>	<b>22 213</b>

### b) *Fiscalité reversée (art.732)*

L'*attribution de compensation* (AC) versée par l'Agglomération d'Agen à la Ville a pour but de neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre la commune et l'AA. Elle est le résultat de deux démarches : la neutralisation du passage en TPU (taxe professionnelle unique) en 2000 et la compensation de transferts de compétence de la Ville vers l'Agglomération d'Agen.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, sont intervenues :

- la fusion entre la communauté de communes Portes d'Aquitaine en Pays de Serres (CCPAPS) et l'Agglomération d'Agen,
- une révision des statuts de l'Agglomération d'Agen avec pour conséquence : le transfert (de l'Agglomération à la Ville) de la charge d'entretien de voiries et le transfert (de la Ville à l'Agglomération) de la charge de la subvention versée à l'UDAF pour la gestion des crèches Yakari et Kirikou (Cf supra).

Ainsi, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 28 juin 2022 pour se prononcer sur l'évaluation des charges liées à ces deux événements. Pour la commune d'Agen, l'attribution de compensation a été fixée à 1 843 570€ en fonctionnement pour l'année 2022, soit une baisse de 150k€ par rapport en 2021. Mais la Ville percevra désormais en complément une attribution de compensation en investissement de 299k€.

La part dite « statutaire ou historique » de la *dotacion de solidarité communautaire* (DSC) avait pour objectif de redistribuer une part de la croissance de la taxe professionnelle, devenue contribution économique territoriale en 2010, aux communes membres de l'Agglomération. Dans le cadre de son débat d'orientations budgétaires 2021 et de l'élaboration de son budget primitif 2021, l'Agglomération d'Agen a décidé de réduire l'enveloppe globale de DSC de 0,5M€ afin de se dégager des marges de manœuvre en fonctionnement pour financer un programme d'investissement ambitieux. Cette réduction de l'enveloppe globale avait entraîné pour la Ville d'Agen une perte de 222k€ sur cette dotation en 2021.

En vertu du Pacte financier et fiscal adopté le 8/12/2021, l'enveloppe de la DSC est désormais répartie entre les 44 communes membres et non plus entre les 6 communes historiques seules. Les critères de répartition retenus pour cette DSC, assimilée à un dispositif de péréquation entre les communes membres, sont les suivants :

- potentiel fiscal : 17,5%
- revenu/habitant : 17,5%
- taux de logements sociaux : 32,5%
- nombre d'enfants scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré sur la commune au regard de la population communale : 32,5%

Ainsi, le montant de la DSC de la Ville d'Agen pour 2022 s'est établi à 480k€ soit 26k€ de moins qu'en 2021.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a diminué de 43k€ pour se retrouver à son niveau le plus bas depuis 2015 (449k€).

Le *fonds national de garantie individuelle des ressources* (FNGIR) a été créé à la suite de la réforme de la taxe professionnelle en 2010. Il est destiné à assurer à chaque commune et à chaque EPCI la compensation des conséquences financières de cette réforme, de manière

à ce qu'ils conservent le même volume de ressources fiscales avant et après la réforme. Son montant est stable depuis 2011, autour de 120K€.

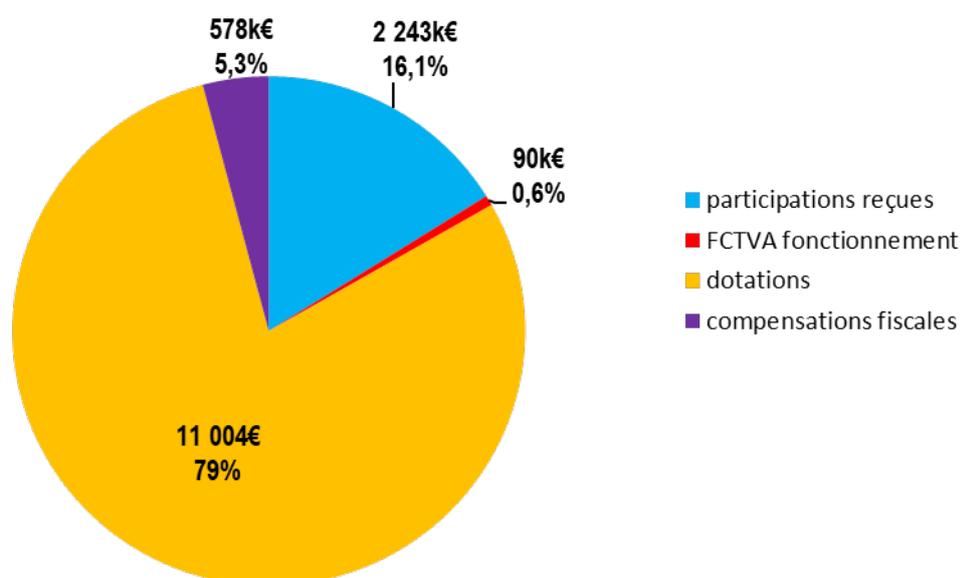
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AA)	1 796	2 116	1 994	1 994	1 994	1 994	1 994	1 844
DOTATIONS DE SOLIDARITE (AA)	728	728	728	728	728	728	506	480
FPIC (AA)	407	508	461	472	463	487	492	449
FNGIR	123	123	123	123	123	123	123	123
<b>TOTAL FISCALITÉ REVERSÉE</b>	<b>3 054</b>	<b>3 475</b>	<b>3 306</b>	<b>3 317</b>	<b>3 308</b>	<b>3 332</b>	<b>3 115</b>	<b>2 896</b>

## 2) Dotations et participations (chap 74)

On trouve sur ce chapitre :

- les grandes dotations que sont la dotation nationale de péréquation (DNP), la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation générale de décentralisation (DGD) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).
- les financements perçus de la part de tiers : il s'agit pour l'essentiel de participations de l'Etat mais également de l'Agglomération d'Agen (au titre de la politique de la ville et de la cohésion sociale), de la CAF et plus modestement de la MSA pour l'activité des centres sociaux, des structures petite enfance et des deux ALSH, les Iles et Donnefort.
- les compensations fiscales (art 7483) en lien avec l'évolution de la fiscalité directe.
- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) perçu dorénavant également sur certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments publics et de la voirie, dépenses informatiques dites de « cloud »).

Composition du chapitre 74 "dotations et participations reçues"



Ce chapitre est en augmentation de 3,9% (+523K€). Pour rappel, il avait connu entre 2020 et 2021 une diminution importante (-873 K€ soit -6,1%) alors qu'il représente le second poste de ressources de la collectivité après la fiscalité. Ce chapitre pèse en effet près de 30% des recettes réelles de fonctionnement.

a) *Dotations* :

Concernant plus spécifiquement les dotations qui représentent près de 80% du chapitre soit **11 M€** sur 13,9M€, elles sont en hausse entre 2021 et 2022 (+430k€).

➤ **La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**, tout d'abord, a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation (FNP) dans la DGF en 2004 et comprend deux parts : une part dite « principale » qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier et une part dite « majoration » plus spécifiquement destinée à réduire les écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence au panier de ressources de la fiscalité économique.

La Ville d'Agen est éligible à la part principale de la DNP car :

- son potentiel financier par habitant est inférieur à 85% du potentiel financier de sa strate,
- son ratio d'effort fiscal est supérieur à 85% de la moyenne de sa strate.

Cependant, depuis 2017, la Ville d'Agen n'est plus éligible à la part majoration car son potentiel fiscal par habitant relatif aux seuls produits de la fiscalité économique (ex-TP) n'est plus inférieur de 15% à la moyenne de la strate.

Dès lors, la DNP diminue depuis 2017 pour se porter à 536k€ en 2022.

<i>source : fiche individuelle DGF 2022</i>	Agen	Strate	Agen/Strate
potentiel financier par habitant	1 033,51	1 219,53	84,7%
effort fiscal	1,562334	1,234	126,6%
potentiel fiscal par habitant relatif aux produits de la fiscalité économique	209,541	219,497592	95,5%

➤ Il est important de rappeler que les modalités de répartition de la **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)** ont été modifiées par la loi de finances pour 2017. Sont désormais éligibles les deux premiers tiers des communes de plus de 10 000 habitants (au lieu des trois premiers quarts auparavant). La progression de la DSU est depuis répartie entre toutes les communes éligibles (et non plus les seules communes éligibles à la cible), en fonction :

- de leur indice synthétique<sup>1</sup> de ressources et de charges,
- d'un coefficient variant de 0,5 à 4 (et non plus de 0,5 à 2) calculé selon le rang de classement,

---

<sup>1</sup> Cet indice, qui permet de classer les communes et de calculer leur attribution, a lui aussi été rénové en 2017 afin de mieux tenir compte du revenu des habitants. Ce facteur entre désormais pour 25% dans la composition de l'indice contre 10% en 2016. Le potentiel financier par habitant voit son poids minoré, passant de 45 à 30%. Les autres facteurs (logements sociaux et bénéficiaires APL) sont inchangés.

- de leur population résidant en quartier prioritaire politique de la ville,
- de leur population résidant en ZFU (zone franche urbaine),
- de leur effort fiscal.

Ce dispositif permet de neutraliser les effets de seuil liés à l'existence de la part « cible » qui disparaît, tout en concentrant la progression sur les communes les plus en difficultés.

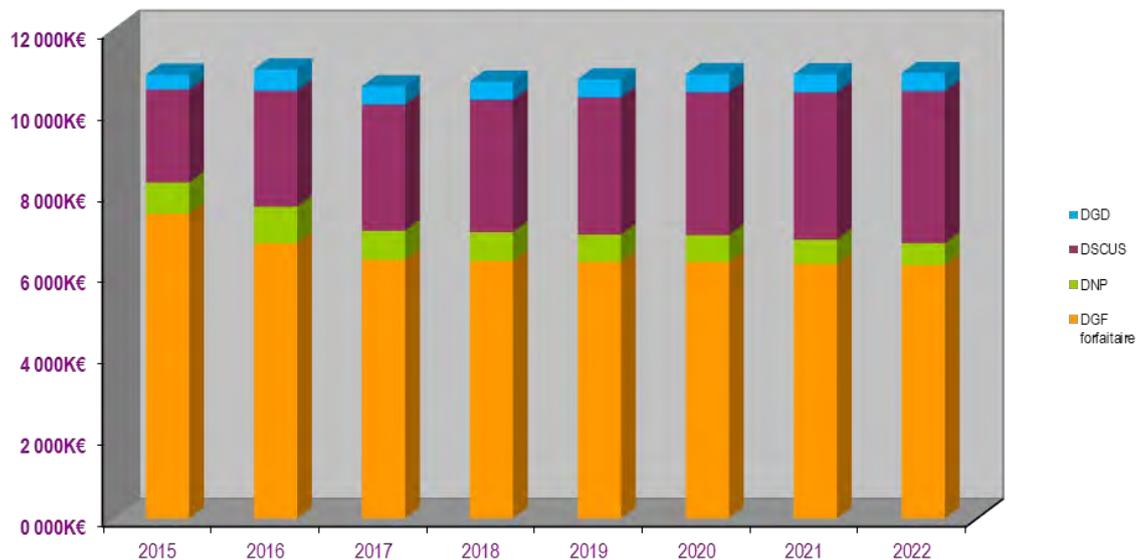
Ainsi, classée au 225<sup>ème</sup> rang en 2022 (contre le 229<sup>ème</sup> rang en 2021), la Ville d'Agen voit sa DSU progresser de 113k€ en 2022 pour se porter à 3 738k€, soit une progression de +3% (+112k€ soit +3% également en 2021).

➤ Malgré la fin du plan gouvernemental de participation des collectivités à l'effort de redressement des finances publiques, la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** continue de diminuer, certes dans des proportions bien moins importantes.

Alors qu'elle s'élevait à 8,5M€ en 2013, la DGF de la Ville d'Agen ne représente plus que 6,2M€ en 2022.

➤ **La Dotation Globale de Décentralisation (DGD)** 2022 reste stable (443k€) tout comme la Dotation de compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) qui a été retirée de l'enveloppe normée et fait désormais partie des variables d'ajustement (24k€).

### Evolution 2015/2022 des dotations d'Etat sous enveloppe dite normée



#### b) *Compensations fiscales :*

L'Etat verse annuellement des compensations aux collectivités afin de compenser la perte de produit fiscal liée aux exonérations décidées par la loi.

La compensation des exonérations de taxe d'habitation, qui représentait plus de 90% de l'enveloppe des compensations fiscales a été supprimée en 2021 pour être intégrée directement dans le produit de taxe foncière (cf. Supra).

Aujourd'hui ne subsiste plus que la compensation des exonérations de taxe foncière (qui intègre la compensation de la réduction des bases des établissements industriels décidée dans la loi de finances 2021) qui augmente en 2022 de 16,1% et passe de 473k€ à 549k€.

	2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	en K€	évol	en K€	évol	en K€	évol	en K€	évol	en K€	évol	en K€	évol	en K€	évol
COMPENSATION TP	74	-14,9%	23	-68,9%	0	-100,0%	0		0		0		0	
COMPENSATION TH	673	-14,4%	860	27,8%	881	2,4%	902	2,4%	962	6,7%	0	-100,0%	0	
COMPENSATION TFB	136	33,3%	102	-25,0%	105	2,9%	95	-9,5%	92	-3,2%	473	414,1%	549	16,1%
<b>Total compensation fiscales</b>	<b>883</b>	<b>-9,4%</b>	<b>985</b>	<b>11,6%</b>	<b>986</b>	<b>0,1%</b>	<b>997</b>	<b>1,1%</b>	<b>1 054</b>	<b>5,7%</b>	<b>473</b>	<b>-55,1%</b>	<b>549</b>	<b>16,1%</b>

### **3) Produits des services et du domaine (chap 70)**

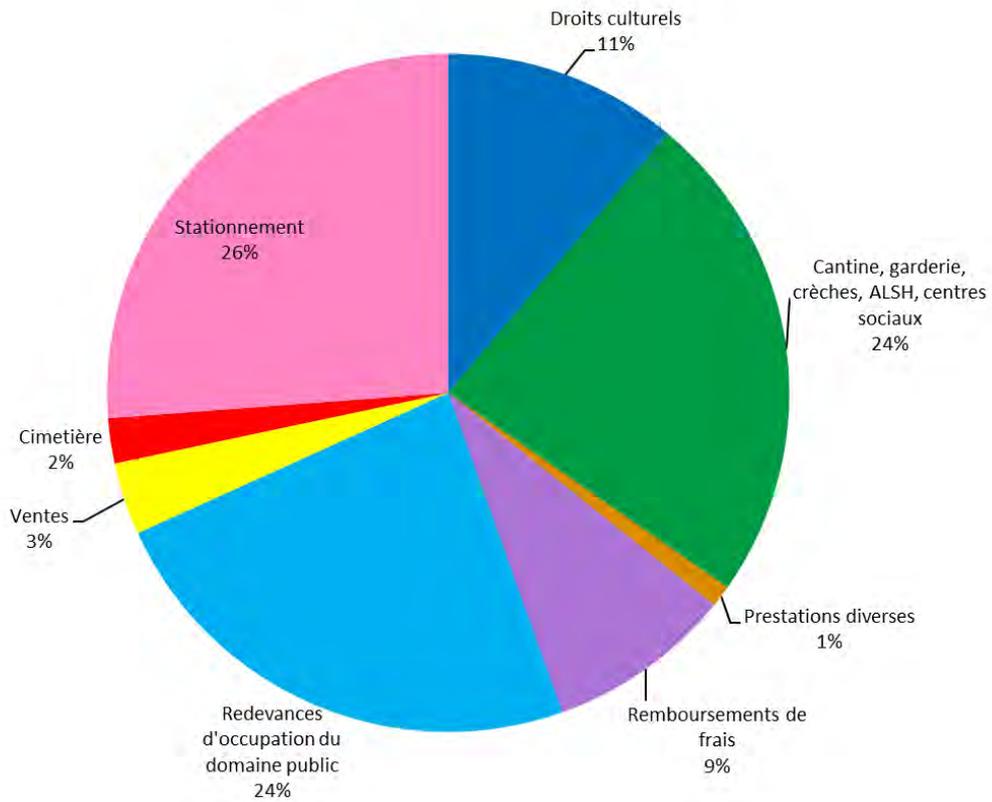
Leur montant total s'est élevé à 3 972k€ en 2022 soit une augmentation de 5,1% par rapport à 2021. Les augmentations significatives sur ce poste reposent sur la reprise des activités culturelles et périscolaires :

- les redevances et droits des services à caractère social et périscolaire (facturation garderies, cantine et centres de loisirs) augmentent de 8,3% (+ 32k€) ;
- les redevances et droits des services à caractère culturel progressent de 80%(+ 280k€) en raison principalement des recettes de billetterie des Fêtes d'Agen et de la fréquentation en hausse du théâtre (+117k€).

Les baisses significatives concernent quant à elles :

- les remboursements de frais (-112k€) principalement en raison du retour dans le giron municipal d'un certain nombre de voiries que la Ville entretenait pour le compte de l'Agglomération d'Agen,
- les concessions dans les cimetières (-28k€).

## Répartition des produits des services et du domaine



### **4) Produits spécifiques (chap 77)**

C'est sur ce chapitre que nous retrouvons les cessions (mobilières et immobilières) réalisées sur l'exercice pour un montant total en 2022 de 2 651k€. Il s'agit principalement de :

- résidence St Jean : 1 700k€
- centre culturel André Malraux: 700 k€
- terrain Avenue Jean Jaurès : 130k€
- terrain Place Jean Baptiste Durand : 110 k€

### III- La section d'investissement

Les investissements de la collectivité se répartissent en 3 postes principaux : les projets (1), la maintenance des bâtiments et équipements municipaux (2) et les contrats de quartier (3).

#### 1) Projets

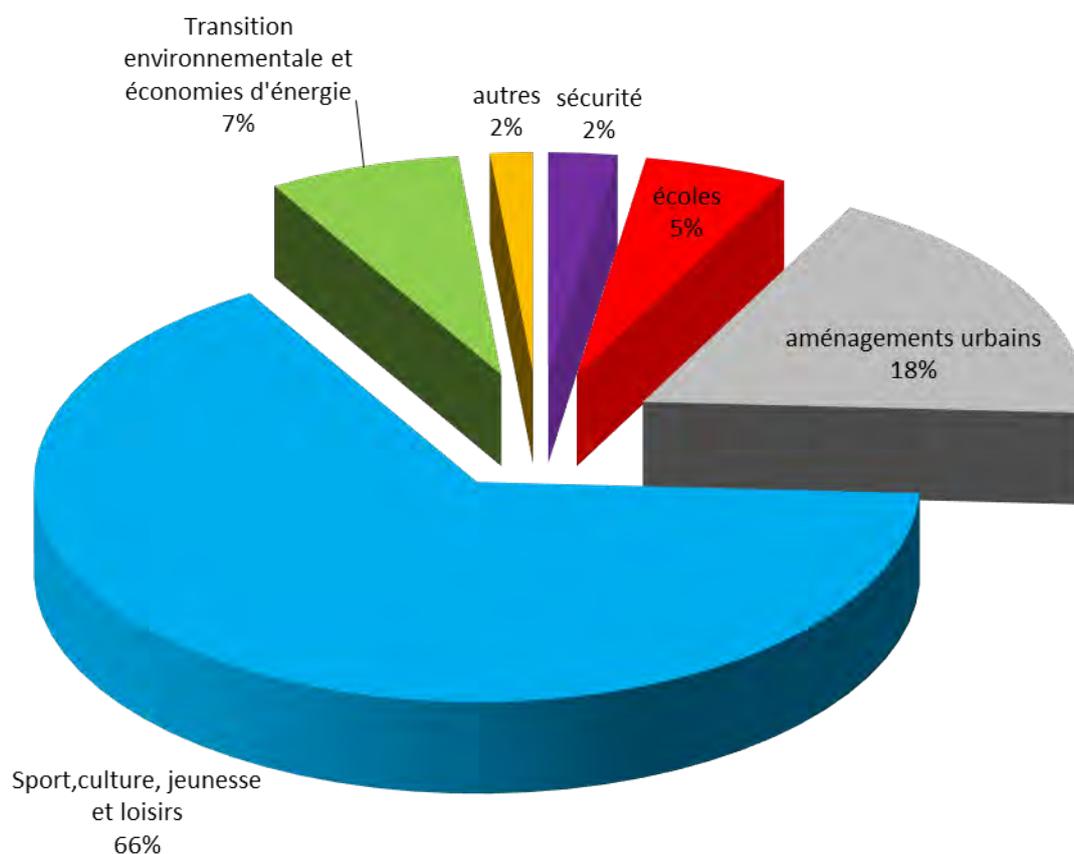
Les projets sont programmés dans un plan pluriannuel d'investissement (PPI) car ces opérations font l'objet d'un suivi sur toute la durée du mandat.

2022 a été une année importante en termes d'investissement avec l'achèvement de deux projets majeurs, la rénovation du stade Armandie (reconstruction de la tribune Ferrasse, construction de la tribune Lacroix et création du pôle associatif Natalie Thoumas-Gui) et la réfection de la place Jasmin, qui représentent à eux deux, plus de 75% d'une dépense nette (dépenses diminuées des recettes) qui s'élève à près de 16M€.

	DEP	REC	NET
Projet Armandie	11 569	2 135	9 434
Place Jasmin	3 527	745	2 782
Travaux dans les écoles	745	112	633
Rénovation patrimoine économies d'énergie	830	210	620
Jardins urbains	573	144	429
Renforcement vidéoprotection	400		400
Modernisation installations SUA football (terrain synthétique et terrain futsal)	434	45	389
Opérations foncières centre-ville	357		357
Travaux du Musée	341		341
Sensibiliser les agenais à la propreté des lieux publics	355	38	317
Intégration des voies privées dans le domaine public	275	58	217
Pumptrack	190		190
Poursuite de l'effort d'accessibilité	183		183
Restauration municipale	193	55	138
Eco quartier	128	7	121
Médiathèque lieu de vie	83		83
Programme rénovation de places	82		82
Plan écoles numériques	110	43	67
Aménager la Place du Pin	29		29
Végétalisation	104	121	-17
Ceinture douce Jean Jaures		193	-193
Aménager le parking du gravier	3	263	-260
Rénovation sous-sol marché parking	255	735	-480
Divers	159	74	85
	<b>20 925</b>	<b>4 978</b>	<b>15 947</b>

Si on classe les investissements par secteur on se rend compte que l'effort de la collectivité en 2022 a principalement porté sur le sport, la culture, la jeunesse et les loisirs et les aménagements urbains (place Jasmin, propreté des lieux publics, rénovation de places...). Dès 2022, des projets pour la transition environnementale émergent (rénovation du patrimoine et économies d'énergie, jardins urbains, Eco-quartier, 5000 arbres dans la Ville...).

## PPI net 2022 par secteur



### 2) Maintenance

Les dépenses de maintenance, autour de 2,4M€, sont en hausse en 2022 (+363k€). Il s'agit en réalité d'un retour au niveau moyen de dépense constaté avant le recul de 2021. En effet, en 2021, le secteur 2, véhicules roulants, avait enregistré une baisse exceptionnelle liée aux délais de livraisons important qu'avait connu le secteur automobile.

MAINTENANCE		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
S1	MOBILIER ET MATERIEL	115 K€	162 K€	313 K€	247 K€	244 K€	452 K€	303 K€
S2	VEHICULES ROULANTS	72 K€	446 K€	878 K€	425 K€	672 K€	256 K€	622 K€
S3	INFORMATIQUE	237 K€	357 K€	360 K€	753 K€	549 K€	305 K€	272 K€
S4	BATIMENTS	652 K€	1 005 K€	556 K€	733 K€	499 K€	458 K€	475 K€
S5	ESPACES VERTS	151 K€	89 K€	34 K€	288 K€	274 K€	141 K€	84 K€
S7	VOIRIE	926 K€	307 K€	977 K€	608 K€	381 K€	355 K€	574 K€
<b>Total</b>		<b>2 153 K€</b>	<b>2 366 K€</b>	<b>3 118 K€</b>	<b>3 054 K€</b>	<b>2 619 K€</b>	<b>1 967 K€</b>	<b>2 330 K€</b>

### 3) Contrats de quartier

2022 est la première année de mise en œuvre la 3<sup>ème</sup> génération de contrats de quartiers. Au total, ce sont 63 actions qui ont été réalisées dont 43 pour des aménagements de voirie. Sur 1 175k€ d'investissements réalisés dans le cadre des contrats de quartiers, 78% ont concerné la voirie et les 22% restant se répartissent sur les thématiques détaillées ci-dessous :

Domaine des investissements	Nombre d'Actions	Total aménagements	%
Voirie - trottoirs.....	43	1 015 987 €	78%
Propreté : Corbeilles - Toutounets...	5	6 500 €	1%
Espaces verts : Clotures, aire de jeux.....	9	38 817 €	8%
Bâtiment : Kiosque du Gravier, maison Verdier....	4	91 527 €	8%
Sport : Aire de Trotinette.....	2	22 400 €	5%
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>1 175 230 €</b>	<b>100%</b>

## IV- La dette

Avec un encours de dette stable en 2022 (A), la situation financière de la Ville est d'autant plus saine que cette dette est équilibrée et sûre (B).

### A- Un encours de dette stable

ENCOURS au 01/01/2022	CAPITAL REMBOURSE	EMPRUNT REALISE	ENCOURS au 31/12/2022	VARIATION	VARIATION
A	B	C	D = A - B + C	D - A	D/A
21 449	2 750	3 000	21 699	250	1%

La Ville d'Agen, forte d'un résultat cumulé excédentaire confortable, a fait le choix de minimiser son recours à l'emprunt en 2022. Un seul contrat a été souscrit en 2022 pour un montant de 3M€.

Son encours de dette reste donc relativement stable en passant de 21,4M€ à 21,7M€.



Par ailleurs, la capacité de désendettement de la Ville, qui exprime en nombre d'années le temps que la Ville mettrait à rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute, est passée de 2,8 ans en 2021 à 3 ans en 2022. Elle reste donc inférieure à 5 années, sachant que la loi de programmation pour les finances publiques 2018-2022 fixe, dans son article 29-I, le plafond national de référence en la matière à 12 années pour les collectivités du bloc communal (communes et EPCI).

#### B- Une dette équilibrée et sûre

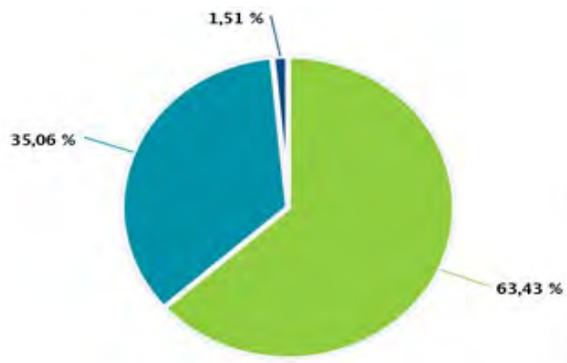
En 2022, le volume de dette de la Ville d'Agen reste inférieur à la moyenne des collectivités de sa strate. Il est soutenable grâce à la maîtrise de l'épargne brute. Dans sa structure, la dette de la Ville d'Agen est, nous allons le voir, à la fois équilibrée et non risquée.

Au 31/12/2022, la Ville d'Agen était titulaire de 25 emprunts pour un capital total restant dû de 21,7M€. Deux emprunts, d'un montant de 1,5M€ chacun, ont été réalisés sur l'exercice 2022 pour assurer le financement du budget principal.

La durée de vie résiduelle de nos emprunts est de 9 ans et 1 mois et le taux moyen constaté sur l'ensemble de notre dette est de 2,19 %. Ce taux, qui était optimisé en période de faibles taux d'intérêt (pour mémoire, il était de 1,55% au 31/12/2021), s'est légèrement dégradé dans un contexte de hausse des taux d'intérêts. Néanmoins, une part importante de

l'encours étant sécurisée à taux fixe (plus de 63%), le taux moyen affiché par la Ville d'Agen reste inférieur au taux moyen constaté dans les collectivités de même strate.

Ainsi, la dette de la Ville d'Agen se décompose de la manière suivante :

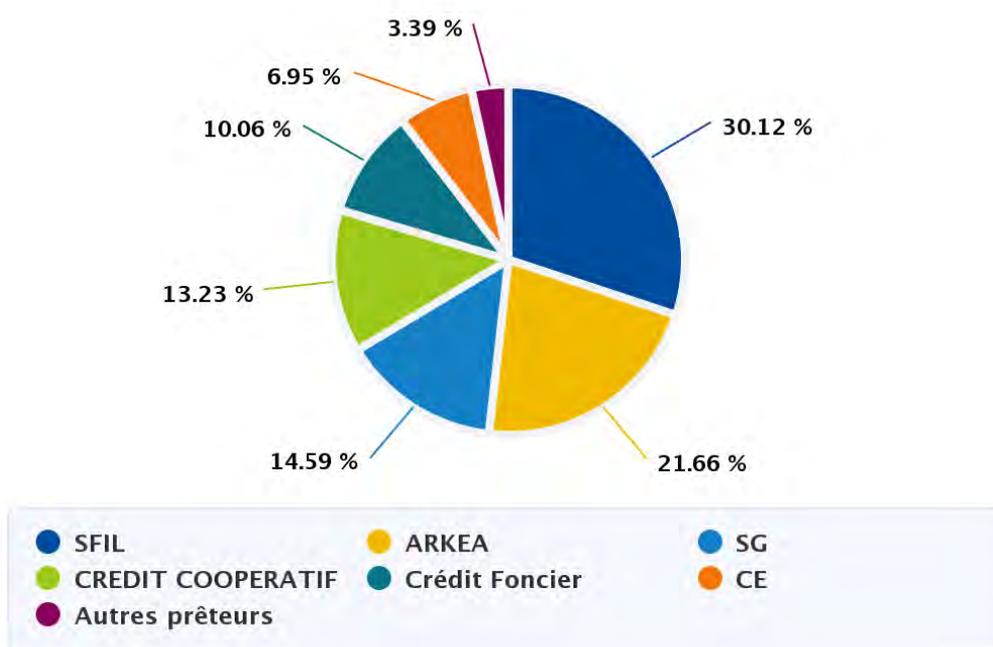




La dette à taux fixe qui représente plus de 63% de l'encours offre à la Ville une certaine visibilité quant à l'évolution sur la durée des frais financiers à acquitter puisque ces taux ne sont pas sensibles aux variations à la hausse des marchés financiers. L'augmentation des taux d'intérêt impacte l'encours à taux variable mais ce dernier ne représente qu'environ 35% de la dette municipale. Cette répartition permet de garantir une certaine sécurité tout en offrant la possibilité de bénéficier des baisses qui pourront intervenir à l'avenir.

On peut également considérer que la dette de la Ville d'Agen est équilibrée car elle se répartit entre plusieurs établissements prêteurs. Cette situation est le résultat d'une pratique systématisée de mise en concurrence entre les différents prêteurs potentiels du marché. Cette mise en concurrence s'effectue par une sélection des offres sur 2 critères, la performance financière (durée, marge, présence de frais et de pénalités) et l'exposition au risque.

Répartition par prêteur :



S'agissant de l'exposition au risque, au 31/12/2022 la Ville d'Agen ne disposait d'aucune dette dite « structurée ».

La charte de bonne conduite dite charte Gissler établie entre les établissements bancaires et les collectivités locales par la circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers a mis en place une cotation du risque. Cette échelle de cotation prend en compte à la fois les risques de structure (classés de A à F) et les risques sous-jacents (classés de 1 à 6). Elle va du risque 1A (le moins risqué) au risque 6F (le plus risqué).

Selon cette classification, 100 % de la dette de la Ville d'Agen est classée sur l'échelle de risque 1A

La dette de la Ville d'Agen est donc globalement et à ce jour, une dette saine et sécurisée.

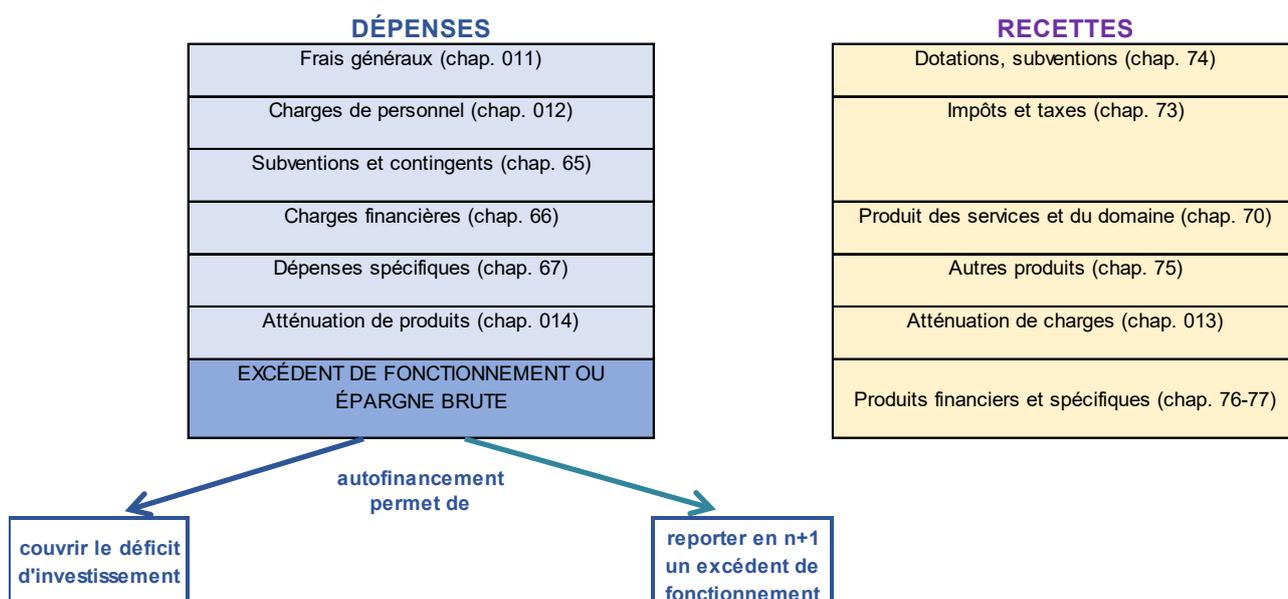
## V – Le résultat de l'exercice

L'agrégation des dépenses et recettes réelles de fonctionnement et d'investissement que nous venons de détailler permet d'avoir une vision schématique de l'équilibre budgétaire de l'exercice (A). A celles-ci, viennent s'ajouter les dépenses et recettes d'ordre pour obtenir le résultat global de l'exercice (B). Ce dernier doit également être apprécié au regard des dépenses et recettes d'investissement engagées juridiquement et comptablement sur l'exercice 2022 mais non réalisées et donc reportées sur l'exercice 2023 (C).

### A- Equilibre budgétaire

L'équilibre budgétaire est tout d'abord schématiquement analysé au niveau des dépenses et recettes réelles de fonctionnement et d'investissement.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT



## SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	RECETTES
Remboursement de la dette en capital (chap. 16 - hors revolving)	<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ</b> Réserves (chap. 1068)
Subventions d'équipement versées (chap. 204)	Emprunt (chap. 16 - hors revolving)
PPI (projets)	Subventions d'équipement reçues (chap. 13)
Maintenance	FCTVA
Contrats de quartier	Autres dotations
Opérations pour compte de tiers (4581 et 4541)	Opérations pour compte de tiers (4582 et 4542)

### Résultat global de l'exercice

Le résultat global de l'exercice intègre l'ensemble des dépenses réelles et d'ordre de fonctionnement et d'investissement.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>11 183 K€</b>	<b>-10 173 K€</b>	<b>1 010 K€</b>

Avec un excédent global de 1M€ et un solde des restes à réaliser excédentaire (128k€), ce sont 1,1M€ qu'il nous faut affecter au budget primitif 2023 en financement de la section de fonctionnement au titre des « excédents reportés » (Cf délibération spécifique d'affectation des résultats).

### **B- Solde des restes à réaliser en investissement**

Comme évoqué ci-avant, le résultat excédentaire de l'exercice doit aussi s'apprécier au regard du solde des restes à réaliser reporté sur l'exercice 2023. Pour cet exercice, ce solde est excédentaire de 128k€.

<b>Restes à réaliser 2022</b>	
Dépenses d'investissement	
Projets PPI	2 709 494
Maintenance	952 558
Contrats de quartier	170 295
Autres	26 583
<b>TOTAL</b>	<b>3 858 930</b>
Recettes d'investissement	
Projets PPI	3 902 995
Autres	84 084
<b>TOTAL</b>	<b>3 987 079</b>
Solde des restes à réaliser	128 149

Les principaux projets du PPI faisant l'objet de restes à réaliser sont les suivants :

- des travaux d'accessibilité dans les écoles (460k€),
- les travaux du stade Armandie (247k€),
- les travaux de couverture et l'aménagement de la salle Ducos du Hauron au Musée (215k€),
- divers travaux de rénovation du patrimoine municipal (dont des travaux d'économie d'énergie) avec notamment la rénovation des menuiseries du théâtre et la rénovation du Florida (296k€),
- les travaux à l'école Bara pour le relogement des associations (150k€),
- les travaux de la Place Jasmin (106k€),

S'agissant de la maintenance, les reports concernent principalement les acquisitions de logiciels et matériel informatiques (287k€), la maintenance des bâtiments (241K€), les acquisitions de véhicules et gros matériel roulant (188k€) et les réfections de voirie (165k€).

Les derniers chiffres mis à disposition par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) sont ceux de 2021. Ils permettent néanmoins de comparer la situation financière de la Ville d'Agén à celle des communes appartenant à la même strate de population de 20 000 à 50 000 habitants, que ce soit au niveau des ratios de fonctionnement (A) ou en matière d'endettement (B).

#### A- Ratios de fonctionnement

Données DGCL 2021 relatives à la strate 20 000 à 50 000 habitants	Recettes réelles de fonctionnement				Dépenses réelles de fonctionnement				Epargne brute	
	Total		Impôts locaux		Total		Personnel		en k€	en €/hab
	en k€	en €/hab	en k€	en €/hab			en k€	en €/hab		
Agén (33 887 h)	45 665	1 348	21 587	637	37 771	1 115	22 864	675	7 895	233
<b>Moyenne de la strate</b>		<b>1 483</b>		<b>669</b>		<b>1 278</b>		<b>775</b>		<b>205</b>
Villeneuve-sur-Lot (22 600 h)	29 715	1 315	18 005	798	25 107	1 111	16 108	713	4 608	204
Auch (23 299 h)	26 386	1 132	17 710	760	20 590	884	13 599	584	5 795	249
Bergerac (27 541 h)	36 148	1 313	18 847	684	31 311	1 137	19 142	695	4 837	176
Périgueux (31 642 h)	43 512	1 375	24 160	764	36 116	1 141	22 466	710	7 396	234
Mont-de-Marsan (31 103 h)	27 561	886	16 857	542	21 837	702	10 403	334	5 724	184
Dax (21 604 h)	33 412	1 547	16 874	781	27 928	1 293	15 671	725	5 485	254
Marmande (18 121 h)	23 513	1 298	12 804	707	21 719	1 199	13 467	743	1 793	99

En termes de *recettes de fonctionnement*, la Ville d'Agén se situe toujours en dessous de la moyenne de la strate (1 348 €/hab. contre 1 483€/hab. pour la strate). Seule la ville de Dax se place au-dessus de la strate (1 547€/hab).

En termes de *dépenses de fonctionnement*, l'ensemble des communes du panel se situe au-dessous de la moyenne de la strate (1 278€/hab), sauf Dax qui se situe légèrement au-dessus (1 293€/hab).

Le ratio des dépenses de personnel par habitant pour Agén (675€/hab) est quant à lui en dessous de la moyenne de la strate (775€/hab) comme l'ensemble des communes du panel.

Malgré des recettes moindres et grâce aux efforts fournis en terme de maîtrise de ses dépenses, l'*épargne brute* de la Ville d'Agén continue d'être supérieure à celle de la moyenne de la strate (233€/hab contre 205€/hab pour la strate).

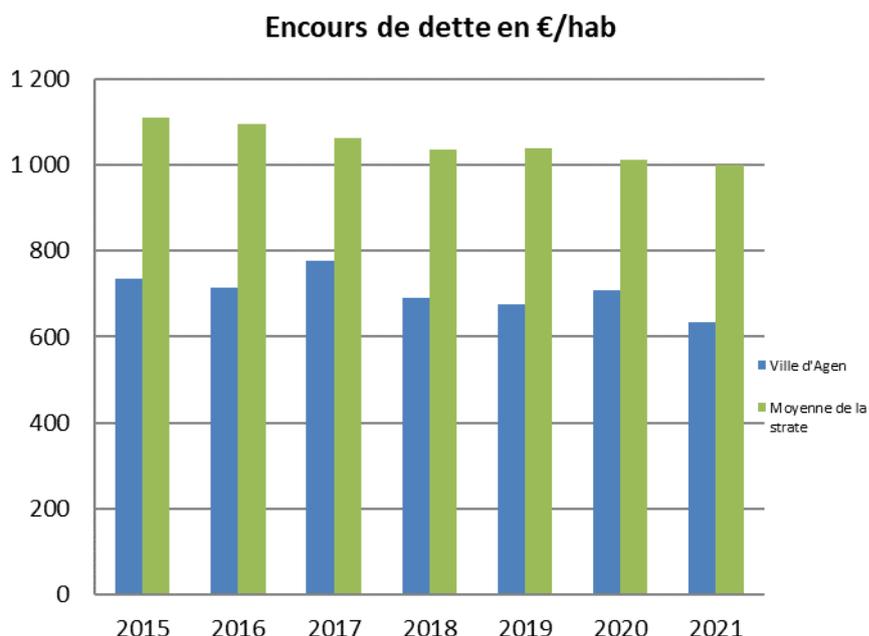
#### B- Endettement

Données DGCL 2021 relatives à la strate 20 000 à 50 000 habitants	Encours de dette au 31/12/2021		Annuité de la dette	
	en k€	en €/hab	en k€	en €/hab
Agen (33 887 h)	21 507	635	3 223	95
<b>Moyenne de la strate</b>		<b>999</b>		<b>121</b>
Villeneuve-sur-Lot (22 600 h)	19 861	843	3 796	168
Auch (23 299 h)	22 943	985	2 722	117
Bergerac (27 541 h)	31 651	1 149	4 115	149
Périgueux (31 642 h)	32 209	1 018	4 172	132
Mont-de-Marsan (31 103 h)	31 670	1 018	3 873	125
Dax (21 604 h)	50 895	2 356	4 744	220
Marmande (18 121h)	17 902	988	1 983	109

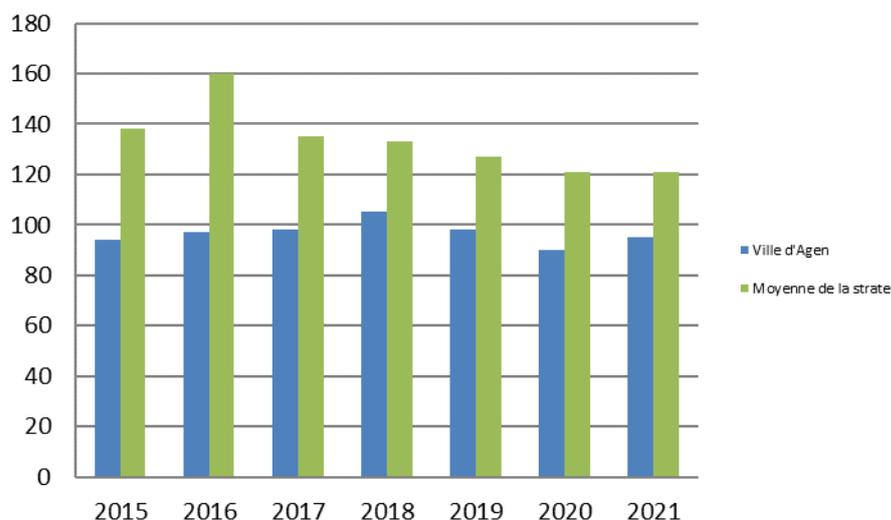
C'est toujours en termes d'endettement que la Ville d'Agen continue de se distinguer des autres villes de la strate avec 364€/hab. de moins que la moyenne de la strate et 1 721€/hab de moins que Dax qui présente l'encours le plus élevé de l'échantillon. Agen dispose d'ailleurs de l'encours/hab le plus bas du panel.

Le poids de l'annuité de la dette par habitant tout naturellement est encore à Agen le moins lourd (95€/hab contre 121€/hab pour la strate).

De fait, tous les ratios d'endettement de la Ville d'Agen demeurent meilleurs que les ratios d'endettement moyens de la strate.



### Annuité de la dette en €/hab



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-29 et L.2121-31,

Vu l'article 242 de la loi de Finances 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique

Vu la délibération n°DCM2021\_035 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 12 juillet 2021, relative à l'expérimentation du compte financier unique et au passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la Commission Ressources informée en date du 28 mars 2023,

### LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

**ET A L'UNANIMITE**

*(Jean DIONIS du SEJOUR ne prend pas part au vote)*

## DECIDE

### 1°/ D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2022

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06/04/2023

Publication le 06/04/2023

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

le Maire d'Agen,



Jean DIONIS du SEJOUR

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## AGEN

Numéro SIRET : 21470001500016

POSTE COMPTABLE : 047014 SGC AGEN

### **Compte financier unique (M57)**

**Voté par Nature**  
BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2022

# Sommaire

## Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)

[ECCE](#)

	Origine des données	Page
<b>I. Informations générales et synthétiques</b>		
A <a href="#">Informations statistiques, fiscales et financières</a>	Ordonnateur	5
B1 <a href="#">Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble</a>	Ordonnateur	6
B2 <a href="#">Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice</a>	Ordonnateur	7
B3.1 <a href="#">Liste des organismes de regroupement</a>	Ordonnateur	8
B3.2 <a href="#">Liste des établissements publics créés</a>	Ordonnateur	9
B3.3 <a href="#">Liste des services individualisés dans un budget annexe</a>	Ordonnateur	10
C1 <a href="#">Détail des restes à réaliser - Dépenses</a>	Ordonnateur	11
C2 <a href="#">Détail des restes à réaliser - Recettes</a>	Ordonnateur	12
D <a href="#">Bilan synthétique</a>	Comptable	13
E <a href="#">Compte de résultat synthétique</a>	Comptable	14
F <a href="#">Taux des contributions et produits afférents en N</a>	Ordonnateur	16
<b>II. Exécution budgétaire</b>		
A <a href="#">Modalités de vote du budget</a>	Ordonnateur	17
<i>Vue d'ensemble</i>		
A1.1 <a href="#">Dépenses d'investissement</a>	Ordonnateur	18
A1.2 <a href="#">Recettes d'investissement</a>	Ordonnateur	19
A2.1 <a href="#">Dépenses de fonctionnement</a>	Ordonnateur	20
A2.2 <a href="#">Recettes de fonctionnement</a>	Ordonnateur	22
<i>Vue détaillée</i>		
B1 <a href="#">Dépenses d'investissement</a>	Comptable	23
B2 <a href="#">Recettes d'investissement</a>	Comptable	27
C1 <a href="#">Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles</a>	Ordonnateur	31
D1 <a href="#">Dépenses de fonctionnement</a>	Comptable	32
D2 <a href="#">Recettes de fonctionnement</a>	Comptable	37
<b>III. États financiers</b>		
A <a href="#">Bilan</a>	Comptable	41
B <a href="#">Compte de résultat</a>	Comptable	45
C <a href="#">Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)</a>	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe	47

	Origine des données	Page
<b>IV. États annexés</b>		
<i>A. Présentation croisée et agrégée</i>		
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur
<i>B. États annexés patrimoniaux</i>		
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3.1	État des provisions	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B6	Prêts	Ordonnateur
B7.1	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B7.2	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B8.1.1	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur
B8.2	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B8.3	État des contrats de partenariat public-privé	Ordonnateur
B8.4	État des autres engagements donnés	Ordonnateur
B8.5	État des engagements reçus	Ordonnateur
B9	État du personnel	Ordonnateur
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur
B15.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur

	Origine des données	Page
B15.2 État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur	
<i>C. États annexés budgétaires</i>		
C1.1 Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur	
C1.2 Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur	
C2.1 Situation des autorisations de programme	Ordonnateur	
C2.2 Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur	
<i>D. Autres éléments d'information</i>		
D1 État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur	
D2.1 Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur	
D5 Gestion des fonds européens	Ordonnateur	
D7 Actions de formation des élus	Ordonnateur	
D8 État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur	
D10 Identification des flux croisés	Ordonnateur	
D11.1 États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur	
D11.2 États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur	
<b>V. Arrêté et signatures</b>		
A <a href="#">Arrêté et signatures</a>	Ordonnateur / Comptable	49

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)	
5	DGF / population	
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	
9	Taux d'épargne nette ( Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	40 391 293,67	47 236 370,84	87 627 664,51
	Recettes réalisées (1)	B	21 501 875,90	50 051 175,69	71 553 051,59
	Restes à réaliser	C	3 987 078,26	0,00	3 987 078,26
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	36 385 428,79	54 050 652,49	90 436 081,28
	Dépenses réalisées (1)	E	27 669 051,51	45 682 631,43	73 351 682,94
	Restes à réaliser	F	3 858 931,09	0,00	3 858 931,09
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-6 167 175,61	4 368 544,26	-1 798 631,35
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-4 005 864,88	6 814 281,65	2 808 416,77
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-10 173 040,49	11 182 825,91	1 009 785,42
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	128 147,17	0,00	128 147,17
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-10 044 893,32	11 182 825,91	1 137 932,59

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>B2</b>

Section de fonctionnement	Montant
<b>A</b> Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	4 368 544,26
<b>B</b> Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	6 814 281,65
<b>C</b> Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	11 182 825,91
<b>Section d'investissement</b>	
<b>D</b> Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-6 167 175,61
<b>E</b> Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-4 005 864,88
<b>F</b> Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	-10 173 040,49
<b>G</b> Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	128 147,17
<b>H</b> Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	-10 044 893,32

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLECTIVITÉ</b>	<b>B3.1</b>

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS</b>	<b>B3.2</b>

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------	--------------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B3.3</b>

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES</b>	<b>C1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>3 858 931,09</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	854 704,56
204	Subventions d'équipement versées (3)	450 306,83
21	Immobilisations corporelles (3)	2 001 856,73
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	548 392,60
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	3 670,37
45411 10	TX INTERV OFFICE INSALUBRITE	2 050,37
45411 11	TRAVAUX D OFFICE PERILS	1 620,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>3 987 078,26</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	3 981 781,98
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	5 296,28
45412 10	TX INTERV OFFICE INSALUBRITE	5 296,28
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>			<b>I</b>
<b>Bilan synthétique (en milliers d'euros)</b>			<b>D</b>
<b>ACTIF NET (1)</b>	<b>Total</b>	<b>FONDS PROPRES ET PASSIF</b>	<b>Total</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>FONDS PROPRES</b>	
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>		Apports et subventions d'investissement	163 705,59
Subventions d'investissement versées	4 375,69	Neutralisations et régularisations	-31 010,71
Autres immobilisations incorporelles	3 928,33	Réserves	130 110,80
<b>Immobilisations corporelles (nettes)</b>		Report à nouveau	6 814,28
Terrains	30 853,35	Résultat de l'exercice	4 368,54
Constructions	81 756,17	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	19 626,20
Réseaux et installations de voirie	64 102,88	<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>293 614,70</b>
Réseaux divers	1 916,27	<b>PASSIF</b>	
Installations techniques, agencements et matériel	2 368,09	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	<b>180,94</b>
Immobilisations mises en concessions ou affermées	2 044,09	<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	
Autres	5 763,02	Emprunts obligataires	
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>70 230,57</b>	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	21 756,77
<b>Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés</b>	<b>46 328,37</b>	Dettes financières et autres emprunts	79,85
<b>Immobilisations financières (nettes)</b>	<b>642,33</b>	<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>	<b>21 836,63</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>314 309,16</b>	<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 047,04
Stocks	146,89	Autres dettes non financières	365,30
Créances	2 007,41	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>	<b>1 412,35</b>
Trésorerie	807,28	<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>2 961,58</b>	<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>	<b>23 429,91</b>
Comptes de régularisation (III)	0,12	Comptes de régularisation (III)	226,25
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>317 270,87</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>317 270,87</b>

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)</b>	<b>E</b>

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Dotations de l'état	11 034,18	
Participations	2 243,45	
Compensations, autres attributions et autres participations	637,00	
Dons et legs		
Impôts et taxes	28 540,66	
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		
Ventes de biens ou prestations de services	3 971,70	
Produits des cessions d'actifs	2 650,52	
Autres produits de gestion	754,88	
Production stockée et immobilisée		
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession	1,27	
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)</b>	<b>49 833,65</b>	
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats et charges externes	34 642,87	
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)	402,80	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	237,82	
Impôts et taxes	397,62	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	2 805,64	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	2 473,39	
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	178,40	
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	<b>41 138,54</b>	

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)</b>	<b>E</b>

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	3 408,92	
Autres charges	555,54	
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>	<b>3 964,46</b>	
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>	<b>4 730,65</b>	
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>1,17</b>	
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>363,29</b>	
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>	<b>-362,11</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII )</b>	<b>4 368,54</b>	

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N</b>	<b>F</b>

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l' assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>				
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>				
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>				
Taxe d'habitation		0,00	0,00	0,00
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>A</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : .

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...



II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 247 307,66	1 009 280,25	44,91	854 704,56
204	Subventions d'équipement versées	675 868,95	180 553,45	26,71	450 306,83
21	Immobilisations corporelles	10 659 428,25	6 876 611,17	64,51	2 001 856,73
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	18 087 458,62	15 759 832,07	87,13	548 392,60
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>31 670 063,48</b>	<b>23 826 276,94</b>	<b>75,23</b>	<b>3 855 260,72</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 749 789,18	2 749 779,18	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	167 649,00	167 649,00	100,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>2 917 438,18</b>	<b>2 917 428,18</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	854 785,00	574 884,21	67,25	3 670,37
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>35 442 286,66</b>	<b>27 318 589,33</b>	<b>77,08</b>	<b>3 858 931,09</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	1 269,92	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	943 142,13	349 192,26	37,02	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>943 142,13</b>	<b>350 462,18</b>	<b>37,16</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>36 385 428,79</b>	<b>27 669 051,51</b>	<b>76,04</b>	<b>3 858 931,09</b>
<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>4 005 864,88</b>			
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>40 391 293,67</b>	<b>27 669 051,51</b>	<b>0,00</b>	<b>3 858 931,09</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1.2</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	9 688 693,74	5 222 567,41	53,90	3 981 781,98
16	Emprunts et dettes assimilées	7 596 874,07	3 000 000,00	39,49	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 948 772,02	7 001 567,72	100,76	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	3 000,00	100,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 814 922,08			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	853 085,00	565 158,30	66,25	5 296,28
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>27 905 346,91</b>	<b>15 792 293,43</b>	<b>56,59</b>	<b>3 987 078,26</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	8 602 817,63			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 939 987,00	5 360 390,21	182,33	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	943 142,13	349 192,26	37,02	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>12 485 946,76</b>	<b>5 709 582,47</b>	<b>45,73</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>40 391 293,67</b>	<b>21 501 875,90</b>	<b>53,23</b>	<b>3 987 078,26</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>40 391 293,67</b>	<b>21 501 875,90</b>	<b>0,00</b>	<b>3 987 078,26</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2.1</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	12 743 872,53	10 382 201,81	881 558,47	11 263 760,28	88,39	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	24 256 923,00	23 923 620,98	0,00	23 923 620,98	98,63	0,00
014	Atténuations de produits	69 459,00	69 459,00	0,00	69 459,00	100,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	4 896 553,64	4 558 374,95	12 748,24	4 571 123,19	93,35	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>41 966 808,17</b>	<b>38 933 656,74</b>	<b>894 306,71</b>	<b>39 827 963,45</b>	<b>94,90</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	386 746,40	283 698,17	79 587,00	363 285,17	93,93	0,00
67	Charges spécifiques	57 254,75	33 954,06	0,00	33 954,06	59,30	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	97 038,54	97 038,54	0,00	97 038,54	100,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>42 507 847,86</b>	<b>39 348 347,51</b>	<b>973 893,71</b>	<b>40 322 241,22</b>	<b>94,86</b>	<b>0,00</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	8 602 817,63					
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (2)</i>	2 939 987,00	5 360 390,21	0,00	5 360 390,21	182,33	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>11 542 804,63</b>	<b>5 360 390,21</b>	<b>0,00</b>	<b>5 360 390,21</b>	<b>46,44</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>54 050 652,49</b>	<b>44 708 737,72</b>	<b>973 893,71</b>	<b>45 682 631,43</b>	<b>84,52</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>54 050 652,49</b>	<b>44 708 737,72</b>	<b>973 893,71</b>	<b>45 682 631,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = R1 040 ; DF 043 = RF 043



<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2.2</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	150 000,00	146 891,88	0,00	146 891,88	97,93	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 967 226,23	3 958 324,22	13 378,72	3 971 702,94	100,11	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 903 221,02	2 896 220,00	0,00	2 896 220,00	99,76	0,00
731	Fiscalité locale	25 276 666,03	25 710 580,74	3 315,00	25 713 895,74	101,73	0,00
74	Dotations et participations	13 995 367,02	13 844 216,89	70 408,46	13 914 625,35	99,42	0,00
75	Autres produits de gestion courante	941 004,33	733 267,57	21 513,50	754 781,07	80,21	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>47 233 484,63</b>	<b>47 289 501,30</b>	<b>108 615,68</b>	<b>47 398 116,98</b>	<b>100,35</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	2 886,21	1 174,57	0,00	1 174,57	40,70	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	2 650 614,22	0,00	2 650 614,22	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>47 236 370,84</b>	<b>49 941 290,09</b>	<b>108 615,68</b>	<b>50 049 905,77</b>	<b>105,96</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	1 269,92	0,00	1 269,92	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>1 269,92</b>	<b>0,00</b>	<b>1 269,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>47 236 370,84</b>	<b>49 942 560,01</b>	<b>108 615,68</b>	<b>50 051 175,69</b>	<b>105,96</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>6 814 281,65</b>					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>54 050 652,49</b>	<b>49 942 560,01</b>	<b>108 615,68</b>	<b>50 051 175,69</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>Dépenses d'investissement - Vue détaillée</b>	<b>B1</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2031	Frais d'études		924 302,93	2 500,00	921 802,93	
2051	Concessions et droits similaires		100 455,34	12 978,02	87 477,32	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 247 307,66	1 024 758,27	15 478,02	1 009 280,25	1 238 027,41
2041511	Biens mobiliers, matériel et études		26 461,90		26 461,90	
2041512	Bâtiments et installations		46 608,43		46 608,43	
20415321	Biens mobiliers, matériel et études		35 303,29		35 303,29	
2041582	Bâtiments et installations		36 131,16		36 131,16	
20422	Bâtiments et installations		36 048,67		36 048,67	
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	675 868,95	180 553,45		180 553,45	495 315,50
2111	Terrains nus		16 927,23		16 927,23	
2113	Terrains aménagés autres que voirie		147 344,06		147 344,06	
2115	Terrains bâtis		13 800,00		13 800,00	
2116	Cimetière		131 903,19		131 903,19	
2118	Autres terrains		8 014,20		8 014,20	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		66 480,17		66 480,17	
2128	Autres agencements et aménagements		74 513,15		74 513,15	
21311	Bâtiments administratifs		553 993,41		553 993,41	
21312	Bâtiments scolaires		984 300,72		984 300,72	
21314	Bâtiments culturels et sportifs		292 374,70		292 374,70	
21316	Équipements du cimetière		16 078,36		16 078,36	
21318	Autres bâtiments publics		202 577,54		202 577,54	
21321	Immeubles de rapport		25 124,56		25 124,56	
21351	Bâtiments publics		5 467,00		5 467,00	
2138	Autres constructions		371 206,04		371 206,04	
2151	Réseaux de voirie		174 340,87		174 340,87	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2152	Installations de voirie		1 208 926,94		1 208 926,94	
21533	Réseaux câblés		21 063,40		21 063,40	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		5 639,96		5 639,96	
21572	Matériel technique scolaire		10 806,00		10 806,00	
215731	Matériel roulant		174 608,64		174 608,64	
215738	Autre matériel et outillage de voirie		8 790,92		8 790,92	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		684 686,54		684 686,54	
21612	Dépenses ultérieures immobilisées		92 263,20		92 263,20	
21621	Biens sous-jacents		3 000,00		3 000,00	
21622	Dépenses ultérieures immobilisées		43 076,00		43 076,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		55 385,52		55 385,52	
21828	Autres matériels de transport		214 051,56		214 051,56	
21831	Matériel informatique scolaire		108 199,17	3 456,00	104 743,17	
21838	Autre matériel informatique		95 515,05	979,20	94 535,85	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		9 760,74		9 760,74	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		261 402,91		261 402,91	
2185	Matériel de téléphonie		20 517,36		20 517,36	
2188	Autres		1 384 260,90	605 353,64	778 907,26	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	10 659 428,25	7 486 400,01	609 788,84	6 876 611,17	3 782 817,08
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
2312	Agencements et aménagements de terrains		752 574,73		752 574,73	
2313	Constructions		11 848 236,78	19 991,82	11 828 244,96	
2315	Installations, matériel et outillage techniques		3 689 843,57	622 330,26	3 067 513,31	
2316	Restauration des biens historiques et culturels		20 124,00		20 124,00	
2328	Autres immobilisations incorporelles		5 280,00		5 280,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée						B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		86 095,07		86 095,07	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	18 087 458,62	16 402 154,15	642 322,08	15 759 832,07	2 327 626,55
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>31 670 063,48</b>	<b>25 093 865,88</b>	<b>1 267 588,94</b>	<b>23 826 276,94</b>	<b>7 843 786,54</b>
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		2 716 236,68		2 716 236,68	
16818	Autres prêteurs		33 542,50		33 542,50	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 749 789,18	2 749 779,18		2 749 779,18	10,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
27638	Autres établissements publics		167 649,00		167 649,00	
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	167 649,00	167 649,00		167 649,00	
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>2 917 438,18</b>	<b>2 917 428,18</b>		<b>2 917 428,18</b>	<b>10,00</b>
4541110	Opération pour compte tiers n° 4541110	34 085,00	11 991,51		11 991,51	22 093,49
4541111	Opération pour compte tiers n° 4541111	201 700,00	6 480,00		6 480,00	195 220,00
4541112	Opération pour compte tiers n° 4541112	4 000,00	2 200,00		2 200,00	1 800,00
458140	Opération pour compte tiers n° 458140	550 000,00	806 195,36	301 982,66	504 212,70	45 787,30
458141	Opération pour compte tiers n° 458141	65 000,00	50 000,00		50 000,00	15 000,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	854 785,00	876 866,87	301 982,66	574 884,21	279 900,79
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>35 442 286,66</b>	<b>28 888 160,93</b>	<b>1 569 571,60</b>	<b>27 318 589,33</b>	<b>8 123 697,33</b>
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		1 269,92		1 269,92	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 269,92	1 269,92		1 269,92	

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>Dépenses d'investissement - Vue détaillée</b>	<b>B1</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2088	Autres immobilisations incorporelles		5 000,00		5 000,00	
2151	Réseaux de voirie		85 509,39		85 509,39	
2152	Installations de voirie		8 997,84		8 997,84	
2313	Constructions		163 590,30	0,34	163 589,96	
2315	Installations, matériel et outillage techniques		86 095,07		86 095,07	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	943 142,13	349 192,60	0,34	349 192,26	593 949,87
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>944 412,05</b>	<b>350 462,52</b>	<b>0,34</b>	<b>350 462,18</b>	<b>593 949,87</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>36 386 698,71</b>	<b>29 238 623,45</b>	<b>1 569 571,94</b>	<b>27 669 051,51</b>	<b>8 717 647,20</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		4 005 864,88				
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>40 392 563,59</b>	<b>29 238 623,45</b>	<b>1 569 571,94</b>	<b>27 669 051,51</b>	<b>12 723 512,08</b>

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>Recettes d'investissement - Vue détaillée</b>	<b>B2</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
1311	État et établissements nationaux		2 436,75		2 436,75	
13141	Communes membres du GFP		28 948,26		28 948,26	
13148	Autres communes		5 696,18		5 696,18	
13151	GFP de rattachement		17 501,47		17 501,47	
13158	Autres groupements		2 079,17		2 079,17	
1316	Autres établissements publics locaux		14 109,91		14 109,91	
1318	Autres		44 727,93		44 727,93	
1321	État et établissements nationaux		130 809,87		130 809,87	
1322	Régions		417 548,00	48 100,00	369 448,00	
1323	Départements		250 000,00		250 000,00	
13251	GFP de rattachement		2 628 932,75		2 628 932,75	
13256	Attributions de compensation d'investissement		299 407,00		299 407,00	
13272	FEDER		118 000,00		118 000,00	
1328	Autres		41 250,72		41 250,72	
13362	Dotation de soutien à l'investissement local		2 792,40		2 792,40	
1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police		403 547,00		403 547,00	
13462	Dotation de soutien à l'investissement local		862 880,00		862 880,00	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	9 688 693,74	5 270 667,41	48 100,00	5 222 567,41	4 466 126,33
1641	Emprunts en euros		3 000 000,00		3 000 000,00	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	7 596 874,07	3 000 000,00		3 000 000,00	4 596 874,07
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>Recettes d'investissement - Vue détaillée</b>	<b>B2</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
10222	F.C.T.V.A.		763 473,07		763 473,07	
10226	Taxe d'aménagement		152 795,70		152 795,70	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		6 085 298,95		6 085 298,95	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	6 948 772,02	7 001 567,72		7 001 567,72	-52 795,70
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé		3 000,00		3 000,00	
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	3 000,00	3 000,00		3 000,00	
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	164 407,00				
4541210	Opération pour compte tiers n° 4541210	34 085,00	8 745,60		8 745,60	25 339,40
4541211	Opération pour compte tiers n° 4541211	200 000,00				200 000,00
4541212	Opération pour compte tiers n° 4541212	4 000,00	2 200,00		2 200,00	1 800,00
458240	Opération pour compte tiers n° 458240	550 000,00	504 212,70		504 212,70	45 787,30
458241	Opération pour compte tiers n° 458241	65 000,00	50 000,00		50 000,00	15 000,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	853 085,00	565 158,30		565 158,30	287 926,70
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>25 254 831,83</b>	<b>15 840 393,43</b>	<b>48 100,00</b>	<b>15 792 293,43</b>	<b>9 462 538,40</b>
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	8 602 817,63				
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		178 398,41		178 398,41	
2111	Terrains nus		98 677,04		98 677,04	
2112	Terrains de voirie		3 450,00		3 450,00	
2113	Terrains aménagés autres que voirie		124 303,53		124 303,53	
21318	Autres bâtiments publics		580 156,02		580 156,02	
2138	Autres constructions		1 666 800,00		1 666 800,00	
28031	Frais d'études		93 040,00		93 040,00	

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>Recettes d'investissement - Vue détaillée</b>	<b>B2</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
28033	Frais d'insertion		959,70		959,70	
2804112	Bâtiments et installations		666,00		666,00	
28041412	Bâtiments et installations		302,00		302,00	
28041511	Biens mobiliers, matériel et études		33 086,60		33 086,60	
28041512	Bâtiments et installations		121 220,00		121 220,00	
280415321	Biens mobiliers, matériel et études		2 580,00		2 580,00	
280415322	Bâtiments et installations		2 599,00		2 599,00	
28041582	Bâtiments et installations		49 301,48		49 301,48	
2804181	Biens mobiliers, matériel et études		4 667,37		4 667,37	
2804182	Bâtiments et installations		326 193,44		326 193,44	
280421	Biens mobiliers, matériel et études		5 798,00		5 798,00	
280422	Bâtiments et installations		139 459,00		139 459,00	
2804412	Bâtiments et installations		34 599,00		34 599,00	
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires		197 089,71		197 089,71	
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		20 872,06		20 872,06	
281321	Immeubles de rapport		38 845,00		38 845,00	
281533	Réseaux câblés		8 510,04		8 510,04	
281534	Réseaux d'électrification		532,00		532,00	
281538	Autres réseaux		6 619,00		6 619,00	
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		9 647,00		9 647,00	
2815731	Matériel roulant		88 033,23		88 033,23	
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		38 497,16		38 497,16	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		184 121,30		184 121,30	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers		4 829,61		4 829,61	
281828	Autres matériels de transport		248 499,85		248 499,85	

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>Recettes d'investissement - Vue détaillée</b>	<b>B2</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
281831	Matériel informatique scolaire		57 595,38		57 595,38	
281838	Autre matériel informatique		208 937,28		208 937,28	
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		16 227,89		16 227,89	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		116 043,65		116 043,65	
28185	Matériel de téléphonie		8 887,66		8 887,66	
28188	Autres		640 345,80		640 345,80	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 591 772,00	5 360 390,21		5 360 390,21	231 381,79
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		349 192,60	0,34	349 192,26	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	943 142,13	349 192,60	0,34	349 192,26	593 949,87
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>15 137 731,76</b>	<b>5 709 582,81</b>	<b>0,34</b>	<b>5 709 582,47</b>	<b>9 428 149,29</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>40 392 563,59</b>	<b>21 549 976,24</b>	<b>48 100,34</b>	<b>21 501 875,90</b>	<b>18 890 687,69</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>40 392 563,59</b>	<b>21 549 976,24</b>	<b>48 100,34</b>	<b>21 501 875,90</b>	<b>18 890 687,69</b>

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES</b>	<b>C1</b>

Cet état ne contient pas d'information.



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60221	Combustibles et carburants		284 877,71	50 018,40	234 859,31	
60222	Produits d'entretien		98 880,97	2 865,58	96 015,39	
60224	Fournitures administratives		3 461,66	1 557,30	1 904,36	
60226	Habillement et vêtements de travail		5 520,42		5 520,42	
60228	Autres fournitures consommables		603 281,16	28 247,61	575 033,55	
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements		148 714,56		148 714,56	
60611	Eau et assainissement		83 857,41	60 000,00	23 857,41	
60612	Énergie - Électricité		1 453 789,86	202 600,77	1 251 189,09	
60621	Combustibles		12 135,08		12 135,08	
60622	Carburants		9 312,60		9 312,60	
60623	Alimentation		50 548,83	3 170,77	47 378,06	
60628	Autres fournitures non stockées		4 086,17	1 708,36	2 377,81	
60632	Fournitures de petit équipement		83 318,15	13 929,53	69 388,62	
60636	Habillement et Vêtements de travail		33 299,92	2 926,78	30 373,14	
6064	Fournitures administratives		49 722,73		49 722,73	
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)		53 598,22	3 439,43	50 158,79	
6067	Fournitures scolaires		2 419,32	608,30	1 811,02	
6068	Autres matières et fournitures.		35 811,41	7 051,29	28 760,12	
6071	Compteurs		817,56		817,56	
611	Contrats de prestations de services		1 451 392,35	18 232,00	1 433 160,35	
6132	Locations immobilières		34 400,09	1 124,03	33 276,06	
61351	Matériel roulant		2 247,00	420,00	1 827,00	
61358	Autres		285 762,67	13 205,86	272 556,81	
61521	Terrains		552 324,15	26 530,04	525 794,11	
615221	Bâtiments publics		330 102,22	89 129,92	240 972,30	
615228	Autres bâtiments		71 890,49	14 947,97	56 942,52	

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée</b>	<b>D1</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
615231	Voiries		252 473,49	60 331,02	192 142,47	
615232	Réseaux		1 173,60		1 173,60	
61551	Matériel roulant		34 521,90	2 661,17	31 860,73	
61558	Autres biens mobiliers		61 108,17	25 472,63	35 635,54	
6156	Maintenance		606 481,90	66 493,74	539 988,16	
6161	Multirisques		150 710,78		150 710,78	
6168	Autres		10 417,53		10 417,53	
617	Études et recherches		128 409,57	12 453,48	115 956,09	
6182	Documentation générale et technique		30 868,29	536,00	30 332,29	
6184	Versements à des organismes de formation		7 200,00		7 200,00	
6185	Frais de colloques et séminaires		3 022,10		3 022,10	
6188	Autres frais divers		80 801,68	3 023,88	77 777,80	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux		7 085,00	860,00	6 225,00	
62268	Autres honoraires, conseils...		118 177,56	4 041,76	114 135,80	
6227	Frais d'actes et de contentieux		35 067,51		35 067,51	
6228	Divers		146 962,34	54 010,96	92 951,38	
6231	Annonces et insertions		70 298,61	2 898,04	67 400,57	
6232	Fêtes et cérémonies		343 799,00	30 787,55	313 011,45	
6233	Foires et expositions		407 534,06	2 306,00	405 228,06	
6234	Réceptions		117 579,94	5 889,83	111 690,11	
6236	Catalogues et imprimés et publications		129 898,52	3 860,12	126 038,40	
6238	Divers		309 087,08	20 931,22	288 155,86	
6241	Transports de biens		61 143,98	7 130,88	54 013,10	
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité		96 827,64	10 648,74	86 178,90	
6248	Divers		34 048,73		34 048,73	
6251	Voyages, déplacements et missions		17 841,44		17 841,44	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6261	Frais d'affranchissement		80 418,10		80 418,10	
6262	Frais de télécommunications		118 747,52	1 026,81	117 720,71	
627	Services bancaires et assimilés.		21 049,44	252,78	20 796,66	
6281	Concours divers (cotisations...)		28 241,94		28 241,94	
6283	Frais de nettoyage des locaux		73 554,02	22 353,25	51 200,77	
6284	Redevance pour services rendus		30 344,82	1 013,01	29 331,81	
62876	Au GFP de rattachement		691 112,99	0,25	691 112,74	
62878	A des tiers		75 496,33		75 496,33	
6288	Autres		1 789 395,11	169 637,53	1 619 757,58	
63512	Taxes foncières		321 104,00	51,00	321 053,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules		2 029,60	1 762,56	267,04	
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)		76 893,74	592,31	76 301,43	
total chapitre 011	Charges à caractère général	12 743 872,53	12 316 500,74	1 052 740,46	11 263 760,28	1 480 112,25
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement		23 923 620,98		23 923 620,98	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	24 256 923,00	23 923 620,98		23 923 620,98	333 302,02
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants		69 459,00		69 459,00	
total chapitre 014	Atténuations de produits	69 459,00	69 459,00		69 459,00	
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65131	Bourses		12 000,00		12 000,00	
65311	Indemnités de fonction		317 003,60		317 003,60	
65312	Frais de mission et de déplacement		14 404,91		14 404,91	
65313	Cotisations de retraite		35 051,55		35 051,55	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		33 762,45		33 762,45	
65315	Formation		2 580,00		2 580,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6541	Créances admises en non-valeur		37 223,77		37 223,77	
6542	Créances éteintes		26 997,89	3 465,92	23 531,97	
65561	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (établissement public de territoire)		7 172,44		7 172,44	
65568	Autres contributions		44 012,70		44 012,70	
6558	Autres contributions obligatoires		511 522,83		511 522,83	
657341	Communes membres du GFP		2 269,24		2 269,24	
657361	Caisses des écoles		150 450,00	200,00	150 250,00	
657362	CCAS		1 644 924,00		1 644 924,00	
657382	Organismes publics divers		12 518,00		12 518,00	
65748	Autres personnes de droit privé		1 587 290,17	7 500,00	1 579 790,17	
65811	Droits utilisation informatique en nuage		97 911,43		97 911,43	
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés		1 086,45		1 086,45	
65888	Autres		44 107,68		44 107,68	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	4 896 553,64	4 582 289,11	11 165,92	4 571 123,19	325 430,45
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>41 966 808,17</b>	<b>40 891 869,83</b>	<b>1 063 906,38</b>	<b>39 827 963,45</b>	<b>2 138 844,72</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance		313 727,37		313 727,37	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		79 587,00	59 333,24	20 253,76	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs		196,94		196,94	
6688	Autres		29 107,10		29 107,10	
total chapitre 66	Charges financières	386 746,40	422 618,41	59 333,24	363 285,17	23 461,23
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		33 954,06		33 954,06	
total chapitre 67	Charges spécifiques	57 254,75	33 954,06		33 954,06	23 300,69
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement		90 470,00		90 470,00	

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée</b>	<b>D1</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		6 568,54		6 568,54	
total chapitre 68	Dotations aux provisions	97 038,54	97 038,54		97 038,54	
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>42 507 847,86</b>	<b>41 445 480,84</b>	<b>1 123 239,62</b>	<b>40 322 241,22</b>	<b>2 185 606,64</b>
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	8 602 817,63				
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		2 473 386,59		2 473 386,59	
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement		178 398,41		178 398,41	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		2 708 605,21		2 708 605,21	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 591 772,00	5 360 390,21		5 360 390,21	231 381,79
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>14 194 589,63</b>	<b>5 360 390,21</b>		<b>5 360 390,21</b>	<b>8 834 199,42</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>56 702 437,49</b>	<b>46 805 871,05</b>	<b>1 123 239,62</b>	<b>45 682 631,43</b>	<b>11 019 806,06</b>
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>						
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>56 702 437,49</b>	<b>46 805 871,05</b>	<b>1 123 239,62</b>	<b>45 682 631,43</b>	<b>11 019 806,06</b>

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>Recettes de fonctionnement - Vue détaillée</b>	<b>D2</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements		146 891,88		146 891,88	
total chapitre 013	Atténuations de charges	150 000,00	146 891,88		146 891,88	3 108,12
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
70311	Concession dans les cimetières (produit net)		98 722,23		98 722,23	
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique		1 063 780,98	1 843,15	1 061 937,83	
70323	Redevance d'occupation du domaine public		153 134,40	281,99	152 852,41	
70328	Autres droits de stationnement et de location		335 663,74		335 663,74	
70388	Autres redevances et recettes diverses		96 074,21		96 074,21	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel		629 806,48	1 039,50	628 766,98	
7066	Redevances et droits des services à caractère social		425 445,12	4 679,70	420 765,42	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		619 212,32	9 083,50	610 128,82	
70688	Autres prestations de services		19 265,14	1 975,70	17 289,44	
7078	Autres marchandises		24 840,56		24 840,56	
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)		3 075,42		3 075,42	
70846	au GFP de rattachement		25 902,76		25 902,76	
70873	par les C.C.A.S.		16 131,53	166,55	15 964,98	
70874	par les caisses des écoles		636,48		636,48	
70875	par les communes membres du GFP		19 960,34	2 278,32	17 682,02	
70876	par le GFP de rattachement		254 693,94		254 693,94	
70878	par des tiers		206 192,80	4 300,00	201 892,80	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)		4 812,90		4 812,90	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 967 226,23	3 997 351,35	25 648,41	3 971 702,94	-4 476,71
73211	Attribution de compensation		1 843 570,00		1 843 570,00	

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>Recettes de fonctionnement - Vue détaillée</b>	<b>D2</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
73212	Dotation de solidarité communautaire		480 186,00		480 186,00	
73221	FNGIR		123 202,00		123 202,00	
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		449 262,00		449 262,00	
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 903 221,02	2 896 220,00		2 896 220,00	7 001,02
73111	Impôts directs locaux		22 220 918,00		22 220 918,00	
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière		2 190 173,21	25 487,80	2 164 685,41	
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité		731 336,84	17 957,64	713 379,20	
73154	Droits de place		326 504,09	9 619,22	316 884,87	
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux		2 090,00		2 090,00	
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure		312 664,94	22 387,68	290 277,26	
7318	Autres		5 661,00		5 661,00	
total chapitre 731	Fiscalité locale	25 276 666,03	25 789 348,08	75 452,34	25 713 895,74	-437 229,71
74111	Dotation forfaitaire des communes		6 745 532,00	520 901,00	6 224 631,00	
741123	Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes		3 738 015,00		3 738 015,00	
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes		535 856,00		535 856,00	
743	Dotation spéciale au titre des instituteurs (DSI)		2 808,00		2 808,00	
744	FCTVA		89 542,26		89 542,26	
74611	DGD		443 324,00		443 324,00	
74718	Autres		267 418,91	26 433,70	240 985,21	
7472	Régions		32 500,00	7 500,00	25 000,00	
7473	Départements		128 719,59	2 500,00	126 219,59	
74741	Communes membres du GFP		5 895,00	589,50	5 305,50	
74748	Autres communes		1 768,50		1 768,50	
74751	GFP de rattachement		201 352,00	18 425,60	182 926,40	
74788	Autres		1 680 344,62	19 100,00	1 661 244,62	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée						D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
748312	D.C.R.T.P.		24 292,00		24 292,00	
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		548 629,00		548 629,00	
74836	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle		4 499,27		4 499,27	
7484	Dotation de recensement		6 400,00		6 400,00	
7485	Dotation pour les titres sécurisés		53 069,00		53 069,00	
74888	Autres		110,00		110,00	
total chapitre 74	Dotations et participations	13 995 367,02	14 510 075,15	595 449,80	13 914 625,35	80 741,67
752	Revenus des immeubles		621 206,17	68 170,18	553 035,99	
755	Dédits et pénalités perçus		3 500,00	1 000,00	2 500,00	
757	Subventions		131 523,50		131 523,50	
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur		614,40		614,40	
75888	Autres		92 664,56	25 557,38	67 107,18	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	941 004,33	849 508,63	94 727,56	754 781,07	186 223,26
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>47 233 484,63</b>	<b>48 189 395,09</b>	<b>791 278,11</b>	<b>47 398 116,98</b>	<b>-164 632,35</b>
761	Produits de participations		325,11		325,11	
7688	Autres		849,46		849,46	
total chapitre 76	Produits financiers	2 886,21	1 174,57		1 174,57	1 711,64
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		99,14		99,14	
775	Produits des cessions d'immobilisations		2 650 515,08		2 650 515,08	
total chapitre 77	Produits spécifiques	2 650 515,08	2 650 614,22		2 650 614,22	-99,14
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>49 886 885,92</b>	<b>50 841 183,88</b>	<b>791 278,11</b>	<b>50 049 905,77</b>	<b>-163 019,85</b>
7761	<i>Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat</i>		1 269,92		1 269,92	

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>Recettes de fonctionnement - Vue détaillée</b>	<b>D2</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>total chapitre 042</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	1 269,92	1 269,92		1 269,92	
<i>total chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 269,92</b>	<b>1 269,92</b>		<b>1 269,92</b>	
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>49 888 155,84</b>	<b>50 842 453,80</b>	<b>791 278,11</b>	<b>50 051 175,69</b>	<b>-163 019,85</b>
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>		<b>6 814 281,65</b>				
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>56 702 437,49</b>	<b>50 842 453,80</b>	<b>791 278,11</b>	<b>50 051 175,69</b>	<b>6 651 261,80</b>

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Bilan (en euros)</b>	<b>A</b>

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Subventions d'investissement versées		10 420 811,38	6 045 125,23	4 375 686,15	4 915 604,59
Autres immobilisations incorporelles		6 045 191,09	2 122 144,25	3 923 046,84	3 199 856,00
Immobilisations incorporelles en cours		5 280,00		5 280,00	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains		30 896 011,37	42 656,42	30 853 354,95	30 641 675,58
Constructions		82 256 123,05	499 950,01	81 756 173,04	81 590 851,73
Réseaux et installations de voirie		64 102 880,43		64 102 880,43	62 625 105,39
Réseaux divers		1 997 105,22	80 834,50	1 916 270,72	1 910 868,36
Installations techniques, agencements et matériel		6 347 192,81	3 979 099,74	2 368 093,07	1 803 859,70
Immobilisations mises en concessions ou affermées		2 044 086,39		2 044 086,39	2 044 086,39
Autres		20 127 654,06	14 364 631,77	5 763 022,29	5 386 745,84
Immobilisations corporelles en cours		70 230 567,09		70 230 567,09	54 575 522,25
<b>DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS</b>		46 328 374,52		46 328 374,52	46 328 374,52
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>		642 327,71		642 327,71	477 678,71
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>		<b>341 443 605,12</b>	<b>27 134 441,92</b>	<b>314 309 163,20</b>	<b>295 500 229,06</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>STOCKS</b>		146 891,88		146 891,88	148 714,56
<b>CRÉANCES</b>					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		660 043,48		660 043,48	740 453,96
Créances sur les redevables et comptes rattachés		978 091,75		978 091,75	1 075 930,97
Avances et acomptes versés par la collectivité		2 447,60		2 447,60	3 347,60
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		61 539,94		61 539,94	43 068,43
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		311 852,97	6 568,54	305 284,43	443 929,77
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>					

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Bilan (en euros)</b>	<b>A</b>

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)</b>		<b>2 160 867,62</b>	<b>6 568,54</b>	<b>2 154 299,08</b>	<b>2 455 445,29</b>
<b>TRÉSORERIE</b>					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		807 283,97		807 283,97	8 141 949,16
AUTRES					
<b>TOTAL TRÉSORERIE (III)</b>		<b>807 283,97</b>		<b>807 283,97</b>	<b>8 141 949,16</b>
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		120,30		120,30	13 079,67
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>344 411 877,01</b>	<b>27 141 010,46</b>	<b>317 270 866,55</b>	<b>306 110 703,18</b>

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Bilan (en euros)</b>	<b>A</b>

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES</b>			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		59 842 435,43	59 842 435,43
Fonds globalisés		48 882 572,34	47 966 303,57
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		667 353,35	549 061,28
Rattachées à un actif non amortissable		54 313 227,51	49 208 952,17
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-31 010 707,22	-31 187 835,71
RÉSERVES		130 110 802,15	124 025 503,20
REPORT A NOUVEAU		6 814 281,65	7 448 790,08
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		4 368 544,26	5 450 790,52
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		19 626 195,39	19 626 195,39
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>		<b>293 614 704,86</b>	<b>282 930 195,93</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
PROVISIONS POUR RISQUES		180 940,00	90 470,00
PROVISIONS POUR CHARGES			
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>		<b>180 940,00</b>	<b>90 470,00</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		21 756 773,87	21 452 756,79
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		79 851,23	113 393,73
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>		<b>21 836 625,10</b>	<b>21 566 150,52</b>
<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 047 044,50	1 099 008,01
Dettes fiscales et sociales		52 687,28	38 388,87
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		8 745,60	

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Bilan (en euros)</b>	<b>A</b>

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		303 869,26	92 722,65
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>		<b>1 412 346,64</b>	<b>1 230 119,53</b>
<b>TRÉSORERIE</b>			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>			
<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>		<b>23 429 911,74</b>	<b>22 886 740,05</b>
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		226 249,95	293 767,20
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>		<b>317 270 866,55</b>	<b>306 110 703,18</b>

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Compte de résultat (en euros)</b>	<b>B</b>

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>				
Dotations de l'état		11 034 176,26		
Participations		2 243 449,82		
Compensations, autres attributions et autres participations		636 999,27		
Dons et legs				
Impôts et taxes		28 540 656,74		
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>				
Ventes de biens ou prestations de services		3 971 702,94		
Produits des cessions d'actifs		2 650 515,08		
Autres produits de gestion		754 880,21		
Production stockée et immobilisée				
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession		1 269,92		
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>		<b>49 833 650,24</b>		
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>				
Achats et charges externes		34 642 867,91		
Charges de personnel				
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>				
<i>Dont charges sociales</i>				
Indemnités des élus (et membres du CESR)		402 802,51		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		237 815,36		
Impôts et taxes		397 621,47		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		2 805 643,75		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		2 473 386,59		
Neutralisation des dépréciations et provisions				

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Compte de résultat (en euros)</b>	<b>B</b>

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession		178 398,41		
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>		<b>41 138 536,00</b>		
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		3 408 923,85		
<i>Dont ménages</i>		12 000,00		
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		1 579 790,17		
<i>Dont collectivités territoriales</i>		2 269,24		
<i>Dont autres organismes publics</i>		1 814 864,44		
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Autres charges		555 535,53		
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		<b>3 964 459,38</b>		
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>		<b>4 730 654,86</b>		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits des participations et des prêts		325,11		
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers		849,46		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		<b>1 174,57</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Charges d'intérêts		334 178,07		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières		29 107,10		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		<b>363 285,17</b>		
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>		<b>-362 110,60</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII )</b>		<b>4 368 544,26</b>		

<b>III – ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>III</b>
<b>Annexe</b>	<b>C</b>

L'annexe est une pièce jointe au Compte financier unique pour les collectivités expérimentant la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



## **État des Contrôles du Compte Financier**

Cet état ne contient pas d'information.



<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Date d'édition : 23/03/2023

**Comptable(s)****Ayant exercé au cours de la gestion**

M Michel GRANSART

du 01/01/2022

au 23/03/2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**A , le**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

**A , le**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

**A , le**

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>		<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>		<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	33464

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	29526996

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1205
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1496
3	Dépenses d'équipement brut / population	699
4	Encours de dette / population (2)	648
5	DGF / population	313.72
<b>Ratios de structure et d'analyse financière</b>		
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	62.4%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	86%
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	8%
9	Taux d'épargne nette ( (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	8.9%
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	43%
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3)	300%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>		<b>I</b>
<b>LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITÉ</b>		<b>B3.1</b>

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
COMMUNAUTE AGGLOMERATION AGEN	20/12/1999	FPU	0,00
TERRITOIRE D ENERGIE DE LOT ET GARONNE	13/10/2008	0.22 euros par HABITANT	7 172,44
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CHENIL FOURRIERE DE LOT ET GARONNE	04/10/2004	1.35 euros par HABITANT	44 012,70

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité supplémentaire ou sans fiscalité propre.

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS**

	<b>I</b>
	<b>B3.2</b>

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CAISSE DES ECOLES	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	01/01/1915	28/12/1914	SPA	non
CCAS	ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	06/01/1986	06/01/1986	SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

<b>B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>IV – ÉTATS ANNEXÉS</b>
	<b>B2</b>

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Durée (en années)	Délibération du
	Catégories de biens amortis			
€	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an :			
L	FRAIS D ETUDES		5	30/09/1996
L	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES		5	30/09/1996
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORABLES		5	30/09/1996
L	MATERIEL ET OUTILLAGE D INCENDIE ET DE DEFENSE CIVILE		5	30/09/1996
L	MATERIEL DE TRANSPORT AUTRE QUE CAMIONS ET VEHICULES		5	30/09/1996
L	MATERIEL DE BUREAU		5	30/09/1996
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5	30/09/1996
L	CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS		10	30/09/1996
L	MOBILIER		10	30/09/1996
L	INSTALLATIONS GENERALES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS		15	30/09/1996
L	IMMEUBLES PRODUCTIFS DE REVENUS		30	30/09/1996
L	SUBV EQUIP VERSEES FINANCANT BIENS MOBILIERS ET MATERIELS		5	02/04/2012
L	SUBV EQUIP VERSEES FINANCANT BIENS IMMOBILIERS		15	02/04/2012
L	SUBV EQUIP VERSEES FINANCANT PROJETS INFRASTRUCTURES		30	02/04/2012
L	BIENS DE FAIBLE VALEUR		1	27/11/2017
L	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE		10	27/11/2017
L	AUTRES INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIEL ET OUTILLAGE		15	27/11/2017
L	PLANTATIONS D ARBRES ET D ARBUSTES		5	27/11/2017
L	MATERIEL INFORMATIQUE		5	27/11/2017
L	MATERIEL DE TELEPHONIE		3	14/03/2022

## IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

## B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

## LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
18/12/2012 - AFFERMAGE	CINEMA	LES MONTREURS D IMAGES	PERSONNE MORALE DE DROIT PRIVE	55 833,00
28/11/2016 - AFFERMAGE	GESTION DES STRUCTURES D ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE FOURRIERE AUTOMOBILE	LA MAISON BLEUE	PERSONNE MORALE DE DROIT PRIVE	211 447,68
27/11/2017 - AFFERMAGE	STATIONNEMENT	ALLAINCE AUTO DEPANNAGE	PERSONNE MORALE DE DROIT PRIVE	15 332,99
17/09/2018 - CONCESSION		INDIGO	PERSONNE MORALE DE DROIT PRIVE	8 382,88
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
- SUBVENTION	CCAS	CCAS	ETABLISSEMENT DE DROIT PUBLIC	1 570 000,00
- SUBVENTION	CAISSE DES ECOLES	CAISSE DES ECOLES	ETABLISSEMENT DE DROIT PUBLIC	150 250,00
- SUBVENTION	SASP SUA RUGBY	SASP SUA RUGBY	AUTRE PERSONNE DE DROIT PRIVE	266 372,00
- SUBVENTION	ADEM FLORIDA	ADEM FLORIDA	ASSOCIATION	169 871,00
- SUBVENTION	LES AMIS DE MICHEL SERRES	LES AMIS DE MICHEL SERRES	ASSOCIATION	150 000,00
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée,...).

CodNatJurBenefC/ LibOrgaBenef	MtSubv	LibPrestaNat
P1	ACADEMIE DES SCIENCES LETTRES ET ARTS D AGI	2300
P1	ACADEMIE DES SCIENCES LETTRES ET ARTS D AGI	0
P1	ACADEMIA	5061.35
P1	ACADEMIE PUGILISTIQUE AGENAISE	3921.72
P1	ACADEMIE PUGILISTIQUE AGENAISE	4643.72
P1	ACCORDERIE AGENAISE	0
P1	ACCORDERIE AGENAISE	10000
P1	ACCUEIL AGEN AGGLO 3A	194.37
P1	ACCUEIL AGEN AGGLO 3A	260
P1	ACTION CANCER	5.74
P1	ACTION CANCER	0
P1	ADEM FLORIDA	0
P1	ADEM FLORIDA	169871
P1	AERO CLUB AGENAIS	0
P1	AERO CLUB AGENAIS	2100
P1	AEROBIC AGENAIS	1040
P1	AEROBIC AGENAIS	4052.53
P1	AFSEP	0
P1	AFSEP	240
P1	AGEN BASKET CLUB	32019.06
P1	AGEN BASKET CLUB	37522.99
P1	AGEN BATON ET CANNE DE COMBAT	0
P1	AGEN BATON ET CANNE DE COMBAT	500
P1	AGEN MOTO VERTE	29.84
P1	AGEN MOTO VERTE	0
P1	AGEN RACING CLUB	72935.47
P1	AGEN RACING CLUB	8564.17
P1	AGENCE DU COMMERCE COEUR D AGEN	0
P1	AGENCE DU COMMERCE COEUR D AGEN	65000
P1	AGIR ABCD AQUITAINE EST	2676
P1	AGIR ABCD AQUITAINE EST	0
P1	AIDES 47	1918
P1	AIDES 47	0
P1	AIR 47	80
P1	AIR 47	0
P1	AIKIDO CLUB AGENAIS	2031.9
P1	AIKIDO CLUB AGENAIS	2685
P1	AIRAQ	235
P1	AIRAQ	0
P1	AMICALE DES ANCIENS DU SUA RUGBY	7.18
P1	AMICALE DES ANCIENS DU SUA RUGBY	0
P1	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	241.98
P1	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	0
P1	AMICALE DONNEURS SANG	0
P1	AMICALE DONNEURS SANG	200
P1	AMICALE LAIQUE	33295
P1	AMICALE LAIQUE	0
P1	AMICALE LAIQUE HAND BALL	262.4
P1	AMICALE LAIQUE HAND BALL	18003.82
P1	AMICALE LAIQUE PETANQUE	0
P1	AMICALE LAIQUE PETANQUE	1500
P1	AMICALE LAIQUE TENNIS	0
P1	AMICALE LAIQUE TENNIS	3696.08
P1	AMIS DE L DUCOS DE HAURON	0
P1	AMIS DE L DUCOS DE HAURON	500
P1	AMIS DE NISHINOMIYA	20.2
P1	AMIS DE NISHINOMIYA	0
P1	AMOUREUX DE L'EGYPTE ANCIENNE	1710
P1	AMOUREUX DE L'EGYPTE ANCIENNE	0
P1	ANCIENS COMABATTANTS AFMD	1200.83
P1	ANCIENS COMABATTANTS AFMD	0
P1	ANCIENS COMABTTANTS RAWA RUSKA	402.03
P1	ANCIENS COMABTTANTS RAWA RUSKA	0
P1	ANCIENS COMBATTANTS ANCGVM	1527.31
P1	ANCIENS COMBATTANTS ANCGVM	0
P1	ANCIENS COMBATTANTS COMITE D'ENTENTE	1557.43
P1	ANCIENS COMBATTANTS COMITE D'ENTENTE	0
P1	ANCIENS COMBATTANTS COMITE DU PRIX DEP DE I	1200.83
P1	ANCIENS COMBATTANTS COMITE DU PRIX DEP DE I	0
P1	ANCIENS COMBATTANTS FACOM	1526.26
P1	ANCIENS COMBATTANTS FACOM	0
P1	ANCIENS COMBATTANTS FNACA COMITE DEPARTE	2492.52
P1	ANCIENS COMBATTANTS FNACA COMITE DEPARTE	0
P1	ANCIENS COMBATTANTS FNACA COMITE LOCAL	685.2
P1	ANCIENS COMBATTANTS FNACA COMITE LOCAL	0
P1	ANCIEN COMBATTANTS FNAM	1527.31
P1	ANCIEN COMBATTANTS FNAM	0
P1	ANCIENS COMBATTANTS MEDAILLES MILITAIRES	1200.83
P1	ANCIENS COMBATTANTS MEDAILLES MILITAIRES	0
P1	ANCIENS COMBATTANTS SOUVENIR Français	1026.69
P1	ANCIENS COMBATTANTS SOUVENIR Français	0
P1	ANCIENS COMBATTANTS UDSOR	1466.17
P1	ANCIENS COMBATTANTS UDSOR	0
P1	ANCIENS COMBATTANTS UFAACVG	1557.43
P1	ANCIENS COMBATTANTS UFAACVG	0
P1	ANCIENS COMBATTANTS UFAC	730.11
P1	ANCIENS COMBATTANTS UFAC	0
P1	ANCIENS COMBATTANTS UNC	1200.83
P1	ANCIENS COMBATTANTS UNC	0
P1	ANIMATION CARNAVAL	51068.87
P1	ANIMATION CARNAVAL	16500
P1	ARIMAGE	982.75
P1	ARIMAGE	3500
P1	ARTEPIANO	733
P1	ARTEPIANO	0
P1	ASPTT AGEN LOISIR MONTAGNE	0
P1	ASPTT AGEN LOISIR MONTAGNE	500
P1	ASPTT AGEN SECTION AQUAGYM	0
P1	ASPTT AGEN SECTION AQUAGYM	281.7
P1	ASPTT AGEN TENNIS	2654.1
P1	ASPTT AGEN TENNIS	0
P1	ASPTT ATHLETISME	7319.68
P1	ASPTT ATHLETISME	5700.03
P1	ASPTT BADMINTON	1377.7
P1	ASPTT BADMINTON	2528.76

P1	ASPTT CYCLOTOURISME	500	728.85
P1	ASPTT OMNISPORT	0	334.38
P1	ASPTT PETANQUE AGEN	500	0
P1	ASPTT VOLLEY BALL	500	0
P1	ASS DONNEURS DE VOIX BIBLIOTHEQUE SONORE	600	0
P1	ASSO AMIS AGENAIS DE MICHEL SERRES	150000	0
P1	ASSO DES FAMILLES PROTESTANTES	1000	0
P1	ASSOCIATION ADDICTION France	0	255.70
P1	ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET DE PROMOTION	0	3110.16
P1	ASSOCIATION DES INTERNES	1000	0
P1	ASSOCIATION DES PARENTS D ELEVES	0	3017.8
P1	ASSOCIATION EDUCATIVE DES AUTAS	0	125.55
P1	ASSOCIATION FRANCO MAROCAINE DE DIALOGUE	0	816
P1	ASSOCIATION L AMICALE	0	137.36
P1	ASSOCIATION LA VILLETTE SE REVEILLE	0	213.38
P1	ASSOCIATION OPALE	0	462.41
P1	ASSOCIATION SERVICE SOINS ET AIDES A DOMICIL	0	18860.31
P1	ASSOCIATION SPARK	0	0
P1	ASSOCIATION SPORTIVE POLICE AGENAIS	0	1864.4
P1	ATHLETIC FOOT	0	1216.77
P1	AVIRON AGENAIS	13170.9	31704.6
P1	BILLARD CLUB AGENAIS	5871.79	8087.54
P1	BRIDGE CLUB D AGEN	1350	0
P1	BRIGADE D ANIMATION LUDIQUE BAL	0	49.37
P1	C E D P ETUDE ET DECOUVERTE PAYSAGE	5000	0
P1	CANOE KAYAK DE L AGENAIS	2394.78	6670.77
P1	CHANTS DE GARONNE	13900	0
P1	CHARLOTS RUGBY	0	3601.9
P1	CIMADE	600	0
P1	CLE 47	200	0
P1	CLIC AGEN REGAIN COORDINATION	0	156.35
P1	CLUB ALPIN FRANCAIS SECTION D AGEN	500	0
P1	CLUB DE L ETOILE D OR FOYER DE LA SALEVE	250	0
P1	CLUB ETERNEL PRINTEMPS	250	0
P1	CLUB SUBAQUATIQUE AGENAIS	8716.25	0
P1	COBATY	0	140.35
P1	COMBATTANTS PRISONNIERS GUER COMBATTANT	150	0
P1	COMITE DEPARTEMENTAL D ATHLETISME	0	639.04
P1	COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET	0	1218.35
P1	COMITE DEPARTEMENTAL DE JUDO	0	5083.45
P1	COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT	0	3645.1
P1	COMITE DEPARTEMENTAL RUGBY	0	5828.85
P1	COMITE DES OEUVRES SOCIALES AGGLOMERATIO	0	229.04
P1	COMITE FEMININ 47	0	1677.5
P1	COMITE JUMELAGE AGEN DINSLAKEN	1665	3140.21
P1	COMITE JUMELAGE AGEN CORPUS CHRISTI	2900	3140.21
P1	COMITE JUMELAGE AGEN LLANELLI	1292	3140.21
P1	COMITE JUMELAGE AGEN TOLEDE	0	3140.21
P1	COMITE JUMELAGE AGEN TOUAPSE	0	3140.21
P1	COMITE NATIONAL DE LIAISON DES HARKIS CNLH	0	13.47
P1	COMPAGNIE DE L ESCALIER QUI MONTE	4400	0
P1	COMPAGNIE LE ROAD MOVIE CABARET	1000	0
P1	CONSOM ACTES COEUR 47 SOLIDR	2000	0
P1	COUP DE POUCE CENTRE D ACTION BENEVOLE	5100	7237.71

P1	CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION LOCALE	3000	10517.13
P1	DISTRICT FOOTBALL 47	0	4445.04
P1	DROP EN BETON	0	3061.31
P1	ECHIQUEUR AGENAIS	11827.84	7430.46
P1	ECOLE AGENAISE DE KARATE SHOTOKAN	6988.56	3766.83
P1	ECOLE SAVATE AGENAISE	9165.31	551.7
P1	ENSEMBLE VOCAL ORATORIO	7695	1056.6
P1	ETRIER AGENAIS	0	40
P1	EUROPE ECOLOGIE LES VERTS EELV	0	26.93
P1	FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS	5000	176.35
P1	FITNESS AGENAIS	500	2423.65
P1	FNACA COMITE D AGEN FEDERATION NATIONALE A 324		0
P1	FOLIE VOCALE	72000	6015.1
P1	FONROCHE	0	159.6
P1	FRANCOIS AUPETIT ASSOCIATION DES HANDICAPE	600	0
P1	FULL CONTACT AGEN	5780.77	4926.12
P1	GARO RUN	0	1461.17
P1	GEM AAPI	0	27.54
P1	GRIMPEURS DE L AGENAIS	500	0
P1	GROUPE CYCLOTOURISTE AGENAIS	500	82.63
P1	GROUPE DE GENDARMERIE	0	3946.45
P1	GROUPE SPORTIF AGENAIS SKI	500	0
P1	GUIDON AGENAIS	469.08	997.29
P1	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE AGENAISE	7058.88	6095.2
P1	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BEZIS GAILLARD	500	82.63
P1	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ECOLE NORMALE	500	234.13
P1	INSTITUT MARC DE RANSE	1000	0
P1	JASMIN D ARGENT	500	0
P1	JUDO CLUB AGENAIS	9848.73	5501.01
P1	LA GRIFFE NOIRE	500	0
P1	LA SOCQUETTE LEGERE	10000	1089.75
P1	LE PETIT COLIBRI	1350	0
P1	LE QUARTIER	6500	0
P1	LES AMIS DE LA SANTE	0	1256.82
P1	LES COMETES	0	44.89
P1	LES MONTREURS D'IMAGES	0	2874.19
P1	LES PARALYSES DE FRANCE	1080	0
P1	LIGUE ATHLETISME NOUVELLE AQUITAINE	0	1703.82
P1	LIONS INTERNATIONNAL	0	67
P1	LOISIRS BLUM DONNEFORT	428	0
P1	LYRE AGENAISE	1750	0
P1	MAISON DE L EUROPE DE LOT ET GARONNE	2232	242.95
P1	MAJORETTES AMF	0	188.15
P1	MATZEN	0	504.99
P1	MIROIR DE SOIE QI GONG TAI CHI CHUAN	0	312.17
P1	MISSION LOCALE DE L AGENAIS ET DE L ALBRET	0	121.66
P1	MONTE LE SON	25000	0
P1	OLYMPIQUE SPORTIF AGENAIS	5542.04	24976.44
P1	PARTENAIRES DU SUA	0	3792.34
P1	PATRIOTES AGENAIS	28162.49	1219.15
P1	PER DOMAN	0	7577.79
P1	PHILAGENA	170	0
P1	PIGEON SPORT AGENAIS	500	0
P1	PLANETE AUTISME	1680	4204.63

P1	PLANNING FAMILIAL 47	0	3812.22
P1	PROF APA REPOP AQUITAINE	0	129.12
P1	PROMOTION SALON DU MARIAGE	0	769.43
P1	PUPILLES DE L ENSEIGNEMENT	405	1442
P1	QUARTIER 1 DE GARONNE A MONTESQUIEU	855	0
P1	QUARTIER 2 CARNOT DEUX	855	0
P1	QUARTIER 3 LE 3 Y EN A PAS DEUX	855	0
P1	QUARTIER 4 PALISSY VILLAGE	855	190.85
P1	QUARTIER 5 LE CLUB DU CINQ	855	0
P1	QUARTIER 6 PAGANEL CHABAUD TAPIE SOLIDA	855	0
P1	QUARTIER 7 LE 7 LA GOULFIE	855	143.05
P1	QUARTIER 8 ENSEMBLE POUR RODRIGUES	855	0
P1	QUARTIER 9 LA PALME D AUTOMNE	855	0
P1	QUARTIER 10 LES AMIS DE DANGLA	855	657.25
P1	QUARTIER 11 LES VOISINS D ARMANDIE	855	312.85
P1	QUARTIER 12 POLE 12 AGEN SUD	855	0
P1	QUARTIER 13 LES SYMPAS DE FALLIERES	855	0
P1	QUARTIER 14 COTE JASMIN JACOBINS ROUQUET	0	0
P1	QUARTIER 15 CAP HILAIRE	855	1518.3
P1	QUARTIER 16 LA GARE EN 16EME	855	0
P1	QUARTIER 17 ENSEMBLE POUR LE VILLAGE DE L EF	855	3592.15
P1	QUARTIER 18 EN AVANT LE 18	855	0
P1	QUARTIER 19 VIVONS ENSEMBLE	855	0
P1	QUARTIER 20 LES VINGT COEURS	855	200,5
P1	QUARTIER 21 UN POUR TOUS ET TOUS POUR UN	855	0
P1	QUARTIER 22 TOUS POUR FERRY LE PIN	855	0
P1	QUARTIER 23 VILLAGE TOUSSAINT DE LABESQU A F	2580	366.6
P1	QUE CHOISIR 47 UFC	0	2171.84
P1	RAIL AGENAIS OMNISPORT	0	3125.89
P1	RANDONNEURS AGENAIS CENTRE CULTUREL	500	232.33
P1	RANDONNEZ JEUNESSE	0	82.63
P1	RECRE AFDAS REVE CREATION EVEIL	33000	12585
P1	REGIE DE QUARTIER D'AGEN	0	110994.47
P1	REPUBLIQUE EN MARCHÉ	0	26.93
P1	RESTAURANTS DU COEUR DE L AGENAIS	24000	270.75
P1	RUGBY SANS DIFFERENCE	0	998.5
P1	SCHERZANDO	260	0
P1	SECOURS CATHOLIQUE	2000	0
P1	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION LOT	5000	266.54
P1	SEM 24 et 47 SOURDS ENTENDANTS MALENTENDAN	360	0
P1	SIDACTION	0	266.54
P1	SKATEBOARD AGENCIE	0	2623.05
P1	SKI LAIQUE AGENAIS	500	0
P1	SOCIETE D ESCRIME AGENAISE	9393.99	5985.9
P1	SOCIETE SPORTIVE DES COURSES DE L AGENAIS	0	1365.35
P1	SOLIDARITE AGEN UKRAINE	5000	0
P1	SOS ESPOIR	0	1756.06
P1	SOS SURENDETTEMENT REPARTIR DU BON PIED	1000	0
P1	SUA FOOTBALL	33000	184374.21
P1	SUA NATATION	22354.92	13409.9
P1	SUA ATHLETISME	24491.92	55853.1
P1	SUA CYCLISME	402.07	600.24
P1	SUA OMNISPORT	0	1162.56
P1	SUA PELOTE BASQUE	4810.15	6743.69

P1	SUA ROLLER AGEN	1504.41	0
P1	SUA RUGBY ASSO SECTION MASCULINE	110724	164477.91
P1	SUA TENNIS	13985.07	42.52
P1	SUA TENNIS DE TABLE	12324.71	2444.6
P1	SUA TRIATHLON	5649.91	1193.06
P1	SUAPS SERVICE UNIVERSITAIRE DES ATIVITES PHY0		1025.01
P1	SUP RIDERS 47	795.76	210.73
P1	TANNERIE	4275	0
P1	TEAM CLUB TAEKWONDO HAPKIDO	436.83	0
P1	TETE ENSEMBLE ATEFAT	150	0
P1	THEATRE DE JOUR	0	79.98
P1	THEATRE ECOLE AQUITAINE ATREE	44568	29642.39
P1	TOM ENFANT PHARE	1680	0
P1	TRIATHLON LAYRAC 47	0	1818.7
P1	TRISOMIE 21 LO ET GARONNE	600	0
P1	TROUPE MICHEL POPULAIRE	2150	0
P1	UFOLEP 47	0	1380.85
P1	UNION COMMERCANTS ARTISANS AGEN	8550	913
P1	UNION POPULAIRE POUR L Avenir EN COMMUN	0	17.95
P1	UNIVERSITE TEMPS LIBRE D AGE	1710	428.37
P1	USEP 47	0	1840.09
P1	VELOCITE EN AGENAIS	0	119.33
P1	VOIR ENSEMBLE	450	0
P1	WAJUTSU AGENAIS	500	0
P1	YOG ATTITUDE SUD OUEST	0	991.61
P1	CANDIDAT MICHEL LAUZZANA	0	17.95
P4	OGEC ADELE DE TRENQUELLEON	10591.26	797.35
P4	OGEC FELIX AUNAC	9416.1	0
P4	OGEC ECOLE SACRE COEUR	7460.75	0
P4	SASP SUA LOT ET GARONNE	316372	0
U1	LYCEE BERNARD PALISSY	0	3536.46
U1	LYCEE DE BAUDRE	0	15277.36
U1	LYCEE PROFESSIONNEL DE LOMET	0	16854.21
U2	COLLEGE DUCOS DU HAURON	0	188.35
U2	COLLEGE JASMIN DES ILES	0	305.35
U2	COLLEGE PAUL DANGLA	0	693.1
U2	CONSEIL DEPARTEMENTAL	0	6507.3
U3	COMMUNE DE BOE	1268.24	0
U3	COMMUNE DE LE PASSAGE	551	0
U3	COMMUNE DE CLAIRAC	0	0
U3	COMMUNE DE CASTELCULIER	0	460.75
U3	COMMUNE DE SAINT URCISSE	0	224.5
U3	COMMUNE DE SAINT SIXTE	0	1093.85
U3	COMMUNE ESTILLAC	450	0
U4	CENTRE COMMUNAL D ACTION CCAS AGEN	1570000	0
U4	CCAS APPART URGENCES	62104	0
U4	CCAS ACCUEIL REFUGIES	12820	0
U4	CAISSE DES ECOLES D AGEN CDE	150250	0
U4	ECOLE LAGOULFIE	0	113.85
U4	ECOLE ELEMENTAIRE EDOUARD LACOUR	0	217.6
U4	ECOLE NAT D ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	0	3861.2
U4	CAMPUS DU PIN	0	51.75
U4	HABITALYS	0	751.35
U4	SDIS 47	0	784.54

U4	UNIVERSITE MICHEL DE MONTAIGNE	12518	0
U5	48EME REGIMENT	0	124278
U5	CENTRE DE GERONTOLOGIE DE POMPEYRIE	0	1105.23
U5	FEDERATION FSPN	0	2249.23
U5	PELETON DE SURVEILLANCE ET D INTERVENTION [0		142.64
U5	STEMO SERVICE TERRITORIAL EDUCATIF DE MILIEU	0	110.36
U6	ACADEMIE DE BORDEAUX	0	1485.86
U6	COLLEGE THEOPHILE DE VIAU	0	581.35
U6	DSDEN 47	0	993.02
U6	ETABLISSEMENT Français DU SANG EFS	0	98.75
U5	CONTRÔLE JUDICIAIRE	0	5441.49
P2	ELIOR	24270.10	0
P2	SAOS SPORTING UNION AGEN 47	0	17708.42

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2022											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2022 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>												
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		<b>1 575 035,75</b>		<b>21 677 186,85</b>					<b>2 716 236,68</b>	<b>339 689,11</b>	<b>-2 295,90</b>	<b>79 234,20</b>
1641 Emprunts en euros (total)		1 575 035,75		21 677 186,85					2 716 236,68	339 689,11	-2 295,90	79 234,20
46747268	N		A-1	129 994,95	1,46	F	Taux fixe à 4.39 %	4,384	60 926,79	8 381,46		3 091,17
8375916	N		A-1	0,00	0	F	Taux fixe à 4.65 %	4,702	126 666,62	5 971,80		
3307351	N		A-1	687 256,40	5,94	F	Taux fixe à 3.49 %	3,482	100 256,82	26 182,34		1 332,51
267749	O	475 035,75	A-1	475 036,18	2,92	F	Taux fixe à 0.63 %	1,155	154 265,07	5 190,02	-1 330,10	427,54
6036745377	N		A-1	254 593,06	3	F	Taux fixe à 3.3 %	3,293	79 436,95	10 046,69		0,00
275445	N		A-1	216 093,92	3,58	F	Taux fixe à 2.64 %	2,634	54 113,71	6 600,69		934,97
33110	N		A-1	409 769,99	4,42	F	Taux fixe à 4.56 %	4,550	71 550,10	21 948,20		10 847,98
0013378	O	1 100 000,00	A-1	1 100 000,00	4,97	F	Taux fixe à 1.785 %	2,826	220 000,00	34 096,32	-965,80	939,43
00020149902	N		A-1	328 171,06	4	V	LEP(Préfixé) + 1.3	4,332	74 105,12	16 257,19		0,00
9026491	N		A-1	410 438,18	4,4	F	Taux fixe à 4.6 %	4,591	71 582,14	22 172,93		11 275,65
279904	N		A-1	1 150 000,00	5,58	V	Euribor 3M + 1.89	1,923	200 000,00	20 158,59		6 767,75
27368	N		A-1	1 083 333,22	6,29	F	Taux fixe à 3.42 %	3,458	166 666,68	41 174,58		7 718,75
14118420	N		A-1	870 000,00	7	V	(Euribor 3M + 1.2)- Floor -1.2 sur Euribor 3M	1,155	120 000,00	7 112,33		5 075,97
MIN506216EUR ex MIN503695EUR	N		A-1	933 333,24	7,83	F	Taux fixe à 1.37 %	1,366	116 666,68	13 785,62		2 095,59
MON508147EUR ex MON505992EUR	N		A-1	687 500,09	8	V	(Euribor 3M + 0.84)- Floor 0 sur Euribor 3M	1,130	83 333,32	6 298,54		3 475,70
MON509568EUR	N		A-1	1 374 999,91	8,17	V	(Euribor 3M + 0.81)- Floor 0 sur Euribor 3M	1,126	166 666,68	14 366,48		3 201,46
DD08810596	N		A-1	1 233 333,41	9,08	F	Taux fixe à 0.91 %	0,908	133 333,32	11 981,67		1 870,55
16153970	N		A-1	2 000 000,00	9,97	F	Taux fixe à 0.85 %	0,848	200 000,00	18 062,50		472,22
2188	N		A-1	1 533 333,38	11,34	V	(Euribor 3M + 0.4)- Floor 0 sur Euribor 3M	0,735	133 333,32	7 540,84		5 279,18
DD14388710	N		A-1	516 666,57	7,75	V	(Euribor 3M + 0.47)- Floor 0 sur Euribor 3M	0,761	66 666,68	4 224,14		38,09
MIN534189EUR	N		A-1	1 700 000,03	12,5	F	Taux fixe à 0.8 %	0,798	133 333,32	14 266,67		3 362,22
2548	N		A-1	799 999,96	12	F	Taux fixe à 0.8 %	0,809	66 666,68	6 826,29		17,78

2549	N		A-1	833 333,30	12,5	F	Taux fixe à 0.83 %	0,839	66 666,68	7 362,80		19,21
DD20297352	N		A-1	1 475 000,00	14,58	V	(Euribor 3M + 0.45)- Floor 0 sur Euribor 3M	1,388	25 000,00	2 465,63		5 311,72
DD20296975	N		A-1	1 475 000,00	14,58	F	Taux fixe à 2.31 %	2,301	25 000,00	7 214,79		5 678,75
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>												
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>				<b>22 315,00</b>					<b>33 542,50</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)				<b>22 315,00</b>					<b>33 542,50</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
CAF 208 820	N		A-1	0,00	0	F	Taux fixe à 0 %	0,000	26 102,50	0,00		
2018142	N		A-1	22 315,00	2,42	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 440,00	0,00		0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
<b>Total général</b>		<b>1 575 035,75</b>		<b>21 699 501,85</b>					<b>2 749 779,18</b>	<b>339 689,11</b>	<b>-2 295,90</b>	<b>79 234,20</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/2022 après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES - EMPRUNTS GARANTIS</b>	<b>B7.1</b>

**B7.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2022	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
<b>Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>																		
<b>Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>2 829 887,50 €</b>	<b>270 243,18 €</b>											<b>1 342,80 €</b>	<b>27 420,69 €</b>
CLAIR FOYER	2008	P	Acquis.appartement	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	50 000,00 €	16 193,98 €	5	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,80%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,75%	A-1		56,59 €	2 670,81 €
ASS. Educative des Autas	2006	P	Construction 11 logts. Rue J. Terles	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	500 000,00 €	202 917,36 €	9	A	V	Livret A(Préfixé)	2,75%	V	Livret A(Préfixé)	0,61%	A-1		1 124,53 €	21 989,25 €
Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment	2010	P	Constr.37 logts centre d'hébergement rue J-B Pérès	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	79 887,50 €	51 131,84 €	17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,05%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,71%	A-1		161,68 €	2 760,63 €
SPORTING UNION AGEN LOT ET GARONNE	2021	P		CREDIT AGRICOLE	500 000,00 €	0,00 €	15	X	F	Taux fixe à 1.2 %	1,21%	F	Taux fixe à 1.2 %	0,00%	A-1			
SPORTING UNION AGEN LOT ET GARONNE	2021	P		BANQUE POPULAIRE	550 000,00 €	0,00 €	16	X	F	Taux fixe à 1.2 %	1,21%	F	Taux fixe à 1.2 %	0,00%	A-1			
SPORTING UNION AGEN LOT ET GARONNE	2021	P		SOCIETE GENERALE	1 150 000,00 €	0,00 €	15	X	F	Taux fixe à 1.2 %	1,21%	F	Taux fixe à 1.2 %	0,00%	A-1			
<b>Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social</b>					<b>60 189 437,86 €</b>	<b>41 200 517,63 €</b>											<b>643 209,30 €</b>	<b>2 606 897,12 €</b>
OPH AGEN HABITAT	2002	P	Av. de Gaillard 1 logt	Commerzbank	13 394,00 €	4 915,60 €	10	A	F	Taux fixe à 1 %	1,00%	F	Taux fixe à 1 %	1,00%	A-1		53,81 €	465,18 €
OPH AGEN HABITAT	2003	P	Rodrigues 382 logts	Commerzbank	116 500,00 €	46 800,99 €	10	A	F	Taux fixe à 1 %	1,00%	F	Taux fixe à 1 %	1,00%	A-1		508,07 €	4 006,09 €
OPH AGEN HABITAT	2002	P	Rue de Cartou 18 logts	Commerzbank	99 091,86 €	36 366,29 €	10	A	F	Taux fixe à 1 %	1,00%	F	Taux fixe à 1 %	1,00%	A-1		398,08 €	3 441,54 €
OPH AGEN HABITAT	2002	P	Rue De Cartou 4 logts	Commerzbank	53 357,16 €	12 316,31 €	5	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	F	Taux fixe à 1.5 %	1,50%	A-1		220,07 €	2 355,13 €
OPH AGEN HABITAT	1998	P	La Goulfie 4 logts	Commerzbank	91 469,41 €	4 598,25 €	1	S	F	Taux fixe à 2 %	2,01%	F	Taux fixe à 2 %	2,00%	A-1		159,69 €	4 507,58 €
OPH AGEN HABITAT	2001	P	Rue Jourdain 14 logts	Commerzbank	67 077,57 €	12 478,30 €	4	A	F	Taux fixe à 1.56 %	1,56%	F	Taux fixe à 1.56 %	1,50%	A-1		232,25 €	3 005,14 €
OPH AGEN HABITAT	2001	P	Rue Jourdain 14 logts	Commerzbank	85 371,45 €	28 336,29 €	9	A	F	Taux fixe à 1.03 %	1,03%	F	Taux fixe à 1.03 %	1,00%	A-1		313,31 €	2 994,67 €
OPH AGEN HABITAT	2002	P	Rue Albert Camus 1 logt	Commerzbank	13 032,00 €	4 782,80 €	9	A	F	Taux fixe à 1.04 %	1,04%	F	Taux fixe à 1.04 %	1,00%	A-1		52,35 €	452,61 €
OPH AGEN HABITAT	2002	P	Rue P. P. de Riquet 1 logt	Commerzbank	12 423,00 €	4 559,36 €	9	A	F	Taux fixe à 1 %	1,00%	F	Taux fixe à 1 %	1,00%	A-1		49,91 €	431,45 €
OPH AGEN HABITAT	2002	P	Locaux Enap	CAISSE D'EPARGNE	1 160 137,02 €	212 153,69 €	3	T	F	Taux fixe à 4.68 %	4,76%	F	Taux fixe à 4.68 %	4,67%	A-1		12 007,62 €	70 659,88 €
OPH AGEN HABITAT	2003	P	Enap Locaux héberg.	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 131 980,24 €	206 995,32 €	3	T	F	Taux fixe à 4.65 %	4,73%	F	Taux fixe à 4.65 %	5,22%	A-1		12 899,11 €	62 859,88 €

OPH AGEN HABITAT	2004	P	Rue de Liszt 28 logts	SFIL CAFFIL	350 000,00 €	113 085,75 €	9	A	V	(Euribor 12M + 0.3)- Floor -0.3 sur Euribor 12M	2,58%	V	(Euribor 12M + 0.3)- Floor -0.3 sur Euribor 12M	0,00%	A-1	0,00 €	18 792,29 €
OPH AGEN HABITAT	2003	P	Les Platanes 48 logts	SFIL CAFFIL	1 240 000,00 €	508 813,73 €	11	A	V	(Euribor 12M + 0.3)- Floor -0.3 sur Euribor 12M	2,65%	V	(Euribor 12M + 0.3)- Floor -0.3 sur Euribor 12M	0,00%	A-1	0,00 €	42 758,07 €
OPH AGEN HABITAT	2004	P	Cité Barleté Sud 121 garages	SFIL CAFFIL	480 000,00 €	19 058,70 €	0	A	V	(Euribor 12M + 0.3)- Floor -0.3 sur Euribor 12M	2,77%	V	(Euribor 12M + 0.3)- Floor -0.3 sur Euribor 12M	0,00%	A-1	0,00 €	33 316,55 €
OPH AGEN HABITAT	2000	P	Bd E. Lacour 18 logts	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 753 163,70 €	359 642,65 €	2	A	F	Taux fixe à 5.5 %	5,50%	F	Taux fixe à 5.5 %	5,49%	A-1	25 698,59 €	107 604,41 €
OPH AGEN HABITAT	2008	P	15 logts bd S.Dumon	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	960 000,00 €	713 589,79 €	26	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	4,30%	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,91%	A-1	9 574,97 €	22 946,26 €
OPH AGEN HABITAT	2008	P	15 logts bd S.Dumon	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	200 000,00 €	140 826,23 €	26	A	V	Livret A(Préfixé) + (- 0.2)	3,30%	V	Livret A(Préfixé) + (- 0.2)	0,91%	A-1	438,08 €	5 200,42 €
OPH AGEN HABITAT	2008	P	3 logts av. Gaillard	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	200 000,00 €	142 152,15 €	26	A	V	Livret A(Préfixé)	4,00%	V	Livret A(Préfixé)	1,11%	A-1	736,30 €	5 107,81 €
OPH AGEN HABITAT	2008	P	14 logts av. Gaillard	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	50 520,00 €	39 686,59 €	36	A	V	Livret A(Préfixé)	4,00%	V	Livret A(Préfixé)	1,11%	A-1	203,45 €	1 003,89 €
OPH AGEN HABITAT	2008	P	6 logts rue Fon de Raché	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	375 000,00 €	283 873,01 €	25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,80%	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,30%	A-1	3 809,02 €	9 128,24 €
OPH AGEN HABITAT	2008	P	3 logts rue Fon de Raché	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	195 000,00 €	140 041,69 €	25	A	V	Livret A(Préfixé) + (- 0.2)	2,80%	V	Livret A(Préfixé) + (- 0.2)	0,30%	A-1	435,64 €	5 171,44 €
OPH AGEN HABITAT	2008	P	25 logts Lacour	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 734 000,00 €	1 312 628,69 €	25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,80%	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,30%	A-1	17 612,89 €	42 209,01 €
OPH AGEN HABITAT	2008	P	25 lots.Lacour	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	250 000,00 €	207 528,78 €	35	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,80%	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,30%	A-1	2 756,36 €	4 498,82 €
OPH AGEN HABITAT	2008	P	3 logts bd Lacour	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	169 000,00 €	121 369,50 €	25	A	V	Livret A(Préfixé) + (- 0.2)	2,80%	V	Livret A(Préfixé) + (- 0.2)	0,30%	A-1	377,55 €	4 481,92 €
OPH AGEN HABITAT	2008	P	3 logts bd Lacour	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	35 000,00 €	27 650,30 €	35	A	V	Livret A(Préfixé) + (- 0.2)	2,80%	V	Livret A(Préfixé) + (- 0.2)	0,30%	A-1	85,13 €	726,31 €
OPH AGEN HABITAT	2007	P	81 logts.Zac Campus Agen Boé	CREDIT AGRICOLE	1 330 000,00 €	741 119,07 €	14	T	V	Livret A(Préfixé) + 1.32	4,13%	V	Livret A(Préfixé) + 1.32	1,94%	A-1	14 559,02 €	43 856,85 €
OPH AGEN HABITAT	2007	P	81 logts.Zac Campus Agen Boé	CREDIT AGRICOLE	970 000,00 €	631 348,00 €	14	A	F	Taux fixe à 4.26 %	4,26%	F	Taux fixe à 4.26 %	4,25%	A-1	28 161,20 €	29 713,00 €
OPH AGEN HABITAT	2010	P	Constr.55 logts av. M.Serres	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 308 000,00 €	1 850 333,44 €	28	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,10%	A-1	20 946,81 €	53 922,13 €
OPH AGEN HABITAT	2010	P	Constr.55 logts av. M.Serres	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	432 500,00 €	372 251,24 €	38	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,10%	A-1	4 178,49 €	7 611,35 €
OPH AGEN HABITAT	2010	P	Constr.15 logts av. M.Serres	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	564 500,00 €	435 804,60 €	28	A	V	Livret A(Préfixé) + (- 0.2)	1,55%	V	Livret A(Préfixé) + (- 0.2)	0,30%	A-1	1 350,50 €	14 362,94 €
OPH AGEN HABITAT	2010	P	Constr.15 logts av. M.Serres	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	106 000,00 €	87 994,42 €	38	A	V	Livret A(Préfixé) + (- 0.2)	1,55%	V	Livret A(Préfixé) + (- 0.2)	0,30%	A-1	270,35 €	2 123,86 €
OPH AGEN HABITAT	2011	P	Réhabilitation 180 logts cité Montanou Tour	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 215 000,00 €	358 231,84 €	3	A	V	Taux fixe à 1.9 %	1,90%	V	Taux fixe à 1.9 %	1,90%	A-1	8 429,44 €	85 422,56 €
OPH AGEN HABITAT	2011	P	Réhabilitation 58 logts Cité Tapie-Mondésir	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	406 000,00 €	119 705,47 €	3	A	V	Taux fixe à 1.9 %	1,90%	V	Taux fixe à 1.9 %	1,90%	A-1	2 816,75 €	28 544,49 €
OPH AGEN HABITAT	2011	P	Réhabilitation 282 logts Montanou Immeubles bas	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 140 000,00 €	630 959,78 €	3	A	F	Taux fixe à 1.9 %	1,90%	F	Taux fixe à 1.9 %	1,90%	A-1	14 846,91 €	150 456,19 €
OPH AGEN HABITAT	2015	P	Acquisition-amélioration 2 logts 86 Edouard Lacour	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	66 376,03 €	47 060,34 €	14	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,95%	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,94%	A-1	975,31 €	2 955,41 €
OPH AGEN HABITAT	2015	P	Construction logt rue de Liszt	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	252 795,44 €	188 461,97 €	15	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.47	2,22%	V	Livret A(Préfixé) + 1.47	2,21%	A-1	4 404,50 €	9 938,79 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Ext. Martin 10 Logts	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	78 535,81 €	46 135,44 €	5	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,37%	A-1	595,86 €	8 033,88 €

OPH AGEN HABITAT	2019	P	Ext. Martin 10 Logts	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 679,44 €	986,58 €	5	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,37%	A-1	12,74 €	171,80 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Amélioration 180 logts cité Barleté	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	107 915,60 €	74 901,82 €	6	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,10%	A-1	945,78 €	11 078,24 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Voltaire 29 logts.	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	235 368,97 €	145 461,48 €	6	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,46%	A-1	1 836,73 €	21 514,27 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Voltaire 29 logts.	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	229 831,45 €	144 349,98 €	6	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,41%	A-1	1 822,70 €	21 349,86 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Passelaygues 20 logts	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	8 355,33 €	5 247,72 €	6	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,37%	A-1	66,26 €	776,16 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Scaliger 10 logts	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	113 008,14 €	74 335,12 €	7	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,37%	A-1	924,03 €	9 667,26 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Scaliger 51 logts	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	576 452,68 €	379 182,23 €	8	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,33%	A-1	4 713,44 €	49 312,56 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Grande Horloge acquis.	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	973,08 €	723,32 €	8	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,10%	A-1	8,88 €	84,04 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Scaliger 61 logts	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26 744,68 €	19 334,64 €	10	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,46%	A-1	233,11 €	1 856,99 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Av Mal Leclerc 2 logts	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14 983,36 €	8 871,07 €	6	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,82%	A-1	155,93 €	1 524,03 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Bd Pelletan 1 maison	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 911,48 €	4 967,70 €	10	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,42%	A-1	59,98 €	484,90 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Av. G. Delpech 1 maison	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 509,08 €	4 571,76 €	11	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,44%	A-1	55,51 €	474,83 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Rue Panot acq.	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 726,18 €	2 473,62 €	9	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,44%	A-1	30,58 €	306,67 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Rue Rochambeau 1 logt	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 874,53 €	2 392,61 €	6	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,46%	A-1	30,34 €	365,35 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Av. Dr Bru 1 logt	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 392,92 €	4 201,03 €	7	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,55%	A-1	52,23 €	547,50 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Rue Vaucanson 25 logts	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	771 583,31 €	670 420,20 €	16	A	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	A-1	10 922,25 €	34 241,01 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Imp. Berlioz acquis.	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 005,51 €	5 218,13 €	16	A	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	A-1	85,01 €	266,51 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	6 logts.cours 9ème de ligne	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	363 179,14 €	322 035,96 €	25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,9	1,65%	V	Livret A(Préfixé) + 0,9	2,00%	A-1	4 658,27 €	10 697,70 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 22 logts Monstesquieu	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30 962,62 €	17 502,95 €	5	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,66%	A-1	229,79 €	3 387,16 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	14 logts av. Gaillard	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	841 491,60 €	750 084,63 €	26	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,9	1,65%	V	Livret A(Préfixé) + 0,9	2,01%	A-1	10 834,15 €	23 782,97 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	14 logts av. Gaillard	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	222 818,64 €	206 097,63 €	36	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,9	1,65%	V	Livret A(Préfixé) + 0,9	2,01%	A-1	2 946,70 €	4 380,75 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Aménagement 35 logts ex Petit Bleu	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	35 759,32 €	24 286,50 €	5	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,10%	A-1	310,00 €	3 895,01 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Amélior.Montanou-Barleté	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	292 999,05 €	234 482,96 €	10	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,10%	A-1	2 798,77 €	19 950,41 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Amélioration de la cité Lalande (assainissement)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	47 694,67 €	34 010,86 €	6	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,10%	A-1	425,26 €	4 649,56 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Transformation d'usage de 2 logements situés au 1865 avenue Mal Leclerc en structure d'hébergement pour des jeunes atteints de handicaps	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	86 553,58 €	70 885,22 €	15	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,38%	A-1	824,09 €	4 031,79 €

OPH AGEN HABITAT	2019	P	Rempl. Chaudières résidences diverses	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	71 517,85 €	58 571,35 €	16	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,21%	A-1	680,93 €	3 331,41 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Réhab. 60 logts cité Donnefort	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	492 155,11 €	403 062,75 €	16	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,21%	A-1	4 685,87 €	22 925,34 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 21 logts rue Béranger	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	321 455,72 €	278 920,92 €	16	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,98%	A-1	4 375,19 €	12 758,57 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	50 logts la Salève	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	182 609,28 €	147 353,09 €	15	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,91%	A-1	2 331,73 €	8 095,72 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Acquisition terrain Meyre	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	70 770,50 €	58 379,05 €	15	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,95%	A-1	923,80 €	3 207,40 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	31 logts av Jean Jaures	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	355 488,56 €	293 244,87 €	16	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,10%	A-1	4 640,34 €	16 111,16 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	50 logts la Salève	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	61 127,01 €	50 424,08 €	15	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,86%	A-1	797,92 €	2 770,34 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	50 logts la Salève	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	660 998,62 €	545 262,15 €	15	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,95%	A-1	8 628,29 €	29 957,23 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	50 logts la Salève	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	198 484,88 €	163 731,50 €	15	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,95%	A-1	2 590,91 €	8 995,56 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	44 logts rue Descoins	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	509 987,00 €	420 691,66 €	15	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,82%	A-1	6 657,07 €	23 113,21 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	44 logts rue Descoins	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	406 035,91 €	334 941,72 €	15	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,91%	A-1	5 300,16 €	18 402,02 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Op 42 logts les Autas	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	218 309,29 €	180 084,78 €	16	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,85%	A-1	2 849,68 €	9 894,03 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Op 4 logts les Autas	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	40 788,24 €	33 646,48 €	16	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,85%	A-1	532,43 €	1 848,57 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Av. Michelet acq.	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	5 178,31 €	2 557,22 €	4	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,81%	A-1	48,15 €	652,63 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 20 logts rue Montesquieu	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	422 863,87 €	348 823,23 €	15	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,91%	A-1	5 519,82 €	19 164,68 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 11 logts rue Albert Camus	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	295 385,00 €	257 052,24 €	16	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,50%	A-1	4 053,62 €	13 189,36 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Acquisition-amélioration 15 logts 37 rue Palissy	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	226 974,08 €	187 232,43 €	15	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,86%	A-1	2 962,79 €	10 286,73 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Amélioration 24 logts Château Lalande	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	249 680,80 €	205 963,36 €	15	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,86%	A-1	3 259,19 €	11 315,82 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 4 logts rue Barleté	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	120 424,91 €	99 339,32 €	15	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,82%	A-1	1 571,96 €	5 457,79 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Acq. Av Stalingrad	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	8 571,43 €	6 735,86 €	15	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,78%	A-1	107,95 €	460,63 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Acq.rest.maison Bd Liberté	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	9 624,10 €	5 698,06 €	6	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,06%	A-1	100,15 €	978,92 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Acquisition restauration logt 92 imp Morère	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	28 615,10 €	23 435,05 €	15	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,42%	A-1	272,45 €	1 332,93 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Amélioration 1logts ind. Château Lalande	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	42 071,10 €	34 704,72 €	15	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,78%	A-1	549,17 €	1 906,71 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 30 logts 43-45 rue des Senelles	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	521 990,75 €	430 593,64 €	16	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,10%	A-1	6 813,76 €	23 657,23 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Acquisition-amélioration 8 logts 7 ruelle des juifs	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	166 278,85 €	137 164,53 €	16	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,61%	A-1	2 170,51 €	7 535,95 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 15 logts rue Joseph Bara	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	386 946,53 €	319 194,76 €	15	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,91%	A-1	5 050,97 €	17 536,87 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Reconstruction 12 logt cité Barleté Château	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	134 016,60 €	109 756,24 €	15	A	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0,6	1,42%	A-1	1 275,99 €	6 242,70 €

OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 15 logts rue Lamenaïs	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	300 460,43 €	247 851,81 €	16	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,85%	A-1		3 922,04 €	13 617,21 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Acquisition-amélioration 4 logt 11 av Henri Barbusse	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21 098,29 €	18 261,77 €	16	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,10%	A-1		211,57 €	972,10 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Reconstruction 12 logt cité Barleté Château	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	44 231,53 €	36 224,52 €	15	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,38%	A-1		421,13 €	2 060,38 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 15 logts 75 à 81 rue Montesquieu	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	304 451,49 €	251 144,06 €	16	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,61%	A-1		3 974,13 €	13 798,10 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 11 logts 21 rue Desmoulins	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	239 606,18 €	197 652,73 €	15	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,86%	A-1		3 127,68 €	10 859,23 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	15 logts rue du Marché au Blé	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	297 796,22 €	245 654,08 €	15	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,91%	A-1		3 887,26 €	13 496,47 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	5 logts 8 rue Valence	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15 279,97 €	11 473,95 €	10	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,38%	A-1		136,95 €	976,23 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 1 logt 21 rue Desmoulins	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	102 423,77 €	84 490,04 €	16	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,97%	A-1		1 336,98 €	4 641,97 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Acquisition-amélioration 2 logts 36 rue Palissy	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13 160,14 €	11 434,68 €	16	A	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	A-1		186,29 €	584,02 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 1 logt 21 rue Desmoulins	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	97 389,30 €	52 497,44 €	4	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,90%	A-1		938,04 €	10 038,61 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 41 logts Pompeyrie	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	59 893,34 €	34 342,81 €	4	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,90%	A-1		613,65 €	6 567,07 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 22 logts Monstesquieu	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25 318,89 €	14 517,84 €	5	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,60%	A-1		259,41 €	2 776,12 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Restauration immeuble 25 rue des Augustins	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19 082,52 €	11 816,22 €	5	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,90%	A-1		205,27 €	1 868,78 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Opé Barleté Sud	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	85 940,42 €	61 213,73 €	7	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,90%	A-1		1 025,48 €	7 151,70 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Opé Barleté Sud	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	246 217,22 €	173 995,31 €	7	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,77%	A-1		2 914,85 €	20 328,15 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Les Augustins 12 Logts	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 639,80 €	867,42 €	3	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,76%	A-1		16,14 €	208,91 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Ext. Martin 10 Logts	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 802,14 €	935,69 €	3	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,76%	A-1		17,42 €	225,33 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Av. Michelet acq.	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	32 780,57 €	21 397,00 €	6	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,60%	A-1		367,96 €	3 133,35 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction logts rue Paganel	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	603 071,76 €	416 169,32 €	6	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,90%	A-1		7 064,16 €	54 774,59 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Barleté Château 12 logts	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	76 745,92 €	52 961,03 €	6	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,90%	A-1		898,97 €	6 970,52 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	10 logts Fon Nouvelle	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	245 075,47 €	167 790,23 €	6	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,77%	A-1		2 855,47 €	22 574,18 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction logts Passelaygues	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	167 817,48 €	115 056,90 €	7	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,95%	A-1		1 958,05 €	15 479,53 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Passelaygues 15 Logts	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	158 385,01 €	108 589,91 €	7	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,60%	A-1		1 847,99 €	14 609,48 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 17 logts imp Printemps	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	742 860,82 €	612 790,83 €	15	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,95%	A-1		9 696,87 €	33 667,32 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 10 logts rue Grammont	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	489 201,05 €	403 545,20 €	15	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,95%	A-1		6 385,75 €	22 171,16 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 18 logts rue Grammont	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	201 788,91 €	175 332,14 €	16	A	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	A-1		2 856,45 €	8 954,91 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 5 logts 86bd Edouard Lacour	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	211 354,81 €	174 347,98 €	16	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,74%	A-1		2 758,90 €	9 578,85 €

OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 3 logts av Maurice Luxembourg	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17 419,45 €	15 135,55 €	16	A	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	A-1		246,58 €	773,04 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 4 logts rue Lavelle	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	125 107,24 €	108 704,29 €	16	A	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	A-1		1 770,97 €	5 551,96 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Amélioration 93 logts cité Paganel	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	98 641,99 €	64 289,88 €	7	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,33%	A-1		803,87 €	8 788,93 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Amélioration 2 logts rue Vaucanson	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	47 949,33 €	41 662,63 €	16	A	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	A-1		678,75 €	2 127,88 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Acquisition-amélioration 2 logts 42-44 rue Albert Camus	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20 479,58 €	17 794,46 €	16	A	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	A-1		289,90 €	908,84 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction logt rue du Jourdain	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	544 864,89 €	454 774,01 €	17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,73%	A-1		7 171,63 €	23 334,45 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Amélioration logts rue du Jourdain	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	33 665,79 €	29 251,82 €	16	A	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	A-1		476,56 €	1 494,01 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Acquisition-amélioration 1 logt av Pierre Paul de Riquet	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18 547,88 €	16 752,61 €	21	A	F	Taux fixe à 1.89 %	1,89%	F	Taux fixe à 1.89 %	1,88%	A-1		328,15 €	609,66 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Acquisition-amélioration logt av de Gaillard	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	36 785,48 €	31 028,86 €	17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,86%	A-1		487,81 €	1 492,01 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 1 logts rue Pont de la Garde	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	34 027,62 €	28 702,58 €	17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,86%	A-1		451,24 €	1 380,15 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 2 logts rue Pont de la Garde	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	35 142,93 €	31 741,40 €	21	A	F	Taux fixe à 1.89 %	1,89%	F	Taux fixe à 1.89 %	1,88%	A-1		621,74 €	1 155,14 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Acquisition-amélioration logt av de Gaillard	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13 666,40 €	12 343,62 €	21	A	F	Taux fixe à 1.89 %	1,89%	F	Taux fixe à 1.89 %	1,88%	A-1		241,78 €	449,21 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 3 logt rue Pont de la Garde	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	70 698,42 €	63 855,47 €	21	A	F	Taux fixe à 1.89 %	1,89%	F	Taux fixe à 1.89 %	1,88%	A-1		1 250,79 €	2 323,82 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 19 logt rue Pont de la Garde	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	783 487,89 €	660 878,54 €	17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,82%	A-1		10 389,85 €	31 778,02 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Rue Droits de l'Homme	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14 536,42 €	13 129,44 €	21	A	F	Taux fixe à 1.89 %	1,89%	F	Taux fixe à 1.89 %	1,88%	A-1		257,18 €	477,80 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Acquisition-amélioration 1 logt 2 rue Camus	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21 072,54 €	19 032,90 €	21	A	F	Taux fixe à 1.89 %	1,89%	F	Taux fixe à 1.89 %	1,88%	A-1		372,81 €	692,65 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Acquisition-amélioration 1 logt 481 av de Gaillard	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15 968,42 €	13 077,73 €	16	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,70%	A-1		152,04 €	743,83 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Amélioration 242 logts cité Rodrigues	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	124 434,92 €	77 052,32 €	5	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,90%	A-1		1 338,58 €	12 186,04 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Réhabilitation 32 logts Cité Rodrigue	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17 363,00 €	10 751,48 €	5	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,90%	A-1		186,78 €	1 700,37 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 33 garages cité Paganel	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	21 586,73 €	13 366,88 €	5	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,81%	A-1		232,21 €	2 114,02 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 34 logts rue Panot	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 146 959,25 €	976 732,58 €	18	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,82%	A-1		15 313,22 €	44 148,77 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 18 logts rue de Cartou	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 031 530,97 €	878 435,64 €	18	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,78%	A-1		13 772,12 €	39 705,70 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 4 logts rue de Cartou	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	50 373,75 €	45 498,03 €	21	A	F	Taux fixe à 1.89 %	1,89%	F	Taux fixe à 1.89 %	1,88%	A-1		891,21 €	1 655,76 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction 10 logts rue Descayrat	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	276 924,37 €	237 872,51 €	19	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,87%	A-1		3 720,11 €	10 134,95 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Acquisition-amélioration logt rue Bolloc	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10 036,04 €	9 064,64 €	21	A	F	Taux fixe à 1.89 %	1,89%	F	Taux fixe à 1.89 %	1,88%	A-1		177,56 €	329,88 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Acquisition-amélioration logt 6 rue Mamène	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11 469,79 €	10 359,62 €	21	A	F	Taux fixe à 1.89 %	1,89%	F	Taux fixe à 1.89 %	1,88%	A-1		202,92 €	377,01 €

OPH AGEN HABITAT	2019	P	Amélioration 108 logts cité Rodrigue	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	82 986,87 €	51 386,94 €	6	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,73%	A-1		892,71 €	8 127,00 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Construction logt rue de Liszt	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	813 938,19 €	699 156,67 €	20	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,10%	A-1		10 934,18 €	29 788,72 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Amélioration cité Barleté Sud	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	63 905,92 €	39 571,69 €	5	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,95%	A-1		687,45 €	6 258,38 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Amélioration 54 logts cité Lalande	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	49 422,87 €	32 211,34 €	7	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,43%	A-1		402,76 €	4 403,55 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Amélioration 180 logts cité Barleté	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	110 293,81 €	75 303,26 €	7	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,50%	A-1		926,87 €	8 957,92 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Réhab. 71 logts résidence Pompeyrie	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16 080,30 €	11 189,68 €	9	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,68%	A-1		136,03 €	1 176,65 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Acquisition 245 logts Cité Donnefort	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	288 106,64 €	250 332,67 €	16	A	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	A-1		4 078,33 €	12 785,48 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Acquisition 245 logts Cité Donnefort	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	275 417,53 €	239 307,25 €	16	A	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	A-1		3 898,71 €	12 222,37 €
OPH AGEN HABITAT	2019	P	Rue Lamennais 15 logts	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	357 844,64 €	310 927,25 €	16	A	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	F	Taux fixe à 1.55 %	1,55%	A-1		5 065,52 €	15 880,29 €
DOMOFrance	2007	P	10 logts.rue Descayrat	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	428 377,00 €	313 578,03 €	25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,80%	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,66%	A-1		4 213,77 €	10 558,47 €
DOMOFrance	2007	P	10 logts.rue Descayrat	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	309 204,00 €	252 130,30 €	35	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,80%	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,66%	A-1		3 351,29 €	5 661,06 €
DOMOFrance	2007	P	10 logts.rue St Fiary	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31 876,00 €	25 992,23 €	35	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,80%	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,66%	A-1		345,49 €	583,60 €
DOMOFrance	2007	P	10 logts.rue St Fiary	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	467 722,00 €	342 379,14 €	25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,80%	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	1,66%	A-1		4 600,80 €	11 528,22 €
DOMOFrance	2007	P	10 logts.rue St Fiary	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	66 217,00 €	45 601,92 €	25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,80%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,66%	A-1		142,07 €	1 754,00 €
DOMOFrance	2007	P	10 logts.rue St Fiary	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 012,00 €	4 628,47 €	35	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,80%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,67%	A-1		14,26 €	125,24 €
DOMOFrance	2007	P	6 logts. ruelle St Fiary	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	51 505,00 €	35 383,88 €	25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,55%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,91%	A-1		110,23 €	1 360,99 €
DOMOFrance	2007	P	6 logts. ruelle St Fiary	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 062,00 €	815,62 €	35	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,55%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,91%	A-1		2,51 €	22,07 €
DOMOFrance	2005	P	Réam.divers prêts	CAISSE D'EPARGNE	1 428 365,51 €	269 981,48 €	3	A	C	Si Euribor 12M(Postfixé)<=3 alors 2.92 % sinon Euribor 12M(Postfixé)	3,90%	C	Si Euribor 12M(Postfixé)<=3 alors 2.92 % sinon Euribor 12M(Postfixé)	2,95%	B-1	Euribor 12 Mois	10 507,54 €	84 936,29 €
DOMOFrance	2008	P	3 logts.rue Auguste Gué	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	52 367,00 €	35 539,90 €	26	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	3,30%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	-0,08%	A-1		- 73,81 €	1 366,92 €
DOMOFrance	2008	P	3 logts.rue Auguste Gué	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	136 797,00 €	102 723,00 €	36	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	3,30%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	-0,08%	A-1		- 211,15 €	2 853,42 €
DOMOFrance	2009	P	Acquisition amélioration de 14 logts, résidence "Le Palycéa" 108 bd de la Liberté	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	758 963,00 €	577 039,01 €	27	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,71%	A-1		6 548,40 €	18 270,47 €
DOMOFrance	2009	P	Acquisition amélioration de 14 logts, résidence "Le Palycéa" 108 bd de la Liberté	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	193 332,00 €	146 990,19 €	27	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,71%	A-1		1 668,09 €	4 654,07 €
DOMOFrance	2010	P	Réalis. 22 logts Rues Barbusse/Delbourg	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	275 303,00 €	208 576,28 €	27	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,05%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,63%	A-1		647,12 €	7 130,44 €
DOMOFrance	2010	P	Réalis.22 logts rues Barbusse/Delbourg	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30 646,00 €	25 201,68 €	37	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,05%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,63%	A-1		77,48 €	625,24 €
DOMOFrance	2010	P	Réalis.22 logts rues Barbusse/Delbourg	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	415 747,00 €	314 980,07 €	27	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,05%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,63%	A-1		977,24 €	10 767,99 €

DOMOFRANCE	2010	P	Réalis.22 logts rues Barbusse/Delbourg	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	64 835,00 €	53 316,94 €	37	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,05%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,63%	A-1		163,92 €	1 322,75 €
DOMOFRANCE	2010	P	22 logts Delbourg/Barbusse	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	40 040,00 €	30 164,74 €	27	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,95%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,53%	A-1		62,42 €	1 046,41 €
DOMOFRANCE	2010	P	22 logts Barbusse/Delbourg	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	50 822,00 €	38 218,42 €	28	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,05%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,91%	A-1		118,57 €	1 306,55 €
DOMOFRANCE	2010	P	22 logts Barbusse/Delbourg	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	25 334,00 €	20 678,87 €	38	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,05%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,92%	A-1		63,58 €	513,02 €
DOMOFRANCE	2012	P	Acquisition-amélioration de trois logts, situés au n° 69 rue de la Masse	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	130 635,00 €	105 628,02 €	29	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,85%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,47%	A-1		1 194,45 €	2 958,49 €
DOMOFRANCE	2012	P	Acquisition-amélioration de trois logts, situés au n° 69 rue de la Masse	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23 049,00 €	19 837,32 €	39	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,85%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,47%	A-1		222,54 €	393,15 €
DOMOFRANCE	2012	P	Acquisition-amélioration de trois logts, situés au n° 69 rue de la Masse	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30 930,00 €	24 170,94 €	29	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,05%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,67%	A-1		74,82 €	768,89 €
DOMOFRANCE	2012	P	Acquisition-amélioration de trois logts, situés au n° 69 rue de la Masse	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	5 034,00 €	4 193,56 €	39	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,05%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,67%	A-1		12,88 €	98,53 €
DOMOFRANCE	2012	P	Acquisition-amélioration d'un logt, situé au n°5 impasse Grenier à Agen	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17 174,00 €	13 420,98 €	29	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,05%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,67%	A-1		41,54 €	426,93 €
DOMOFRANCE	2012	P	Acquisition-amélioration d'un logt, situé au n°5 impasse Grenier à Agen	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	101 506,00 €	84 558,39 €	39	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,05%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,67%	A-1		259,64 €	1 986,86 €
DOMOFRANCE	2013	P	Acquisition-amélioration de 12 logtss, situés au n°6 rue Neuve	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	253 819,00 €	208 130,37 €	31	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,85%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,58%	A-1		2 351,13 €	5 608,91 €
DOMOFRANCE	2013	P	Acquisition-amélioration de 12 logtss, situés au n°6 rue Neuve	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	103 970,50 €	90 078,56 €	41	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,85%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,59%	A-1		1 009,91 €	1 731,54 €
DOMOFRANCE	2013	P	Acquisition-amélioration de 12 logtss, situés au n°6 rue Neuve	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	73 730,00 €	58 580,83 €	31	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,05%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,79%	A-1		181,14 €	1 800,63 €
DOMOFRANCE	2013	P	Acquisition-amélioration de 12 logtss, situés au n°6 rue Neuve	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31 017,50 €	26 068,00 €	41	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,05%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,79%	A-1		79,99 €	596,67 €
DOMOFRANCE	2014	P	Acquisition-amélioration 1 logt 13 rue Lepelletier	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	39 547,00 €	32 402,59 €	32	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,05%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,05%	A-1		350,34 €	963,38 €
DOMOFRANCE	2014	P	Acquisition-amélioration 1 logt 13 rue Lepelletier	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13 182,00 €	11 338,77 €	42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,05%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,05%	A-1		121,71 €	252,97 €
DOMOFRANCE	2015	P	Acquisition-amélioration 14 logts rue Joseph Bara	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31 974,00 €	28 200,11 €	42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,80%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,80%	A-1		230,51 €	613,35 €
DOMOFRANCE	2015	P	Acquisition-amélioration 14 logts rue Joseph Bara	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	60 624,50 €	51 295,59 €	32	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,80%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,80%	A-1		422,17 €	1 476,23 €
DOMOFRANCE	2015	P	Acquisition-amélioration 14 logts rue Joseph Bara	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	390 961,50 €	339 343,36 €	32	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,60%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,60%	A-1		5 565,19 €	8 481,29 €
DOMOFRANCE	2015	P	Acquisition-amélioration 14 logts rue Joseph Bara	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	191 715,50 €	173 344,46 €	42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,60%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,60%	A-1		2 823,66 €	3 134,41 €
DOMOFRANCE	2016	P	Acq.amélioration logt rue Arthur Rimbaud - Agen	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	80 642,00 €	70 381,80 €	34	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,55%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,55%	A-1		397,39 €	1 871,37 €
DOMOFRANCE	2016	P	Acq.amélioration logt rue Arthur Rimbaud - Agen	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26 881,00 €	24 288,90 €	44	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,55%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,55%	A-1		136,25 €	483,90 €

DOMOFRANCE	2017	P	Construction 6 log. 2 rue Chopin - Agen	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	28 478,00 €	26 732,89 €	44	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	A-1	366,54 €	418,09 €
DOMOFRANCE	2017	P	Construction 6 log. 2 rue Chopin - Agen	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	199 655,50 €	182 268,14 €	34	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	A-1	2 514,48 €	3 989,42 €
DOMOFRANCE	2017	P	Construction 6 log. 2 rue Chopin - Agen	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	9 387,50 €	8 651,26 €	44	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,55%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,55%	A-1	48,51 €	168,00 €
DOMOFRANCE	2017	P	Construction 6 log. 2 rue Chopin - Agen	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	57 301,00 €	51 340,23 €	34	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,55%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,55%	A-1	289,64 €	1 322,05 €
DOMOFRANCE	2017	P	Acq.amélioration 1 logt 2 rue Joseph Bara - Agen	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17 469,00 €	16 058,91 €	44	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,55%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,72%	A-1	49,11 €	311,86 €
DOMOFRANCE	2017	P	Acq.amélioration 1 logt 2 rue Joseph Bara - Agen	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	35 860,00 €	32 049,76 €	34	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,55%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,72%	A-1	98,63 €	825,31 €
DOMOFRANCE	2018	P	Rue René Cassin 28 logts	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	95 130,17 €	57 563,92 €	8	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,73%	A-1	975,89 €	7 495,18 €
DOMOFRANCE	2018	P	Les Autas 6 logts	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	8 668,41 €	5 245,29 €	8	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	2,07%	A-1	88,92 €	682,98 €
DOMOFRANCE	2018	P	Réam.divers prêts	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 067 443,21 €	4 842 417,07 €	17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,75%	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,56%	A-1	76 363,22 €	248 464,46 €
DOMOFRANCE	2018	P	Réam.divers prêts	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	758 160,83 €	642 466,84 €	21	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	1,80%	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	1,97%	A-1	10 335,70 €	24 352,47 €
DOMOFRANCE	2018	P	Réam.divers prêts	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	553 581,20 €	384 294,68 €	19	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.84	1,59%	V	Livret A(Préfixé) + 0.84	1,74%	A-1	5 372,78 €	16 659,29 €
DOMOFRANCE	2018	P	Réam.divers prêts	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	954 940,00 €	662 134,84 €	21	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	1,80%	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	1,66%	A-1	10 673,95 €	26 507,33 €
DOMOFRANCE	2018	P	Acquisition amélioration de 14 logts, résidence "Le Palycéa" 108 bd de la Liberté	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	164 553,56 €	138 240,37 €	21	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	1,80%	V	Livret A(Préfixé) + 1.05	2,15%	A-1	2 228,51 €	5 534,19 €
DOMOFRANCE	2018	P	Réhab la Gravette	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	703 260,62 €	620 361,29 €	24	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,38%	A-1	7 060,01 €	21 458,00 €
DOMOFRANCE	2018	P	Réhab Les Ormes Boé	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	137 009,49 €	122 094,48 €	26	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,51%	A-1	1 385,56 €	3 865,81 €
DOMOFRANCE	2018	P	Rehab La Mass PAM	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 142 660,60 €	1 014 522,85 €	29	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,34%	A-1	11 469,15 €	28 126,88 €
DOMOFRANCE	2019	P	Réhab 29 logts res. Fontaine St Louis 190 bd de la liberté	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	174 000,00 €	154 655,99 €	22	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,50%	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,73%	A-1	403,21 €	6 626,62 €
DOMOFRANCE	2019	P	Réhab 69 logts res Jardins de Ste Foy Rues Cajarc et Mazeau	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	200 000,00 €	179 958,07 €	22	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,35%	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,34%	A-1	2 055,91 €	6 943,05 €
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>63 019 325,36 €</b>	<b>41 470 760,81 €</b>										<b>644 552,10 €</b>	<b>2 634 317,81 €</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

CodTypAgent	EmploiGradeAgent	CodCatAgent	TempsComple	Permanent	NatureContrat	CodSecAgentTitulaire	IndiceAgent	CodMotifContrAgent	LibMotifContrAgent	EffectifBud	EffectifPourvu
N	Apprenti	C	FAUX	FAUX	CDD	X	367 A		Besoins des services ou nature des fonctions	1,23	1,23
N	Apprenti	C	VRAI	FAUX	CDD	X	367 A		Besoins des services ou nature des fonctions	3,00	3,00
N	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	FAUX	VRAI	CDI	TECH	525 A		Besoins des services ou nature des fonctions	0,68	0,68
N	ATTACHE TERRITORIAL	A	FAUX	VRAI	CDI	ADM	693 A		Besoins des services ou nature des fonctions	0,72	0,72
N	Collaborateur de Cabinet	A	FAUX	FAUX	CDD	X	693 A		Besoins des services ou nature des fonctions	1,58	1,58
N	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	FAUX	VRAI	CDD	CULT	638 A		Vacance temporaire d'emploi	0,27	0,27
N	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	FAUX	VRAI	CDD	CULT	461 A		Vacance temporaire d'emploi	0,40	0,40
N	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	FAUX	VRAI	CDD	ADM	367 A		Vacance temporaire d'emploi	0,41	0,41
N	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	FAUX	VRAI	CDD	TECH	404 A		Vacance temporaire d'emploi	0,59	0,59
N	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	B	FAUX	VRAI	CDD	CULT	528 A		Vacance temporaire d'emploi	0,75	0,75
N	AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	FAUX	VRAI	CDD	MS	371 A		Vacance temporaire d'emploi	0,76	0,76
N	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	VRAI	VRAI	CDD	ADM	367 A		Vacance temporaire d'emploi	1,00	1,00
N	ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	C	VRAI	VRAI	CDD	ANIM	368 A		Vacance temporaire d'emploi	1,00	1,00
N	ANIMATEUR	B	VRAI	VRAI	CDD	ANIM	397 A		Vacance temporaire d'emploi	1,00	1,00
N	ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	C	VRAI	VRAI	CDD	CULT	367 A		Vacance temporaire d'emploi	1,00	1,00
N	AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	VRAI	VRAI	CDD	MS	371 A		Vacance temporaire d'emploi	1,00	1,00
N	AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	VRAI	VRAI	CDD	MS	376 A		Vacance temporaire d'emploi	1,00	1,00
N	AUX PUERIC TERR CL NORM	B	VRAI	VRAI	CDD	MS	434 A		Vacance temporaire d'emploi	1,00	1,00
N	AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	C	VRAI	VRAI	CDD	S	430 A		Vacance temporaire d'emploi	1,00	1,00
N	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	VRAI	VRAI	CDD	TECH	387 A		Vacance temporaire d'emploi	1,00	1,00
N	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	VRAI	VRAI	CDD	TECH	371 A		Vacance temporaire d'emploi	1,00	1,00
N	ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	B	FAUX	VRAI	CDD	CULT	389 A		Vacance temporaire d'emploi	1,05	1,05
N	TECHNICIEN	B	FAUX	VRAI	CDD	TECH	389 A		Vacance temporaire d'emploi	1,86	1,86
N	AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	VRAI	VRAI	CDD	MS	396 A		Vacance temporaire d'emploi	2,00	2,00
N	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	VRAI	VRAI	CDD	TECH	368 A		Vacance temporaire d'emploi	2,00	2,00
N	ADJOINT TER. D'ANIMATION	C	FAUX	VRAI	CDD	ANIM	367 A		Vacance temporaire d'emploi	2,11	2,11
N	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	B	FAUX	VRAI	CDD	CULT	401 A		Vacance temporaire d'emploi	2,53	2,53
N	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	FAUX	VRAI	CDD	TECH	368 A		Vacance temporaire d'emploi	2,98	2,98
N	AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	VRAI	VRAI	CDD	MS	368 A		Vacance temporaire d'emploi	3,00	3,00
N	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	VRAI	VRAI	CDD	TECH	381 A		Vacance temporaire d'emploi	3,00	3,00
N	AUX PUERIC TERR CL NORM	B	VRAI	VRAI	CDD	MS	389 A		Vacance temporaire d'emploi	4,00	4,00
N	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	VRAI	VRAI	CDD	TECH	367 A		Vacance temporaire d'emploi	11,00	11,00
N	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	FAUX	VRAI	CDD	TECH	367 A		Vacance temporaire d'emploi	11,00	11,00
N	ADJOINT TER. D'ANIMATION	C	VRAI	VRAI	CDD	ANIM	367 A		Vacance temporaire d'emploi	18,00	18,00
N	ATTACHE TERRITORIAL	A	FAUX	VRAI	CDD	ADM	499 A		Besoins des services ou nature des fonctions	0,30	0,30
N	REDACTEUR	B	FAUX	VRAI	CDD	ADM	478 A		Besoins des services ou nature des fonctions	0,41	0,41
N	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	FAUX	VRAI	CDD	ADM	367 A		Besoins des services ou nature des fonctions	0,41	0,41
N	ATTACHE TERRITORIAL	A	FAUX	VRAI	CDD	ADM	469 A		Besoins des services ou nature des fonctions	0,42	0,42
N	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	FAUX	VRAI	CDD	ADM	401 A		Besoins des services ou nature des fonctions	0,44	0,44
N	ATTACHE TERRITORIAL	A	FAUX	VRAI	CDD	ADM	693 A		Besoins des services ou nature des fonctions	0,49	0,49
N	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	FAUX	VRAI	CDD	ADM	381 A		Besoins des services ou nature des fonctions	0,50	0,50
N	ATTACHE TERRITORIAL	A	FAUX	VRAI	CDD	ADM	525 A		Besoins des services ou nature des fonctions	0,50	0,50
N	REDACTEUR	B	FAUX	VRAI	CDD	ADM	415 A		Besoins des services ou nature des fonctions	0,58	0,58
N	TECHNICIEN	B	FAUX	VRAI	CDD	TECH	389 A		Besoins des services ou nature des fonctions	0,58	0,58
N	INGENIEUR	A	FAUX	VRAI	CDD	TECH	444 A		Besoins des services ou nature des fonctions	0,64	0,64
N	TECHNICIEN	B	FAUX	VRAI	CDD	TECH	397 A		Besoins des services ou nature des fonctions	0,69	0,69
N	TECHNICIEN	B	FAUX	VRAI	CDD	TECH	401 A		Besoins des services ou nature des fonctions	0,77	0,77
N	ATTACHE TERRITORIAL	A	VRAI	VRAI	CDD	ADM	444 A		Besoins des services ou nature des fonctions	1,00	1,00
N	REDACTEUR	B	VRAI	VRAI	CDD	ADM	389 A		Besoins des services ou nature des fonctions	1,00	1,00
N	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	VRAI	VRAI	CDD	ADM	419 A		Besoins des services ou nature des fonctions	1,00	1,00
N	ATTACHE TERRITORIAL	A	VRAI	VRAI	CDD	ADM	499 A		Besoins des services ou nature des fonctions	1,00	1,00
N	ATTACHE TERRITORIAL	A	VRAI	VRAI	CDD	ADM	469 A		Besoins des services ou nature des fonctions	1,00	1,00
N	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	VRAI	VRAI	CDD	ADM	370 A		Besoins des services ou nature des fonctions	1,00	1,00
N	ATTACHE TERRITORIAL	A	VRAI	VRAI	CDD	ADM	525 A		Besoins des services ou nature des fonctions	1,00	1,00
N	ANIMATEUR	B	VRAI	VRAI	CDD	ANIM	389 A		Besoins des services ou nature des fonctions	1,00	1,00
N	ANIMATEUR	B	VRAI	VRAI	CDD	ANIM	395 A		Besoins des services ou nature des fonctions	1,00	1,00
N	ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	C	VRAI	VRAI	CDD	ANIM	387 A		Besoins des services ou nature des fonctions	1,00	1,00
N	ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	C	VRAI	VRAI	CDD	ANIM	371 A		Besoins des services ou nature des fonctions	1,00	1,00
N	ASSISTANT DE CONSERVATION	B	VRAI	VRAI	CDD	CULT	389 A		Besoins des services ou nature des fonctions	1,00	1,00
N	REDACTEUR	B	FAUX	VRAI	CDD	ADM	395 A		Besoins des services ou nature des fonctions	1,73	1,73
N	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	FAUX	VRAI	CDD	TECH	367 A		Besoins des services ou nature des fonctions	1,79	1,79
N	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	VRAI	VRAI	CDD	ADM	367 A		Besoins des services ou nature des fonctions	2,00	2,00
N	REDACTEUR	B	VRAI	VRAI	CDD	ADM	397 A		Besoins des services ou nature des fonctions	2,00	2,00
N	ANIMATEUR	B	VRAI	VRAI	CDD	ANIM	397 A		Besoins des services ou nature des fonctions	2,00	2,00
N	ADJOINT TER. D'ANIMATION	C	VRAI	VRAI	CDD	ANIM	367 A		Besoins des services ou nature des fonctions	2,00	2,00
N	REDACTEUR	B	FAUX	VRAI	CDD	ADM	389 A		Besoins des services ou nature des fonctions	2,33	2,33
N	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	VRAI	FAUX	CDD	ADM	367 A		Contrat de projet, pour mener à bien un projet ou i	1,00	1,00
N	Emploi aidé	C	VRAI	FAUX	CDD	X	367 A		Besoins des services ou nature des fonctions	2,00	2,00
N	Besoin d'accroissement saisonnier	C	VRAI	FAUX	CDD	X	367 A		Besoins des services ou nature des fonctions	8,75	8,75
N	Besoin d'accroissement temporaire	C	VRAI	FAUX	CDD	X	367 A		Besoins des services ou nature des fonctions	39,07	39,07

	AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	FAUX	VRAI	MS	0,24	0,00
	PROFESSEUR ENS. ART. HORS CL	A	FAUX	VRAI	CULT	0,25	0,00
	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	FAUX	VRAI	ADM	0,35	0,00
	INGENIEUR	A	FAUX	VRAI	TECH	0,49	0,00
	ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	C	FAUX	VRAI	CULT	0,57	0,00
	ADMINISTRATEUR	A	FAUX	VRAI	ADM	0,58	0,00
	INGENIEUR CHEF HORS CLASSE	A	FAUX	VRAI	TECH	0,58	0,00
	ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	FAUX	VRAI	ANIM	0,67	0,00
	REDACTEUR	B	FAUX	VRAI	ADM	0,81	0,00
	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	VRAI	VRAI	ADM	1,00	0,00
	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	VRAI	VRAI	ADM	1,00	0,00
	ATTACHE TERRITORIAL	A	VRAI	VRAI	ADM	1,00	0,00
	ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	C	VRAI	VRAI	ANIM	1,00	0,00
	ADJOINT TER. D'ANIMATION	C	VRAI	VRAI	ANIM	1,00	0,00
	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	VRAI	VRAI	ANIM	1,00	0,00
	PROFESSEUR ENS ART. CLASSE NLE	A	VRAI	VRAI	CULT	1,00	0,00
	GARDIEN BRIGADIER POL MUN	C	VRAI	VRAI	POL	1,00	0,00
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	VRAI	VRAI	TECH	1,00	0,00
	AGENT DE MAITRISE	C	VRAI	VRAI	TECH	1,00	0,00
	TECHNICIEN	B	VRAI	VRAI	TECH	1,00	0,00
	ATTACHE HORS CLASSE	A	VRAI	VRAI	ADM	1,03	0,00
	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	FAUX	VRAI	ADM	1,22	0,00
	ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQU	B	FAUX	VRAI	CULT	1,25	0,00
	ATTACHE TERRITORIAL	A	FAUX	VRAI	ADM	1,43	0,00
	ADJOINT TER. D'ANIMATION	C	FAUX	VRAI	ANIM	1,67	0,00
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	FAUX	VRAI	TECH	1,75	0,00
	TECHNICIEN	B	FAUX	VRAI	TECH	2,02	0,00
	BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	C	VRAI	VRAI	POL	3,00	0,00
	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	FAUX	VRAI	TECH	5,46	0,00
	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	VRAI	VRAI	TECH	11,00	0,00
	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	FAUX	VRAI	ADM	0,41	0,41
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	FAUX	VRAI	TECH	0,96	0,96
	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	VRAI	VRAI	ADM	1,00	1,00
	ATTACHE TERRITORIAL	A	VRAI	VRAI	ADM	1,00	1,00
	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	VRAI	VRAI	ADM	1,00	1,00
	ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	VRAI	VRAI	ANIM	1,00	1,00
	ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	C	VRAI	VRAI	ANIM	1,00	1,00
	BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	C	VRAI	VRAI	POL	1,00	1,00
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	VRAI	VRAI	TECH	2,00	2,00
	ATTACHE PRINCIPAL	A	FAUX	VRAI	ADM	0,04	0,04
	ATTACHE TERRITORIAL	A	FAUX	VRAI	ADM	0,06	0,06
	PROFESSEUR ENS ART. CLASSE NLE	A	FAUX	VRAI	CULT	0,15	0,15
	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	B	FAUX	VRAI	CULT	0,15	0,15
	PROFESSEUR ENS ART. CLASSE NLE	A	FAUX	VRAI	CULT	0,15	0,15
	ATTACHE PRINCIPAL	A	FAUX	VRAI	ADM	0,17	0,17
	TECHNICIEN	B	FAUX	VRAI	TECH	0,30	0,30
	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	FAUX	VRAI	ADM	0,35	0,35
	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	FAUX	VRAI	CULT	0,35	0,35
	AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	C	FAUX	VRAI	S	0,35	0,35
	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	FAUX	VRAI	CULT	0,40	0,40
	REDACTEUR	B	FAUX	VRAI	ADM	0,41	0,41
	INGENIEUR EN CHEF	A	FAUX	VRAI	TECH	0,41	0,41
	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	FAUX	VRAI	ADM	0,41	0,41
	INGENIEUR EN CHEF	A	FAUX	VRAI	TECH	0,41	0,41
	ATTACHE TERRITORIAL	A	FAUX	VRAI	ADM	0,42	0,42
	ANIMATEUR	B	FAUX	VRAI	ANIM	0,42	0,42
	ATTACHE TERRITORIAL	A	FAUX	VRAI	ADM	0,43	0,43
	PROFESSEUR ENS. ART. HORS CL	A	FAUX	VRAI	CULT	0,44	0,44
	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	FAUX	VRAI	ANIM	0,45	0,45
	ASSISTANT CONS PPL 1ERE CL	B	FAUX	VRAI	CULT	0,45	0,45
	INFIRMIER SOINS GENERAUX H CL	A	FAUX	VRAI	MS	0,45	0,45
	SAGE-FEMME TERR. HORS CLASSE	A	FAUX	VRAI	MS	0,45	0,45
	D.G.A. 40 A 150.000	A	FAUX	VRAI	DIR2	0,49	0,49
	INGENIEUR PRINCIPAL	A	FAUX	VRAI	TECH	0,52	0,52
	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	FAUX	VRAI	ADM	0,52	0,52
	ANIMATEUR	B	FAUX	VRAI	ANIM	0,57	0,57
	REDACTEUR	B	FAUX	VRAI	ADM	0,58	0,58
	REDACTEUR	B	FAUX	VRAI	ADM	0,58	0,58
	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	FAUX	VRAI	ANIM	0,58	0,58
	ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	FAUX	VRAI	ANIM	0,58	0,58
	DIRECTEUR GAL 80 A 150.000	A	FAUX	VRAI	DIR1	0,58	0,58
	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	FAUX	VRAI	TECH	0,58	0,58
	INGENIEUR	A	FAUX	VRAI	TECH	0,58	0,58
	AGENT DE MAITRISE	C	FAUX	VRAI	TECH	0,59	0,59
	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	FAUX	VRAI	CULT	0,60	0,60
	PROFESSEUR ENS. ART. HORS CL	A	FAUX	VRAI	CULT	0,63	0,63
	REDACTEUR	B	FAUX	VRAI	ADM	0,64	0,64
	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	FAUX	VRAI	TECH	0,64	0,64
	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	FAUX	VRAI	CULT	0,65	0,65
	ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	FAUX	VRAI	ANIM	0,67	0,67
	ADJOINT TER. ANIM PPAL 1E CL	C	FAUX	VRAI	ANIM	0,67	0,67
	REDACTEUR	B	FAUX	VRAI	ADM	0,68	0,68
	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	FAUX	VRAI	TECH	0,69	0,69
	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	FAUX	VRAI	TECH	0,71	0,71
	ATTACHE PRINCIPAL	A	FAUX	VRAI	ADM	0,74	0,74
	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	FAUX	VRAI	ADM	0,76	0,76
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	FAUX	VRAI	TECH	0,77	0,77
	TECHNICIEN	B	FAUX	VRAI	TECH	0,79	0,79
	TECHNICIEN	B	FAUX	VRAI	TECH	0,79	0,79
	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	FAUX	VRAI	TECH	0,80	0,80
	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	FAUX	VRAI	TECH	0,80	0,80
	AGENT DE MAITRISE	C	FAUX	VRAI	TECH	0,80	0,80
	ATTACHE TERRITORIAL	A	FAUX	VRAI	ADM	0,84	0,84
	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	FAUX	VRAI	ADM	0,85	0,85
	ATTACHE CONSERV.PAT	A	FAUX	VRAI	CULT	0,88	0,88
	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	FAUX	VRAI	TECH	0,88	0,88
	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	FAUX	VRAI	ANIM	0,90	0,90
	INGENIEUR	A	FAUX	VRAI	TECH	0,93	0,93
	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	FAUX	VRAI	ADM	0,93	0,93
	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	FAUX	VRAI	ADM	0,93	0,93
	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	FAUX	VRAI	TECH	0,97	0,97
	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	FAUX	VRAI	TECH	0,97	0,97

I	ATTACHE PRINCIPAL	A	FAUX	VRAI	ADM	0,98	0,98
I	REDACTEUR	B	FAUX	VRAI	ADM	0,99	0,99
I	ATTACHE PRINCIPAL	A	FAUX	VRAI	ADM	0,99	0,99
I	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	FAUX	VRAI	ADM	0,99	0,99
I	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	VRAI	VRAI	ADM	1,00	1,00
I	REDACTEUR	B	VRAI	VRAI	ADM	1,00	1,00
I	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	VRAI	VRAI	ADM	1,00	1,00
I	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	VRAI	VRAI	ADM	1,00	1,00
I	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	VRAI	VRAI	ADM	1,00	1,00
I	REDACTEUR	B	VRAI	VRAI	ADM	1,00	1,00
I	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.2E	C	VRAI	VRAI	ADM	1,00	1,00
I	ATTACHE TERRITORIAL	A	VRAI	VRAI	ADM	1,00	1,00
I	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	VRAI	VRAI	ADM	1,00	1,00
I	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.2E	C	VRAI	VRAI	ADM	1,00	1,00
I	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	VRAI	VRAI	ADM	1,00	1,00
I	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	VRAI	VRAI	ADM	1,00	1,00
I	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	VRAI	VRAI	ADM	1,00	1,00
I	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	VRAI	VRAI	ADM	1,00	1,00
I	REDACTEUR	B	VRAI	VRAI	ADM	1,00	1,00
I	ADJOINT TER. ANIM PPAL 1E CL	C	VRAI	VRAI	ANIM	1,00	1,00
I	ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	C	VRAI	VRAI	ANIM	1,00	1,00
I	ANIMATEUR	B	VRAI	VRAI	ANIM	1,00	1,00
I	ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	VRAI	VRAI	ANIM	1,00	1,00
I	ANIMATEUR	B	VRAI	VRAI	ANIM	1,00	1,00
I	ANIMATEUR	B	VRAI	VRAI	ANIM	1,00	1,00
I	ATTACHE CONSERV.PAT	A	VRAI	VRAI	CULT	1,00	1,00
I	ADJOINT TER. PATRI. PPAL 2E CL	C	VRAI	VRAI	CULT	1,00	1,00
I	PROFESSEUR ENS. ART. HORS CL	A	VRAI	VRAI	CULT	1,00	1,00
I	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	VRAI	VRAI	CULT	1,00	1,00
I	ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 1E	C	VRAI	VRAI	CULT	1,00	1,00
I	ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	C	VRAI	VRAI	CULT	1,00	1,00
I	ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 1E	C	VRAI	VRAI	CULT	1,00	1,00
I	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	VRAI	VRAI	CULT	1,00	1,00
I	ASSISTANT CONS PPL 2EME CL	B	VRAI	VRAI	CULT	1,00	1,00
I	ATTACHE CONSERV.PAT	A	VRAI	VRAI	CULT	1,00	1,00
I	CONSERVATEUR PATRIMOINE	A	VRAI	VRAI	CULT	1,00	1,00
I	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	VRAI	VRAI	CULT	1,00	1,00
I	AUX PUERIC TERR CL SUP	B	VRAI	VRAI	MS	1,00	1,00
I	AUX PUERIC TERR CL NORM	B	VRAI	VRAI	MS	1,00	1,00
I	AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	VRAI	VRAI	MS	1,00	1,00
I	CADRE DE SANTE	A	VRAI	VRAI	MS	1,00	1,00
I	GARDIEN BRIGADIER POL MUN	C	VRAI	VRAI	POL	1,00	1,00
I	BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	C	VRAI	VRAI	POL	1,00	1,00
I	CHEF SERVICE DE PM PPAL 2CL	B	VRAI	VRAI	POL	1,00	1,00
I	GARDIEN BRIGADIER POL MUN	C	VRAI	VRAI	POL	1,00	1,00
I	BRIGADIER	C	VRAI	VRAI	POL	1,00	1,00
I	BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	C	VRAI	VRAI	POL	1,00	1,00
I	AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	C	VRAI	VRAI	S	1,00	1,00
I	EDUCATEUR JEUNES ENF CL EXCEP	A	VRAI	VRAI	S	1,00	1,00
I	AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	C	VRAI	VRAI	S	1,00	1,00
I	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	VRAI	VRAI	TECH	1,00	1,00
I	TECHNICIEN	B	VRAI	VRAI	TECH	1,00	1,00
I	AGENT DE MAITRISE	C	VRAI	VRAI	TECH	1,00	1,00
I	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	VRAI	VRAI	TECH	1,00	1,00
I	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	VRAI	VRAI	TECH	1,00	1,00
I	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	VRAI	VRAI	TECH	1,00	1,00
I	AGENT DE MAITRISE	C	VRAI	VRAI	TECH	1,00	1,00
I	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	VRAI	VRAI	TECH	1,00	1,00
I	TECHNICIEN	B	VRAI	VRAI	TECH	1,00	1,00
I	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	VRAI	VRAI	TECH	1,00	1,00
I	D.G.A. 40 A 150.000	A	FAUX	VRAI	DIR2	1,03	1,03
I	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.2E	C	FAUX	VRAI	ADM	1,17	1,17
I	REDACTEUR	B	FAUX	VRAI	ADM	1,17	1,17
I	ATTACHE PRINCIPAL	A	FAUX	VRAI	ADM	1,20	1,20
I	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	FAUX	VRAI	TECH	1,22	1,22
I	INGENIEUR PRINCIPAL	A	FAUX	VRAI	TECH	1,22	1,22
I	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	FAUX	VRAI	CULT	1,30	1,30
I	TECHNICIEN	B	FAUX	VRAI	TECH	1,37	1,37
I	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	FAUX	VRAI	TECH	1,51	1,51
I	TECHNICIEN	B	FAUX	VRAI	TECH	1,60	1,60
I	AGENT DE MAITRISE	C	FAUX	VRAI	TECH	1,63	1,63
I	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	FAUX	VRAI	ADM	1,63	1,63
I	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.2E	C	FAUX	VRAI	ADM	1,63	1,63
I	TECHNICIEN	B	FAUX	VRAI	TECH	1,72	1,72
I	REDACTEUR	B	FAUX	VRAI	ADM	1,72	1,72
I	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	FAUX	VRAI	ADM	1,73	1,73
I	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	FAUX	VRAI	TECH	1,75	1,75
I	AGENT DE MAITRISE	C	FAUX	VRAI	TECH	1,76	1,76
I	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	FAUX	VRAI	TECH	1,83	1,83
I	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	FAUX	VRAI	TECH	1,87	1,87
I	ATTACHE TERRITORIAL	A	FAUX	VRAI	ADM	1,89	1,89
I	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	FAUX	VRAI	ADM	1,92	1,92
I	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	FAUX	VRAI	TECH	1,98	1,98
I	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.2E	C	VRAI	VRAI	ADM	2,00	2,00
I	ATTACHE TERRITORIAL	A	VRAI	VRAI	ADM	2,00	2,00
I	ATTACHE PRINCIPAL	A	VRAI	VRAI	ADM	2,00	2,00
I	ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	C	VRAI	VRAI	ANIM	2,00	2,00
I	ADJOINT TER. PATRI. PPAL 2E CL	C	VRAI	VRAI	CULT	2,00	2,00
I	PROFESSEUR ENS. ART. HORS CL	A	VRAI	VRAI	CULT	2,00	2,00
I	AUX PUERIC TERR CL NORM	B	VRAI	VRAI	MS	2,00	2,00

	CHEF DE SERVICE DE PM	B	VRAI	VRAI	POL	2,00	2,00
	BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	C	VRAI	VRAI	POL	2,00	2,00
	GARDIEN BRIGADIER POL MUN	C	VRAI	VRAI	POL	2,00	2,00
	GARDIEN BRIGADIER POL MUN	C	VRAI	VRAI	POL	2,00	2,00
	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	VRAI	VRAI	TECH	2,00	2,00
	TECHNICIEN	B	VRAI	VRAI	TECH	2,00	2,00
	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	VRAI	VRAI	TECH	2,00	2,00
	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	VRAI	VRAI	TECH	2,00	2,00
	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	VRAI	VRAI	TECH	2,00	2,00
	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	VRAI	VRAI	TECH	2,00	2,00
	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	VRAI	VRAI	TECH	2,00	2,00
	AGENT DE MAITRISE	C	FAUX	VRAI	TECH	2,06	2,06
	TECHNICIEN	B	FAUX	VRAI	TECH	2,08	2,08
	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	FAUX	VRAI	TECH	2,12	2,12
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	FAUX	VRAI	TECH	2,19	2,19
	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	FAUX	VRAI	TECH	2,22	2,22
	ATTACHE TERRITORIAL	A	FAUX	VRAI	ADM	2,23	2,23
	INGENIEUR PRINCIPAL	A	FAUX	VRAI	TECH	2,31	2,31
	AGENT DE MAITRISE	C	FAUX	VRAI	TECH	2,40	2,40
	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	FAUX	VRAI	ADM	2,42	2,42
	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	FAUX	VRAI	ADM	2,59	2,59
	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	FAUX	VRAI	TECH	2,91	2,91
	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	VRAI	VRAI	ADM	3,00	3,00
	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	VRAI	VRAI	ADM	3,00	3,00
	ANIMATEUR	B	VRAI	VRAI	ANIM	3,00	3,00
	ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	C	VRAI	VRAI	ANIM	3,00	3,00
	ADJOINT TER. ANIM PPAL 1E CL	C	VRAI	VRAI	ANIM	3,00	3,00
	BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	C	VRAI	VRAI	POL	3,00	3,00
	AGENT DE MAITRISE	C	FAUX	VRAI	TECH	3,21	3,21
	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	FAUX	VRAI	TECH	3,28	3,28
	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	VRAI	VRAI	CULT	4,00	4,00
	AGENT DE MAITRISE	C	VRAI	VRAI	TECH	4,00	4,00
	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	VRAI	VRAI	TECH	4,00	4,00
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	FAUX	VRAI	TECH	4,06	4,06
	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	FAUX	VRAI	TECH	4,86	4,86
	ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	C	VRAI	VRAI	ANIM	5,00	5,00
	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	VRAI	VRAI	TECH	5,00	5,00
	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	FAUX	VRAI	TECH	5,57	5,57
	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	VRAI	VRAI	ADM	6,00	6,00
	BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	C	VRAI	VRAI	POL	6,00	6,00
	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	VRAI	VRAI	TECH	6,00	6,00
	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	VRAI	VRAI	TECH	6,00	6,00
	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	FAUX	VRAI	ADM	6,04	6,04
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	FAUX	VRAI	TECH	6,34	6,34
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	VRAI	VRAI	TECH	7,00	7,00
	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	VRAI	VRAI	TECH	7,00	7,00
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	FAUX	VRAI	TECH	7,58	7,58
	AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	C	VRAI	VRAI	S	9,00	9,00
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	VRAI	VRAI	TECH	9,00	9,00
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	VRAI	VRAI	TECH	9,00	9,00
	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	VRAI	VRAI	ADM	11,00	11,00
	AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	C	VRAI	VRAI	S	11,00	11,00
	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	VRAI	VRAI	TECH	11,00	11,00
	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	FAUX	VRAI	TECH	14,40	14,40

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	<b>DEPENSES</b>	<b>2 716 236,68</b>	<b>918 024,92</b>	<b>0,00</b>	<b>437 627,55</b>	<b>1 396 941,39</b>	<b>13 938 337,34</b>	<b>94 460,16</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 716 236,68	0,00	0,00	0,00	0,00	7 440,00	26 102,50	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	143 701,88	0,00	4 800,00	19 387,80	697 938,52	6 765,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	59 940,73	0,00	0,00	0,00	19 913,50	15 459,63	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	714 382,31	0,00	412 156,04	1 278 219,32	1 157 313,58	46 133,03	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	99 334,27	12 055 731,74	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	20 671,51	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>10 405 114,72</b>	<b>318 766,20</b>	<b>0,00</b>	<b>10 945,60</b>	<b>265 106,85</b>	<b>2 454 550,05</b>	<b>856,01</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 001 567,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	403 547,00	315 766,20	0,00	0,00	265 106,85	2 454 550,05	856,01	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	10 945,60	0,00	0,00	0,00	0,00

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**

**PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)**

**IV**  
**A1**

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>						
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 751 539,41	341 768,78	431 561,37	5 292 091,73		27 318 589,33
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		2 749 779,18
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	76 425,63	0,00	0,00	60 261,42		1 009 280,25
204	Subventions d'équipement versées	19 500,00	0,00	0,00	65 739,59		180 553,45
21	Immobilisations corporelles	1 275 617,21	87 430,84	431 561,37	1 473 797,47		6 876 611,17
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	212 347,57	254 337,94	0,00	3 138 080,55		15 759 832,07
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	167 649,00	0,00	0,00	0,00		167 649,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	554 212,70		574 884,21
	<b>RECETTES</b>						
10	Dotations, fonds divers et réserves	938 830,08	735 405,15	40 988,10	621 730,67		15 792 293,43
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		7 001 567,72
16	Emprunts et dettes assimilées	938 830,08	735 405,15	40 988,10	67 517,97		5 222 567,41
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	554 212,70		565 158,30

IV – ÉTATS ANNEXÉS		IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	<b>DEPENSES</b>	<b>840 771,48</b>	<b>30 019 042,30</b>	<b>0,00</b>	<b>137 289,82</b>	<b>2 001 269,09</b>	<b>3 944 305,22</b>	<b>2 075 002,65</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	473 867,56	5 198 555,98	0,00	129 699,19	1 284 346,34	2 598 146,56	355 405,43	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	23 923 620,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	69 459,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	702 205,76	0,00	7 350,63	716 185,28	1 345 882,80	1 718 776,28	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	363 285,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	3 618,75	28 162,04	0,00	240,00	736,47	275,86	820,94	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	97 038,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>35 583 172,12</b>	<b>9 867 701,13</b>	<b>0,00</b>	<b>57 843,51</b>	<b>824 150,69</b>	<b>1 920 760,84</b>	<b>1 290 232,89</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	146 891,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	2 127 585,45	0,00	19 720,51	738 288,47	802 098,43	144 412,30	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	2 896 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	24 390 964,41	1 234 368,93	0,00	300,00	0,00	10 615,40	0,00	0,00
74	Dotations et participations	11 044 141,26	706 958,16	0,00	110,00	85 331,63	829 828,13	1 141 142,17	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	252 053,51	0,00	37 713,00	530,59	278 218,88	4 579,28	0,00
76	Produits financiers	1 174,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	2 650 515,08	0,00	0,00	0,00	0,00	99,14	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**IV – ÉTATS ANNEXÉS**  
**PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)**

**IV**  
**A2**

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>	0,00	714 204,23	125 640,17	88 728,05	375 989,21		40 322 241,22
011	Charges à caractère général	0,00	714 204,23	44 917,73	88 628,05	375 989,21		11 263 760,28
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		23 923 620,98
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		69 459,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	80 722,44	0,00	0,00		4 571 123,19
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		363 285,17
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00		33 954,06
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		97 038,54
	<b>RECETTES</b>	0,00	57 114,00	269 417,81	75 367,76	104 145,02		50 049 905,77
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		146 891,88
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	35 452,76	104 145,02		3 971 702,94
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 896 220,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	77 647,00	0,00	0,00		25 713 895,74
74	Dotations et participations	0,00	57 114,00	50 000,00	0,00	0,00		13 914 625,35
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	141 770,81	39 915,00	0,00		754 781,07
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 174,57
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 650 614,22
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



www.agen.fr

# DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

## Séance du lundi 03 avril 2023

Numéro : **DCM2023\_027**

Objet : **Affectation des résultats 2022 au budget 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures**  
**Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;**

Présents : **32**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire  
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, Mme LAUZZANA, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints  
Mme RICHARD, M. LAFFORE - Conseillers Municipaux  
M. LLORCA - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme HECQUEFEUILLE - Conseillers Municipaux  
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO, Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués  
M. IMBERT, M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux  
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués  
M. GESLOT, Mme RIVES, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)  
Mme FRANCOIS (absente excusée), M. RAUCH (absent excusé)

**Pouvoir(s)** **5**  
M. HERMEREL (donne pouvoir à M. DIONIS DU SEJOUR), Mme PEREZ (donne pouvoir à M. PINASSEAU), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), Mme GROLLEAU (donne pouvoir à M. GESLOT), M. BRUNEAU (donne pouvoir à M. DUPONT)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **28/03/2023**

**Expose :**

En 2022, le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement est de + 4 368 544,26€. Avec un résultat antérieur reporté de + 6 814 281,65€, cela donne un résultat de clôture de la section de fonctionnement excédentaire de 11 182 825,91€.

Le résultat de l'exercice de la section d'investissement est de -6 167 175,61€. Avec un résultat antérieur reporté de -4 005 864,88€, cela donne un résultat de clôture de la section d'investissement déficitaire de -10 173 040,49€.

Avec un déficit d'investissement de l'exercice de 10 173 040,49€ qui doit être reporté, et un excédent global de fonctionnement de 11 182 825,91€ qui doit être affecté, le résultat de clôture de l'exercice 2022 s'élève à + 1 009 785,42€.

L'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement doit participer prioritairement au financement :

- d'un déficit antérieur d'exploitation,
- d'un déficit d'investissement,
- du solde déficitaire des reports N-1.

Il n'y a pas de déficit antérieur en section de fonctionnement.

Le déficit d'investissement est de 10 173 040,49€ et le solde des reports est de + 128 147,17€. Cela donne un besoin de financement de 10 044 893,32€ à couvrir par une partie de l'excédent de fonctionnement.

Il reste 1 137 932,59 € d'excédent de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2121-29,

Vu la commission Ressources informée en date du 28 mars 2023.

## **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

**ET A L'UNANIMITE**

## **DECIDE**

**1°/ D'AFPECTER** au budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal :

- La somme de 10 044 893,32 € en recette d'investissement (compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés ») afin d'assurer la couverture du déficit global d'investissement reporté,
- La somme de 1 137 932,59 € en recette de fonctionnement pour participer au financement des charges d'exploitation du budget 2023 (compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté »)

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 06/04/2023

Télétransmission le 06/04/2023

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**



**le Maire d'Agen,  
Jean DIONIS du SEJOUR**

**le Secrétaire de Séance,**



**Roberto VILLETA**



www.agen.fr

# DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

## Séance du lundi 03 avril 2023

Numéro : **DCM2023\_028**

Objet : **Objectifs et équilibres généraux du budget primitif 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures**  
**Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;**

Présents : **33**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire  
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, Mme LAUZZANA, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints  
Mme FRANCOIS - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme RICHARD, M. LAFFORE - Conseillers Municipaux  
M. LLORCA - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme HECQUEFEUILLE - Conseillers Municipaux  
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO, Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués  
M. IMBERT, M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux  
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués  
M. GESLOT, Mme RIVES, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

Pouvoir(s) **6**  
M. HERMEREL (donne pouvoir à M. DIONIS DU SEJOUR), Mme PEREZ (donne pouvoir à M. PINASSEAU), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), Mme GROLLEAU (donne pouvoir à M. GESLOT), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS), M. BRUNEAU (donne pouvoir à M. DUPONT)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **28/03/2023**

**Expose :**

Alors que la Ville a plutôt bien traversé l'exercice budgétaire 2022 (cf rapport relatif au compte financier unique 2022), les effets de l'inflation, en particulier la hausse du coût des fluides, devraient se ressentir plus durement en 2023. Ainsi, comme toutes les collectivités territoriales, la Ville d'Agen va voir s'alourdir ce poste de dépenses dans son budget (les observateurs annoncent un passage de 4% à 8% du budget des collectivités). La Ville

d'Agen n'échappe pas à ce contexte qui touche toutes les collectivités. Si certaines d'entre elles ont réagi en augmentant les taux d'imposition ou en décidant la fermeture de certains services publics, ce n'est pas le cas de la Ville d'Agen qui tient son engagement de stabilité fiscale et maintient le cap en termes de service public rendu. Malgré un souci de maîtrise de la dépense publique dans les domaines où cela est possible, cette situation se traduit par un recul de l'épargne brute prévisionnelle (-2,5M€ soit -35,5%).

Le présent rapport examine dans un premier temps le budget 2023 à travers la section de fonctionnement (I).

Sera ensuite détaillée la composition de la section d'investissement avec l'examen du plan pluriannuel d'investissement, des secteurs de maintenance et des crédits dévolus à la mise en œuvre de la nouvelle génération de contrats de quartier lancée lors du Conseil municipal du 18 décembre 2021 (II).

Les deux dernières parties seront consacrées à la dette d'une part (III) et à la constitution de l'équilibre budgétaire d'autre part (IV).

## I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il convient ici de rappeler que la construction d'un budget primitif est un exercice de prévision. Si ces prévisions doivent être sincères et les plus réalistes possibles, les montants inscrits au budget constituent des autorisations budgétaires qui sont limitatives en ce qui concerne les dépenses et estimatives en ce qui concerne les recettes. Ainsi, autant, en recette (A), les réalisations peuvent s'avérer supérieures aux prévisions, toujours prudentes, autant, en dépense (B), atteindre le montant prévu n'est pas un objectif en soi, bien au contraire.

### A – Les recettes ordinaires de fonctionnement

Les prévisions budgétaires présentées ci-dessous ont été élaborées sur la base de l'état fiscal 1259 de notification des bases fiscales prévisionnelles reçu le 15 mars. En revanche, les notifications concernant les principales dotations de l'Etat (DGF, DSU et DNP) ne nous sont pas encore parvenues.

COMPTE	BP20	CA20	BP21	CA21	BP22	CA22	BP23	% Var. BP23/CA22	Variation BP23/CA22
+ 70 Vente de produits du domaine (tarifs)	2 695	3 453	3 764	3 779	4 087	3 972	3 950	-0,6%	-22
+ 73 Impôts et taxes	26 822	26 798	27 722	27 652	28 451	28 610	29 390	2,7%	780
+ 74 Dotations et subventions	14 223	14 274	13 353	13 392	13 914	13 915	14 293	2,7%	378
+ 75 Produits de gestion courante	667	550	749	708	895	755	1 350	78,8%	595
+ 013 Atténuation de charges	159	174	175	149	150	146	147	0,7%	1
<b>Recettes ordinaires de fonctionnement (A)</b>	<b>44 566</b>	<b>45 249</b>	<b>45 763</b>	<b>45 680</b>	<b>47 497</b>	<b>47 398</b>	<b>49 130</b>	<b>3,7%</b>	<b>1 732</b>

La hausse prévisionnelle des recettes totales (+3,7%) recouvre des situations différenciées selon les chapitres. Alors que la prudence conduit à envisager un léger recul des produits des services et du domaine (-0,6%), la progression des impôts et taxes n'est pas aussi importante qu'espérée (+2,7%). Les produits de gestion courante (+78,8%) et les dotations et subventions (+2,7%) sont quant à eux dynamisés par la perception de recettes exceptionnelles (respectivement soule photovoltaïque du stade Armandie et fonds européens pour le programme URBACT).

#### 1) Impôts et taxes et fiscalité locale (chap 73 et 731)

Le chapitre 73 qui était unique sous la nomenclature M14, se décline désormais sous la nomenclature M57 en un chapitre 73 « impôts et taxes » et un chapitre 731 « fiscalité locale ».

en k€	2022	2023	evol 2023/2022	
73 - Impôts et taxes	2 896	2 898	2	0,1%
731 - Fiscalité locale	25 714	26 492	778	3,0%
<b>TOTAL</b>	<b>28 610</b>	<b>29 390</b>	<b>780</b>	<b>2,7%</b>

#### a- Impôts et taxes (chap 73)

Dans les impôts et taxes (73), on retrouve principalement la fiscalité reversée par l'Agglomération d'Agen (AC et DSC) ou par l'Etat (FPIC et FNGIR).

S'agissant de la fiscalité reversée par l'Agglomération d'Agen (AA), la prévision relative au produit de l'**attribution de compensation (AC)** s'élève à 1 844k€. Elle est inchangée par rapport à 2022 où son montant a été revu à la suite d'une révision statutaire (d'un côté, transfert de la Ville à l'AA de la charge de la subvention relative aux deux crèches Kirikou et Yakari gérées par l'UDAF et de l'autre, transfert de l'AA à la Ville de la charge d'entretien d'un certain nombre de voiries).

**La Dotation de solidarité communautaire (DSC)** est, depuis 2022, répartie par l'Agglomération d'Agen entre ses 44 communes membres et non plus entre les 6 communes qui la percevaient historiquement. Les critères de répartition sont les suivants :

- potentiel fiscal : 17,5%
- revenu/habitant : 17,5%
- taux de logements sociaux : 32,5%
- nombre d'enfants scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré sur la commune au regard de la population communale : 32,5%

Sur la base de ces critères, actualisés pour l'année 2023, la Ville d'Agen devrait percevoir 474k€, soit 6k€ de moins qu'en 2022.

S'agissant de la fiscalité reversée par l'Etat, le montant du **fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC)** n'ayant toujours pas été notifié, il est proposé d'inscrire le montant perçu en 2022, soit 450k€. Le montant du **fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** est quant à lui connu et inchangé depuis plusieurs années (123k€).

#### b- Fiscalité locale (chap 731)

La fiscalité locale est composée des contributions directes, des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), des droits de places et de diverses taxes.

détail du 731 (en k€)	2022	2023	evol 2023/2022	
Contributions directes	22 226	23 439	1 213	5,5%
Droits de mutation (DMTO)	2 165	1 750	-415	-19,2%
Taxes diverses (TLPE, TCCFE...)	1 006	1 007	1	0,1%
Droits de place	317	296	-21	-6,6%
<b>TOTAL</b>	<b>25 714</b>	<b>26 492</b>	<b>778</b>	<b>3,0%</b>

A taux d'imposition constants, le **produit des contributions directes** global attendu en 2023 est de 23 439k€. Il se compose dorénavant majoritairement de la taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti (22 507k€), qui représente 96% du produit et minoritairement de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants (932k€).

en k€	2021	2022	2023	evol 2023/2022	
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	20 620	21 320	22 477	1 157	5,4%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	26	25	30	5	20,0%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	637	576	618	42	7,3%
Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)	238	293	314	21	7,2%
<b>TOTAL</b>	<b>21 521</b>	<b>22 214</b>	<b>23 439</b>	<b>1 225</b>	<b>5,5%</b>

Une évolution minimum de 7,1%, correspondant au coefficient de revalorisation forfaitaire des bases voté en loi de finances, était attendue en 2023. Cette évolution se

retrouve bien au niveau de la taxe d'habitation, avec en sus, une légère progression physique des bases (+0,2% sur les résidences secondaires et +0,1% sur les logements vacants) mais elle s'avère inférieure aux prévisions sur le foncier bâti (+5,4%). Cet écart représente un manque à percevoir d'environ 350k€ pour la Ville. Cela s'explique par le fait que le coefficient de revalorisation forfaitaire ne s'applique qu'aux locaux d'habitation et plus au locaux professionnels depuis la réforme de 2017.

<i>évolution des bases fiscales (en k€)</i>	2021	2022	2023	evol 2023/2022	
Locaux d'habitation	30 221	31 365	33 592	2 227	7,1%
Locaux professionnels	9 005	9 221	9 174	-47	-0,5%
Etablissements industriels	609	630	675	45	7,1%
<b>TOTAL</b>	<b>39 835</b>	<b>41 216</b>	<b>43 441</b>	<b>2 225</b>	<b>5,4%</b>

Néanmoins, jusqu'à présent, les bases fiscales de la Ville avaient toujours évolué, au global, a minima à hauteur du coefficient de revalorisation forfaitaire. En effet, on constate, en 2023, contrairement aux années passées, que l'assiette d'imposition des locaux professionnels, qui représentent, en valeur, un peu plus de 20% des bases, apparaît en baisse de 0,5% par rapport à 2022 et ramène l'évolution globale des bases fiscales sous le niveau du coefficient de revalorisation forfaitaire. Dans la mesure où les données détaillées du cadastre ne seront disponibles qu'en juin, des explications ont été sollicitées auprès de la DDFIP pour comprendre cette évolution à la baisse.

Par ailleurs, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur l'évolution du marché de l'immobilier, la prévision des **droits de mutation** (1 750k€) est basée sur la moyenne des recettes perçues sur la période 2020-2022, ce qui représente une baisse de 415k€ par rapport au montant 2022 considéré comme exceptionnellement élevé.

Enfin, si le produit des **taxes diverses** (taxe locale sur la publicité extérieure, taxe communale sur la consommation finale d'électricité...) peut être envisagé comme stable, il n'en va pas de même pour les **droits de place**, qui devraient diminuer d'environ 20k€ en 2023 (l'année 2022 pouvant être considérée comme ayant atteint un niveau particulièrement élevé, avec notamment d'importants chantiers occupant le domaine public tels que ceux de l'îlot Montesquieu, de la contre-allée Gambetta, de l'immeuble de la Poste boulevard Carnot ou encore de la cité administrative).

## 2) Dotations et subventions (chap 74)

Concernant les concours financiers versés par l'Etat, les notifications n'ont pas encore été mises en ligne sur le site de la DGCL. Les prévisions intégrées au budget primitif reposent donc sur les simulations réalisées par le cabinet Finance Active qui alimentent notre logiciel de prospective financière. Seuls les montants de DCRTP et des compensations fiscales sont connus car notifiés dans l'état fiscal 1259.

Le montant de la **Dotation globale de fonctionnement (DGF)** est estimé pour 2023 à 6 200k€, soit une réduction de 25k€ par rapport à la dotation 2022 (6 225k€), en raison de la baisse de la population municipale (population Insee de 33 046 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023 contre 33 464 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022).

La **Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** progresserait encore pour l'année 2023, avec un montant de 3 841k€ soit 103k€ de plus qu'en 2022.

**La Dotation nationale de péréquation (DNP)** continuerait à diminuer en 2023, de 54k€ par rapport à 2022, pour se fixer à 482k€.

Le montant de la **Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**, est maintenu à 24k€. Quant à la **Dotation générale de décentralisation (DGD)** son montant est figé depuis plusieurs années à hauteur de 443k€.

Les **compensations fiscales**, enfin, sont comptabilisées au chapitre 74. La compensation d'exonérations de taxe d'habitation ayant été supprimée et intégrée dans le transfert de taux départemental de taxe foncière pour compenser la suppression de la taxe d'habitation et la compensation pour exonérations de taxe professionnelle ayant disparu depuis 2018, la Ville ne perçoit plus, depuis 2021, que la compensation pour exonérations de taxe foncière (sur le bâti et sur le non bâti). Celle-ci s'établira à 584k€ en 2023, soit 35k€ de plus qu'en 2022.

Les prévisions relatives aux participations à recevoir ressortent, pour leur part, en augmentation de près de 15% (+334k€). Cette progression vient uniquement des fonds européens attendus pour le financement du programme URBACT 3 (465k€) dont une grande partie devra être reversée par la Ville, chef de file, aux autres villes partenaires (363k€) que l'on retrouvera en augmentation sur le chapitre 65. Sans ces fonds européens, les participations ressortiraient en baisse de 131k€, soit un recul de près de 6%.

participations	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	Evolution/CA 2022	
					en volume	en %
Etat	281 503	215 230	240 985	224 690	-16 295	-6,8%
Région	33 500	28 000	25 000	30 500	5 500	22,0%
Département	81 020	85 220	126 220	104 220	-22 000	-17,4%
Agglomération Agen	118 872	142 198	182 926	186 000	3 074	1,7%
Autres communes	6 233	5 215	7 074	3 500	-3 574	-50,5%
Autres organismes (1)	1 616 551	1 360 840	1 661 244	2 028 829	367 585	22,1%
<b>TOTAL</b>	<b>2 137 679</b>	<b>1 836 703</b>	<b>2 243 449</b>	<b>2 577 739</b>	<b>334 290</b>	<b>14,9%</b>

(1) CAF, MSA, mécénat...

### 3) Produits des services et du domaine (chap 70)

On retrouve dans ce chapitre les produits des services rendus aux usagers (droits culturels, participation des familles pour les crèches, les ALSH, la cantine scolaire...) ainsi que les redevances d'occupation du domaine public et les droits relatifs au stationnement payant sur voirie.

Les prévisions au chapitre 70 sont quasi stables (-0,6%) par rapport au réalisé 2022. Les tarifs municipaux ont été augmentés selon le taux d'inflation prévisionnel 2023 prévu au PLF 2023 (+4,2%), à l'exception des tarifs à caractère social (cantine, accueil périscolaire, accueil de loisirs, adhésions et activités des centres sociaux). Une augmentation des recettes de billetterie est également attendue sur les Fêtes d'Agen (+50k€). mais dans le même temps, la Ville ne facturera plus à l'Agglomération d'Agen de prestation d'entretien des voiries communautaires (-80k€).

#### 4) Produits de gestion courante (chap 75)

On retrouve notamment sur ce chapitre, qui s'élève au BP 2023 à 1 350k€ (soit +595k€ par rapport à 2022) :

- les loyers tirés des différents bâtiments municipaux mis à disposition de tiers à titre onéreux (275k€),
- le loyer du stade Armandie (270k€) qui a été augmenté de 137k€ par rapport à 2022 pour prendre en compte les travaux réalisés par la Ville,
- un premier acompte sur la soulte due par l'investisseur qui a installé des panneaux photovoltaïques sur la toiture des tribunes du stade Armandie (215k€),
- les redevances dues par les délégataires des DSP stationnement et petite enfance (128k€),
- les loyers des boutiques intérieures et extérieures du marché couvert (84k€),
- les locations ponctuelles de salles municipales (51k€),
- la redevance d'occupation du domaine public versée par le concessionnaire du réseau de gaz (16k€),
- divers produits exceptionnels qui ne s'imputent dorénavant plus au chapitre 77 dans la nomenclature M57 (311k€ dont 150k€ attendus en remboursement par l'assurance de la Ville des dégâts constatés sur le terrain de rugby synthétique à la suite des intempéries de l'automne 2021).

### **B – Les dépenses ordinaires de fonctionnement**

Nous envisagerons successivement l'examen des dépenses ordinaires, des dépenses internes et des charges financières en lien avec les soldes intermédiaires de gestion qui en dépendent.

#### 1) Les dépenses ordinaires et la valeur ajoutée

COMPTE	BP20	CA20	BP21	CA21	BP22	CA22	BP23	% Var. BP23/CA22	Variation BP23/CA22
- 60 Achats	2 867	2 569	2 869	2 678	3 261	2 639	3 916	48,4%	1 277
- 61 Services extérieurs	3 835	3 427	3 929	3 725	4 110	3 761	4 860	29,2%	1 099
- 62 Autres services extérieurs	3 785	2 953	4 185	3 370	4 842	4 466	4 392	-1,7%	-74
- 65 Charges de gestion courante	4 744	4 252	4 601	4 387	4 718	4 571	5 391	17,9%	820
- 014 Atténuation de produits	71	71	106	106	100	69	80	15,9%	11
<b>Dépenses ordinaires de fonctionnement (B)</b>	<b>15 302</b>	<b>13 272</b>	<b>15 690</b>	<b>14 266</b>	<b>17 031</b>	<b>15 506</b>	<b>18 639</b>	<b>20,2%</b>	<b>3 133</b>
<b>Valeur ajoutée (C = A - B)</b>	<b>29 264</b>	<b>31 977</b>	<b>30 073</b>	<b>31 414</b>	<b>30 466</b>	<b>31 892</b>	<b>30 491</b>	<b>-4,4%</b>	<b>-1 401</b>

Les prévisions de dépenses ordinaires sont en augmentation de 20,2% par rapport au CA 2022. Les trois premiers comptes (60, 61 et 62) font partie du chapitre 011 « charges à caractère général » (auquel s'ajoute le compte 63 abordé plus loin).

Le chapitre 011 enregistre 2,3M€ de dépenses supplémentaires qui portent principalement sur :

- la hausse du coût des fluides (+367k€ sur l'électricité, +320k€ sur le gaz, +140k€ sur l'eau à cause d'un défaut de facturation du fournisseur Eau de Garonne en 2022 et +82k€ sur le carburant),

- l'augmentation de la redevance versée au délégataire de la DSP petite enfance, pour couvrir les coûts d'investissement pris en charge par ce dernier pour l'extension de la micro-crèche de Montanou et la création d'une nouvelle micro-crèche à Barleté (+263k€),
- les travaux d'exhumation à réaliser au cimetière en vue de l'extension du jardin du souvenir (180k€),
- la hausse du coût de la restauration scolaire (+110k€),
- la progression des crédits dévolus à l'entretien des bâtiments (+360k€), avec en particulier, un plan de maintenance des quatre églises propriété de la Ville (100k€),
- l'augmentation des dépenses d'entretien des voiries et des espaces verts (+164k€),
- les études et actions menées en matière d'environnement (67k€) et les missions d'évaluation des politiques publiques de propreté et de lutte contre l'isolement (56k€).

Dans le même temps, près de 300k€ d'économies sont réalisées en matière d'évènementiel (en particulier sur l'organisation des Fêtes d'Agen).

Cette augmentation est donc en grande partie subie (plus de 40% de l'augmentation du chapitre 011 est due à l'inflation).

Le chapitre 65 « charges de gestion courante » comprend essentiellement les subventions aux organismes tiers, les indemnités des élus et les admissions en non-valeur.

Ce poste est en augmentation de 820k€ par rapport au CA 2022. Cette augmentation s'explique principalement par :

- la progression de la subvention prévisionnelle à verser au CCAS qui est notamment en charge de la lutte contre l'isolement qui est l'une des priorités municipales (+96k€) mais aussi des engagements de mandat relatifs à l'accueil des réfugiés, aux appartements d'urgence et à la lutte contre les violences faites aux femmes (32k€),
- l'augmentation des dépenses informatiques dites de « cloud », avec en particulier, le déploiement de Microsoft Office 365 sur les 400 postes informatiques de la mairie (223k€),
- le reversement aux villes partenaires d'une partie des fonds européens perçus par la Ville, chef de file du programme URBACT comme évoqué supra(363k€),
- l'indemnité à verser au délégataire du stationnement en ouvrage, Indigo, en compensation de l'impact COVID en vertu du protocole transactionnel validé en conseil municipal le 28/11/2022 (95k€).

Enfin, les 80k€ prévus au chapitre 014 correspondent aux dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) que la Ville peut être amenée à rembourser après traitement des dossiers de réclamation des contribuables par les services fiscaux.

Dans ce contexte, la valeur ajoutée diminue de 4,4% par rapport au CA 2022.

## 2) Les dépenses internes et l'épargne de gestion

COMPTE	BP20	CA20	BP21	CA21	BP22	CA22	BP23	% Var. BP23/CA22	Variation BP23/CA22
- 63 Impôts et taxes	394	392	430	349	479	398	455	14,3%	57
- 012 Charges de personnel nettes	22 917	22 528	23 201	22 864	23 907	23 924	24 819	3,7%	895
Dépenses internes de fonctionnement (D)	23 311	22 920	23 631	23 213	24 386	24 322	25 274	3,9%	952
<b>Epargne de gestion (E = C - D)</b>	<b>5 953</b>	<b>9 057</b>	<b>6 442</b>	<b>8 201</b>	<b>6 080</b>	<b>7 570</b>	<b>5 217</b>	<b>-31,1%</b>	<b>-2 353</b>

L'épargne de gestion est un solde intermédiaire qui déduit de la valeur ajoutée les charges d'impôts et taxes mais surtout les frais de personnel. L'épargne de gestion, d'un montant prévisionnel de 5 217k€, est en baisse d'un peu plus de 30% par rapport au CA 2022.

La prévision relative aux impôts à payer par la Ville d'Agen sur son patrimoine pour 2023 (345k€) tient compte de la revalorisation forfaitaire des bases (+7,1%) et des acquisitions foncières réalisées en 2022. Le compte 63 intègre en outre les frais de SACEM (environ 110k€) relatifs aux spectacles et animations de rue organisés par la Ville (en particulier au théâtre et à l'occasion des fêtes d'Agen).

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, les dépenses de personnel continuent à faire l'objet d'une vigilance particulière. Représentant près de 60% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, leur maîtrise constitue un objectif fondamental dans le cadre de la stratégie financière de la collectivité.

Toutefois, l'année 2023 sera marquée par l'effet report sur une année complète de l'augmentation du point d'indice de juillet 2022 (+3,5%) et une potentielle nouvelle augmentation de ce point d'indice de 2% en juillet 2023 (hypothèse basée sur la moitié de l'inflation prévisionnelle pour 2023).

Ainsi, en net, l'évolution serait de **+895 k€ par rapport à 2022 soit + 3,7%** sous l'effet :

**1- de dépenses supplémentaires (+ 1 125 k€) liées à :**

- la gestion interne des ressources humaines (**+ 515 k€**)
  - GVT, glissement vieillesse technicité lié à l'évolution mécanique des carrières (avancements d'échelon, de grade, promotion interne) amplifié cette année par les mesures nationales concernant les catégorie C,
  - diverses mesures indemnitaires nouvelles :
    - revalorisation de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) de la police municipale,
    - prime pour les chefs de projet,
    - deuxième revalorisation du régime indemnitaire des emplois qualifiés,
    - prime suite à réussite à concours et examens,
    - revalorisation du régime indemnitaire des catégorie B,
    - harmonisation de la NBI des chefs de service
      - dépense supplémentaire prévisionnelle liée à des recrutements validés dans le cadre des contrats de service, notamment dans les domaines prioritaires pour la municipalité :
    - transition numérique : recrutement d'un chef d'unité « sécurité et réseau »
    - propreté : recrutement d'un directeur de la sécurité et de la salubrité et d'un gestionnaire administratif et financier
      - revalorisation de la participation à la complémentaire santé en vue de l'application de l'obligation de participation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- l'impact des mesures externes (**+610 k€**)
  - report en année pleine de l'augmentation du point d'indice de juillet 2022,
  - provision en vue d'une potentielle augmentation du point d'indice de 2% en juillet 2023,
  - augmentation du SMIC à compter du 1er janvier 2023,
  - augmentation de cotisations patronales.

## 2- d'économies (- 230 k€)

- non remplacement de certains départs (retraite, disponibilité, mutation, rupture conventionnelle...),
- impact de l'actualisation des clés de répartition de la masse salariale entre les membres du pacte d'administration commune.

## 3) Le solde financier de fonctionnement et l'épargne brute

COMPTE	BP20	CA20	BP21	CA21	BP22	CA22	BP23	% Var. BP23/CA22	Variation BP23/CA22
+ 76 Produits financiers	1	0	0	1	1	1	44	4300,0%	43
- 66 Charges financières	422	399	374	359	327	363	614	69,1%	251
<b>Solde financier de fonctionnement (F)</b>	<b>-421</b>	<b>-399</b>	<b>-374</b>	<b>-358</b>	<b>-326</b>	<b>-362</b>	<b>-570</b>	<b>57,5%</b>	<b>-208</b>
<b>Epargne brute (hors spécifique) (G = E + F)</b>	<b>5 532</b>	<b>8 658</b>	<b>6 068</b>	<b>7 843</b>	<b>5 754</b>	<b>7 208</b>	<b>4 647</b>	<b>-35,5%</b>	<b>-2 561</b>

Malgré un encours de dette stable, les frais financiers devraient augmenter notablement en 2023 (+251k€) du fait de la hausse des taux d'intérêts qui impacte l'encours souscrit à taux variable (35% de l'encours total). Les produits financiers correspondent quant à eux aux intérêts reçus dans le cadre de deux contrats de swap de taux<sup>1</sup> qui avaient été souscrits en 2013 et 2014 (la Ville payant un taux fixe et les banques lui versant un taux variable).

In fine, si l'ensemble des prévisions inscrites au BP 2023 se réalisaient en totalité, la Ville perdrait 35% de son épargne brute (soit 2,5M€) par rapport à 2022. Bien que ce tableau montre que les réalisations au CA s'avèrent toujours meilleures que les prévisions faites au moment du BP, ce constat appelle à la vigilance. Les finances de la Ville sont suffisamment saines pour absorber sur un exercice les surcoûts liés à l'inflation mais il convient de ne pas laisser s'installer une hausse continue des dépenses qui ne pourrait être compensée par une progression des recettes au même niveau.

## 4) Les provisions pour risques et charges

COMPTE	BP20	CA20	BP21	CA21	BP22	CA22	BP23	% Var. BP23/CA22	Variation BP23/CA22
+ 78 Reprise sur dotation aux provisions	0	0	0	0	0	0	0		0
- 68 Dotation aux provisions	0	0	90	90	97	98	113	15,3%	15
<b>Dotation aux provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>97</b>	<b>98</b>	<b>113</b>	<b>15,3%</b>	<b>15</b>

Répondant aux recommandations de la Chambre régionale des comptes et aux exigences de la nomenclature comptable M57, il est proposé d'inscrire au BP 2023 deux provisions aux comptes 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de

---

1 Contrats d'échange de taux

fonctionnement » et 6817 « dotations aux dépréciations des actifs circulants » afin d'anticiper le risque :

- d'une éventuelle condamnation dans un contentieux devant le Tribunal administratif qui oppose la Ville à un ancien agent depuis plusieurs années. Le recours indemnitaire porte sur une somme totale de 271 410€. Cette provision, qui a commencé à être constituée en 2021, a été étalée sur 3 ans à hauteur de 90 470€ par an.

- de non recouvrement des titres de recette émis par la Ville et qui seraient susceptibles d'être admis en non-valeur si les poursuites engagées par le comptable public s'avéraient infructueuses. Il est proposé d'inscrire 15% du montant total des restes à recouvrer constatés par le comptable public, soit 22 616,77€.

### 5) Le résultat spécifique

COMPTE	BP20	CA20	BP21	CA21	BP22	CA22	BP23	% Var. BP23/CA22	Variation BP23/CA22
+ 77 Produits spécifiques	193	238	191	2 077	0	2 651	0	-100,0%	-2 651
- 022 Dépenses imprévues	150	0	150	0	0	0	0		0
- 67 Charges spécifiques	247	222	158	187	28	34	23	-32,4%	-11
<b>Résultat spécifique(J)</b>	<b>-204</b>	<b>16</b>	<b>-117</b>	<b>1 890</b>	<b>-28</b>	<b>2 617</b>	<b>-23</b>	<b>-100,9%</b>	<b>-2 640</b>

Dans la nomenclature comptable M57, les chapitres 67 et 77 deviennent des chapitres de « charges et produits spécifiques », les charges et produits exceptionnels étant renvoyés aux chapitres 65 et 75 « autres charges et produits de gestion courante ». Ainsi, ces chapitres ne recouvrent plus que les annulations de titres sur exercice antérieur (compte 673), les annulations de mandats sur exercice antérieur (compte 773) et les produits de cessions (compte 775 qui ne fait l'objet que d'une réalisation et pas d'une prévision, cette dernière étant inscrite au chapitre 024 en recette d'investissement).

\*\*\*

La section de fonctionnement, retraitée des provisions pour risques et charges (chap 68) et intégrant le stock ainsi que les dépenses et les recettes spécifiques (67 et 77), se présente, en mouvements réels, de la manière suivante :

<i>hors provisions (68), produits et charges spécifiques (67 et 77) et excédent reporté</i>	CA 2022	BP 2023	Evol /CA 22	Evol /CA22
Dépenses de gestion courante (011)	11 263 760	13 622 212	2 358 452	20,9%
Autres charges de gestion courante (65)	4 571 123	5 391 031	819 908	17,9%
Charges financières (66)	363 285	613 763	250 478	68,9%
Charges de personnel (012)	23 923 621	24 819 000	895 379	3,7%
Atténuations de produits (014)	69 459	80 000	10 541	15,2%
<b>Total dépenses</b>	<b>40 191 249</b>	<b>44 526 006</b>	<b>4 334 757</b>	<b>10,8%</b>
Produits des services et du domaine (70)	3 971 703	3 949 736	-21 967	-0,6%
Impôts et taxes (73)	2 896 220	2 898 057	1 837	0,1%
Fiscalité locale (731)	25 713 896	26 492 414	778 518	3,0%
Dotations et participations (74)	13 914 625	14 292 668	378 043	2,7%
Produits de gestion courante (75)	754 781	1 349 697	594 916	78,8%
Produits financiers (76)	1 175	44 297	43 122	3671,3%
Atténuation de charges (013)	146 892	147 000	108	0,1%
<b>Total recettes</b>	<b>47 399 291</b>	<b>49 173 869</b>	<b>1 774 578</b>	<b>3,7%</b>
Épargne brute ( <b>hors spécifiques</b> )	7 208 042	4 647 863	-2 560 179	-35,5%
Taux épargne brute ( <b>hors spécifiques</b> )	15,2%	9,5%		

## II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement se décompose en 3 grands postes : les projets de mandat, la maintenance du patrimoine communal et les projets des contrats de quartier.

<i>en k€ bruts</i>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>BP 2023</b>	<b>RP 2023</b>	<b>Total 2023</b>
PPI	4 750	9 178	20 926	20 800	2 709	23 509
CQ	1 136	249	1 175	1 968	170	2 138
Maintenance	2 658	2 131	2 404	4 109	953	5 062
Autre		1 751	64	240	27	267
<b>TOTAL</b>	<b>8 544</b>	<b>13 309</b>	<b>24 569</b>	<b>27 117</b>	<b>3 859</b>	<b>30 976</b>

### **A - Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)**

Les restes à réaliser de l'exercice 2022 s'élèvent à 2,7M€ en dépenses et 3,9M€ en recettes.

Dans la lignée de l'exercice 2022 au cours duquel un volume important d'investissements a été réalisé, l'année 2023 marque la poursuite de la réalisation du programme de mandat. Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, ne sont inscrits au budget 2023 que les projets suffisamment mûrs et avancés dans la définition du programme et dans le processus de commande publique.

Les principaux projets qui seront lancés en 2023 sont :

- l'aménagement d'une ceinture douce autour du centre-ville (aménagements végétalisés, voies cyclables et piétonnes), avec la réalisation d'un premier tronçon sur l'avenue Jean Bru (du rond-point Saint-Jacques à la rue Lavoisier/Cassin) et le commencement des travaux sur l'avenue Jean Jaurès (cf rapport relatif à l'autorisation de programme),
- la réfection du parking du Gravier,
- la création d'une troisième salle au cinéma art et essai Studio Ferry,
- un important programme de travaux dans les écoles, avec notamment, la cour de l'école élémentaire Reclus, l'accessibilité de l'école Herriot, la cour et l'escalier de secours de l'école élémentaire Sembel, les préaux des écoles La Gouffie et Sentini, les parvis des écoles Reclus et Sentini pour un total de 2 647k€,
- la réfection des locaux associatifs du stade Rabal et la rénovation du bâtiment du service des sports,
- l'installation des associations culturelles au sein du tiers-lieu Lacépède, rue Jean Terles et dans l'ancien logement de fonction de l'école Bara.

En brut, le montant total du PPI s'élève à 23,5M€ pour 2023. Avec 9,9M€ de recettes attendues, le taux de subventionnement des projets du PPI ressort à 42%, et le montant net du PPI (dépenses – recettes) est de 13,6M€ pour 2023. Afin de financer cet ambitieux programme d'investissement, la municipalité va en effet s'attacher à solliciter un maximum de financements, en particulier le « fonds vert » mis en place par l'Etat en 2023.

en k€	DEPENSES			RECETTE			MONTANT NET
	PPI	REPORTS	BP 2023	TOTAL 2023	REPORTS	BP 2023	
C65B - CEINTURE DOUCE J BRU	0	3 980	3 980	0	270	270	3 711
C78B - ACCESSIBILITE ECOLES	460	1 566	2 026	22	529	551	1 475
C57 - RENOVATION PATRIMOINE - TVX ECO ENERGIE	310	968	1 278	150	104	254	1 024
RELOGEMENT ASSOCIATIONS CULTURELLES	150	777	927	0	0	0	927
C75 - PARKING DU GRAVIER	0	1 834	1 834	498	448	946	888
B100 - OPERATIONS FONCIERES CENTRE-VILLE	0	780	780	0	0	0	780
C50 - JARDINS URBAINS (square Chopin, jardin du souvenir Gaillard, jardins familiaux Montanou, rues Lafayette et Desmoulins)	67	750	817	0	40	40	777
C20 - STADE RABAL ET SERVICE DES SPORTS	40	819	859	123	0	123	736
C57B - TRAVAUX DANS LES ECOLES (cour Reclus, parvis Reclus et Sentini, préaux La Gouffie et Sentini...)	58	1 091	1 149	116	376	492	656
C60 - ECO QUARTIER (rue Belloc...)	71	654	725	0	193	193	533
C14 - 3EME SALLE ART ET ESSAI FERRY	99	831	930		433	433	496
C64 - MOBILITES DOUCES (rues Malatuffe et C. Bru)	0	450	450	0	0	0	450
C63 - RENOVER RODRIGUES PASSELAYGUES	97	323	420	0	0	0	420
C62 - INCITER A LA RENOVATION DE LOGEMENTS	98	242	340	0	0	0	340
C16 - MEDIATHEQUE LIEU DE VIE	33	285	318	0	0	0	318
C29 - RENFORCER VIDEOPROTECTION	103	172	275	0	30	30	245
N2 - PROJET STADIUM	0	264	264	0	25	25	239
PSS43 - RESTAURATION MUNICIPALE (renouvellement équipements cuisine centrale)	75	239	314	39	39	78	236
N7 - PISTE CYCLABLE DONNEFORT PONT DU CASSE	0	205	205	0	0	0	205
C17 - STREET WORK OUT MONTANOU	0	219	219	30	10	40	179
C12 - MUSEE	215	829	1 044	877	0	877	167
C31 - SECURISER QUARTIER GRAVIER LES ILES (contre-allée De Gaulle)	0	150	150	0	0	0	150
C53 - PIETONNISATION QUAI DUNKERQUE	0	150	150	0	0	0	150
C56 - CENTRE TECHNIQUE MUTUALISE	0	150	150	0	0	0	150
N3 - RENOVATION STADE BATMALE	0	192	192	0	50	50	142
C33 - CONSTRUCTION NOUVELLE ECOLE LANGEVIN	9	130	139	0	0	0	139
PT29 - HABITAT SOCIAL	12	111	123	0	0	0	123
C72 - PLACE DU PIN	2	100	102	0	0	0	102
C119 - INSTALLER LE TELETRAVAIL	16	82	99	0	0	0	99
N1 - ESPACE MEMOIRE FERRASSE	46	45	91	0	0	0	91
C48B - PROJET L'ERMITAGE	0	85	85	0	0	0	85
C48 - PLANTER 5 000 ARBRES	18	60	78	0	0	0	78
C13 - JACOBINS	67	10	77	0	0	0	77
C49 - PLACE FALLIERES	0	70	70	0	0	0	70
B79 - ECOLE NUMERIQUE	3	66	69	0	0	0	69
C65 - CEINTURE DOUCE J JAURES	74	750	824	193	566	758	65
C84B - TIERS LIEUX TAPIE	2	77	80	0	18	18	62
C51 - RAFRAICHIR LA VILLE EN ÉTÉ (projet AVIDE)	3	149	152	7	84	90	62
C78 - ACCESSIBILITE BATIMENTS MUNICIPAUX (tribunes Lacroix et Rabal)	49	212	261	200	0	200	61
B40 - OPAH	50	0	50	0	0	0	50
C70 - DEPLOYER PARKING VELOS	0	50	50	13	0	13	37
B49 - INTEGRATION VOIES PRIVEES	37	0	37	0	0	0	37
C87 - APPLICATION MOBILE VIVRE AGEN	17	0	17	0	0	0	17
C52 - BIODIVERSITE EN VILLE	11	0	11	0	0	0	11
C84B - TIERS LIEUX LACEPEDE	21	28	48	90	0	90	-42
C18 - PUMP TRACK	10	0	10	73	0	73	-63
C27 - PROPRETE DES LIEUX PUBLICS	9	0	9	209	6	216	-206
B19 - RENOVATION MARCHÉ PARKING	15	0	15	255	0	255	-240
C71 - PLACE JASMIN	106	140	246	849	20	869	-623
B101 - ARMANDIE 2021 - PROJET PUBLIC	247	701	947	140	2 736	2 876	-1 928
DIVERS	8	16	24	20	0	20	4
<b>TOTAL</b>	<b>2 709</b>	<b>20 800</b>	<b>23 509</b>	<b>3 903</b>	<b>5 976</b>	<b>9 879</b>	<b>13 629</b>

## **B - Les secteurs de maintenance**

Les reports de l'exercice 2022 sont intégrés à hauteur de 953k€ en dépenses.

Les crédits nouveaux s'élèvent à 4 109k€ poursuivant ainsi une volonté de veiller à la bonne préservation du patrimoine communal, à améliorer sa performance énergétique et à œuvrer pour la transition environnementale (cf délibération spécifique).

Les principales opérations de maintenance 2023 sont (en dépenses brutes hors reports) :

### **1 MOBILIER ET MATERIEL ~ 295k€**

- le remplacement de matériel et outillages techniques,
- l'acquisition de matériel et mobilier de bureau.

### **2 MATERIEL ROULANT ~ 627k€**

- acquisition d'un camion à émulsion pour le service voirie,
- acquisition d'un tracteur-tondeuse et d'un broyeur pour le service espaces verts,
- acquisition d'un minibus pour le service petite enfance,
- acquisition de deux fourgons pour les ateliers serrurerie et électricité du CTM et d'un fourgon pour le service espaces verts,
- acquisition de vélos électriques et d'un conteneur à vélos,
- acquisition de divers équipements pour le matériel roulant.

Chaque fois que cela sera possible, les véhicules acquis seront à carburation alternative afin de décarboner peu à peu la flotte municipale.

### **3 INFORMATIQUE ~ 585k€**

- remplacement des matériels (tablettes, smartphones, PC portables, serveurs, copieurs),
- acquisition et mise à jour de logiciels,
- renouvellement des réseaux informatiques.

Il est important de noter qu'une partie de la dépense prévisionnelle 2023 (39k€) est portée par la Ville avec un remboursement par l'Agglomération d'Agen de la part qui lui revient dans le cadre du pacte d'administration commune.

### **4 BATIMENTS ~ 1 399k€**

- clos, couvert, sécurité,
- travaux d'amélioration dans les écoles et bâtiments municipaux (hors travaux d'économies d'énergie et d'aménagement des cours d'écoles inscrits au PPI),
- remplacement des menuiseries de l'hôtel de ville (568k€) et de la mairie annexe (230k€).

### **5 ESPACES VERTS ~ 117k€**

Des crédits sont prévus principalement pour l'implantation ou le renouvellement d'aires de jeux, pour des interventions sur le site des serres municipales, pour la réfection du pare-ballon du terrain Bricard et pour l'acquisition de mobilier urbain (bancs...).

### **7 GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE ~ 986k€**

Cette enveloppe couvre les dépenses de renouvellement des chaussées (notamment rues Paradis, Lakanal, Durrens), de sécurisation (notamment carrefours Lisbonne/Liberté et Ledru-Rollin/Argenterie), d'aménagement de trottoirs et d'aménagements cyclables, l'acquisition de mobilier urbain et de signalétique verticale, ainsi que les participations versées aux concessionnaires pour l'effacement des réseaux.

### **8 ACQUISITION ET RESTAURATION D'ŒUVRES D'ART ~ 80k€**

Cette enveloppe permet d'enrichir et restaurer les collections du Musée en fonction des opportunités du marché de l'art.

### **10 RENOUELEMENT DE L'EQUIPEMENT INSTRUMENTAL DU CRDA~ 20k€**

Cette enveloppe permet de renouveler le parc d'instruments du CRDA à usage des élèves.

## **C - Les provisions dévolues à la mise en œuvre des contrats de quartier**

2023 sera la seconde année de réalisation de la 3<sup>ème</sup> génération de contrats signés le 18 décembre 2021.

En 2023, ce sont 49 projets d'aménagements au total qui ont été inscrits aux contrats de quartier (délibération CM du 17/12/2022), pour un montant prévisionnel de 1,9 M€. Ces projets concernent :

- la voirie (35 aménagements) : sécurisation de traversées piétonnes, réfection de trottoirs, réfection de chaussées (notamment rues Arthur Rimbaud, Rochambeau, des Martyrs), création de places de stationnement, implantation de mobilier urbain ou de signalétique.
- les espaces verts (7 aménagements) : clôture du square des Augustins, implantation de nouveaux jeux (inclusifs) sur des aires de jeux existantes square Labesque.
- la Sécurité (3 aménagements) : implantation de caméras avenue G. Cuvier/Paganel (co financée par les Quartiers Chabaud – Rodrigues), entrée rue de Barleté et à l'angle des rues Marcel Pagnol et de Barleté (quartier La Gouffie-Barleté).
- les études pour les réfections de rues qui seront programmées en 2024 (5 études) : rues Neuve, Marcel Rogué, Jegun de Marans, Lisbonne et Masse.

Il est à noter qu'un certain nombre d'actions sont communes à plusieurs quartiers :

- implantation d'une caméra angle Cuvier/Paganel (quartier Chabaud et Rodrigues),
- réfection complète de la rue Rochambeau (Hôtel de ville et Carnot),

- réfection des gardes-corps du pont rue Doumergue (Donnefort et Parc Mathieu),
- participation des quartiers Donnefort et la Villette au projet d'éco quartier (location des ruches, participation à divers aménagements).

Enfin, et c'est une nouveauté avec cette 3<sup>ème</sup> génération de contrats, les quartiers peuvent également porter des projets en matière de transition écologique et sont à ce titre dotés d'un budget spécifique de 75k€/an. On retrouve ainsi en 2023, 4 actions de transition écologique pour un montant prévisionnel de 30k€ (végétalisation d'un délaissé à l'entrée de la rue de Bordeneuve, végétalisation des 2 extrémités de la rue des Martyrs, végétalisation du Boulevard E. Lacour et fleurissement des jardinières avenue G. Delpech). D'autres actions se grefferont tout au long de l'année.

### III – LE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'équilibre du BP 2023, avec des taux de réalisation de 100% en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, serait quant à lui assuré par un emprunt prévisionnel de 14M€.

2023	ENCOURS au 01/01/2023 A	CAPITAL REMBOURSE B	EMPRUNT EQUILIBRE C	ENCOURS au 31/12/2023 D = A - B + C	VARIATION D - A	VARIATION D/A
BUDGET PRINCIPAL	21 699	2 869	14 009	32 839	11 140	+51%

L'encours de dette s'élèverait donc, au 31/12/2023, à 32,8M€ si cet emprunt d'équilibre devait être souscrit dans sa totalité.

Le ratio encours de dette propre au 31/12 sur épargne brute (dit aussi capacité de désendettement) serait en augmentation de 4,1 ans par rapport au CA 2022, sous l'effet combiné d'une augmentation de l'encours de dette et d'une diminution de l'épargne brute. La capacité de désendettement resterait toutefois inférieure au plafond de 12 ans fixé par la loi.

BUDGET PRINCIPAL (hors mouvements exceptionnels)	BP20	CA20	BP21	CA21	BP22	CA22	BP23
EPARGNE BRUTE	5 531	8 658	6 068	7 843	5 754	7 208	4 647
<u>TAUX D'EPARGNE BRUTE</u> (Epargne brute/recettes réelles de l'exercice)	12,5%	19,2%	13,3%	17,2%	12,2%	15,2%	9,5%
ENCOURS DE DETTE PROPRE AU 31/12	24 573	24 356	22 334	21 449	29 235	21 699	32 839
<u>CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT</u> (Encours de dette/Epargne brute)	4,4 ans	2,8 ans	3,7 ans	2,7 ans	5,1 ans	3,0 ans	7,1 ans

Pour mémoire, l'encours de dette moyen par habitant pour les villes métropolitaines de la strate (20 000 à moins de 50 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité unifiée) est de 999€ (source DGCL à partir des données des Comptes administratifs 2021).

Au BP 2023, l'encours de dette par habitant de la ville d'Agen serait de 993€ et se rapprocherait donc de la moyenne des villes de sa taille, en partie également du fait de la baisse de la population.

#### IV – L'EQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2023

Afin d'avoir une vision complète de l'équilibre budgétaire de l'exercice 2023, il convient d'intégrer l'affectation des résultats 2022 (cf rapport spécifique) ainsi que les dépenses et recettes d'ordre (notamment dotations aux amortissements).

En effet, l'excédent de fonctionnement dégagé en 2022 est affecté en 2023 en partie sur la section de fonctionnement (1 138k€) et en partie sur la section d'investissement (10 045k€), en couverture du déficit constaté en 2022 sur la section d'investissement (10 173k€) minoré de l'excédent des restes à réaliser en investissement (128k€).

Ainsi, l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement de l'exercice 2023 n'est pas uniquement fonction des dépenses et recettes inscrites au budget 2023 mais également de l'excédent de fonctionnement reporté.

Par conséquent, le montant prévisionnel du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui correspond à l'autofinancement (enregistré à la fois en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement) s'élève à 3 129k€.

Compte tenu de l'autofinancement ainsi dégagé et du volume des investissements à financer, l'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 14 009k€ comme vu plus haut.

#### EQUILIBRE DU BP 2023 BUDGET PRINCIPAL

		DEPENSES	RECETTES
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>47 660 107,93 €</b>	<b>49 651 531,39 €</b>
002	Excédent 2022 (env 2384)		1 137 932,59 €
		47 660 107,93 €	50 789 463,98 €
023	Virement (env 2380)	3 129 356,05 €	
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 789 463,98 €</b>	<b>50 789 463,98 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>31 692 548,03 €</b>	<b>14 554 041,90 €</b>
	Reports 2022	3 858 931,09 €	3 987 078,26 €
		<b>35 551 479,12 €</b>	<b>18 541 120,16 €</b>
021	Virement (env 2562)		3 129 356,05 €
		35 551 479,12 €	21 670 476,21 €
001	Déficit global de clôture 2022 (env 3548)	10 173 040,49 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (env 4779)		10 044 893,32 €
		45 724 519,61 €	31 715 369,53 €
16411	Emprunt d'équilibre (env 7890)		14 009 150,08 €
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>45 724 519,61 €</b>	<b>45 724 519,61 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L2312-1,

La commission ressources consultée le 28 mars 2023,

## LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

## ET A L'UNANIMITE

*07 ABSTENTION(S) : Mme COMBRES Maryse, Mme DELCROS Marjorie mandataire de M. RAUCH Frédéric, Mme LASMAK Naïma, M. DUPONT Pierre mandataire de M. BRUNEAU Laurent, M. DUPONT Pierre, Mme DELCROS Marjorie, M. GARAY Juan-cruz*

## DECIDE

**1°/ D'APPROUVER** l'équilibre général du budget primitif 2023

**2°/ D'APPROUVER** l'inscription au compte 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » d'une provision de 90 470€ étalée sur 3 ans (2021-2023) dans le cadre d'un contentieux indemnitaire impliquant la Ville devant le tribunal administratif

**3°/ D'APPROUVER** l'inscription au compte 6817 « dotations aux dépréciations des actifs circulants » d'une provision de 22 616,77€ correspond à 15% du montant des restes à recouvrer constaté par le comptable public

**4°/ D'AUTORISER** le Maire à prendre tout acte en exécution de ce budget, et notamment de procéder à des virements des crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement de la section, hors dépenses de personnel, comme l'autorise l'instruction comptable M57

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06/04/2023

Publication le 06/04/2023

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

le Maire d'Agen,



Jean DIONIS du SEJOUR

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



www.agen.fr

# DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

## Séance du lundi 03 avril 2023

Numéro : **DCM2023\_029**

Objet : **Vote des taux d'imposition 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures**  
**Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;**

Présents : **33**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire  
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, Mme LAUZZANA, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints  
Mme FRANCOIS - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme RICHARD, M. LAFFORE - Conseillers Municipaux  
M. LLORCA - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme HECQUEFEUILLE - Conseillers Municipaux  
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO, Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués  
M. IMBERT, M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux  
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués  
M. GESLOT, Mme RIVES, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

Pouvoir(s) **6**  
M. HERMEREL (donne pouvoir à M. DIONIS DU SEJOUR), Mme PEREZ (donne pouvoir à M. PINASSEAU), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), Mme GROLLEAU (donne pouvoir à M. GESLOT), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS), M. BRUNEAU (donne pouvoir à M. DUPONT)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **28/03/2023**

**Expose :**

Rappelons qu'à la suite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et ce depuis l'année 2021, le taux de taxe foncière sur le bâti intègre désormais l'ancien taux municipal (33,52%) et l'ancien taux départemental (27,33%), soit 60,85% au total.

Depuis cette date, la Ville a continué à percevoir la taxe d'habitation uniquement sur les résidences secondaires et sur les logements vacants (sur la base du taux 2019, soit 19,14%) sans pouvoir en modifier le taux. A parti de 2023, le Conseil municipal peut de nouveau décider du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants.

L'équilibre général du budget primitif 2023 qui vous a été présenté dans le rapport précédent a été construit à taux constants conformément à l'engagement de mandat n°1 de la municipalité (ne pas augmenter les impôts sur toute la durée du mandat) et aux orientations prises lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 6 mars dernier. En effet, il est ressorti lors de ce débat d'orientations budgétaires que bien qu'elle-même impactée par le contexte inflationniste, la Ville d'Agen ne souhaitait pas activer le levier fiscal afin de préserver les Agenais qui subissent également la hausse des coûts, en particulier ceux des fluides.

Dans ce contexte, je vous propose de reconduire, en 2023, les taux votés en 2022.

Vu l'article 1639 A du code général des impôts ;

Vu l'article 16 de la loi de finances pour 2020 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

La commission finances consultée le 28 mars 2023 ;

## **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

**ET A L'UNANIMITE**

## **DECIDE**

**1°/ DE FIXER** pour 2023, les taux suivants :

Foncier Bâti : 60,85 %

Foncier Non Bâti : 71,98 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants : 19,14%

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06/04/2023

Publication le 06/04/2023

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**le Maire d'Agen,**



**Jean DIONIS du SEJOUR**

**le Secrétaire de Séance,**



**Roberto VILLETA**



www.agen.fr

# DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

## Séance du lundi 03 avril 2023

Numéro : **DCM2023\_030**

Objet : **Budget primitif 2023: Examen et vote par chapitre**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures**  
**Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;**

Présents : **33**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire  
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, Mme LAUZZANA, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints  
Mme FRANCOIS - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme RICHARD, M. LAFFORE - Conseillers Municipaux  
M. LLORCA - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme HECQUEFEUILLE - Conseillers Municipaux  
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO, Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués  
M. IMBERT, M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux  
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués  
M. GESLOT, Mme RIVES, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

Pouvoir(s) **6**  
M. HERMEREL (donne pouvoir à M. DIONIS DU SEJOUR), Mme PEREZ (donne pouvoir à M. PINASSEAU), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), Mme GROLLEAU (donne pouvoir à M. GESLOT), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS), M. BRUNEAU (donne pouvoir à M. DUPONT)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **28/03/2023**

**Expose :**

Depuis une délibération en date du 30 septembre 1996, la Ville appliquait l'instruction comptable M14 et votait son budget par nature.

Par délibération en date du 12 juillet 2021, dans le cadre de l'expérimentation du compte

financier unique, vous avez approuvé le passage à la nomenclature comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le budget doit toujours être voté par nature.

Vu les articles L.2121-29 et L2312-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 12 juillet 2021 portant approbation du passage en M57,

Vu la commission Ressources informée en date du 28 mars 2023.

### **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

**ET A L'UNANIMITE**

*07 ABSTENTION(S) : Mme COMBRES Maryse, Mme DELCROS Marjorie mandataire de M. RAUCH Frédéric, Mme LASMAK Naima, M. DUPONT Pierre mandataire de M. BRUNEAU Laurent, M. DUPONT Pierre, Mme DELCROS Marjorie, M. GARAY Juan-cruz*

### **DECIDE**

**1°/ DE VOTER** les crédits du budget primitif 2023 par nature et par chapitre.

**2°/ D'AUTORISER** le Maire à prendre tout acte en exécution de ce budget primitif, et notamment de procéder à des virements des crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement de la section, hors dépenses de personnel, comme l'autorise l'instruction comptable M57 (cf délibération du Conseil municipal du 12 juillet 2021)

<b>FONCTIONNEMENT</b>
-----------------------

<b>DEPENSES</b>		
-----------------	--	--

Chapitre	BP 2023	Propositions du MAIRE
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 622 212,03	13 622 212,03
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	24 819 000,00	24 819 000,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	80 000,00	80 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 129 356,05	3 129 356,05
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 998 166,00	2 998 166,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 391 030,55	5 391 030,55
66 CHARGES FINANCIERES	613 762,58	613 762,58
67 CHARGES SPECIFIQUES	22 850,00	22 850,00
68 DOTATIONS AUX PREVISIONS ET DEPRECIATIONS	113 086,77	113 086,77
Somme:	<b>50 789 463,98</b>	<b>50 789 463,98</b>

<b>RECETTES</b>		
-----------------	--	--

Chapitre	BP 2023	Propositions du MAIRE
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 137 932,59	1 137 932,59
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	147 000,00	147 000,00
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSE	3 949 735,88	3 949 735,88
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	477 663,31	477 663,31
73 IMPOTS ET TAXES	2 898 057,00	2 898 057,00
731 FISCALITE LOCALE	26 492 414,00	26 492 414,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	14 292 667,58	14 292 667,58
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 349 697,00	1 349 697,00
76 PRODUITS FINANCIERS	44 296,62	44 296,62
77 PRODUITS SPECIFIQUES	0,00	0,00
Somme:	<b>50 789 463,98</b>	<b>50 789 463,98</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023</b>	<b>RP 2022</b>	<b>Propositions du MAIRE</b>
001 EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	10 173 040,49	0,00	10 173 040,49
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	477 663,31	0,00	477 663,31
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 228 142,13	0,00	1 228 142,13
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	20 000,00	0,00	20 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 869 234,84	0,00	2 869 234,84
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 351 214,17	854 704,56	3 205 918,73
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 875 032,68	450 306,83	2 325 339,51
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 974 758,87	2 001 856,73	8 976 615,60
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	14 895 780,03	548 392,60	15 444 172,63
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	368 384,00	0,00	368 384,00
4541110 TVX INTERV OFFICE INSALUBRITE	30 000,00	2 050,37	32 050,37
4541111 TRAVAUX OFFICE PERILS	150 000,00	1 620,00	151 620,00
4541112 ENTR TERRAINS FRICHE/LOG NETTOYAGE	4 000,00	0,00	4 000,00
4581 OPERATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES	448 338,00	0,00	448 338,00
Somme:	<b>41 865 588,52</b>	<b>3 858 931,09</b>	<b>45 724 519,61</b>

<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2023</b>	<b>RP 2022</b>	<b>Propositions du MAIRE</b>
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 129 356,05	0,00	3 129 356,05
024 PRODUITS DES CESSIONS	995 802,00	0,00	995 802,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 998 166,00	0,00	2 998 166,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 228 142,13	0,00	1 228 142,13
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	12 082 671,68	0,00	12 082 671,68
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	6 656 805,65	3 981 781,98	10 638 587,63
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 009 150,08	0,00	14 009 150,08
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 000,00	0,00	3 000,00
4541210 TVX INTERV OFFICE INSALUBRITE	30 000,00	5 296,28	35 296,28
4541211 TRAVAUX OFFICE PERILS	150 000,00	0,00	150 000,00
4541212 ENTR TERRAINS FRICHE/LOG NETTOYAGE	4 000,00	0,00	4 000,00
4541111 TRAVAUX OFFICE PERILS	2 009,76	0,00	2 009,76
4582 OPERATIONS SOUS MANDAT-RECETTES	448 338,00	0,00	448 338,00
Somme:	<b>41 737 441,35</b>	<b>3 987 078,26</b>	<b>45 724 519,61</b>

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06/04/2023

Publication le 06/04/2023

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**le Maire d'Agen,**



*(Signature of Jean DIONIS)*

**Jean DIONIS du SEJOUR**

**le Secrétaire de Séance,**



*(Signature of Roberto VILLETA)*

**Roberto VILLETA**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**VILLE : VILLE D AGEN (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE VILLE D AGEN (2)**

Numéro SIRET : 21470001500016

POSTE COMPTABLE : AGEN MUNICIPALE

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : 01 BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	35
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	38
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	43

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	46
A1.01 - Opérations non ventilables	49
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	50
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	53
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	54
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	55
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	58
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	61
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	64
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	65
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	68
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	70
A1.908 - Fonction 8 - Transports	73
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	77
A2.01 - Opérations non ventilables	79
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	80
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	83
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	84
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	85
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	88
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	91
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	94
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	95
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	96
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	99
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	101
A2.938 - Fonction 8 - Transports	104

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	108
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	109
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	115
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	116

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	117
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	119
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	120
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	121
B3.1 - Etat des provisions constituées	122
B3.2 - Etalement des provisions	124
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	125
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	128
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	129
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	130
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	132
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	133
B11.2 - Liste des établissements publics créés	134
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

**C - Annexes budgétaires**

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	135
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	136

**D - Autres éléments d'information**

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

**V - Arrêté et signatures**

A - Arrêté et signatures	138
--------------------------	-----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	33464

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	27138770

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1335
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1469
3	Dépenses d'équipement brut / population	728
4	Encours de dette / population (2) (3)	645,54
5	DGF / population	185
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	56%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	97%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	50%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	44%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	10%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	73 351 682,94	71 553 051,59	2 808 416,77	A1	1 009 785,42
<b>Investissement</b>	27 669 051,51	21 501 875,90	-4 005 864,88	A2	-10 173 040,49
<b>Fonctionnement</b>	45 682 631,43	50 051 175,69	6 814 281,65	A3	11 182 825,91

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes			Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 3 858 931,09	III + IV 3 987 078,26	B1		128 147,17
<b>Investissement</b>	I 3 858 931,09	III 3 987 078,26	B2		128 147,17
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3		0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	1 137 932,59
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	-10 044 893,32
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	11 182 825,91

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>3 858 931,09</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	854 704,56
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	450 306,83
21	Immobilisations corporelles (3)	2 001 856,73
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	548 392,60
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	3 670,37
4541110	TX INTERV OFFICE INSALUBRITE	2 050,37
4541111	TRAVAUX D OFFICE PERILS	1 620,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>3 987 078,26</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	3 981 781,98
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	5 296,28
4541210	TX INTERV OFFICE INSALUBRITE	5 296,28
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>A</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	3 858 931,09	3 987 078,26
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>3 858 931,09</b>	<b>3 987 078,26</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0,00
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>3 858 931,09</b>	<b>3 987 078,26</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D VOIE DOUCE 2023/1	CEINTURE DOUCE AV J JAURES	204, 20, 23	0,00
D ARMANDIE 2020/1	STADE ARMANDIE	23, 20	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	020	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	2 068 466,40	854 704,56	2 351 214,17	0,00	854 704,56
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	687 417,00	450 306,83	1 875 032,68	0,00	450 306,83
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	10 104 556,23	2 001 856,73	6 974 758,87	0,00	2 001 856,73
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	15 606 732,20	548 392,60	14 895 780,03	0,00	548 392,60
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>28 467 171,83</b>	<b>3 855 260,72</b>	<b>26 096 785,75</b>	<b>0,00</b>	<b>3 855 260,72</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 699 779,18	0,00	2 869 234,84	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	167 649,00	0,00	368 384,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>2 867 428,18</b>	<b>0,00</b>	<b>3 257 618,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	329 000,00	3 670,37	632 338,00	0,00	3 670,37
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>31 663 600,01</b>	<b>3 858 931,09</b>	<b>29 986 742,59</b>	<b>0,00</b>	<b>3 858 931,09</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		477 663,31	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	943 142,13		1 228 142,13	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>943 142,13</b>		<b>1 705 805,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>32 606 742,14</b>	<b>3 858 931,09</b>	<b>31 692 548,03</b>	<b>0,00</b>	<b>3 858 931,09</b>
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 858 931,09</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	5 589 940,22	3 981 781,98	6 656 805,65	0,00	3 981 781,98
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	10 485 687,64	0,00	14 009 150,08	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>16 075 627,86</b>	<b>3 981 781,98</b>	<b>20 665 955,73</b>	<b>0,00</b>	<b>3 981 781,98</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	850 000,00	0,00	2 037 778,36	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	6 085 298,95	0,00	10 044 893,32	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 964 222,08	0,00	995 802,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>8 902 521,03</b>	<b>0,00</b>	<b>13 081 473,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	329 000,00	5 296,28	634 347,76	0,00	5 296,28
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>25 307 148,89</b>	<b>3 987 078,26</b>	<b>34 381 777,17</b>	<b>0,00</b>	<b>3 987 078,26</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	9 921 763,07		3 129 356,05	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 519 987,00		2 998 166,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	943 142,13		1 228 142,13	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>13 384 892,20</b>		<b>7 355 664,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>38 692 041,09</b>	<b>3 987 078,26</b>	<b>41 737 441,35</b>	<b>0,00</b>	<b>3 987 078,26</b>
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 987 078,26</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	12 692 013,18	0,00	13 622 212,03	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	23 907 447,00	0,00	24 819 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	100 000,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 718 019,00	0,00	5 391 030,55	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>41 417 479,18</b>	<b>0,00</b>	<b>43 912 242,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	326 746,40	0,00	613 762,58	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	27 954,00	0,00	22 850,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	97 038,54	0,00	113 086,77	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>41 869 218,12</b>	<b>0,00</b>	<b>44 661 941,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	9 921 763,07	0,00	3 129 356,05	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 519 987,00	0,00	2 998 166,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>12 441 750,07</b>	<b>0,00</b>	<b>6 127 522,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>54 310 968,19</b>	<b>0,00</b>	<b>50 789 463,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	150 000,00	0,00	147 000,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 086 844,00	0,00	3 949 735,88	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 964 607,02	0,00	2 898 057,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	25 486 235,39	0,00	26 492 414,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	13 914 102,59	0,00	14 292 667,58	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	894 597,54	0,00	1 349 697,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>47 496 386,54</b>	<b>0,00</b>	<b>49 129 571,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	300,00	0,00	44 296,62	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>47 496 686,54</b>	<b>0,00</b>	<b>49 173 868,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		477 663,31	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>477 663,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>47 496 686,54</b>	<b>0,00</b>	<b>49 651 531,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>0,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	854 704,56	0,00	854 704,56
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	450 306,83	0,00	450 306,83
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	2 001 856,73	0,00	2 001 856,73
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	548 392,60	0,00	548 392,60
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	3 670,37	0,00	3 670,37
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>3 858 931,09</b>	<b>0,00</b>	<b>3 858 931,09</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 858 931,09</b>
---	---------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

## VILLE D AGEN - 01 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	3 981 781,98	0,00	3 981 781,98
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	5 296,28	0,00	5 296,28
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>3 987 078,26</b>	<b>0,00</b>	<b>3 987 078,26</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 987 078,26</b>
---	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>32 606 742,14</b>	<b>3 858 931,09</b>	<b>0,00</b>	<b>31 692 548,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 858 931,09</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 068 466,40	854 704,56	0,00	2 351 214,17	0,00	0,00	0,00	854 704,56
204	Subventions d'équipement versées (9)	687 417,00	450 306,83	0,00	1 875 032,68	0,00	0,00	0,00	450 306,83
21	Immobilisations corporelles	10 104 556,23	2 001 856,73	0,00	6 974 758,87	0,00	0,00	0,00	2 001 856,73
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	15 606 732,20	548 392,60	0,00	14 895 780,03	0,00	0,00	0,00	548 392,60
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>28 467 171,83</b>	<b>3 855 260,72</b>	<b>0,00</b>	<b>26 096 785,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 855 260,72</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		20 000,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 699 779,18	0,00		2 869 234,84	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	167 649,00	0,00	0,00	368 384,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>2 867 428,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 257 618,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	329 000,00	3 670,37	0,00	632 338,00	0,00	0,00	0,00	3 670,37
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>31 663 600,01</b>	<b>3 858 931,09</b>	<b>0,00</b>	<b>29 986 742,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 858 931,09</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			477 663,31	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	943 142,13			1 228 142,13	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>943 142,13</b>			<b>1 705 805,44</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>3 858 931,09</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>32 606 742,14</b>	<b>3 987 078,26</b>	<b>31 692 548,03</b>	<b>0,00</b>	<b>3 987 078,26</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	5 589 940,22	3 981 781,98	6 656 805,65	0,00	3 981 781,98
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	10 485 687,64	0,00	14 009 150,08	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>16 075 627,86</b>	<b>3 981 781,98</b>	<b>20 665 955,73</b>	<b>0,00</b>	<b>3 981 781,98</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	850 000,00	0,00	2 037 778,36	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 964 222,08	0,00	995 802,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 817 222,08</b>	<b>0,00</b>	<b>3 036 580,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	329 000,00	5 296,28	634 347,76	0,00	5 296,28
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>19 221 849,94</b>	<b>3 987 078,26</b>	<b>24 336 883,85</b>	<b>0,00</b>	<b>3 987 078,26</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	9 921 763,07		3 129 356,05	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	2 519 987,00		2 998 166,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	943 142,13		1 228 142,13	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>13 384 892,20</b>		<b>7 355 664,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>3 987 078,26</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

## VILLE D AGEN - 01 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>32 606 742,14</b>	<b>3 858 931,09</b>	<b>0,00</b>	<b>31 692 548,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 858 931,09</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 068 466,40	854 704,56	0,00	2 351 214,17	0,00	0,00	0,00	854 704,56
2031	Frais d'études	1 691 819,00	714 199,12	0,00	2 156 461,17	0,00	0,00	0,00	714 199,12
2051	Concessions, droits similaires	376 647,40	140 505,44	0,00	194 753,00	0,00	0,00	0,00	140 505,44
204	Subventions d'équipement versées (9)	687 417,00	450 306,83	0,00	1 875 032,68	0,00	0,00	0,00	450 306,83
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	101 523,00	92 918,92	0,00	241 600,00	0,00	0,00	0,00	92 918,92
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	5 000,00	52 168,87	0,00	401 000,00	0,00	0,00	0,00	52 168,87
20415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	345 000,00	117 094,85	0,00	814 374,00	0,00	0,00	0,00	117 094,85
2041721	SNCF Réseau : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	27 500,00	2 531,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 531,88
20422	Privé : Bâtiments, installations	158 394,00	185 592,31	0,00	283 058,68	0,00	0,00	0,00	185 592,31
21	Immobilisations corporelles	10 104 556,23	2 001 856,73	0,00	6 974 758,87	0,00	0,00	0,00	2 001 856,73
2111	Terrains nus	220 000,00	0,00	0,00	225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	800 000,00	127 888,05	0,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00	127 888,05
2115	Terrains bâtis	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	105 000,00	5 658,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	5 658,00
2118	Autres terrains	10 000,00	0,00	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	165 700,00	35 257,42	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	35 257,42
2128	Autres agencements et aménagements	100 000,00	106 448,91	0,00	103 000,00	0,00	0,00	0,00	106 448,91
21311	Bâtiments administratifs	112 000,00	30 545,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 545,97
21312	Bâtiments scolaires	1 434 000,00	452 275,42	0,00	310 700,00	0,00	0,00	0,00	452 275,42
21314	Bâtiments culturels et sportifs	857 000,00	234 623,19	0,00	381 300,00	0,00	0,00	0,00	234 623,19
21316	Equipements du cimetière	10 000,00	29 063,50	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	29 063,50
21318	Autres bâtiments publics	815 204,23	162 980,64	0,00	614 900,00	0,00	0,00	0,00	162 980,64
21321	Immeubles de rapport	6 000,00	9 382,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	9 382,00
21351	Bâtiments publics	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	800 694,00	25 589,52	0,00	608 200,00	0,00	0,00	0,00	25 589,52

VILLE D AGEN - 01 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
2151	Réseaux de voirie	240 000,00	35 751,98		336 000,00	0,00	0,00	0,00	35 751,98
2152	Installations de voirie	1 933 966,00	113 469,14		1 955 422,80	0,00	0,00	0,00	113 469,14
21533	Réseaux câblés	33 000,00	14 094,82		56 000,00	0,00	0,00	0,00	14 094,82
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	7 230,83		60 000,00	0,00	0,00	0,00	7 230,83
21572	Matériel technique scolaire	18 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	410 000,00	70 067,51		277 600,00	0,00	0,00	0,00	70 067,51
215738	Autre matériel et outillage de voirie	113 950,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	286 400,00	40 284,41		191 932,00	0,00	0,00	0,00	40 284,41
21612	Dépenses ultérieures immobilisées	80 000,00	15 300,00		0,00	0,00	0,00	0,00	15 300,00
21621	Biens sous-jacents	6 000,00	3 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	80 000,00	33 918,80		80 000,00	0,00	0,00	0,00	33 918,80
2181	Install. générales, agencements	96 000,00	18 324,02		41 000,00	0,00	0,00	0,00	18 324,02
21828	Autres matériels de transport	189 300,00	113 312,24		232 200,00	0,00	0,00	0,00	113 312,24
21831	Matériel informatique scolaire	95 000,00	21 897,70		76 800,00	0,00	0,00	0,00	21 897,70
21838	Autre matériel informatique	179 818,00	44 751,80		302 800,00	0,00	0,00	0,00	44 751,80
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	20 100,00	1 629,46		7 900,00	0,00	0,00	0,00	1 629,46
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	81 350,00	29 263,10		91 585,07	0,00	0,00	0,00	29 263,10
2185	Matériel de téléphonie	30 750,00	1 043,52		25 500,00	0,00	0,00	0,00	1 043,52
2188	Autres immobilisations corporelles	724 724,00	218 804,78		735 719,00	0,00	0,00	0,00	218 804,78
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	15 606 732,20	548 392,60	0,00	14 895 780,03	0,00	0,00	0,00	548 392,60
2312	Agencements et aménagements de terrains	894 700,00	77 380,64		668 500,00	0,00	0,00	0,00	77 380,64
2313	Constructions	9 992 532,20	432 032,70		6 994 780,03	0,00	0,00	0,00	432 032,70
2315	Install., matériel et outill. technique	4 698 500,00	38 979,26		7 217 500,00	0,00	0,00	0,00	38 979,26
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2328	Autres immobilisations incorporelles	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	15 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D AGEN - 01 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>28 467 171,83</b>	<b>3 855 260,72</b>	<b>0,00</b>	<b>26 096 785,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 855 260,72</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		20 000,00	0,00		0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00		20 000,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	2 699 779,18	0,00		2 869 234,84	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 666 237,18	0,00		2 861 794,84	0,00		0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	33 542,00	0,00		7 440,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	167 649,00	0,00	0,00	368 384,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	167 649,00	0,00		368 384,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>2 867 428,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 257 618,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	329 000,00	3 670,37	0,00	632 338,00	0,00	0,00	0,00	3 670,37
4541110	TX INTERV OFFICE INSALUBRITE	<b>30 000,00</b>	2 050,37		30 000,00	0,00	0,00	0,00	2 050,37
4541111	TRAVAUX D OFFICE PERILS	<b>295 000,00</b>	1 620,00		150 000,00	0,00	0,00	0,00	1 620,00
4541112	ENTR TERRAINS FRICHE/LOG NETTOYAGE	<b>4 000,00</b>	0,00		4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458140	CDM AA PLACE JASMIN	<b>0,00</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458141	CDM CD47 PLACE JASMIN	<b>0,00</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458142	CDM AA PARKING GRAVIER	<b>0,00</b>	0,00		448 338,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>31 663 600,01</b>	<b>3 858 931,09</b>	<b>0,00</b>	<b>29 986 742,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 858 931,09</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			477 663,31	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			477 663,31	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			13 462,15	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	0,00			6 886,30	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00			2 308,19	0,00		0,00	0,00

VILLE D AGEN - 01 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
139141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00			19 042,26	0,00		0,00	0,00
139148	Subv. transf. Autres communes	0,00			4 246,29	0,00		0,00	0,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00			77 323,22	0,00		0,00	0,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	0,00			792,45	0,00		0,00	0,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00			10 265,95	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	0,00			12 475,69	0,00		0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00			4 667,37	0,00		0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00			326 193,44	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	943 142,13			1 228 142,13	0,00		0,00	0,00
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	478 142,13			478 142,13	0,00		0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	15 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	0,00			300 000,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	450 000,00			450 000,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>943 142,13</b>			<b>1 705 805,44</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>32 606 742,14</b>	<b>3 987 078,26</b>	<b>31 692 548,03</b>	<b>0,00</b>	<b>3 987 078,26</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	5 589 940,22	3 981 781,98	6 656 805,65	0,00	3 981 781,98
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	30 750,00	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	40 948,26	20 330,23	20 798,76	0,00	20 330,23
13148	Subv. transf. Autres communes	5 696,18	4 332,68	4 332,68	0,00	4 332,68
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	107 912,27	56 890,42	161 770,02	0,00	56 890,42
13158	Subv. transf. Autres groupements	2 079,17	1 564,91	1 564,91	0,00	1 564,91
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	18 118,90	11 458,41	9 200,00	0,00	11 458,41
1318	Autres subventions d'équipement transf.	168 661,23	211 952,58	189 247,28	0,00	211 952,58
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	253 730,50	119 028,00	10 000,00	0,00	119 028,00
1322	Subv. non transf. Régions	60 733,50	74 303,12	1 437 786,00	0,00	74 303,12
1323	Subv. non transf. Départements	332 391,00	34 600,00	381 700,00	0,00	34 600,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	3 010 000,00	1 683 015,32	2 185 833,00	0,00	1 683 015,32
13256	Attributions compensation investissement	299 407,00	0,00	299 407,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	389 350,72	261 463,00	158 490,00	0,00	261 463,00
13362	Dotations de soutien à l'invest local	0,00	6 515,60	0,00	0,00	6 515,60
1345	Amendes radars automatiques et de police	100 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00
13462	Dotations de soutien à l'invest local	800 911,49	1 496 327,71	1 365 926,00	0,00	1 496 327,71
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	10 485 687,64	0,00	14 009 150,08	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	10 485 687,64	0,00	14 009 150,08	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>16 075 627,86</b>	<b>3 981 781,98</b>	<b>20 665 955,73</b>	<b>0,00</b>	<b>3 981 781,98</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	850 000,00	0,00	2 037 778,36	0,00	0,00
10222	FCTVA	750 000,00	0,00	1 887 778,36	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 964 222,08	0,00	995 802,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 817 222,08</b>	<b>0,00</b>	<b>3 036 580,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

VILLE D AGEN - 01 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	329 000,00	5 296,28	634 347,76	0,00	5 296,28
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>19 221 849,94</b>	<b>3 987 078,26</b>	<b>24 336 883,85</b>	<b>0,00</b>	<b>3 987 078,26</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	9 921 763,07		3 129 356,05	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 519 987,00		2 998 166,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00		93 040,89	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	0,00		86,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00		666,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00		302,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00		31 008,26	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00		124 251,00	0,00	0,00
280415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	0,00		4 019,00	0,00	0,00
280415322	CCAS : Bâtiments, installations	0,00		2 599,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00		7 002,91	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00		690 456,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00		5 801,20	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	0,00		141 537,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00		34 599,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		175 468,13	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00		14 486,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		23 954,44	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	0,00		39 824,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	0,00		9 507,31	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00		532,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		11 402,59	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00		79 530,84	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		34 890,06	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00		172 827,63	0,00	0,00
2816	Biens histo. et cult. - dépenses amorti.	0,00		10 456,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00		8 486,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	2 519 987,00		249 890,21	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		73 933,80	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		216 203,55	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		16 794,31	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		119 850,15	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00		13 369,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00		591 391,72	0,00	0,00

VILLE D AGEN - 01 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
041	Opérations patrimoniales (9)	943 142,13		1 228 142,13	0,00	0,00
2031	Frais d'études	450 000,00		450 000,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	478 142,13		478 142,13	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	15 000,00		300 000,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>13 384 892,20</b>		<b>7 355 664,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>54 310 968,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 789 463,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	12 692 013,18	0,00	0,00	13 622 212,03	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	23 907 447,00	0,00		24 819 000,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	100 000,00	0,00		80 000,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 718 019,00	0,00	0,00	5 391 030,55	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>41 417 479,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 912 242,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	326 746,40	0,00		613 762,58	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	27 954,00	0,00		22 850,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	97 038,54			113 086,77	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>451 738,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>749 699,35</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>41 869 218,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 661 941,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	9 921 763,07			3 129 356,05	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	2 519 987,00			2 998 166,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>12 441 750,07</b>			<b>6 127 522,05</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>47 496 686,54</b>	<b>0,00</b>	<b>49 651 531,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	150 000,00	0,00	147 000,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 086 844,00	0,00	3 949 735,88	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 964 607,02	0,00	2 898 057,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	25 486 235,39	0,00	26 492 414,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	13 914 102,59	0,00	14 292 667,58	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	894 597,54	0,00	1 349 697,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>47 496 386,54</b>	<b>0,00</b>	<b>49 129 571,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	300,00	0,00	44 296,62	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 296,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>47 496 686,54</b>	<b>0,00</b>	<b>49 173 868,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	477 663,31	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>477 663,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>54 310 968,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 789 463,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	12 692 013,18	0,00	0,00	13 622 212,03	0,00	0,00	0,00	0,00
60221	Combustibles et carburants	272 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60222	Produits d'entretien	86 000,00	0,00		81 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60224	Fournitures administratives	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60226	Habillement et vêtements de travail	2 000,00	0,00		7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60228	Autres fournitures consommables	609 300,00	0,00		614 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	150 000,00	0,00		146 891,88	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	219 000,00	0,00		164 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	1 608 000,00	0,00		2 259 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	9 100,00	0,00		12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	6 100,00	0,00		328 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	22 410,00	0,00		30 048,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	11 600,00	0,00		6 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	67 055,00	0,00		65 013,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	29 300,00	0,00		30 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	58 370,00	0,00		62 945,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	66 120,00	0,00		66 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	2 300,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	42 560,00	0,00		25 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6071	Compteurs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 626 806,97	0,00		1 815 566,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	32 780,00	0,00		36 083,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	3 790,00	0,00		2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	100 778,00	0,00		138 001,60	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	523 550,00	0,00		585 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	252 000,00	0,00		609 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	52 500,00	0,00		31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	418 420,00	0,00		378 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	29 000,00	0,00		28 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	80 074,80	0,00		76 274,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D AGEN - 01 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6156	Maintenance	572 290,00	0,00		601 742,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	149 710,00	0,00		153 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	32 000,00	0,00		26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	121 190,00	0,00		242 809,76	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	31 277,00	0,00		40 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur	0,00	0,00		7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	0,00		5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 500,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	78 890,00	0,00		77 246,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	110,00	0,00		110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	6 180,00	0,00		7 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	125 301,00	0,00		146 191,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	25 000,00	0,00		31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	166 303,00	0,00		315 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	69 800,00	0,00		56 945,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	296 781,00	0,00		306 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	331 000,00	0,00		327 795,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	64 500,00	0,00		82 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	123 050,00	0,00		126 035,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	367 948,00	0,00		192 096,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	21 000,00	0,00		69 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	83 080,00	0,00		86 249,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	30 710,00	0,00		48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	19 100,00	0,00		12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	90 970,00	0,00		80 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	114 715,00	0,00		127 115,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	17 200,00	0,00		26 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	30 000,00	0,00		29 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	57 500,00	0,00		54 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	35 000,00	0,00		32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62873	Remb. frais au CCAS	0,00	0,00		16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	715 290,14	0,00		701 072,44	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	47 245,00	0,00		55 765,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	2 004 263,00	0,00		1 461 863,35	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	335 000,00	0,00		345 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	4 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D AGEN - 01 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	140 195,27	0,00		107 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	23 907 447,00	0,00		24 819 000,00	0,00		0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	23 907 447,00	0,00		24 819 000,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	100 000,00	0,00		80 000,00	0,00		0,00	0,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	100 000,00	0,00		80 000,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	4 718 019,00	0,00	0,00	5 391 030,55	0,00	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	12 000,00	0,00		12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	332 040,00	0,00		343 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	6 000,00	0,00		8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	38 006,00	0,00		39 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	52 105,00	0,00		46 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	8 000,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	26 000,00	0,00		35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	26 000,00	0,00		26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	7 500,00	0,00		7 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	45 000,00	0,00		43 488,90	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	516 800,00	0,00		516 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	2 777,00	0,00		2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657361	Subv. fonct. caisse des écoles	155 000,00	0,00		154 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	1 636 955,00	0,00		1 773 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00		12 518,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00		95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 714 402,00	0,00		1 535 575,85	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	80 000,00	0,00		326 969,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	5 000,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	54 434,00	0,00		399 118,80	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

VILLE D AGEN - 01 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>41 417 479,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 912 242,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	326 746,40	0,00		613 762,58	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	284 296,12	0,00		580 152,59	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-7 442,38	0,00		7 620,60	0,00		0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	15 000,00	0,00		5 000,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	34 892,66	0,00		20 989,39	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	27 954,00	0,00		22 850,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	27 954,00	0,00		22 850,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	97 038,54			113 086,77	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	90 470,00			90 470,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	6 568,54			22 616,77	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>451 738,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>749 699,35</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>41 869 218,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 661 941,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	9 921 763,07			3 129 356,05	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 519 987,00			2 998 166,00	0,00		0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	2 519 987,00			2 998 166,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>12 441 750,07</b>			<b>6 127 522,05</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	87 207,60
Montant des ICNE de l'exercice N-1	79 587,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

## VILLE D AGEN - 01 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>47 496 686,54</b>	<b>0,00</b>	<b>49 651 531,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	150 000,00	0,00	147 000,00	0,00	0,00
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	150 000,00	0,00	147 000,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 086 844,00	0,00	3 949 735,88	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	127 150,00	0,00	85 150,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	962 768,00	0,00	1 032 014,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	148 180,00	0,00	147 419,58	0,00	0,00
70328	Autres droits stationnement et location	390 000,00	0,00	360 000,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	93 760,00	0,00	131 100,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	801 940,00	0,00	650 870,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	398 051,00	0,00	415 331,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	600 000,00	0,00	610 000,00	0,00	0,00
706888	Autres	34 900,00	0,00	17 900,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	22 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	750,00	0,00	500,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	14 630,00	0,00	17 513,30	0,00	0,00
70874	Remb. frais par les caisses des écoles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	88 745,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	163 520,00	0,00	197 102,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	203 450,00	0,00	220 431,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	10 000,00	0,00	5 405,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 964 607,02	0,00	2 898 057,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	1 843 570,02	0,00	1 843 570,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	505 880,00	0,00	474 285,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	123 202,00	0,00	123 202,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	491 955,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	25 486 235,39	0,00	26 492 414,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	22 457 355,39	0,00	23 438 964,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	1 665 000,00	0,00	1 750 000,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	740 000,00	0,00	715 000,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	330 850,00	0,00	296 450,00	0,00	0,00

VILLE D AGEN - 01 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	2 280,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	290 000,00	0,00	290 000,00	0,00	0,00
7318	Autres	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	13 914 102,59	0,00	14 292 667,58	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	6 247 074,00	0,00	6 200 367,00	0,00	0,00
741123	DSU des communes	3 740 732,00	0,00	3 840 679,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	535 856,00	0,00	482 270,00	0,00	0,00
743	DSI	2 808,00	0,00	2 808,00	0,00	0,00
744	FCTVA	65 000,00	0,00	77 126,19	0,00	0,00
74611	DGD des communes et EPCI	443 324,00	0,00	443 324,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	274 853,46	0,00	224 689,50	0,00	0,00
7472	Participation régions	36 500,00	0,00	30 500,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	112 219,59	0,00	104 219,59	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	4 126,50	0,00	2 000,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	1 179,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	199 750,00	0,00	186 000,00	0,00	0,00
747888	Autres	1 677 153,04	0,00	2 028 828,80	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	3 000,00	0,00	4 231,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	24 292,00	0,00	24 292,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	490 000,00	0,00	583 844,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	6 585,00	0,00	6 497,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	45 650,00	0,00	45 381,50	0,00	0,00
74888	Autres	0,00	0,00	110,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	894 597,54	0,00	1 349 697,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	531 269,00	0,00	894 664,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	20 000,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
757	Subventions	121 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	144 500,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	222 328,54	0,00	270 533,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>47 496 386,54</b>	<b>0,00</b>	<b>49 129 571,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	300,00	0,00	44 296,62	0,00	0,00
761	Produits de participations	300,00	0,00	300,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	43 996,62	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>47 496 686,54</b>	<b>0,00</b>	<b>49 173 868,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

VILLE D AGEN - 01 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		477 663,31	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	0,00		146 802,50	0,00	0,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	0,00		330 860,81	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>477 663,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

VILLE D AGEN - 01 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.01</b>

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
	DEPENSES		0,00
	RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900-5</b>

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.901</b>

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211	212	213	221	222	223
			Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904-4</b>

**FONCTION 4-4 – RSA**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

## FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
						DEPENSES	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.01</b>

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
	DEPENSES		0,00
	RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930-5</b>

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.931</b>

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
			<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-3</b>

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-4</b>

**FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

## FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

## FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
LT-47-18017770CT4AGEN	05/07/2021	0,00	1 480 000,00	151,99	1 480 000,00	0,00
LT-47-18017770CT5AGEN	05/07/2022	2 000 000,00	2 830 000,00	1 355,91	2 830 000,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>2 000 000,00</b>	<b>4 310 000,00</b>	<b>1 507,90</b>	<b>4 310 000,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					<b>40 349 999,95</b>									
1641 Emprunts en euros (total)					40 349 999,95									
00020149902	CREDIT MUTUEL	15/12/2011	31/12/2011	31/03/2012	1 000 000,00	V	LEP(Préfixé) + 1.3	4,050	4,173	EUR	T	P	O	A-1
0013378	CREDIT FONCIER DE FRANCE	07/07/2011	31/12/2012	20/03/2013	3 300 000,00	V	Euribor 3M + 0.9	2,269	2,326	EUR	T	C	O	A-1
14118420	CREDIT COOPERATIF	13/11/2014	18/12/2014	01/04/2015	1 800 000,00	V	(Euribor 3M + 1.2)-Floor -1.2 sur Euribor 3M	1,282	1,288	EUR	T	C	O	A-1
16153970	CREDIT COOPERATIF	26/12/2016	20/12/2017	20/03/2018	3 000 000,00	F	Taux fixe à 0.85 %	0,850	0,853	EUR	T	C	O	A-1
2188	SOCIETE GENERALE	26/12/2018	26/12/2018	03/08/2019	2 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.4)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,400	0,406	EUR	T	C	O	A-1
2548	SOCIETE GENERALE	23/12/2019	30/12/2019	30/03/2020	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0.8 %	0,800	0,814	EUR	T	C	O	A-1
2549	SOCIETE GENERALE	23/12/2019	30/06/2020	30/09/2020	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0.83 %	0,830	0,845	EUR	T	C	O	A-1
267749	SFIL CAFFIL	22/12/2009	15/11/2010	01/01/2011	2 200 000,00	V	(Euribor 1M-Floor -0.45 sur Euribor 1M) + 0.45	1,302	1,329	EUR	M	P	O	A-1
27368	CREDIT FONCIER DE FRANCE	19/12/2013	17/04/2014	17/07/2014	2 500 000,00	F	Taux fixe à 3.42 %	3,420	3,515	EUR	T	C	O	A-1
275445	SFIL CAFFIL	14/06/2011	19/07/2011	01/11/2011	750 000,00	F	Taux fixe à 2.64 %	2,640	2,666	EUR	T	P	O	A-1
279904	SFIL CAFFIL	10/06/2013	19/07/2013	01/11/2013	3 000 000,00	V	Euribor 3M + 1.89	2,110	2,158	EUR	T	C	O	A-1
3307351	CAISSE D'EPARGNE	31/12/2007	10/12/2008	10/03/2009	1 800 000,00	V	(EONIA(Postfixé)-Floor -0.059 sur EONIA(Postfixé)) + 0.059	2,406	0,000	EUR	T	P	O	A-1
33110	CAISSE D'EPARGNE	21/11/2011	29/12/2011	01/06/2013	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.56 %	4,560	4,560	EUR	A	P	O	A-1
46747268	CREDIT AGRICOLE	27/12/2007	27/12/2007	15/06/2010	750 000,00	F	Taux fixe à 4.39 %	4,390	4,390	EUR	A	P	O	A-1
6036745377	BNP PARIBAS	28/01/2011	14/04/2011	01/09/2011	1 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.45 sur Euribor 3M) + 0.45	1,782	1,820	EUR	T	P	O	A-1
9026491	CAISSE D'EPARGNE	25/05/2012	25/05/2012	25/05/2013	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.6 %	4,600	4,600	EUR	A	P	O	A-1
DD08810596	ARKEA	21/12/2016	01/03/2017	30/04/2017	2 000 000,00	F	Taux fixe à 0.91 %	0,910	0,913	EUR	T	C	O	A-1
DD14388710	ARKEA	24/06/2019	28/06/2019	30/09/2019	749 999,95	V	(Euribor 3M + 0.47)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,470	0,478	EUR	T	C	O	A-1

VILLE D AGEN - 01 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
DD20296975	ARKEA	05/08/2022	30/09/2022	30/10/2022	1 500 000,00	F	Taux fixe à 2.31 %	2,310	2,330	EUR	T	C	O	A-1
DD20297352	ARKEA	05/08/2022	30/09/2022	30/10/2022	1 500 000,00	V	(Euribor 3M + 0.45)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,719	0,732	EUR	T	C	O	A-1
MIN506216EUR ex MIN503695EUR	SFIL CAFFIL	22/06/2015	31/07/2015	01/02/2016	1 750 000,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0.87)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,870	0,886	EUR	T	C	O	A-1
MIN534189EUR	SFIL CAFFIL	20/12/2019	20/12/2019	01/10/2020	2 000 000,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0.79)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,790	0,793	EUR	T	C	O	A-1
MON508147EUR ex MON505992EUR	SFIL CAFFIL	23/12/2015	28/12/2015	01/04/2016	1 250 000,00	V	(Euribor 3M + 0.84)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,840	0,855	EUR	T	C	O	A-1
MON509568EUR	SFIL CAFFIL	05/01/2016	16/02/2016	01/06/2016	2 500 000,00	V	(Euribor 3M + 0.81)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,810	0,824	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

VILLE D AGEN - 01 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>44 635,00</b>									
1681 Autres emprunts (total) (9)					44 635,00									
2018142	Caisse Allocations Familiales	29/08/2018	03/09/2019	01/06/2020	44 635,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>40 394 634,95</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		1 575 035,75		21 677 186,85				2 761 794,84	568 728,62	40 961,83	87 707,68	
1641 Emprunts en euros (total)		1 575 035,75		21 677 186,85				2 761 794,84	568 728,62	40 961,83	87 707,68	
00020149902	N	0,00	A-1	328 171,06	4,00	V	LEP(Préfixé) + 1.3	6,122	77 152,27	21 199,34	0,00	0,00
0013378	O	1 100 000,00	A-1	1 100 000,00	4,97	F	Taux fixe à 1.785 %	1,823	220 000,00	58 524,14	29 696,43	751,54
14118420	N	0,00	A-1	870 000,00	7,00	V	(Euribor 3M + 1.2)-Floor -1.2 sur Euribor 3M	3,427	120 000,00	29 917,53	0,00	8 743,57
16153970	N	0,00	A-1	2 000 000,00	9,97	F	Taux fixe à 0.85 %	0,853	200 000,00	16 362,50	0,00	425,00
2188	N	0,00	A-1	1 533 333,38	11,34	V	(Euribor 3M + 0.4)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,186	133 333,32	46 872,71	0,00	8 748,87
2548	N	0,00	A-1	799 999,96	12,00	F	Taux fixe à 0.8 %	0,814	66 666,68	6 285,56	0,00	16,30
2549	N	0,00	A-1	833 333,30	12,50	F	Taux fixe à 0.83 %	0,845	66 666,68	6 801,78	0,00	17,68
267749	O	475 035,75	A-1	475 036,18	2,92	F	Taux fixe à 0.63 %	0,641	156 287,21	15 698,03	11 265,40	286,87
27368	N	0,00	A-1	1 083 333,22	6,29	F	Taux fixe à 3.42 %	3,515	166 666,68	35 395,41	0,00	6 531,25
275445	N	0,00	A-1	216 093,92	3,58	F	Taux fixe à 2.64 %	2,666	55 556,52	5 157,88	0,00	694,59
279904	N	0,00	A-1	1 150 000,00	5,58	V	Euribor 3M + 1.89	3,631	200 000,00	49 693,90	0,00	8 504,65
3307351	N	0,00	A-1	687 256,40	5,94	F	Taux fixe à 3.49 %	3,536	104 085,32	22 633,66	0,00	1 130,70
33110	N	0,00	A-1	409 769,99	4,42	F	Taux fixe à 4.56 %	4,560	74 812,79	18 685,51	0,00	8 867,43
46747268	N	0,00	A-1	129 994,95	1,46	F	Taux fixe à 4.39 %	4,390	63 601,47	5 706,78	0,00	1 578,78
6036745377	N	0,00	A-1	254 593,06	3,00	F	Taux fixe à 3.3 %	3,341	82 090,99	7 392,65	0,00	0,00

VILLE D AGEN - 01 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
9026491	N	0,00	A-1	410 438,18	4,40	F	Taux fixe à 4.6 %	4,600	74 874,91	18 880,16	0,00	9 218,67
DD08810596	N	0,00	A-1	1 233 333,41	9,08	F	Taux fixe à 0.91 %	0,913	133 333,32	10 768,33	0,00	1 668,33
DD14388710	N	0,00	A-1	516 666,57	7,75	V	(Euribor 3M + 0.47)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,720	66 666,68	17 465,05	0,00	48,28
DD20296975	N	0,00	A-1	1 475 000,00	14,58	F	Taux fixe à 2.31 %	2,330	100 000,00	33 206,26	0,00	5 293,75
DD20297352	N	0,00	A-1	1 475 000,00	14,58	V	(Euribor 3M + 0.45)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,138	100 000,00	45 842,08	0,00	9 318,53
MIN506216EUR ex MIN503695EUR	N	0,00	A-1	933 333,24	7,83	F	Taux fixe à 1.37 %	1,377	116 666,68	12 187,29	0,00	1 833,64
MIN534189EUR	N	0,00	A-1	1 700 000,03	12,50	F	Taux fixe à 0.8 %	0,802	133 333,32	13 200,00	0,00	3 098,52
MON508147EUR ex MON505992EUR	N	0,00	A-1	687 500,09	8,00	V	(Euribor 3M + 0.84)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,104	83 333,32	21 760,47	0,00	6 651,91
MON509568EUR	N	0,00	A-1	1 374 999,91	8,17	V	(Euribor 3M + 0.81)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,865	166 666,68	49 091,60	0,00	4 278,82
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>22 315,00</b>					<b>7 440,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		22 315,00					7 440,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D AGEN - 01 BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
2018142	N	0,00	A-1	22 315,00	2,42	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 440,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>1 575 035,75</b>		<b>21 699 501,85</b>					<b>2 769 234,84</b>	<b>568 728,62</b>	<b>40 961,83</b>	<b>87 707,68</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

### B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	25	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	21 699 501,85	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		<b>1 575 036,18</b>					<b>1 575 035,75</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
451250 625276	0013378 267749	1 100 000,00 475 036,18	20/12/2027 01/12/2025	ARKEA CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	swap swap	taux taux	1 100 000,00 475 035,75	20/12/2013 03/11/2014	20/12/2027 01/12/2025	M	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
<b>Taux variable simple (total)</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Taux complexe (total) (2)</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>1 575 036,18</b>					<b>1 575 035,75</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						422 190,09	-23 155,28		
451250	0013378	Taux fixe à 1.785 %	1,823	Euribor 3M	2,093	363 492,93	-6 313,20	A-1	A-1
625276	267749	Taux fixe à 0.63 %	0,641	Euribor 1M	1,529	58 697,16	-16 842,08	A-1	A-1
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						422 190,09	-23 155,28		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

## METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 760 €		27/11/2017
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	Frais d'études	5	30/09/1996
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5	30/09/1996
L	Autres immobilisations incorporelles	5	30/09/1996
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5	30/09/1996
L	Matériel de transport autre que camions et véhicules industriels	5	30/09/1996
L	Matériel de bureau	5	30/09/1996
L	Autres immobilisations corporelles	5	30/09/1996
L	Camions et véhicules industriels	10	30/09/1996
L	Mobilier	10	30/09/1996
L	Installations générales, agencement et aménagement divers	15	30/09/1996
L	Immeubles productifs de revenus	30	30/09/1996
L	Sub équip versées finançant : biens mobiliers matériel études	5	02/04/2012
L	Sub équip versées finançant : biens immobiliers ou installations	15	02/04/2012
L	Sub équip versées finançant : projet infrastructure intérêt national	30	02/04/2012
L	Biens de faible valeur	1	27/11/2017
L	Matériel et outillage de voirie	10	27/11/2017
L	Autres installations techniques, matériel et outillage technique	15	27/11/2017
L	Plantation d'arbres et d'arbustes	5	27/11/2017
L	Matériel informatique	5	27/11/2017
L	Matériel de téléphonie	3	14/03/2022
L	biens historiques et culturels immobiliers : dépenses ultérieures immob	30	03/04/2023
L	biens historiques et culturels mobiliers : dépenses ultérieures immob	5	03/04/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N</b>	<b>B3.1</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>B3.2</b>

**B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

## CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 10		Intitulé de l'opération : TX INTERV OFFICE INSALUBRITE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>					
	11 991,51	2 050,37	30 000,00	32 050,37	
<b>4541110 (5)</b>	11 991,51	2 050,37	30 000,00	32 050,37	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>11 991,51</b>	<b>2 050,37</b>	<b>30 000,00</b>	<b>32 050,37</b>	
<b>RECETTES (b)</b>					
	8 745,60	5 296,28	30 000,00	35 296,28	
<b>4541210</b> Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	8 745,60	5 296,28	30 000,00	35 296,28	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>8 745,60</b>	<b>5 296,28</b>	<b>30 000,00</b>	<b>35 296,28</b>	

N° opération : 11		Intitulé de l'opération : TRAVAUX D OFFICE PERILS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>					
	6 480,00	1 620,00	150 000,00	151 620,00	
<b>4541111 (5)</b>	6 480,00	1 620,00	150 000,00	151 620,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>6 480,00</b>	<b>1 620,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>151 620,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>					
	0,00	0,00	152 009,76	152 009,76	
<b>4541111 4541211</b> Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	152 009,76	152 009,76	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>152 009,76</b>	<b>152 009,76</b>	

N° opération : 12		Intitulé de l'opération : ENTR TERRAINS FRICHE/LOG NETTOYAGE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>2 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>	
4541112 (5)	2 200,00	0,00	4 000,00	4 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>2 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>2 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>	
4541212 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	2 200,00	0,00	4 000,00	4 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>2 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>	

N° opération : 40		Intitulé de l'opération : CDM AA PLACE JASMIN			Date de la délibération : 27/09/2022
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>504 212,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
458140 (5)	504 212,70	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>504 212,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>504 212,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
458240 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	504 212,70	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>504 212,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 41		Intitulé de l'opération : CDM CD47 PLACE JASMIN			Date de la délibération : 27/09/2022
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 41		Intitulé de l'opération : CDM CD47 PLACE JASMIN		Date de la délibération : 27/09/2022	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
458141 (5)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>		<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
458241 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 42		Intitulé de l'opération : CDM AA PARKING GRAVIER		Date de la délibération : 03/04/2023	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>448 338,00</b>	<b>448 338,00</b>
458142 (5)	0,00	0,00	448 338,00	448 338,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>448 338,00</b>	<b>448 338,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>448 338,00</b>	<b>448 338,00</b>
458242 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	448 338,00	448 338,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>448 338,00</b>	<b>448 338,00</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.1</b>

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	126 038 650,72	82 941 521,62	
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.2</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>8026</b>	<b>Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8027</b>	<b>Subvention à recevoir par annuité</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8028</b>	<b>Autres engagements reçus</b>			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
POL : Police.  
POMP : Sapeurs-pompiers.  
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.  
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
343-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
18/12/2012 - Affermage	Cinéma	LES MONTREURS D'IMAGES	Droit privé pers. morale	60 000,00
28/11/2016 - Affermage	Gestion des structures d'accueil collectif de la petite enfance	LA MAISON BLEUE	Droit privé pers.morale	470 194,00
27/11/2017 - Affermage	Fourrière automobile	ALLIANCE AUTO DEPANNAGE	Droit privé pers.morale	15 000,00
17/09/2018 - Concession	Stationnement	INDIGO	Droit privé pers.morale	10 000,00
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
-	DOMOFRANCE		SA HLM	13 350 239,58
-	SPORTING UNION AGEN LOT ET GARONNE		Entreprise	0,00
-	OPH AGEN HABITAT		OPH	27 850 278,02
-	CLAIR FOYER		Association	16 193,98
-	ASS. Educative des Autas		Association	202 917,36
-	Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment		Association	51 131,84
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
-	ADEM FLORIDA	ADEM FLORIDA	Association	176 371,00
-	FOLIES VOCALES	FOLIES VOCALES	Association	80 000,00
-	AMIS DE MICHEL SERRES	AMIS DE MICHEL SERRES	Association	150 000,00
-	CCAS	CCAS	Etablissement de droit public	1 666 000,00
-	CCAS	CCAS	Etablissement de droit public	79 200,00
-	CAISSE DES ECOLES	CAISSE DES ECOLES	Etablissement de droit public	154 000,00
-	SASP SUA RUGBY	SASP SUA RUGBY	Autre personne de droit privé	267 000,00
-	INDOGO	INDIGO	Autre personne de droit privé	95 000,00
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AGEN	20/12/1999	TPU	0,00
TERRITOIRE D ENERGIE LOT ET GARONNE	13/10/2008	0,22 €/ habitant	7 300,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CHENIL-FOURRIERE DE LOT-ET-GARONNE	04/10/2004	1.35 € / habitant	43 488,90

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES</b>	<b>B11.2</b>

### LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>3 016 037,34</b>	<b>I 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>2 869 234,84</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 861 794,84	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	7 440,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>146 802,50</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	146 802,50	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>0,00</b>	<b>3 858 931,09</b>	<b>0,00</b>	<b>3 858 931,09</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>9 463 509,41</b>	<b>III 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>2 340 185,36</b>	<b>0,00</b>
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	1 887 778,36	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	150 000,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	299 407,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	3 000,00	0,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>7 123 324,05</b>	<b>0,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	93 040,89	0,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	86,00	0,00
2804112	<i>Subv. Etat : Bâtiments, installations</i>	666,00	0,00
28041412	<i>Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	302,00	0,00
28041511	<i>Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel</i>	31 008,26	0,00
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	124 251,00	0,00
280415321	<i>CCAS : Bien mobilier, matériel</i>	4 019,00	0,00
280415322	<i>CCAS : Bâtiments, installations</i>	2 599,00	0,00
28041581	<i>Autres grpts-Biens mob., mat. et études</i>	7 002,91	0,00
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	690 456,00	0,00
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	0,00	0,00
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	0,00	0,00
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	5 801,20	0,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	141 537,00	0,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	34 599,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	175 468,13	0,00
28088	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	14 486,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	23 954,44	0,00
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	39 824,00	0,00
281533	<i>Réseaux câblés</i>	9 507,31	0,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	532,00	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	0,00	0,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	11 402,59	0,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	79 530,84	0,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	34 890,06	0,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	172 827,63	0,00
2816	<i>Biens histo. et cult. - dépenses amorti.</i>	10 456,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	8 486,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	249 890,21	0,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	73 933,80	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	216 203,55	0,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	16 794,31	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	119 850,15	0,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	13 369,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	591 391,72	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	995 802,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 129 356,05	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>0,00</b>	<b>3 987 078,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 987 078,26</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 3 858 931,09</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 3 987 078,26</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (8) 128 147,17</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Cod' EmploiGradeAgent	CodC; NatureCc	LibelleNatur	CodSectA	RemunAgent	IndiceAgent	CodMotifC	LibMotif	ContrAgent	EffectifBud	EffectifPourvu
Cod' Emploi ou grade de l'agent	Catég Nature dt.	Nature du cc	Code sect	Rémunération de l'indice de l'agent	o Motif du cc	Libellé motif du contrat de l'agent (si motif = Autre	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus		
N	Apprenti	/	CDD	/	/	-	-	-	1,18	1,18
N	Apprenti	/	CDD	/	/	-	-	-	3,00	3,00
N	Collaborateur de Cabinet	/	CDD	/	/	A	-	-	1,50	1,50
N	Emploi aidé	/	CDD	/	/	-	-	-	2,00	2,00
N	ATTACHE TERRITORIAL	A	CDI	ADM	693 A	-	-	-	0,69	0,69
N	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	CDD	ADM	367 3-2	-	-	-	1,00	1,00
N	ATTACHE TERRITORIAL	A	CDD	ADM	499 3-3-2°	-	-	-	0,10	0,10
N	ATTACHE TERRITORIAL	A	CDD	ADM	444 3-3-2°	-	-	-	0,10	0,10
N	ATTACHE TERRITORIAL	A	CDD	ADM	693 3-3-2°	-	-	-	0,44	0,44
N	REDACTEUR	B	CDD	ADM	478 3-3-2°	-	-	-	0,45	0,45
N	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	CDD	ADM	367 3-3-2°	-	-	-	0,94	0,94
N	ATTACHE TERRITORIAL	A	CDD	ADM	469 3-3-2°	-	-	-	1,37	1,37
N	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	CDD	ADM	381 3-3-2°	-	-	-	0,50	0,50
N	ATTACHE TERRITORIAL	A	CDD	ADM	525 3-3-2°	-	-	-	0,50	0,50
N	REDACTEUR	B	CDD	ADM	389 3-3-2°	-	-	-	2,32	2,32
N	REDACTEUR	B	CDD	ADM	415 3-3-2°	-	-	-	0,58	0,58
N	REDACTEUR	B	CDD	ADM	395 3-3-2°	-	-	-	1,86	1,86
N	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	CDD	ADM	367 3-3-2°	-	-	-	2,00	2,00
N	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	CDD	ADM	419 3-3-2°	-	-	-	1,00	1,00
N	REDACTEUR	B	CDD	ADM	397 3-3-2°	-	-	-	2,00	2,00
N	ATTACHE TERRITORIAL	A	CDD	ADM	499 3-3-2°	-	-	-	1,00	1,00
N	ATTACHE TERRITORIAL	A	CDD	ADM	525 3-3-2°	-	-	-	1,00	1,00
N	ATTACHE TERRITORIAL	A	CDD	ADM	444 3-3-2°	-	-	-	1,00	1,00
N	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	CDD	ADM	401 3-3-2°	-	-	-	1,00	1,00
N	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	CDD	ADM	370 3-3-2°	-	-	-	1,00	1,00
N	REDACTEUR	B	CDD	ADM	389 3-3-2°	-	-	-	1,00	1,00
N	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	CDD	ADM	367 3-b	-	-	-	1,00	1,00
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	-	ADM	/	-	-	-	0,40	0,00
I	REDACTEUR	B	-	ADM	/	-	-	-	0,98	0,00
I	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	-	ADM	/	-	-	-	1,19	0,00
I	ATTACHE TERRITORIAL	A	-	ADM	/	-	-	-	1,45	0,00
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 1E	C	-	ADM	/	-	-	-	1,00	0,00
I	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	-	ADM	/	-	-	-	1,00	0,00
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	-	ADM	/	-	-	-	1,00	0,00
I	ATTACHE TERRITORIAL	A	-	ADM	/	-	-	-	1,00	0,00
N	REDACTEUR	B	-	ADM	/	-	-	-	0,10	0,00
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	-	ADM	404 -	-	-	-	1,38	1,38
I	ATTACHE TERRITORIAL	A	-	ADM	778 -	-	-	-	2,00	2,00
I	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	-	ADM	381 -	-	-	-	2,00	2,00
I	ATTACHE PRINCIPAL	A	-	ADM	791 -	-	-	-	0,05	0,05
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 1E	C	-	ADM	478 -	-	-	-	5,42	5,42
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 1E	C	-	ADM	558 -	-	-	-	2,47	2,47
I	ATTACHE TERRITORIAL	A	-	ADM	653 -	-	-	-	0,06	0,06
I	ATTACHE PRINCIPAL	A	-	ADM	946 -	-	-	-	0,76	0,76
I	ATTACHE PRINCIPAL	A	-	ADM	639 -	-	-	-	0,21	0,21
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 1E	C	-	ADM	448 -	-	-	-	0,61	0,61
I	REDACTEUR	B	-	ADM	452 -	-	-	-	0,69	0,69
I	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	-	ADM	378 -	-	-	-	1,66	1,66
I	ATTACHE PRINCIPAL	A	-	ADM	732 -	-	-	-	0,40	0,40
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	-	ADM	416 -	-	-	-	0,98	0,98
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	-	ADM	446 -	-	-	-	0,98	0,98
I	REDACTEUR	B	-	ADM	478 -	-	-	-	1,81	1,81
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 1E	C	-	ADM	460 -	-	-	-	1,91	1,91
I	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	-	ADM	480 -	-	-	-	0,40	0,40
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 1E	C	-	ADM	499 -	-	-	-	0,90	0,90
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 1E	C	-	ADM	430 -	-	-	-	1,50	1,50
I	ATTACHE PRINCIPAL	A	-	ADM	843 -	-	-	-	1,03	1,03
I	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	-	ADM	573 -	-	-	-	0,45	0,45
I	ATTACHE PRINCIPAL	A	-	ADM	896 -	-	-	-	1,03	1,03
I	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	-	ADM	371 -	-	-	-	1,03	1,03
I	ATTACHE TERRITORIAL	A	-	ADM	469 -	-	-	-	0,45	0,45
I	ATTACHE TERRITORIAL	A	-	ADM	499 -	-	-	-	0,45	0,45
I	ATTACHE TERRITORIAL	A	-	ADM	525 -	-	-	-	1,34	1,34
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	-	ADM	430 -	-	-	-	2,79	2,79
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 1E	C	-	ADM	412 -	-	-	-	0,49	0,49
I	REDACTEUR	B	-	ADM	513 -	-	-	-	0,49	0,49
I	REDACTEUR	B	-	ADM	397 -	-	-	-	1,07	1,07
I	REDACTEUR	B	-	ADM	538 -	-	-	-	0,58	0,58
I	REDACTEUR	B	-	ADM	415 -	-	-	-	0,58	0,58
I	ATTACHE TERRITORIAL	A	-	ADM	567 -	-	-	-	0,58	0,58
I	REDACTEUR	B	-	ADM	401 -	-	-	-	0,58	0,58
I	REDACTEUR	B	-	ADM	431 -	-	-	-	0,58	0,58
I	REDACTEUR	B	-	ADM	563 -	-	-	-	0,66	0,66
I	ATTACHE TERRITORIAL	A	-	ADM	611 -	-	-	-	1,68	1,68
I	ATTACHE TERRITORIAL	A	-	ADM	732 -	-	-	-	0,85	0,85
I	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	-	ADM	387 -	-	-	-	0,93	0,93
I	REDACTEUR	B	-	ADM	401 -	-	-	-	1,00	1,00
I	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	-	ADM	573 -	-	-	-	1,00	1,00
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 1E	C	-	ADM	499 -	-	-	-	3,00	3,00
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 1E	C	-	ADM	478 -	-	-	-	11,00	11,00
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 1E	C	-	ADM	525 -	-	-	-	1,00	1,00
I	ATTACHE PRINCIPAL	A	-	ADM	843 -	-	-	-	2,00	2,00
I	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	-	ADM	638 -	-	-	-	1,00	1,00
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	-	ADM	416 -	-	-	-	3,00	3,00
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 1E	C	-	ADM	460 -	-	-	-	6,00	6,00
I	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	-	ADM	387 -	-	-	-	1,00	1,00
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 1E	C	-	ADM	558 -	-	-	-	1,00	1,00
I	REDACTEUR	B	-	ADM	538 -	-	-	-	1,00	1,00
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	-	ADM	430 -	-	-	-	1,00	1,00
I	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	-	ADM	374 -	-	-	-	1,00	1,00
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	-	ADM	404 -	-	-	-	1,00	1,00
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	-	ADM	446 -	-	-	-	1,00	1,00
I	ATTACHE TERRITORIAL	A	-	ADM	611 -	-	-	-	2,00	2,00
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 1E	C	-	ADM	448 -	-	-	-	1,00	1,00
I	REDACTEUR	B	-	ADM	415 -	-	-	-	1,00	1,00
I	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	-	ADM	401 -	-	-	-	1,00	1,00
I	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	-	ADM	461 -	-	-	-	1,00	1,00
N	ADJOINT TER. D'ANIMATION	C	CDD	ANIM	367 3-2	-	-	-	1,18	1,18
N	ADJOINT TER. D'ANIMATION	C	CDD	ANIM	367 3-2	-	-	-	19,00	19,00
N	ANIMATEUR	B	CDD	ANIM	397 3-2	-	-	-	1,00	1,00
N	ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	C	CDD	ANIM	368 3-2	-	-	-	1,00	1,00
N	ANIMATEUR	B	CDD	ANIM	415 3-3-2°	-	-	-	0,67	0,67
N	ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	C	CDD	ANIM	371 3-3-2°	-	-	-	1,00	1,00
N	ADJOINT TER. D'ANIMATION	C	CDD	ANIM	367 3-3-2°	-	-	-	2,00	2,00
N	ANIMATEUR	B	CDD	ANIM	395 3-3-2°	-	-	-	1,00	1,00
N	ANIMATEUR	B	CDD	ANIM	389 3-3-2°	-	-	-	3,00	3,00
N	ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	C	CDD	ANIM	387 3-3-2°	-	-	-	1,00	1,00
I	ADJOINT TER. D'ANIMATION	C	-	ANIM	/	-	-	-	1,67	0,00
I	ADJOINT TER. D'ANIMATION	C	-	ANIM	/	-	-	-	1,00	0,00
I	ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	C	-	ANIM	/	-	-	-	2,00	0,00

I	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	-	ANIM	/	-	-	1,00	0,00
I	ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	C	-	ANIM		404	-	2,00	2,00
I	ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	-	ANIM		528	-	1,00	1,00
I	ANIMATEUR	B	-	ANIM		401	-	0,41	0,41
I	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	-	ANIM		660	-	0,51	0,51
I	ANIMATEUR	B	-	ANIM		415	-	0,53	0,53
I	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	-	ANIM		604	-	0,58	0,58
I	ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	-	ANIM		528	-	0,58	0,58
I	ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	-	ANIM		480	-	0,67	0,67
I	ADJOINT TER. ANIM PPAL 1E CL	C	-	ANIM		460	-	0,67	0,67
I	ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	-	ANIM		513	-	0,90	0,90
I	ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	C	-	ANIM		416	-	1,00	1,00
I	ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	C	-	ANIM		446	-	5,00	5,00
I	ADJOINT TER. ANIM PPAL 1E CL	C	-	ANIM		460	-	3,00	3,00
I	ANIMATEUR	B	-	ANIM		401	-	1,00	1,00
I	ANIMATEUR	B	-	ANIM		478	-	3,00	3,00
I	ADJOINT TER. ANIM PPAL 2E CL	C	-	ANIM		430	-	3,00	3,00
I	ADJOINT TER. ANIM PPAL 1E CL	C	-	ANIM		478	-	1,00	1,00
I	ANIMATEUR	B	-	ANIM		431	-	1,00	1,00
I	ANIMATEUR	B	-	ANIM		500	-	1,00	1,00
I	ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	-	ANIM		480	-	1,00	1,00
N	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	B	CDD	CULT		401 3-2	Vacance temporaire d'emploi	2,53	2,53
N	ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	B	CDD	CULT		389 3-2	Vacance temporaire d'emploi	1,05	1,05
N	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	CDD	CULT		638 3-2	Vacance temporaire d'emploi	0,27	0,27
N	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	CDD	CULT		461 3-2	Vacance temporaire d'emploi	0,40	0,40
N	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	B	CDD	CULT		458 3-2	Vacance temporaire d'emploi	0,75	0,75
N	ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	C	CDD	CULT		367 3-2	Vacance temporaire d'emploi	1,00	1,00
N	ASSISTANT DE CONSERVATION	B	CDD	CULT		389 3-3-2°	Besoins des services ou nature des fonctions	1,00	1,00
I	PROFESSEUR ENS. ART. HORS CL	A	-	CULT	/	-	-	0,25	0,00
I	ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	B	-	CULT	/	-	-	1,25	0,00
I	ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	C	-	CULT	/	-	-	0,57	0,00
I	PROFESSEUR ENS ART. CLASSE NLE A	A	-	CULT	/	-	-	1,00	0,00
I	PROFESSEUR ENS. ART. HORS CL	A	-	CULT		1015	-	0,63	0,63
I	PROFESSEUR ENS ART. CLASSE NLE A	A	-	CULT		558	-	0,15	0,15
I	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	B	-	CULT		444	-	0,15	0,15
I	PROFESSEUR ENS ART. CLASSE NLE A	A	-	CULT		488	-	0,15	0,15
I	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	-	CULT		573	-	0,35	0,35
I	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	-	CULT		660	-	1,30	1,30
I	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	-	CULT		707	-	0,40	0,40
I	PROFESSEUR ENS. ART. HORS CL	A	-	CULT		939	-	0,44	0,44
I	ASSISTANT CONS PPL 1ERE CL	B	-	CULT		684	-	0,51	0,51
I	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	-	CULT		604	-	0,60	0,60
I	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	-	CULT		684	-	0,65	0,65
I	ATTACHE CONSERV.PAT	A	-	CULT		946	-	0,89	0,89
I	CONSERVATEUR PATRIMOINE	A	-	CULT		605	-	1,00	1,00
I	PROFESSEUR ENS. ART. HORS CL	A	-	CULT		1015	-	2,00	2,00
I	ASSISTANT CONS PPL 2EME CL	B	-	CULT		480	-	1,00	1,00
I	ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 1E	C	-	CULT		448	-	1,00	1,00
I	ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	C	-	CULT		374	-	1,00	1,00
I	ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 1E	C	-	CULT		525	-	1,00	1,00
I	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	-	CULT		638	-	1,00	1,00
I	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	-	CULT		707	-	4,00	4,00
I	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	-	CULT		684	-	1,00	1,00
I	ADJOINT TER. PATRI. PPAL 2E CL	C	-	CULT		446	-	1,00	1,00
I	PROFESSEUR ENS. ART. HORS CL	A	-	CULT		815	-	1,00	1,00
I	ADJOINT TER. PATRI. PPAL 2E CL	C	-	CULT		430	-	2,00	2,00
I	ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 1E	C	-	CULT		478	-	1,00	1,00
I	ATTACHE CONSERV.PAT	A	-	CULT		732	-	1,00	1,00
I	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	B	-	CULT		513	-	1,00	1,00
I	ATTACHE CONSERV.PAT	A	-	CULT		653	-	1,00	1,00
I	DIRECTEUR GAL 80 A 150.000	A	-	DIR1		981	-	0,58	0,58
I	D.G.A. 40 A 150.000	A	-	DIR2		758	-	0,44	0,44
I	D.G.A. 40 A 150.000	A	-	DIR2		1027	-	1,13	1,13
I	ADMINISTRATEUR	A	-	ADM		-	-	0,58	0,00
I	INGENIEUR	A	-	TECH		-	-	0,44	0,00
I	ATTACHE HORS CLASSE	A	-	ADM		-	-	1,13	0,00
N	AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	CDD	MS		371 3-2	Vacance temporaire d'emploi	0,76	0,76
N	AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	CDD	MS		368 3-2	Vacance temporaire d'emploi	3,00	3,00
N	AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	CDD	MS		396 3-2	Vacance temporaire d'emploi	2,00	2,00
N	AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	CDD	MS		371 3-2	Vacance temporaire d'emploi	1,00	1,00
N	AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	CDD	MS		376 3-2	Vacance temporaire d'emploi	1,00	1,00
N	AUX PUERIC TERR CL NORM	B	CDD	MS		389 3-2	Vacance temporaire d'emploi	3,00	3,00
N	AUX PUERIC TERR CL NORM	B	CDD	MS		434 3-2	Vacance temporaire d'emploi	1,00	1,00
N	AUX PUERIC TERR CL NORM	B	CDD	MS		416 3-3-2°	Besoins des services ou nature des fonctions	1,00	1,00
I	AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	-	MS	/	-	-	0,24	0,00
I	SAGE-FEMME TERR. HORS CLASSE	A	-	MS		795	-	0,40	0,40
I	INFIRMIER SOINS GENERAUX H CL	A	-	MS		709	-	0,60	0,60
I	AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	C	-	MS		430	-	1,00	1,00
I	AUX PUERIC TERR CL NORM	B	-	MS		416	-	1,00	1,00
I	AUX PUERIC TERR CL SUP	B	-	MS		484	-	1,00	1,00
I	CADRE DE SANTE	A	-	MS		781	-	1,00	1,00
I	AUX PUERIC TERR CL NORM	B	-	MS		397	-	2,00	2,00
I	BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	C	-	POL	/	-	-	3,00	0,00
I	CHEF DE SERVICE DE PM	B	-	POL		500	-	2,00	2,00
I	BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	C	-	POL		487	-	3,00	3,00
I	CHEF SERVICE DE PM PPAL 2CL	B	-	POL		458	-	1,00	1,00
I	BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	C	-	POL		566	-	6,00	6,00
I	BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	C	-	POL		501	-	2,00	2,00
I	GARDIEN BRIGADIER POL MUN	C	-	POL		387	-	2,00	2,00
I	GARDIEN BRIGADIER POL MUN	C	-	POL		396	-	2,00	2,00
I	BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	C	-	POL		445	-	1,00	1,00
I	BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	C	-	POL		407	-	1,00	1,00
I	GARDIEN BRIGADIER POL MUN	C	-	POL		486	-	2,00	2,00
I	BRIGADIER	C	-	POL		404	-	1,00	1,00
I	GARDIEN BRIGADIER POL MUN	C	-	POL		371	-	1,00	1,00
N	AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	C	CDD	S		430 3-2	Vacance temporaire d'emploi	1,00	1,00
I	AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	C	-	S		478	-	0,40	0,40
I	AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	C	-	S		478	-	9,00	9,00
I	AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	C	-	S		499	-	7,00	7,00
I	AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	C	-	S		525	-	4,00	4,00
I	AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	C	-	S		558	-	1,00	1,00
I	AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	C	-	S		448	-	1,00	1,00
I	EDUCATEUR JEUNES ENF CL EXCEP	A	-	S		622	-	1,00	1,00
N	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	CDI	TECH		525 A	-	0,68	0,68
N	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	CDD	TECH		367 3-2	Vacance temporaire d'emploi	8,03	8,03
N	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	CDD	TECH		368 3-2	Vacance temporaire d'emploi	0,50	0,50
N	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	CDD	TECH		404 3-2	Vacance temporaire d'emploi	0,51	0,51
N	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	CDD	TECH		368 3-2	Vacance temporaire d'emploi	2,98	2,98
N	TECHNICIEN	B	CDD	TECH		389 3-2	Vacance temporaire d'emploi	0,76	0,76
N	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	CDD	TECH		371 3-2	Vacance temporaire d'emploi	0,97	0,97
N	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	CDD	TECH		367 3-2	Vacance temporaire d'emploi	13,00	13,00
N	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	CDD	TECH		368 3-2	Vacance temporaire d'emploi	2,00	2,00

N	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	CDD	TECH	371	3-2	Vacance temporaire d'emploi	1,00	1,00
N	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	CDD	TECH	381	3-2	Vacance temporaire d'emploi	2,00	2,00
N	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	CDD	TECH	387	3-2	Vacance temporaire d'emploi	1,00	1,00
N	INGENIEUR	A	CDD	TECH	565	3-3-2 <sup>o</sup>	Besoins des services ou nature des fonctions	0,20	0,20
N	TECHNICIEN	B	CDD	TECH	389	3-3-2 <sup>o</sup>	Besoins des services ou nature des fonctions	1,74	1,74
N	INGENIEUR	A	CDD	TECH	444	3-3-2 <sup>o</sup>	Besoins des services ou nature des fonctions	0,64	0,64
N	TECHNICIEN	B	CDD	TECH	401	3-3-2 <sup>o</sup>	Besoins des services ou nature des fonctions	0,75	0,75
N	TECHNICIEN	B	CDD	TECH	397	3-3-2 <sup>o</sup>	Besoins des services ou nature des fonctions	0,76	0,76
N	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	CDD	TECH	367	3-3-2 <sup>o</sup>	Besoins des services ou nature des fonctions	1,90	1,90
N	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	CDD	TECH	401	3-3-2 <sup>o</sup>	Besoins des services ou nature des fonctions	0,98	0,98
I	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	-	TECH	/	-	-	5,86	0,00
I	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	-	TECH	/	-	-	1,78	0,00
I	INGENIEUR CHEF HORS CLASSE	A	-	TECH	/	-	-	0,58	0,00
I	AGENT DE MAITRISE	C	-	TECH	/	-	-	0,64	0,00
I	TECHNICIEN	B	-	TECH	/	-	-	1,40	0,00
I	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	-	TECH	/	-	-	9,00	0,00
I	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	-	TECH	/	-	-	1,00	0,00
I	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	-	TECH	/	-	-	1,00	0,00
I	AGENT DE MAITRISE	C	-	TECH	/	-	-	1,00	0,00
I	TECHNICIEN	B	-	TECH	/	-	-	1,00	0,00
I	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	-	TECH	430	-	-	5,09	5,09
I	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	-	TECH	446	-	-	7,87	7,87
I	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	-	TECH	446	-	-	10,00	10,00
I	INGENIEUR PRINCIPAL	A	-	TECH	791	-	-	2,19	2,19
I	INGENIEUR PRINCIPAL	A	-	TECH	837	-	-	0,09	0,09
I	TECHNICIEN	B	-	TECH	513	-	-	0,71	0,71
I	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	-	TECH	478	-	-	14,00	14,00
I	TECHNICIEN	B	-	TECH	452	-	-	2,69	2,69
I	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	-	TECH	505	-	-	1,79	1,79
I	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	-	TECH	499	-	-	5,31	5,31
I	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	-	TECH	378	-	-	0,81	0,81
I	TECHNICIEN	B	-	TECH	563	-	-	0,36	0,36
I	INGENIEUR EN CHEF	A	-	TECH	1015	-	-	0,40	0,40
I	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	-	TECH	513	-	-	2,30	2,30
I	INGENIEUR PRINCIPAL	A	-	TECH	665	-	-	0,40	0,40
I	INGENIEUR EN CHEF	A	-	TECH	977	-	-	0,49	0,49
I	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	-	TECH	381	-	-	1,75	1,75
I	INGENIEUR PRINCIPAL	A	-	TECH	721	-	-	0,52	0,52
I	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	-	TECH	563	-	-	2,20	2,20
I	TECHNICIEN	B	-	TECH	500	-	-	1,30	1,30
I	INGENIEUR PRINCIPAL	A	-	TECH	619	-	-	1,22	1,22
I	INGENIEUR	A	-	TECH	739	-	-	0,58	0,58
I	TECHNICIEN	B	-	TECH	415	-	-	1,95	1,95
I	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	-	TECH	415	-	-	0,58	0,58
I	AGENT DE MAITRISE	C	-	TECH	499	-	-	4,20	4,20
I	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	-	TECH	638	-	-	1,22	1,22
I	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	-	TECH	492	-	-	3,24	3,24
I	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	-	TECH	374	-	-	2,08	2,08
I	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	-	TECH	416	-	-	6,45	6,45
I	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	-	TECH	573	-	-	0,64	0,64
I	TECHNICIEN	B	-	TECH	395	-	-	1,58	1,58
I	AGENT DE MAITRISE	C	-	TECH	562	-	-	1,66	1,66
I	TECHNICIEN	B	-	TECH	478	-	-	1,67	1,67
I	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	-	TECH	460	-	-	3,37	3,37
I	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	-	TECH	396	-	-	1,63	1,63
I	AGENT DE MAITRISE	C	-	TECH	479	-	-	1,67	1,67
I	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	-	TECH	370	-	-	0,71	0,71
I	AGENT DE MAITRISE	C	-	TECH	397	-	-	1,48	1,48
I	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	-	TECH	404	-	-	1,48	1,48
I	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	-	TECH	371	-	-	6,31	6,31
I	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	-	TECH	448	-	-	1,73	1,73
I	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	-	TECH	461	-	-	0,75	0,75
I	AGENT DE MAITRISE	C	-	TECH	525	-	-	2,48	2,48
I	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	-	TECH	604	-	-	0,76	0,76
I	TECHNICIEN	B	-	TECH	431	-	-	0,76	0,76
I	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	-	TECH	387	-	-	0,77	0,77
I	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	-	TECH	430	-	-	0,77	0,77
I	INGENIEUR	A	-	TECH	697	-	-	0,92	0,92
I	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	-	TECH	526	-	-	0,94	0,94
I	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	-	TECH	558	-	-	1,95	1,95
I	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	-	TECH	412	-	-	0,97	0,97
I	AGENT DE MAITRISE	C	-	TECH	465	-	-	1,00	1,00
I	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	-	TECH	416	-	-	9,00	9,00
I	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	-	TECH	370	-	-	2,00	2,00
I	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	-	TECH	374	-	-	6,00	6,00
I	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	-	TECH	430	-	-	7,00	7,00
I	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	-	TECH	478	-	-	10,00	10,00
I	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	-	TECH	558	-	-	2,00	2,00
I	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	-	TECH	525	-	-	2,00	2,00
I	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	-	TECH	499	-	-	1,00	1,00
I	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	-	TECH	461	-	-	1,00	1,00
I	AGENT DE MAITRISE	C	-	TECH	479	-	-	2,00	2,00
I	AGENT DE MAITRISE	C	-	TECH	499	-	-	1,00	1,00
I	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	-	TECH	430	-	-	1,00	1,00
I	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	-	TECH	371	-	-	5,00	5,00
I	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	-	TECH	460	-	-	5,00	5,00
I	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	-	TECH	381	-	-	5,00	5,00
I	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	-	TECH	378	-	-	2,00	2,00
I	TECHNICIEN	B	-	TECH	597	-	-	2,00	2,00
I	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	-	TECH	397	-	-	1,00	1,00
I	AGENT DE MAITRISE	C	-	TECH	449	-	-	1,00	1,00
I	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	-	TECH	604	-	-	1,00	1,00
I	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	-	TECH	573	-	-	2,00	2,00
I	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	-	TECH	684	-	-	2,00	2,00
I	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	-	TECH	513	-	-	1,00	1,00
I	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	-	TECH	506	-	-	1,00	1,00
N	Besoin d'accroissement temporaire		CDD					38,83	38,83
N	Besoin d'accroissement saisonnier		CDD					8,69	8,69



www.agen.fr

# DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

## Séance du lundi 03 avril 2023

Numéro : **DCM2023\_031**

Objet : **Liste cadre des biens meubles à imputer en section d'investissement exercice 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures**  
**Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;**

Présents : **30**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire  
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, Mme LAUZZANA, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints  
Mme RICHARD, M. LAFFORE, Mme HECQUEFEUILLE - Conseillers Municipaux  
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO, Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués  
M. IMBERT, M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux  
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués  
M. GESLOT, Mme RIVES, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. BENATTI (absent excusé), Mme FRANCOIS (absente excusée), M. LLORCA (absent excusé), M. RAUCH (absent excusé)

Pouvoir(s) **5**

M. HERMEREL (donne pouvoir à M. DIONIS DU SEJOUR), Mme PEREZ (donne pouvoir à M. PINASSEAU), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), Mme GROLLEAU (donne pouvoir à M. GESLOT), M. BRUNEAU (donne pouvoir à M. DUPONT)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **28/03/2023**

**Exposé :**

La circulaire du 26 février 2002 précise les dispositions de l'arrêté NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local. Elle détermine la nomenclature des biens pouvant être considérés comme valeurs immobilisées qui peuvent, à ce titre, être comptabilisés en section d'investissement.

En complément, les biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500€ TTC ne peuvent être imputés en section d'investissement et ne sont éligibles au Fonds de Compensation de la TVA que s'ils figurent dans la nomenclature susvisée.

Cette nomenclature fixe la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature dont le contenu peut être complété, chaque année, par l'assemblée délibérante de la Collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu l'arrêté NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local,

Vu la circulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002, relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,

La commission Ressources informée le 28 mars 2023

### **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

**ET A L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**1°/ D'ADOPTER** la liste des biens meubles ci-après, destinée à compléter la nomenclature définie par l'arrêté du 26 octobre 2001, permettant l'inscription desdites dépenses en section d'investissement du Budget 2023 compte tenu :

- de leur caractère de durabilité,
- de leur montant unitaire toutes taxes comprises inférieur à 500 €
- de la non-inscription de ce type de bien sur la liste des biens meubles fixée par l'arrêté ministériel susvisé

## TYPE DE MATERIEL

petit électroménager, bouilloire

pack de matériel ergonomique pour ménage

petite enfance : tapis confort, transat, dévidoir sur roues, fixation pour tube à bulle, lampe aquarium

supports documents, plastifieuses, perforatrices

jeunesse : jeux pour console

housses protection pour micro

communication : serres fils protection

voiles d'ombrage

action scolaire : cannes de relevage lits

ateliers : petits outillages

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06/04/2023

Publication le 06/04/2023

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**le Maire d'Agen,**



**Jean DIONIS du SEJOUR**

**le Secrétaire de Séance,**



**Roberto VILLETA**



www.agen.fr

# DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

## Séance du lundi 03 avril 2023

Numéro :	<b>DCM2023_032</b>
Objet :	<b>Nomenclature comptable M57 Natures 21612 et 21622 : Fixation des durées d'amortissement</b>
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	<b>39 L'AN deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;</b>
Présents :	<b>30</b>  M. DIONIS DU SEJOUR - Maire Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, Mme LAUZZANA, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints Mme RICHARD, M. LAFFORE, Mme HECQUEFEUILLE - Conseillers Municipaux Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO, Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués M. IMBERT, M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués M. GESLOT, Mme RIVES, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux
Absent(s)	M. BENATTI (absent excusé), Mme FRANCOIS (absente excusée), M. LLORCA (absent excusé), M. RAUCH (absent excusé)
Pouvoir(s)	<b>5</b> M. HERMEREL (donne pouvoir à M. DIONIS DU SEJOUR), Mme PEREZ (donne pouvoir à M. PINASSEAU), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), Mme GROLLEAU (donne pouvoir à M. GESLOT), M. BRUNEAU (donne pouvoir à M. DUPONT)
Président de séance :	M. Jean DIONIS du SEJOUR
Secrétaire de séance :	M. Roberto VILLETA
Date d'envoi de la convocation dématérialisée :	<b>28/03/2023</b>

**Expose :**

Par délibération en date du 12 juillet 2021, le Conseil Municipal a validé la participation de la Commune à l'expérimentation du Compte Financier Unique, ainsi que l'adoption de l'instruction comptable M57 (prérequis pour le passage au CFU) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La mise en œuvre de cette nouvelle nomenclature budgétaire et comptable introduit des changements en matière d'amortissement des immobilisations et autorise, sous certaines conditions, les virements de crédits entre chapitres budgétaires (principe de fongibilité des crédits).

## **1/ Amortissements**

Une immobilisation est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée, c'est-à-dire quand son usage attendu est limité dans le temps. L'amortissement consiste dans l'étalement, sur la durée probable d'utilisation, de la valeur amortissable. L'amortissement permet la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur de l'immobilisation résultant de l'usage, du temps, du changement technique ou de toute autre cause.

Le passage à l'instruction M57 est sans conséquence sur le périmètre d'amortissement et de neutralisation des dotations aux amortissements (opérations d'ordre budgétaire consistant en la constatation d'une dépense de fonctionnement et d'une recette d'investissement). Ainsi le champs d'application des amortissements des communs restes définis par l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le passage à l'instruction M57 a toutefois posé le principe de l'amortissement des immobilisations au prorata temporis, ce qui représente une nouveauté puisque sous le régime de la nomenclature M14, la Ville avait adopté le mode linéaire (année pleine) et le début de l'amortissement au 1<sup>er</sup> janvier N+1 de l'année suivant la mise en service. L'amortissement au prorata temporis est calculé, pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation, dès la date de mise en service du bien.

Pour les subventions d'équipement versées, par mesure de simplification, en l'absence d'information précise sur la date de mise en service de l'immobilisation, la collectivité peut retenir la date d'émission du mandat.

Pour les biens acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les plans d'amortissements concernés sous l'ancienne instruction M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet de ces biens.

Par délibération n°DCM2022\_041 en date du 14 mars 2022, le conseil municipal a fixé le mode de gestion des amortissements des immobilisations en M57 (prorata temporis) pour l'ensemble de l'actif immobilisé comme suit :

**AMORTISSEMENTS -  
METHODES UTILISEES**

Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement par Biens ou catégories de biens amortis	Date de délibération	Procédure d'amortissement
biens de faible valeur 760 €	1	27/11/2017	Linéaire
frais d'études	5	30/09/1996	Prorata Temporis
concessions et droits similaires brevets licences marques	5	30/09/1996	Prorata Temporis
autres immobilisations incorporelles	5	30/09/1996	Prorata Temporis
matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5	30/09/1996	Prorata Temporis
matériel et outillage de voirie	10	27/11/2017	Prorata Temporis
autres installations techniques, matériel et outillage technique	15	27/11/2017	Prorata Temporis
matériel de transport autre que camions et véhicules industriels	5	30/09/1996	Prorata Temporis
matériel de bureau	5	30/09/1996	Prorata Temporis
autres immobilisations corporelles	5	30/09/1996	Prorata Temporis
camions et véhicules industriels	10	30/09/1996	Prorata Temporis
plantation d'arbres et d'arbustes	5	27/11/2017	Prorata Temporis
matériel informatique	5	27/11/2017	Prorata Temporis
matériel de téléphonie	3	14/03/2022	Prorata Temporis
meublier	10	30/09/1996	Prorata Temporis
installations générales agencement et aménagement divers	15	30/09/1996	Prorata Temporis
immeubles productifs de revenus	30	30/09/1996	Prorata Temporis
sub équip versées finançant : biens mobiliers matériel études	5	02/04/2012	Prorata Temporis
sub équip versées finançant : biens immobiliers ou installations	15	02/04/2012	Prorata Temporis
sub équip versées finançant : projet infrastructure intérêt national	30	02/04/2012	Prorata Temporis

Mais les comptes suivants ont été omis :

2161- Biens historiques et culturels immobiliers  
21612-dépenses ultérieures immobilisées

2162 - Biens historiques et culturels mobiliers  
21622-dépenses ultérieures immobilisées

Ces comptes étant des comptes amortissables, il est nécessaire de déterminer une durée d'amortissement.

Les durées d'amortissement étant fixées librement par l'assemblée délibérante, il est proposé en conséquence d'appliquer les durées d'amortissement suivantes :

Compte 21612 - biens historiques et culturels immobiliers : 30 ans

Compte 21622 - biens historiques et culturels mobiliers : 5 ans

## **2/ Application de la fongibilité des crédits**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet également de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant total des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe d'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permet d'amender, si besoin, la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre, sans modifier le montant global des dépenses ni l'équilibre général. Cela

permet ainsi de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité, sans attendre une séance du Conseil Municipal et sans nécessité de présenter une décision modificative.

Un tableau retraçant l'ensemble de ces mouvements sera présenté au Conseil Municipal le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération n°DCM2021\_035 du Conseil Municipal de la Ville d'Agen en date du 12 juillet 2021, relatif à l'expérimentation du compte financier unique et passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu la délibération n°DCM2022\_041 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 14 mars 2022, relative au régime des amortissements des immobilisations dans le cadre de la mise en place de la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la commission Ressources consultée en date du 28 mars 2023,

## **LE CONSEIL**

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

**ET A L'UNANIMITE**

## **DECIDE**

**1°/ D'ABROGER ET REMPLACER** la délibération n°DCM2022\_041 du Conseil Municipal de la Ville d'Agen en date du 14 mars 2022, relative au régime des amortissements des immobilisations dans le cadre de la mise en place de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**2°/ DE CONSERVER** les durées d'amortissement antérieurement appliquées par la commune d'Agen dans le cadre de l'instruction M14, en introduisant de nouvelles durées pour les déclinaisons de biens en M57 (voir tableau ci-dessous)

**3°/DE CONFIRMER** le mode de gestion des amortissements des immobilisations en M57 (prorata temporise) pour l'ensemble de l'actif immobilisé, tel que détaillé ci-dessous :

**AMORTISSEMENTS -  
METHODES UTILISEES**

Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement par Biens ou catégories de biens amortis	Date de délibération	Procédure d'amortissement
biens de faible valeur 760 €	1	27/11/2017	Linéaire
frais d'études	5	30/09/1996	Prorata Temporis
concessions et droits similaires brevets licences marques	5	30/09/1996	Prorata Temporis
autres immobilisations incorporelles	5	30/09/1996	Prorata Temporis
matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5	30/09/1996	Prorata Temporis
matériel et outillage de voirie	10	27/11/2017	Prorata Temporis
autres installations techniques, matériel et outillage technique	15	27/11/2017	Prorata Temporis
matériel de transport autre que camions et véhicules industriels	5	30/09/1996	Prorata Temporis
matériel de bureau	5	30/09/1996	Prorata Temporis
autres immobilisations corporelles	5	30/09/1996	Prorata Temporis
camions et véhicules industriels	10	30/09/1996	Prorata Temporis
plantation d'arbres et d'arbustes	5	27/11/2017	Prorata Temporis
matériel informatique	5	27/11/2017	Prorata Temporis
matériel de téléphonie	3	14/03/2022	Prorata Temporis
meublier	10	30/09/1996	Prorata Temporis
installations générales agencement et aménagement divers	15	30/09/1996	Prorata Temporis
immeubles productifs de revenus	30	30/09/1996	Prorata Temporis
sub équip versées finançant : biens mobiliers matériel études	5	02/04/2012	Prorata Temporis
sub équip versées finançant : biens immobiliers ou installations	15	02/04/2012	Prorata Temporis
sub équip versées finançant : projet infrastructure intérêt national	30	02/04/2012	Prorata Temporis

**4°/ D'APPLIQUER** la méthode de l'amortissement au prorata temporis à compter de la date de mise en service pour les biens acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 en retenant comme point de départ de l'amortissement la date de mise en service de l'immobilisation ou la date d'émission du mandat pour les subventions d'équipement versées.

- pour la nature 21612 - Biens historiques et culturels immobiliers : avec une durée d'amortissement de 30 ans
- et pour la nature 21622 - Biens historiques et culturels mobiliers : avec une durée d'amortissement de 5 ans.

**5°/ DE DECIDER** de déroger à l'amortissement au prorata temporis pour les biens de faible valeur dont le montant unitaire est inférieur à 760 € TTC (amortissement linéaire sur un an).

**6°/ D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06/04/2023

Publication le 06/04/2023

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**le Maire d'Agen,**



*J. Dionis*

**Jean DIONIS du SEJOUR**

**le Secrétaire de Séance,**



*R. Villeta*

**Roberto VILLETA**



www.agen.fr

# DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

## Séance du lundi 03 avril 2023

Numéro : **DCM2023\_033**  
Objet : **Délibération cadre concernant l'adoption d'un plan d'actions face aux enjeux du changement climatique (sobriété, décarbonation, adaptation)**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39 L'AN deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures**  
**Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;**

Présents : **33**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire  
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, Mme LAUZZANA, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints  
Mme FRANCOIS - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme RICHARD, M. LAFFORE - Conseillers Municipaux  
M. LLORCA - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme HECQUEFEUILLE - Conseillers Municipaux  
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO, Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués  
M. IMBERT, M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux  
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués  
M. GESLOT, Mme RIVES, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

**Pouvoir(s)** **6**  
M. HERMEREL (donne pouvoir à M. DIONIS DU SEJOUR), Mme PEREZ (donne pouvoir à M. PINASSEAU), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), Mme GROLLEAU (donne pouvoir à M. GESLOT), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS), M. BRUNEAU (donne pouvoir à M. DUPONT)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **28/03/2023**

**Expose :**

Face aux impérieux enjeux liés au réchauffement climatique, tous nos moyens de lutte et d'adaptation doivent être mis en œuvre.

Le rappel du contexte de notre engagement et du déroulement de notre plan d'actions permet de clarifier les objectifs que nous nous sommes fixés.

## 1. Rappel du contexte

### • Premiers travaux de la commission Défi de la Transition Ecologique

En 2020, dès le début du mandat électoral, après un travail de diagnostic approfondi, la Ville d'Agen s'est engagée dans le défi écologique au travers de 29 de ses engagements de mandat directement liés à la Transition Environnementale (voir tableau en annexe).

Immédiatement, afin d'avoir **une vision objective de son action**, la commission Défi de la Transition Ecologique s'est dotée d'un ensemble d'indicateurs de suivi et de résultats.

Chacun des 29 engagements est ainsi évalué par 2 à 3 indicateurs prioritaires et secondaires. Au total, ce sont 82 indicateurs qui ont été déterminés et qui sont désormais suivis par campagne annuelle. L'année 2020 constitue l'état zéro de ce suivi.

Afin de répondre aux engagements, un **ensemble d'actions a ensuite été rapidement décidé et décliné selon 5 axes** :

- Se doter d'une vision objectivée et travailler en transversalité
- Adapter la conception des projets urbains
- Végétaliser et favoriser la biodiversité
- Rénover nos bâtiments et contribuer au développement des énergies renouvelables
- Raisonner et optimiser notre usage de l'eau

Ces actions constituent le **socle initial de l'action municipale** en faveur de la Transition environnementale, issu du projet de mandat.

Elles ont été mises en œuvre durant les 2 années écoulées :

- Installation sur des sites précis de 15 stations de suivi de la température et la qualité de l'air pour compléter la vision objective et mesurer l'efficacité des actions menées
- Utilisation des scores ICU (indice de chaleur urbain) et perméabilité pour aider à la décision (ilot de chaleur, ruissellement, etc.) dans les projets d'aménagement urbains
- Feuille de route 5000 arbres et arbustes, plantation de micro-forêts, aménagement des placettes, verdissement des cimetières, installation de ruchers, état des lieux de la biodiversité
- Projet d'un espace naturel sur la colline de l'Ermitage
- Rénovation des menuiseries du Théâtre Ducourneau, recrutement d'un thermicien, lancement d'un Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE), réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments municipaux, pose de panneaux photovoltaïques sur les tribunes d'Armandie
- Démarrage du projet AVIDE ayant vocation à étudier la faisabilité de recourir à de l'eau non conventionnelle (eaux usées traitées et eaux pluviales, collectées sur place) pour l'irrigation de nos espaces végétalisés.

Dans le même temps, dans une logique de transversalité et de sensibilisation aux enjeux écologiques, les élus de la commission participent aux principaux groupes projet de la Ville.

### • Organisation du Conseil Municipal spécial Climat

En février 2022, le 6<sup>ème</sup> rapport du GIEC a confirmé un état sans équivoque de notre climat actuel. La synthèse de ce rapport parue le 20 mars 2023 en reprend les principaux éléments. Les années 2021/2022 en ont malheureusement été le marqueur crucial, à l'échelon international, national et également de manière précise sur notre territoire d'Agen. Le 8 septembre 2021, un orage à l'origine d'une pluviométrie record, jamais enregistrée, génèrait 137mm de cumul en 2h à la station météorologique d'Agen et de nombreuses inondations.

Ce phénomène orageux s'est reproduit avec une intensité à peine inférieure en juin 2022. Cet été 2022, une succession de canicules en faisait l'été le plus chaud jamais enregistré. Des feux de forêts dramatiques ont dû être combattus dans les départements voisins. Et enfin, le niveau de la Garonne, visible par tous, exceptionnellement bas, avec des débits inférieurs à 100m<sup>3</sup>/s cet été, 2 à 3 fois inférieurs à la norme, une des conséquences d'une sécheresse intense et dont les effets continuent de se faire sentir en ce début d'année 2023.

Pour apporter tout l'éclairage nécessaire à cette prise de conscience, le lundi 10 octobre 2022, deux climatologues, Hervé DOUVILLE, co-auteur du chapitre 8 du dernier rapport du GIEC et Jean-François BERTHOUMIEU, directeur de l'Association Climatique de Moyenne Garonne (AGMG), sont intervenus lors d'une session extraordinaire du Conseil Municipal d'Agen, dédiée au changement climatique et organisée autour de deux questions centrales :

- Quelle réalité du changement climatique et de ses effets à Agen ?
- Quel climat en 2050 à Agen ?

Ces deux experts ont retracé les causes et les conséquences du changement climatique. Ils ont porté l'état des lieux sur les données existantes et éclairé la mesure de la réalité du changement en cours. La présentation de la synthèse du rapport du GIEC nous a rappelé l'évolution du climat vers un réchauffement encore non maîtrisé, porteur de catastrophes naturelles et la déclinaison des scénarii jusqu'à 2050 sur Agen a permis de partager le constat des effets attendus et déjà ressentis sur notre Ville : évolution des températures, de la pluviométrie, des épisodes impactant (orages, sécheresses, canicules, ...). Notre ville va être impactée encore plus fortement. Ils nous ont clairement exposé une situation telle que notre réaction doit être massive et nous amener à rechercher les réponses d'adaptation efficaces.

On ne peut également mettre de côté le contexte international tendu avec le conflit en Ukraine et la situation sur le coût de l'énergie qui provoquent, et continueront de provoquer, des impacts locaux majeurs.

Nous devons voir dans cette situation un terreau fertile pour porter des décisions fortes.

Notre programme électoral avait déjà pour priorité le fait de relever le défi écologique et celui-ci est donc plus que jamais pertinent.

Aussi, dans le prolongement de notre Conseil Municipal du lundi 10 octobre 2022, il nous faut maintenant consolider un plan d'actions global qui poursuive et amplifie ce qui a déjà été fait, qui permette l'adaptation de nos politiques publiques, guidée par trois lignes forces :

- La **décarbonation** de la consommation d'énergie de la ville d'Agen, c'est-à-dire la diminution de nos émissions de CO<sub>2</sub> et plus globalement des gaz à effet de serre, combinée au renforcement de nos puits de carbone
- La **sobriété énergétique**
- L'**adaptation de notre ville** à des étés toujours plus chauds et plus durs

- **Diagnostic de notre point de départ**

Les objectifs à atteindre pour 2026 doivent être pensés à partir du diagnostic de notre point de départ.

Pour cela, les indicateurs mis en place dès 2020 par la commission défi de la Transition Ecologique nous guident, mais également le bilan de nos émissions de gaz à effet de serre (GES), qui, en traduisant ces émissions en tonne équivalent CO<sub>2</sub>, pointent les efforts à accomplir au regard de la mesure de notre point de départ.

Ce bilan de nos émissions de GES indique que, sur la base des données de 2019 et 2021, les émissions GES de la Mairie d'Agen s'élèvent à **1786 tCO<sub>2</sub>e (tonnes équivalent CO<sub>2</sub>)** :

- Les bâtiments : 1685 TCO<sub>2</sub>e soit 94%
- Les déplacements : 102 tCO<sub>2</sub>e soit 6%

Ces mesures sont faites en tenant compte de :

- nos émissions directes, produites par les sources fixes et mobiles nécessaires aux activités de la collectivité (ex : consommation d'énergies fossiles, fuites de fluides frigorigènes, etc..),
- nos émissions indirectes issues de la production d'électricité et de chaleur et de froid de réseau, achetées et consommées par la collectivité.

## 2. Travail des commissions municipales

Afin d'amplifier le spectre des actions, à partir de cette fin 2022, chaque commission municipale a donc été invitée à se saisir du sujet, à produire un travail spécifique pour se prononcer sur un plan d'actions concret à mettre en œuvre, dans son domaine de compétence, selon ces lignes forces, afin de pouvoir intégrer dans le document d'orientation budgétaire de la Ville les adaptations nécessaires à porter.

Chaque niveau d'action doit être considéré comme pertinent, de même que la multiplicité des propositions et des solutions à mettre en œuvre.

Les commissions ont fait remonter 145 propositions d'actions, de différents niveaux et différentes portées, qui ont toutes été examinées par la commission Défi de la Transition Ecologique.

Presque deux tiers des actions proposées relèvent de la compétence de la Municipalité, les autres sont du ressort de l'Agglomération d'Agen.

Parmi les actions sous compétence de la Municipalité :

- Après un travail d'analyse, il ressort qu'une majorité de ces actions est déjà identifiée et pour certaines (un tiers) déjà conduites, en étant rattachées soit à un engagement de mandat, soit à une démarche de l'administration.  
Le budget correspondant à la mise en œuvre de ces actions est donc d'ores et déjà engagé.
- Une quarantaine d'autres propositions sont innovantes ou porteuses de précisions voire d'amplification d'actions à conduire. Elles ne nécessitent pas toujours du budget supplémentaire, mais reposent sur des modifications de comportement et le recours accru aux éco-gestes.

Pour exemples :

1. Action proposée « Mettre en place une planification estivale spécifique avec des horaires adaptés » pour la tenue des matchs.

→ Cette action pourra être mise en œuvre pour gérer les périodes de chaleur, sans besoin de budget spécifique.

→ Elle sera également bénéfique en hiver pour ne pas éclairer de terrain en soirée.

2. Action proposée « Installer des robinets thermostatiques sur tous les radiateurs »

→ Cette action sera mise en œuvre avec un budget dédié non prévu jusque-là et via les résultats du diagnostic du SDIE.

- Enfin, de nombreuses propositions recouvrent le champ de la communication et la sensibilisation, rendant visible la nécessité d'identifier une ligne force supplémentaire qui permettra d'accompagner, de sensibiliser les agenis et les agents de l'administration, et de leur expliquer la nature des actions et leur portée dans un contexte de lutte contre le réchauffement climatique.

Pour exemple :

Action proposée « Nommer un référent énergie au sein de chaque structure » (école, maison sociale, ...).

### 3. Plan d'action climatique de la Ville d'Agen

- **Un ensemble d'actions réparties en thématiques**

L'ensemble de ces actions a pu être réparties en thématiques. Ainsi, pour répondre à ses objectifs, le plan d'action qui se dessine pour la Ville d'Agen est le suivant :

Objectifs	Catégories d'actions
Décarbonation (17 actions)	Isoler Rafrâichir Récupérer l'eau
Sobriété énergétique (87 actions)	Se déplacer S'adapter Gérer les déchets
Adaptation (28 actions)	Végétaliser Animer Se former
Communication/sensibilisation (13 actions)	Diagnostiquer Moins consommer Consommer responsable Produire de l'énergie

La commission Défi de la Transition Ecologique a proposé de définir pour chaque objectif une action supplémentaire, dite « action phare » avec une ambition chiffrée supérieure à celle projetée en début de mandat.

Objectif	Action phare
Décarbonation	La flotte actuelle de véhicules est composée de 130 véhicules, avec depuis 5 ans environ, 26% soit 34 véhicules de cette flotte basculés en carburation ou motorisation alternative (mixte 50% électrique, 50% bio-GNV).  → <b>Proposition de la Commission</b> : viser 50% de la flotte en

	<p>carburant ou motorisation alternative pour 2025</p> <p><b>Impact budgétaire :</b>  Les véhicules Bio-GNV ont un coût de +30 % par rapport aux véhicules diesel ou essence.  Les véhicules électriques ont un coût de +90% environ par rapport aux véhicules diesel ou essence.  Pour atteindre les 50% de la flotte en 2025, il faudra remplacer 31 véhicules par des véhicules électrique ou bio-GNV.</p> <p>Le budget annuel est actuellement de 625 000 euros pour les renouvellements. Pour remplacer autant de véhicules qu'actuellement, mais par des véhicules gaz ou électrique, il faut prévoir 70% de plus que le budget actuel :  <math>625\ 000 \times 1,7 = 1\ 062\ 500\ \text{€}</math>  Pour 2025, le gain en carbone attendu par cette action serait de  – <b>61 tCO<sub>2</sub>e</b> par rapport à 2022.</p>
Sobriété énergétique	<p>L'engagement de mandat n°58 (Basculer progressivement les éclairages en LED) a fixé comme objectif d'atteindre 50% de l'éclairage en LED dans les bâtiments municipaux d'ici à la fin du mandat.</p> <p>→ <b>Proposition de la Commission</b> : amplifier cet objectif à 70% des bâtiments en éclairage LED, et notamment au sein de cette ambition, prioriser les écoles et viser 100% de l'éclairage en LED dans les écoles.</p> <p><b>Impact budgétaire</b> : La commission propose que l'enveloppe budgétaire annuelle actuelle de 15 000 euros pour les éclairages LED (= entre 200 et 300 points lumineux) soit triplée et fixée à 45 000 euros. Par ailleurs le déploiement d'un éclairage public plus sobre de 100% des écoles représentera 150 000 euros.</p> <p>Pour rappel, les ampoules LED sont 40 % plus économiques que les ampoules fluorescentes et 80 % plus économiques que les ampoules à incandescence.</p>
Adaptation	<p>La Ville d'Agen consomme aujourd'hui 74 000m<sup>3</sup> d'eau pour l'irrigation de ces espaces végétalisés. Avec l'objectif de planter 5000 arbres et arbustes, nécessaires au rafraîchissement de la ville et à la décarbonation, ce besoin en eau va augmenter.  10 000m<sup>3</sup> sont issus du réseau d'eau potable, le reste est issu de points de forage.</p> <p>→ <b>Proposition de la Commission</b> : stopper le prélèvement d'eau potable pour l'irrigation des espaces verts, afin d'économiser 10 000m<sup>3</sup> sur la ressource. Dans le cadre du projet AVIDE, démarré en 2023, la faisabilité de remplacer l'eau économisée par de l'eau non conventionnelle va être étudiée (eau non conventionnelle visée = eau pluviale et eau usée traitée, prélevées directement sur place).</p> <p><b>Impact budgétaire</b> : Le coût du projet AVIDE de 104 000 euros HT est</p>

	<p>budgété et subventionné (80% de financement) pour 2023. Les points de prélèvement d'eaux non conventionnelles seront budgétés selon les résultats de l'étude de faisabilité technico-économique à partir de 2024.</p>
<p>Communication/sensibilisation</p>	<p>De multiples actions d'animation sont proposées par les commissions selon leur domaine de compétence.</p> <p>→ <b>Proposition de la Commission</b> : Afin de sensibiliser l'ensemble des agenais, la commission propose d'étudier la faisabilité de construire un grand évènement public au printemps 2024, afin de proposer du contenu pédagogique, de communiquer auprès des agenais sur les actions portées par leur ville en faveur de la transition environnementale, de sensibiliser aux enjeux et de mobiliser aux gestes utiles pour le climat.</p> <p><b>Impact budgétaire</b> : Le coût de l'évènement sera envisagé pour 2024, avec la volonté d'engager au côté de la Ville des partenaires financiers et impliqués.</p>

Dans le même temps, la Commission Défi de la Transition Ecologique maintient le cap de sa stratégie bâtie autour d'un programme d'actions directement contributives des objectifs de décarbonation et d'adaptation :

- **végétaliser et développer la biodiversité,**
- **lutter contre les ilots de chaleur** (déploiement de stations de suivi de la température, accompagnement des projets d'aménagement urbain par les scores ICU – indice de chaleur - et PERMA – indice de perméabilité -),
- **raisonner et optimiser notre usage de l'eau.**

### Focus sur l'ADAPTATION à la CHALEUR

Nous devons nous préparer à des étés toujours plus chauds et veiller à l'adaptation des activités portées par les agents de la Mairie. Ainsi, à l'image de ce qui est déjà mis en place dans certains services qui travaillent en extérieur (les services en charge de la collecte, des espaces verts, de la voirie), nous allons porter une réflexion très engagée pour une généralisation de ces « horaires d'été » à mettre en place dès que les conditions de très fortes chaleurs concerneront la ville. **La généralisation du déploiement de ces horaires adaptés de travail pour nos agents va nécessairement entraîner une modification dans notre manière d'exercer les services publics et une évolution, y compris pour l'accueil des usagers, qui sera parfois allégé.** Pour protéger nos citoyens et nos agents des effets des très fortes chaleurs et du pic des canicules, il nous faudra donc éviter au maximum l'exposition entre 13h et 17h.

L'adaptation devra être faite service par service, avec des règles partagées.

Enfin, pour une partie des actions sous la compétence de l'Agglomération, la Commission incite la Ville d'Agen à appuyer les projets communautaires, pour que leurs réalisations soient également ambitieuses et accélérées (volet communautaire du **Schéma directeur bâtiment, Plan de Mobilité et Schéma Directeur des Pistes Cyclables, Plan d'Economie d'Energie en Eclairage Public et Signalisation lumineuse tricolore (PEEES), etc.**).

Il est important de rappeler que les deux chantiers essentiels à conduire et amplifier, car aujourd'hui les plus impactants, sont ceux de la **rénovation des bâtiments** et de la **flotte des véhicules** et de la mobilité, particulièrement pour pouvoir sortir du carbone.

- **Précisions des chantiers clés du plan d'action**

Un schéma directeur est en cours pour les bâtiments : le SDIE, schéma directeur immobilier énergétique.

Pour les véhicules, il n'y a pas de schéma directeur, et la Commission Défi de la Transition Ecologique propose qu'il en soit créé un pour le renouvellement des véhicules.

Accompagné par la commission Défi de la Transition Ecologique, le travail qui va s'engager désormais au niveau des services porteurs va être encore plus fin, afin de prioriser, et d'amplifier des actions qui seront identifiées sur les années 2024, 2025 et 2026 dans le cadre de ces deux schémas.

### **Eléments de diagnostic et réflexion / BATIMENT**

Actuellement, une enveloppe budgétaire annuelle de 800 000 euros est prévue chaque année pour l'ensemble des travaux d'économie d'énergie des bâtiments.

En 2022, cette enveloppe a été de 813 000 euros.

En 2023, il est notamment prévu sur l'enveloppe budgétaire :

- La réalisation du SDIE : budget prévisionnel de 140 000 euros pour la Ville d'Agen
- Une étude pour le remplacement de la dernière chaudière fioul de la Ville (immeuble Laménais).  
Cette étude portera sur une comparaison entre une alternative gaz (biogaz/gaz vert) et une alternative pompe à chaleur + panneaux solaires. Actuellement, un budget de 30 000 euros est prévu pour un remplacement gaz. Ce budget sera ajusté si l'autre alternative est retenue.
- Le remplacement des menuiseries de l'Hôtel de Ville et de la mairie annexe
- Etc.

Le SDIE a pour objectif de doter la municipalité d'une vision exhaustive de notre parc immobilier et de prioriser nos actions selon :

- Aspect énergie : répondre au décret tertiaire aux échéances 2030/2050, identifier les passoires énergétiques, prioriser les travaux d'isolation + économie d'énergie
- Aspect travaux de maintenance
- Aspect optimisation des locaux (notamment en lien avec l'évolution de nos activités et le télétravail)
- Focus apporté sur les écoles

Les premiers résultats du SDIE concerneront les écoles puis dans un second temps, les autres bâtiments. Pour chaque bâtiment, un scoring en masse énergétique sera effectué.

Le diagnostic fourni par le SDIE ciblera précisément un plan d'action de rénovation. Il faudra alors, sur cette base, examiner la possibilité de prioriser et de porter de manière accélérée la rénovation de notre patrimoine bâti, sans doute en augmentant l'enveloppe budgétaire aujourd'hui consacrée.

Le travail le plus important à faire sera sur l'isolation et le système de chauffage.

Concernant l'éclairage, la Commission a d'ores et déjà proposé d'accélérer la bascule des éclairages en LED car les gains en émission de carbone évitée et en sobriété seront immédiats.

Actuellement, il y a une enveloppe budgétaire de 15 000 euros annuelle (représentant de 200 à 300 points lumineux) pour faire les remplacements des éclairages LED : la commission propose d'une part de tripler ce budget à 45 000 euros, mais également de revoir l'engagement de mandat n°58 pour passer d'un objectif d'atteindre 50% de l'éclairage en LED dans les bâtiments municipaux d'ici à la fin du mandat, à 70% des bâtiments en éclairage LED ; et enfin au sein de cette ambition, prioriser les écoles et viser 100% de l'éclairage en LED dans les écoles.

De manière globale, le déploiement d'un éclairage plus sobre pour toutes les écoles en 100% LED représentera un budget global de 150 000 euros.

Un an est prévu pour étudier le passage de 50 à 70% des éclairages modifiés dans tous les bâtiments.

Le passage aux éclairages LED sera générateur d'économies conséquentes, les ampoules LED étant 40 % plus économiques que les ampoules fluorescentes et 80 % plus économiques que les ampoules à incandescence.

Il est à noter qu'actuellement, nous n'avons pas la connaissance du nombre de points lumineux de notre patrimoine (bâtiments), et qu'un budget est prévu cette année pour acquérir cette donnée.

Enfin pour rappel, concernant l'éclairage public, la Ville participe activement au projet PEEEPS (Plan d'Economie d'Energie de l'Eclairage Public et de la Signalisation tricolore) de l'Agglomération d'Agen, avec déjà une première action génératrice d'économie, l'extinction nocturne partielle des éclairages publics municipaux de 23h à 6h, mais également le passage progressif au photovoltaïque et aux éclairages LED pour les points lumineux de la ville afin d'atteindre 50% du parc total conforme à la fin du mandat (sur les 750 points visés en solaire et les 1850 en relamping pour atteindre ces 50% en 2025, ont déjà été réalisés 100 points en solaire et 350 points en relamping).

Il est estimé que l'extinction partielle des éclairages publics de 23h à 6h va diminuer notre consommation et générer une économie d'énergie de plus de 45 % (estimation de 2/3 des points lumineux concernés par l'extinction), soit à l'échelle de l'Agglomération plus de 4,1 millions de Kwh ou 261 tCO2e en moins.

Plus globalement, le PEEEPS a pour but premier une diminution de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre en remplaçant les luminaires par des technologies à LED ou des éclairages photovoltaïques, et également en diminuant le nombre total de points lumineux puisque grâce au solaire et sa qualité d'éclairage, on peut supprimer 980 points lumineux pour la même surface éclairée.

## **Eléments de diagnostic et réflexion / VEHICULES**

Actuellement, la flotte de véhicules de la Ville d'Agen est composée de 130 véhicules, avec depuis 5 ans environ, 26% de cette flotte (soit 34 véhicules) basculée en carburation ou motorisation alternative (mixte 50% électrique et 50% Bio-GNV).

A ce jour, il n'y a pas de stratégie clairement définie pour le remplacement des véhicules.

Le taux de remplacement est entre 10 à 15 véhicules par an.

Enfin, actuellement, la part de renouvellement annuel de la flotte de véhicules se fait au travers de l'attribution d'un budget de 625 000 €.

La commission Défi de la Transition Ecologique propose d'une part de fixer des objectifs de décarbonation de la flotte et d'autre part d'actionner plusieurs leviers pour y parvenir.

**Proposition chiffrée de la commission - objectifs fixés :**

Viser 50% de la flotte en carburation ou motorisation alternative pour 2025.

**Leviers possibles :**

- Envisager systématiquement dès le remplacement d'un véhicule de choisir une motorisation alternative (électrique, hybride, GNV)
- Déterminer une règle de vétusté selon l'âge des véhicules pour envisager progressivement leur remplacement
- Examiner la possibilité de modifier les véhicules en changeant leur motorisation et le coût que cela représenterait
- Envisager l'acquisition de véhicule de réemploi à motorisation alternative

Les véhicules Bio-GNV ont un coût de +30 % par rapport aux véhicules diesel ou essence.

Les véhicules électriques ont un coût de + 90% environ par rapport au thermique.

Pour remplacer autant de véhicules qu'actuellement, mais par des véhicules gaz ou électrique, il faut prévoir 70% de plus que le budget actuel.

Cet objectif va donc avoir des répercussions budgétaires :

- Coût d'investissement en hausse d'environ 70% à prévoir.
- Coût de maintenance à prévoir et estimer (moins cher pour un véhicule électrique que pour un véhicule thermique).
- Coût énergétique à estimer ainsi que la capacité de fourniture électrique à prévoir.

La commission propose de formaliser un schéma directeur de renouvellement du parc de véhicules afin d'affiner les coûts estimatifs et de fixer une stratégie à suivre pour tenir l'objectif de basculer la flotte en alternative de manière accélérée :

- Soit engager du budget supplémentaire
- Soit envisager de diminuer le parc de véhicules

Par ailleurs, cette stratégie doit être combinée avec l'Agglomération d'Agen afin que le programme de changement de motorisation s'engage à l'échelle de la flotte complète de l'administration commune (par exemple, proposer à l'Agglomération d'avoir une flotte de bus électrique ou gaz).

Nécessairement, l'évolution de la flotte des véhicules va générer des économies en terme de consommation de carburant. Le coût en consommation annuelle d'un véhicule électrique est en effet estimé de 2 à 4 fois moins cher que pour un véhicule thermique.

• **Point sur le financement**

La question du financement des changements liés à la transition environnementale est à envisager de manière objective. Cette question est d'autant plus forte dans une période tendue du fait de l'inflation, de la crise énergétique et du contexte d'incertitude.

Aussi, elle devra être travaillée au travers d'une **estimation précise des dépenses directes à venir, des dépenses induites et de leurs effets** (par exemple détailler exactement la chaîne de financement liée à l'achat d'un véhicule électrique puis à son coût de consommation et fonctionnement par rapport à un véhicule thermique).

Le financement des investissements du plan d'actions devra être clairement bâti, il se fera prioritairement au travers d'un changement de la structure de nos dépenses et des économies générées et à provoquer.

En passant en revue les différents points d'action ci-avant, il apparaît que de nombreuses actions (véhicules, éclairages, isolation) auront des effets leviers et seront porteuses à terme d'économies financières.

Dès cette automne 2022, ce volet « économie » a été abordé avec des dispositions prises pour **engager la Ville dans une démarche de SOBRIETE énergétique** en demandant aux agents de respecter certaines consignes dans les locaux telles que la baisse des consignes de chauffage, la neutralisation des climatisations réversibles, la réduction des plages horaires de chauffage.

Un premier bilan en sortie d'hiver permettra de mesurer le poids de ces économies sur la Ville.

Elles seront nécessairement à amplifier.

**La priorité du financement sera effectivement donnée à :**

- **des réaffectations de notre dépense,**
- **des économies à rechercher peut-être en modifiant le périmètre de nos activités (exemple de l'extinction des éclairages nocturnes) ou en supprimant certaines dépenses.**

**Ensuite, si nécessaire, sera envisagée de l'augmentation de nos dépenses.**

Pour ce budget début 2023, de très nombreuses actions identifiées dans ce plan d'actions sont d'ores et déjà engagées et budgétées.

Le chiffrage du volet financier des actions phares de ce plan d'actions spécifique, qui comprendra à la fois des dépenses supplémentaires et des économies, doit être poursuivi dans les semaines à venir et donnera lieu à un plan de financement détaillé et structuré, à présenter au moment **du vote des décisions modificatives du budget.**

#### 4. **Mise en œuvre du plan d'action**

- **Une mise en œuvre en deux temps**

Si l'on considère le travail actuellement engagé, il y a deux phases à distinguer.

Le plan d'action proposé est une première ébauche, issue des réflexions conduites entre fin 2022 et début 2023, entre le croisement de notre programme électoral déjà bâti pour relever le défi écologique, les propositions des commissions municipales et une mise en perspective critique. Il conforte des actions déjà prévues pour 2023, en renforce d'autres. La majorité des actions nécessaires à ce stade ou à renforcer étaient déjà prévues et sont donc d'ores et déjà incluses dans le budget 2023.

Dans un deuxième temps plus long, à échéance fin 2023, il y aura un travail de fond plus précis à mener, sur la base des actions identifiées et à engager, en regardant de manière fine les gains d'émissions de CO<sub>2</sub> à aller chercher, les gains de consommation énergétique identifiés au travers des premiers résultats des schémas directeurs.

- **Rôle de chaque commission municipale et missions de la commission Défi de la Transition Ecologique**

Dans le cadre de ce plan d'action de la Ville, la commission Défi de la Transition Ecologique a pour missions de :

#### **Consolider**

- Hiérarchiser et prioriser les actions proposées sous compétence de la Ville
- Définir les orientations et les objectifs
- Valider les actions à poursuivre
- Valider les actions à lancer parmi les nouvelles propositions
- Valider les propositions d'animation à porter par les commissions concernées
- Identifier/déterminer les budgets nécessaires

#### **Suivre l'avancement**

- Suivre les actions dans leur globalité
- Veiller à ce que les délais et le budget soient respectés

#### **Mesurer l'efficacité**

- Valider les indicateurs de suivi et de résultat
- En lien avec les services concernés, de manière annuelle, les mettre à jour et les interpréter
- Porter un regard critique sur le retour sur investissement

#### **Communiquer**

- Présenter régulièrement l'état d'avancement des actions aux parties prenantes

Chaque commission municipale a pour responsabilité, dans son domaine de compétence, de porter et mettre en œuvre les actions identifiées et pour lesquelles l'aval de la commission Défi de la Transition Ecologique a été obtenu.

Pour chaque action, les **objectifs à atteindre** devront être estimés selon une base chiffrée, et un **indicateur de suivi et un indicateur de résultat** devront être définis afin de pouvoir rendre compte de la mise en œuvre effective et surtout d'avoir un retour sur l'impact de l'action.

Si un budget est nécessaire, le budget consacré devra être identifié et communiqué, afin de déterminer s'il doit être ajusté.

La commission Défi de la Transition Ecologique consolidera les bilans des actions chaque année pour une évaluation de la portée globale des actions mises en œuvre.

Ainsi, chaque année, le répertoire des actions fera l'objet d'un examen et d'une évaluation de son état d'avancement et de son efficacité selon les indicateurs retenus. Une séance de travail sera proposée à chaque commission municipale afin d'évaluer et actualiser les actions retenues, d'amplifier si besoin leur portée, de définir de nouvelles propositions d'action selon le contexte et ainsi d'alimenter de manière systématique les budgets 2024 / 2025 / 2026 par ces nouvelles actions.

Chers Collègues, je vous invite donc au travers de ce plan d'actions, et de notre volonté, à mettre une intensité supplémentaire dans la lutte contre le réchauffement climatique, aidé en cela par le travail des commissions municipales, qui va se traduire par le budget déjà affecté et révisé cette année, et le budget adapté à nos objectifs que nous adopterons pour 2024 et les années suivantes.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment, les articles L.2121-29

Vu l'engagement de mandat n° 48 "Planter 5 000 arbres et arbustes sur la ville"

Vu l'engagement de mandat n° 50 "Créer de nouveaux jardins urbains"

Vu l'engagement de mandat n° 58 "Basculer progressivement les éclairages en LED"

Vu le sixième rapport d'évaluation (RE6) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations unies publié le 4 avril 2022

Vu le conseil Municipal spécial climat du 10 octobre 2022

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 7 décembre 2020 validant la mise en place de la visio-conférence ou audioconférence pour les réunions du conseil municipal de la Ville d'Agen,

Vu l'avis de la Commission Défi de la transition Ecologique du 14 février 2023,

## **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

**ET A L'UNANIMITE**

## **DECIDE**

**1°/ DE VALIDER** la mise en œuvre des actions proposées par les commissions municipales et validées par la commission municipale Défi de la Transition Ecologique

**2°/ DE VALIDER** la mise en œuvre des 4 actions phares suivantes proposées par la Commission municipale Défi de la Transition Ecologique :

**Proposition Décarbonation** : viser 50% de la flotte en carburation alternative pour 2025 en remplaçant 31 véhicules par des véhicules électrique ou bio-GNV, pour un coût annuel de 1 062 500 euros

**Proposition Sobriété énergétique** : remplacer 70% de l'éclairage des bâtiments en éclairage LED, et notamment prioriser les écoles et viser 100% de l'éclairage en LED dans les écoles, en prévoyant un coût annuel de 45 000 euros pour les remplacements progressifs et 150 000 euros pour le relamping de 100% des écoles.

**Proposition Adaptation** : stopper le prélèvement d'eau potable pour l'irrigation des espaces verts, afin d'économiser 10 000m<sup>3</sup> sur la ressource en eau potable et étudier la faisabilité de recourir aux eaux non conventionnelles par l'intermédiaire du projet AVIDE

**Proposition Communication/sensibilisation** : construire un grand évènement public au printemps 2024, afin de proposer du contenu pédagogique, de communiquer auprès des agenais sur les actions portées par leur ville en faveur de la transition environnementale, de sensibiliser aux enjeux et de mobiliser aux gestes utiles pour le climat

**3°/ DE DIRE** que le budget nécessaire sera précisément détaillé au cours de l'année 2023

**4°/ D'AUTORISER** la commission municipale Défi de la Transition Ecologique et sa Présidente à suivre et évaluer les résultats des actions portées par les commissions municipales au titre de l'engagement climatique

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06/04/2023

Publication le 06/04/2023

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**le Maire d'Agen,**



**Jean DIONIS du SEJOUR**

**le Secrétaire de Séance,**



**Roberto VILLETA**



www.agen.fr

# DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

## Séance du lundi 03 avril 2023

Numéro : **DCM2023\_034**

Objet : **Avenant N°1 de la convention de financement d'ateliers d'aide au développement des compétences et savoir-faire des volontaires du projet TZCLD entre le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne et la ville d'Agen**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures**  
**Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;**

Présents : **30**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire  
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, Mme LAUZZANA, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjointes  
Mme RICHARD, M. LAFFORE, Mme HECQUEFEUILLE - Conseillers Municipaux  
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO, Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués  
M. IMBERT, M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux  
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués  
M. GESLOT, Mme RIVES, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. BENATTI (absent excusé), Mme FRANCOIS (absente excusée), M. LLORCA (absent excusé), M. RAUCH (absent excusé)

Pouvoir(s) **5**

M. HERMEREL (donne pouvoir à M. DIONIS DU SEJOUR), Mme PEREZ (donne pouvoir à M. PINASSEAU), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), Mme GROLLEAU (donne pouvoir à M. GESLOT), M. BRUNEAU (donne pouvoir à M. DUPONT)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **28/03/2023**

**Exposé :**

Depuis mai 2019, la Ville d'Agen est identifiée comme territoire émergent par l'adhésion à l'Association « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) et une mise en œuvre du projet a été enclenchée.

La crise sanitaire ayant impacté la dynamique de ce projet, il a été nécessaire de la réactiver de manière significative sur l'année 2021 par la mise en place de plusieurs actions dont des réunions avec les partenaires, des réunions d'informations à destination du public, le développement de la communication et de ses moyens. Ces travaux ont mené à la constitution d'un groupe de volontaires.

Les volontaires sont les Personnes Privées Durablement d'Emploi (PPDE) souhaitant s'investir pleinement dans le projet TZCLD. Les profils de ces premiers volontaires sont variés. Ils s'inscrivent dans une démarche de s'outiller à la fois pour le projet TZCLD mais aussi pour leurs démarches professionnelles. En effet, les volontaires ont besoin de se former, entre autres, sur les techniques de communication, d'utilisation des réseaux mais aussi de travailler sur des axes plus individuels, tels que l'estime de soi par exemple.

L'intégration de nouveaux volontaires se faisant tout au long de l'année, une adaptation des thématiques d'ateliers en fonction de ces nouveaux profils est nécessaire.

Le Département de Lot-et-Garonne, dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, participe au financement d'actions en faveur des volontaires du projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) porté par la Ville d'Agen au titre des activités suivantes : aide au développement des compétences et savoir faire des volontaires.

Les thématiques des ateliers suivis par les volontaires sur l'année 2022 sont :

- Equithérapie,
- Sophrologie,
- Théâtre,
- Ateliers numériques : e-réputation, utilisation des réseaux sociaux, initiation au logiciel Canva,
- Photo-thérapie,
- Escape game.

Pour 2022, le Département de Lot-et-Garonne s'était engagé à verser une subvention de 20 000 € à la Ville d'Agen, pour les ateliers d'aide au développement des compétences et savoir-faire des volontaires. La convention ayant été signée en avril 2022, les premières actions n'ont pu débuter qu'en juin 2022 et ont été suspendues durant la période estivale.

Dès lors, la subvention du Département n'a pas été allouée dans sa totalité. La Ville d'Agen n'a pu bénéficier que de 16 000 € sur les 20 000 € prévus.

Par conséquent, afin de pouvoir bénéficier des fonds non utilisés en 2022 et les reporter sur l'année 2023, il est nécessaire de conclure un avenant.

L'objectif reste de pouvoir proposer aux volontaires de nouvelles actions leur permettant de s'outiller pour le projet collectif ainsi que pour leurs démarches personnelles.

Nous avons répertorié des thématiques qui s'appuieront à la fois sur des prestations payantes mais aussi sur le partenariat engagé :

- Actions sur le numérique
- Actions sur l'estime de soi et la communication
- Actions de sensibilisation sur les thématiques de l'environnement et l'économie circulaire

La signature de l'avenant N°1 prolonge la durée de la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-4 et L.2121-29,

Vu la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée »,

Vu le décret n°2021-963 du 30 juin 2021 relatif à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée »,

Vu la délibération n°DCM\_045/2019 du Conseil Municipal de la Ville d'Agen, en date du 8 avril 2019, approuvant l'adhésion de la Ville d'Agen à l'association « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »,

Vu la délibération n° DCM2022\_052 du Conseil Municipal de la Ville d'Agen, en date du 14 mars 2022, relative à la convention de financement d'ateliers d'aide au développement des compétences et savoir-faire des volontaires du projet TZCLD pour l'année 2022,

Vu la décision n°2022\_28 du Maire de la Ville d'Agen, en date du 28 février 2022, sollicitant une subvention auprès du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne dans le cadre du projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée,

Vu la convention de financement d'ateliers d'aide au développement des compétences et savoir-faire des volontaires du projet TZCLD entre le Département de Lot-et-Garonne et la Ville d'Agen, signée le 8 avril 2022,

## **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

**ET A L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**1°/ DE VALIDER** les termes de l'avenant de la convention de financement d'ateliers d'aide au développement des compétences et savoir-faire des volontaires du projet TZCLD entre le

Conseil Départemental de Lot-et-Garonne et la Ville d'Agen, portant sur le versement du solde de la subvention de 2022 s'élevant à 4 000 € par le Conseil Départemental au profit de la Ville d'Agen,

**2°/ DE DIRE** que le présent avenant prend effet à compter de la date de signature par la dernière partie et trouvera son terme au 31 décembre 2023,

**3°/ D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tous actes et documents y afférents,

**4°/ DE DIRE** que les recettes sont prévues au budget de l'exercice 2023.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06/04/2023

Publication le 06/04/2023

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**le Maire d'Agen,**



**Jean DIONIS du SEJOUR**

**le Secrétaire de Séance,**



**Roberto VILLETA**

- Entre** le Département de Lot-et-Garonne, représenté par la Présidente du Conseil départemental, habilitée par décision de la Commission permanente en date du 24 février 2023, et ci-après désignée par le terme « le Département » ;
- Et** la ville d'Agen, représentée par le Maire, habilité par délibération du Conseil municipal en date du 14 mars 2022 et ci-après désigné par le terme « ville d'Agen » ;
- Vu** la convention signée le 08 avril 2022 entre le Département et la ville d'Agen relative à l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »,

***Il est convenu ce qui suit :***

Les articles 5 et 6 de la convention initiale sont modifiés comme suit :

**Article 1 : Financement**

La participation du Département s'élève à 20 000 € pour les années 2022 et 2023 au titre des ateliers d'aide au développement des compétences et des savoir-faire des volontaires.

Cette participation est imputée au chapitre 017, fonction 441, nature 6568, enveloppe 44567 du budget principal du Département de Lot-et-Garonne. Elle est versée selon les modalités suivantes :

- ✓ Un acompte de 80 %, soit 16 000 €, a été versé à la signature de la convention initiale en 2022;
- ✓ Le solde de 20 %, soit 4 000 €, au vue d'un bilan final faisant notamment état de la fréquentation des ateliers.

**Article 2 : Date et effet de la convention**

La convention initiale est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023. Cette convention ne pourra être prolongée par un nouvel avenant.

Fait à Agen, en double exemplaire, le - 2 MARS 2023

Pour la ville d'Agen,  
Le Maire,

Jean DIONIS DU SÉJOUR

Pour le Département de Lot-et-Garonne,  
La Présidente du Conseil départemental,



Sophie BORDERIE



www.agen.fr

# DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

## Séance du lundi 03 avril 2023

Numéro : **DCM2023\_035**

Objet : **Actualisation de la composition de la commission défi citoyen**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures**  
**Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;**

Présents : **30**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire  
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, Mme LAUZZANA, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints  
Mme RICHARD, M. LAFFORE, Mme HECQUEFEUILLE - Conseillers Municipaux  
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO, Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués  
M. IMBERT, M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux  
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués  
M. GESLOT, Mme RIVES, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. BENATTI (absent excusé), Mme FRANCOIS (absente excusée), M. LLORCA (absent excusé), M. RAUCH (absent excusé)

Pouvoir(s) **5**

M. HERMEREL (donne pouvoir à M. DIONIS DU SEJOUR), Mme PEREZ (donne pouvoir à M. PINASSEAU), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), Mme GROLLEAU (donne pouvoir à M. GESLOT), M. BRUNEAU (donne pouvoir à M. DUPONT)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **28/03/2023**

**Expose :**

A l'issue des élections municipales et de l'élection du Maire en mai 2020, le Conseil municipal de la Ville d'Agen a voté à l'unanimité la création de onze commissions extra-municipales.

Ces commissions extra-municipales ont fait l'objet de modifications en septembre 2020, portant sur :

- la modification des commissions « *extra-municipales* » en commissions « *municipales* »,

- le changement de la dénomination de la commission « *vie municipale* » en commission « *ressources* »,
- la désignation des membres des onze commissions municipales.

Le 07 février, 27 juin, 28 Novembre et 17 Décembre 2022, le Conseil municipal de la Ville d'Agen a actualisé les membres des onze commissions municipales.

Aujourd'hui, il convient d'actualiser la composition de la commission Défi Citoyen de la Ville d'Agen comme suit :

<b>Défi Citoyen</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur Thomas ZAMBONI (VP)</li> <li>- Madame Claire RIVES</li> <li>- Monsieur Farid SI-TAYEB</li> <li>- Monsieur Pierre DUPONT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur GIRAUDON (Quartiers)</li> <li>- Monsieur DUPEYRON (Régie de Quartier d'Agen)</li> <li>- Madame SAUVAGE-FEREZIN (Le Hang'art)</li> <li>- Monsieur SUCH (Monte le Son)</li> </ul>
---------------------	--	---

La composition des commissions non modifiées par la présente délibération est et demeure inchangée.

Il est rappelé que la Ville d'Agen souhaite tendre à un objectif de parité élus/personnalités qualifiées.

La Ville d'Agen souhaite également donner à chaque adjoint responsable d'une commission la liberté d'organiser son travail (accueil et audition de personnes qualifiées, évocation de sujets généraux ou d'actualité, etc...).

Il convient de préciser que le Maire garde la possibilité de saisir la commission compétente à tout moment pour lui demander d'émettre un avis sur les projets majeurs de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-22 et L.2121-29,

Vu la délibération n° DCM2020\_083 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 6 juillet 2020, relative à la création des commissions extra-municipales,

Vu la délibération n° DCM2020\_108 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 28 septembre 2020, relative à la désignation des membres des onze commissions municipales,

Vu la délibération n° DCM2021\_112 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 14 décembre 2021, relative à l'actualisation des membres des onze commissions municipales,

Vu la délibération n° DCM2022\_031 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 07 février 2022, relative à l'actualisation des membres des onze commissions municipales,

Vu la délibération n° DCM2022\_095 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 27 juin 2022, relative à l'actualisation des membres des onze commissions municipales,

Vu la délibération n° DCM2022\_142 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 28 novembre 2022, relative à l'actualisation des membres des onze commissions municipales,

Vu la délibération n° DCM2022\_163 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 17 décembre 2022, relative à l'actualisation des membres des onze commissions municipales,

## LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

**ET A L'UNANIMITE**

## DECIDE

**1°/ D'ABROGER et DE REMPLACER** la délibération n° DCM2022\_163 du 17 décembre 2022,

**2°/ DE DIRE** que les onze commissions municipales de la Ville d'Agen sont composées comme suit :

Nom de la commission	Elus proposés	Personnalités qualifiées
<b>Défi de la Cohésion Sociale et du Vive Ensemble</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Madame Baya KHERKHACH (VP)</li><li>- Madame Claude FLORENTINY</li><li>- Madame Aurélie CHAUDRUC</li><li>- Monsieur Juan Cruz GARAY</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Madame LAVIT (CAF – Présidente)</li><li>- Madame LAVERGNE DE CERVAL (UDAF – Présidente)</li><li>- Madame LARDOUET (Droit des femmes et à l'égalité – Déléguée départementale)</li><li>- Monsieur BRUSTIS (Association Petits Frères des Pauvres - Directeur régional Sud-Ouest)</li></ul>
<b>Défi Citoyen</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Monsieur Thomas ZAMBONI (VP)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Monsieur GIRAUDON (Quartiers)</li><li>- Monsieur DUPEYRON (Régie de</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame Claire RIVES</li> <li>- Monsieur Farid SI-TAYEB</li> <li>- Monsieur Pierre DUPONT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quartier d'Agen)</li> <li>- Madame SAUVAGE-FEREZIN (Le Hang'art)</li> <li>- Monsieur SUCH (Monte le Son)</li> </ul>
<b>Défi de la Transition Ecologique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame Clémence BRANDOLIN-ROBERT (VP)</li> <li>- Monsieur Mickaël GESLOT</li> <li>- Madame Maryse COMBRES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur BERTHOUMIEUX (ACMG/Cluster Eau Climat)</li> <li>- Monsieur TIXIER</li> <li>- Monsieur TEDO (Architecte)</li> <li>- Monsieur PREAULT (Paysagiste)</li> <li>- Madame RAUNIER</li> </ul>
<b>Défi des Nouvelles Mobilités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur Nicolas BENATTI (VP)</li> <li>- Madame Sophie GROLLEAU-BONFANTI</li> <li>- Monsieur Denis IMBERT</li> <li>- Monsieur Pierre DUPONT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expert mobilités : Monsieur DIONIS</li> <li>- Expert aménagement urbain et voirie : Monsieur BRASSIE (Agence du Commerce – Architecte urbaniste et Architecte des Bâtiments de France)</li> <li>- Expert flux, circulation et stationnement : Représentant des services de l'Etat</li> <li>- Expert accessibilité et handicap : Madame STROMBONI (Collectif inter-associatif toutes déficiences 47)</li> </ul>
<b>Défi du Numérique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame Carole DEJEAN-SIMONITI (VP)</li> <li>- Monsieur Hugo DASSY</li> <li>- Madame Myriam PEREZ</li> <li>- Madame Marjorie DELCROS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur BIZOT (Directeur du Campus Numérique 47)</li> <li>- Monsieur BONNAIRE (Directeur départemental « La Dépêche du Midi » - Président du Quartier 22 Le Pin)</li> <li>- Monsieur GOOLD (Ancien directeur-général de la société « Jechange.fr » - Directeur de la SCIC qui anime et gère « Le Hang'Art »)</li> <li>- Monsieur TALAVERA (Directeur de l'Ecole Supérieur d'Ingénierie Informatique Intech 'Sud )</li> </ul>

<p><b>Défi Economique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur Jean PINASSEAU (VP)</li> <li>- Monsieur Jean DUGAY</li> <li>- Monsieur Pierre DUPONT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur PECHAVY (Président du groupe PECHAVY, Président de la CCI 47)</li> <li>- Monsieur BIZET</li> <li>- Madame FAUGÉ</li> </ul>
<p><b>Ressources</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur Mohamed FELLAH (VP)</li> <li>- Madame Laurence MAIOROFF</li> <li>- Madame Maïté FRANCOIS</li> <li>- Monsieur Jean-Pierre LAFFORE</li> <li>- Madame Naïma LASMAK</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur COURTAIS (Commerçant retraité – Ancien Président du Tribunal de Commerce)</li> <li>- Monsieur MARTINEU (Retraité de la DGFIP)</li> <li>- Monsieur PECHAVY (Chef d'entreprise)</li> <li>- Monsieur BOUKHARI (Directeur Délégué du groupe GIF)</li> </ul>
<p><b>Sport</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur Alain KLAJMAN (VP)</li> <li>- Monsieur Thierry HERMEREL</li> <li>- Madame Anne GALLISSAIRES</li> <li>- Madame Naïma LASMAK</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame GOMEZ (Chercheuse à l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques)</li> <li>- Monsieur CAZEAUDUMEC (Ancien membre de l'équipe paralympique de tennis, en charge de l'accessibilité au Crédit Agricole)</li> <li>- Monsieur ANTONIOLLI, Directeur d'une Agence Immobilière</li> <li>- Monsieur BOGGIONE, Orthopédiste</li> </ul>
<p><b>Culture</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame Marie-Claude IACHEMET (VP)</li> <li>- Monsieur Laurent BRUNEAU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur WALLER (Comédien et Directeur du théâtre le Contrepoint)</li> <li>- Monsieur FABRE (Agenais)</li> <li>- Madame REPACI (Destination Agen)</li> <li>- Madame DUCOUSSO (Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot-et-Garonne)</li> </ul>
<p><b>Santé, Propreté et Hygiène</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame Nadège LAUZZANA (VP)</li> <li>- Monsieur Jean-Marc NKOLLO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame SAUVAGE-FEZERIN (Hang 'art)</li> <li>- Monsieur ELISSALDE (France Assos Santé)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame Marjorie DELCROS</li> <li>- Madame Rose HECQUEFEUILLE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame MAILLARD (UFC)</li> <li>- Madame DUPOUEY (CEDP)</li> <li>- Madame GOBBINI (Jeune Chambre Economique)</li> </ul>
<b>Education et Enfance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame Emmanuelle CUGURNO (VP)</li> <li>- Madame Bernadette RICHARD-FAYOLLE</li> <li>- Madame Naïma LASMAK</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame Karen MORAIS-BAUDIS (Directrice de l'école RODRIGUES)</li> <li>- Monsieur Antoine YESTE (Directeur de l'institution Félix AUNAC)</li> <li>- Madame Anne-Charlotte LAMON (Représentant parents d'élèves – Ecole maternelle Carnot)</li> <li>- Madame Céline CARLI (Ligue 47)</li> </ul>

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06/04/2023

Publication le 06/04/2023

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**le Maire d'Agen,**



**Jean DIONIS du SEJOUR**

**le Secrétaire de Séance,**



**Roberto VILLETA**



www.agen.fr

# DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

## Séance du lundi 03 avril 2023

Numéro : **DCM2023\_036**

Objet : **Présentation et approbation du projet d'aménagement de l'avenue Jean JAURES.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures**  
**Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;**

Présents : **33**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire  
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, Mme LAUZZANA, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoint  
Mme FRANCOIS - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme RICHARD, M. LAFFORE - Conseillers Municipaux  
M. LLORCA - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme HECQUEFEUILLE - Conseillers Municipaux  
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO, Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués  
M. IMBERT, M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux  
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués  
M. GESLOT, Mme RIVES, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

**Pouvoir(s)** **6**  
M. HERMEREL (donne pouvoir à M. DIONIS DU SEJOUR), Mme PEREZ (donne pouvoir à M. PINASSEAU), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), Mme GROLLEAU (donne pouvoir à M. GESLOT), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS), M. BRUNEAU (donne pouvoir à M. DUPONT)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **28/03/2023**

**Expose :**

Conformément à l'engagement de mandat n°65 « Créer une ceinture douce autour du centre-ville », la Ville d'Agen a pour projet d'aménager un circuit sécurisé et végétalisé avec

une voie dédiée de 7 kms autour du centre-ville, réservée aux mobilités douces (piétons, vélos ...).

Ce circuit empruntera l'itinéraire suivant :

- ✓ Au Nord : Boulevard Scaliger/gare/Boulevard Sylvain Dumon/Place du Pin
- ✓ A l'Est : Place du Pin/Avenue Jean-Jaurès qui sera réaménagée et végétalisée,
  
- ✓ Au Sud : Min d'Agen/Avenue de Colmar/Avenue Jean-Bru qui passera de 4 voies à 2 voies
- ✓ A l'Ouest : Rond-point Saint Jacques/Gravier/Avenue Général de Gaulle où l'on utilisera la piste cyclable existante

Cette délibération concerne particulièrement l'aménagement de l'Avenue Jean Jaurès qui obéira au phasage suivant :

- ✓ 2023 - 2024 : Phase 1 : Rue Ferry > Rue Michelet
- ✓ 2024 - 2025 : Phase 2 : Rue Michelet > Avenue de Colmar

Il est à noter que l'avenue Jean Jaurès étant actuellement classée dans le domaine routier départemental, une procédure de rétrocession entre le Conseil Départemental de Lot et Garonne et la Ville d'Agen est en cours. Cette intégration dans le domaine public communal fera l'objet d'une soulte à verser par le Département. Ce dernier a déjà donné un accord de principe pour la réalisation de ces travaux.

## **OBJECTIFS DU PROJET**

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Requalifier l'ensemble de l'avenue avec une redistribution des espaces dédiés aux circulations routières et douces et assurer une continuité de la ceinture douce autour du centre-ville ;
- Embellir l'avenue par la réalisation de l'effacement des réseaux aériens existants ;
- Améliorer le cadre de vie par la réorganisation du stationnement sur l'avenue et la mise en accessibilité des espaces publics ;
- Mettre en valeur le patrimoine et notamment la façade de l'Eglise du Sacré Cœur avec un réagencement de son parvis ;
- Rafraichir la ville par la plantation d'arbres d'alignement sur l'ensemble de l'avenue ;
- Remplacer les dispositifs d'éclairage public existants par des matériels plus performants et économes en énergie.
- Sécuriser les réseaux par le renforcement ou le renouvellement de réseaux anciens ou vétuste.

## **DEROULEMENT DU PROJET**

La définition de la commande, la prise en compte de toutes les normes et prescriptions ainsi que les différents critères à respecter ont été arrêtés à l'occasion de l'étude d'avant-projet conduite entre octobre 2020 et mars 2023, et pendant laquelle l'avis de tous les membres du groupe projet a été recueilli.

La consultation des entreprises est programmée de Mai à Septembre 2023 avec un démarrage des travaux estimé début Octobre 2023.

## **GROUPE PROJET**

Dans le cadre d'une approche multicritère et partenariale, un groupe projet a été constitué avec les membres suivants :

- Direction Départementale des Territoires (DDT)
- Service Voirie et Éclairage Public de l'administration commune;
- Service Espaces Verts et Nature en Ville de l'administration commune;
- Service Eau, Assainissement et Pluvial de l'administration commune;
- Service Mobilités et Stationnement de l'administration commune ;
- Mission Accessibilité et Place du Handicap de l'administration commune ;
- Service Déchets et Economie Circulaire de l'administration commune ;
- Police Municipale, unité Domaine Public
- Direction des Finances, Contrôle de Gestion et Commande Publique de l'administration commune;

- Conseils des Quartiers : Lycée Bernard Palissy, Sacré Cœur, Rodrigues, Edouard Lacour, Paul Dangla, Préfecture, Jasmin, Saint-Hilaire, du Pin, Toussaint-Labesque.
- Association VELOCITE

## COUT DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT

Le projet fait l'objet d'un plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessous :

<b><u>Dépenses</u></b>	
Travaux Compétences Agglomération d'Agen - Eclairage Public et feux tricolores	660 000,00 € HT
Travaux Compétences Agglomération d'Agen - Réseau Pluvial	720 000,00 € HT
Travaux Compétences Agglomération d'Agen - Transports Publics et Mobilité	156 000,00 € HT
Travaux relevant de la compétence TE47	258 990,31 € HT
Travaux Ville d'Agen - (études, travaux)	6 284 500,00€ HT
<b>Total dépenses - Coût total du projet</b>	<b>8 079 490,31€ HT</b>
<b><u>Recettes</u></b>	
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (Etat- DSIL)	500 000 € HT
Fonds de Solidarité Territoriale (Agglomération d'Agen)	385 000,00 € HT
SOULTE – Conseil Départemental 47 (Rétrocession RD 813)	1 984 802,68 € HT
Fond de Concours Vélo (Agglo)	159 300,00 € HT
Travaux Compétences Agglomération d'Agen - Eclairage Public et feux tricolores	604 000,00 € HT
Travaux Compétences Agglomération d'Agen - Réseau Pluvial	720 000,00 € HT
Travaux Compétences Agglomération d'Agen - Transports Publics et Mobilité	156 000,00 € HT
Autofinancement Ville d'Agen	3 570 387,63 € HT
<b>Total recettes</b>	<b>8 079 490,31€ HT</b>

## CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Le calendrier prévisionnel pour la première phase de travaux en 2023 est :

Durée des travaux : 6 Mois

Début des travaux : Octobre 2023

Fin des travaux : Mars 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

**Vu** le projet de mandat 2020-2026, et notamment l'engagement n°65 - créer une ceinture douce autour du centre-ville,

**Vu** l'article 1.2.2 « Organisation de la mobilité » du Chapitre 1 du Titre III des statuts de l'Agglomération d'Agen applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**Vu** les articles 1.10 « Gestion des eaux pluviales urbaines » du chapitre 1 du Titre III des statuts de l'Agglomération d'Agen applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022,-

**Vu** l'article 2.2.2 « Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie : réseaux d'éclairage public » du Chapitre 2 du Titre III des statuts de l'Agglomération d'Agen applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**Vu** l'avis favorable de la commission municipale "NOUVELLES MOBILITES" en date du 2 mars 2023

## **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

**ET A L'UNANIMITE**

## **DECIDE**

**1°/ D'APPROUVER** le programme de travaux d'aménagement de l'Avenue Jean Jaurès.

**2°/ D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel et le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux présenté ci-dessus

**3°/ D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents relatifs à la rétrocession dans le domaine public communal de la Ville d'Agen de l'Avenue Jean Jaurès par le Conseil Départemental de Lot et Garonne

**4°/ D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée entre l'Agglomération d'Agen et la Ville d'Agen relative aux travaux sur le réseau d'éclairage public, les quais de bus, les réseaux d'eaux pluviales,

**5°/ D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents afférents au projet

**6°/ DE DIRE** que les dépenses et les recettes correspondantes seront prévues au budget 2023 et suivants.

Le Maire  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture  
Télétransmission le 06/04/2023  
Publication le 06/04/2023

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**le Maire d'Agen,**



**Jean DIONIS du SEJOUR**

**le Secrétaire de Séance,**



**Roberto VILLETA**



www.agen.fr

# DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

## Séance du lundi 03 avril 2023

Numéro : **DCM2023\_037**

Objet : **Approbation d'une ouverture d'autorisation de programme et de l'inscription de crédits de paiement pour le suivi pluriannuel des investissements engagés dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Jean Jaurès sur Agen.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures**  
**Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;**

Présents : **33**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire  
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, Mme LAZZANA, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjointes  
Mme FRANCOIS - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme RICHARD, M. LAFFORE - Conseillers Municipaux  
M. LLORCA - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme HECQUEFEUILLE - Conseillers Municipaux  
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO, Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués  
M. IMBERT, M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux  
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués  
M. GESLOT, Mme RIVES, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

Pouvoir(s) **6**

M. HERMEREL (donne pouvoir à M. DIONIS DU SEJOUR), Mme PEREZ (donne pouvoir à M. PINASSEAU), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), Mme GROLLEAU (donne pouvoir à M. GESLOT), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS), M. BRUNEAU (donne pouvoir à M. DUPONT)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **28/03/2023**

**Exposé :**

L'annualité budgétaire est l'un des principes fondamentaux des finances publiques.

Or, au regard des taux de réalisation jugés trop faibles en section d'investissement mais aussi et surtout des volumes de restes à réaliser à financer par de l'emprunt souvent importants en fin d'exercice, il est proposé de mettre en place une gestion en autorisation de programme/crédits de paiement pour les projets dont le montant et la durée sont de nature à peser sur l'équilibre budgétaire annuel.

Une Autorisation de Programme constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements relatifs à un projet particulier. Elle demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée en cours de programme.

Les Crédits de Paiement, quant à eux, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'Autorisation de Programme correspondante. Le budget de l'année N ne tient compte que des Crédits de Paiement de l'année en cours.

La somme des Crédits de Paiement doit toujours être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les Crédits de Paiement votés et non mandatés dans l'exercice sont automatiquement annulés en fin d'exercice. Ils peuvent être reventilés sur les exercices suivants, par un vote d'actualisation de l'Autorisation de Programme à l'occasion de l'adoption du budget primitif.

Il est donc proposé de mettre en place une gestion en AP/CP pour le projet d'aménagement de l'avenue Jean JAURES. Cet AP/CP couvrira les marchés et commandes de travaux relatifs à ce projet.

Cet aménagement s'inscrit dans le projet de mandat n°65 "Créer une ceinture douce autour du centre-ville" dont les objectifs sont les suivants :

- Requalifier l'ensemble de l'avenue avec une redistribution des espaces dédiés aux circulations routières et douces et assurer une continuité de la ceinture douce autour de son centre-ville ;
- Embellir l'avenue par la réalisation de l'effacement des réseaux aériens existants ;
- Améliorer le cadre de vie par la réorganisation du stationnement sur l'avenue et la mise en accessibilité des espaces publics ;
- Mettre en valeur le patrimoine et notamment la façade de l'Eglise du Sacré Cœur avec un réagencement de son parvis ;
- Rafraichir la ville par la plantation d'arbres d'alignement sur l'ensemble de l'avenue ;
- Remplacer les dispositifs d'éclairage public existants par des matériels plus performants et économes en énergie.
- Sécuriser les réseaux par le renforcement ou le renouvellement de réseaux anciens ou vétuste.

Le coût prévisionnel du projet (hors travaux sous convention de maîtrise d'ouvrage déléguée) est estimé à :

Dépenses	HT	TTC
Travaux	6 599 490	7 919 388

Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme pluriannuelle d'un montant de 7 919 388 € TTC en dépenses et de la ventiler selon les crédits de paiements annuels ci-dessous :

Années	2023	2024	2025
Dépenses prévisionnelles TTC	750 000 €	6 593 388 €	576 000 €

Les modifications qui pourraient impacter le montant de l'autorisation de programme, notamment à la notification des marchés de travaux, feront l'objet d'une nouvelle délibération, de même que les décalages qui pourraient intervenir sur les crédits de paiements annuels.

Par ailleurs, même si les recettes n'ont pas vocation à être suivies en AP/CP, il est utile de rappeler que ce projet fait l'objet de demandes de financement :

LIBELLE RECETTES	MONTANT PREVISIONNEL DES RECETTES	2023	2024	2025
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (Etat-DSIL)	500 000 € HT	150 000 € (avance 30%)	250 000 € (acompte <80%)	100 000 € (solde)
Fonds de Solidarité Territoriale (Agglomération d'Agen)	385 000,00 € HT	192 500 € (acompte)	-	192 500 € (solde)
SOULTE – Conseil Départemental 47 (Rétrocession RD 813)	1 984 802,68 € HT	-	1 984 802,68 €	-
Fond de Concours Vélo (Agglo)	159 300,00 € HT	-	-	159 300,00 € HT (solde au DGD)
Travaux Compétences Agglomération d'Agen - Eclairage Public et feux tricolores	604 000,00 € HT	-	-	604 000 € (solde au DGD)

Travaux Compétences Agglomération d'Agen - Réseau Pluvial	720 000,00 € HT	-	-	720 000 € (solde au DGD)
Travaux Compétences Agglomération d'Agen - Transports Publics et Mobilité	156 000,00 € HT	-	-	156 000 € (solde au DGD)

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2311-3 et R.2311-9

**Vu** le projet de mandat 2020-2026 et notamment l'engagement n°65 "Créer une ceinture douce autour du centre-ville",

**Vu** la commission « Finances » informée le 28 mars 2023,

### LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

**ET A L'UNANIMITE**

### DECIDE

**1°/ DE DECIDER** l'ouverture d'une autorisation de programme pour l'aménagement de l'avenue Jean JAURES à hauteur de 6 599 490 € HT soit 7 919 388 € TTC en dépenses et l'inscription des Crédits de Paiement (CP) afférents tels que détaillés dans le tableau ci-dessous,

Années	2023	2024	2025
<b>Dépenses prévisionnelles TTC</b>	750 000 €	6 593 388 €	576 000 €
<b>TOTAL TTC</b>	7 919 388 €		

**2°/ DE PRECISER** que les modifications susceptibles d'être apportées à cette Autorisation de Programme (AP) feront l'objet d'une nouvelle délibération lors du vote du budget primitif ou d'une décision modificative,

**3°/ DE PRECISER** que les CP non mandatés dans l'exercice seront annulés automatiquement et que les modifications apportées à leur ventilation pluriannuelle feront l'objet d'une nouvelle délibération lors du vote du budget primitif ou d'une décision modificative,

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06/04/2023

Publication le 06/04/2023

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**le Maire d'Agen,**



**Jean DIONIS du SEJOUR**

**le Secrétaire de Séance,**



**Roberto VILLETA**



www.agen.fr

# DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

## Séance du lundi 03 avril 2023

Numéro : **DCM2023\_038**

Objet : **Attribution d'une subvention pour l'opération de requalification de la cité Passelaygues par Agen Habitat**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures**  
**Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;**

Présents : **33**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire  
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, Mme LAUZZANA, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoint  
Mme FRANCOIS - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme RICHARD, M. LAFFORE - Conseillers Municipaux  
M. LLORCA - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme HECQUEFEUILLE - Conseillers Municipaux  
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO, Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués  
M. IMBERT, M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux  
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués  
M. GESLOT, Mme RIVES, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

**Pouvoir(s)** **6**  
M. HERMEREL (donne pouvoir à M. DIONIS DU SEJOUR), Mme PEREZ (donne pouvoir à M. PINASSEAU), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), Mme GROLLEAU (donne pouvoir à M. GESLOT), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS), M. BRUNEAU (donne pouvoir à M. DUPONT)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **28/03/2023**

**Expose :**

Le bailleur social AGEN HABITAT porte une opération de restructuration lourde de la cité Passelaygues, construite en 1985, allée de Passelaygues à Agen.

Cette opération répond à un double enjeu :

- **Une résidentialisation qui atténue un fonctionnement en impasse**, le désenclavement ne pouvant être solutionné par un raccordement par une autre voie, une requalification des espaces verts sera définie avec un parc organisé autour d'une centralité conçue comme une place de village,
- **Une rénovation lourde des bâtiments** avec des travaux extérieurs et des travaux extérieurs.

Le programme de cette opération comprend :

- la démolition partielle de 2 bâtiments comprenant 19 logements.
- la construction de 7 maisons de ville en bande à l'emplacement des bâtiments démolis. Ces logements seront de type T3,T4 et T5. Il s'agira de 4 logements PLUS (logements financés par un Prêt Locatif à Usage Social) et de 3 logements PLAI (financés par un Prêt Locatif Aidé d'Intégration).. Les loyers oscilleront entre 395 € pour un T3 PLAI et 631 € pour un T5 PLUS.
- la réhabilitation de 32 logements (de type 2 à 5) répartis dans 3 bâtiments :
  - Bâtiment C : 8 logements
  - Bâtiment D : 15 logements
  - Bâtiments E : 9 logements
- Les travaux extérieurs correspondent au changement des menuiseries et à la mise en place de protections solaires mobiles.  
Les travaux intérieurs correspondent à la mise aux normes des logements avec le changement des appareils sanitaires, le cloisonnement des chambres attenantes au séjour et la requalification des espaces collectifs avec la mise en place de faux plafonds ainsi que le remplacement des boîtes aux lettres.  
Les travaux énergétiques permettront de passer de l'étiquette logement D à l'étiquette B.
- Les loyers après travaux oscilleront entre 428 € pour un T2 PLUS et 636 € pour un T5 PLUS.
- des réaménagements urbains :
  - la création d'une nouvelle voirie de désenclavement afin d'ouvrir la place sur le terrain de sport de l'armée et le quartier d'habitation.
  - des aménagements paysagers conséquents sur l'ensemble du site avec plantations d'arbres, de massifs et pose de mobiliers urbains.

Le prix de revient de l'opération est estimé à 4 467 261 € TTC.

Prix de revient TTC		Plan de financement global		
Charge foncière	688 364 €	Subvention Etat (construction + démolition)	114 500 €	
Bâtiments	3 432 565 €	Subvention Conseil départemental	37 500 €	
Honoraires	346 332 €	Subvention Ville d'Agen (démolition-reconstruction +	138 315 €	3 %

		réhabilitation)		
		Subvention Agglomération Agen (démolition-reconstruction + réhabilitation)	138 315 €	3 %
		Subvention Action Logement (démolition)	152 000 €	
		CEE	20 000 €	
		<b>Total Subventions</b>	<b>600 630 €</b>	13 %
		<b>Prêts CDC</b>	<b>3 211 964 €</b>	72 %
		<b>Fonds Propres</b>	<b>654 667 €</b>	15 %
<b>Total</b>	<b>4 467 261 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 467 261 €</b>	

**Agén Habitat sollicite la participation financière de la Ville d'Agén à hauteur de 138 315 € (à part égale avec l'Agglomération d'Agén). Cette participation financière se décompose comme suit :**

- **15 500 € pour la construction des 7 logements**
  - o 2 000 € pour les logements PLUS X 4 = 8 000 €
  - o 2 500 € pour les logements PLAI X 3 = 7 500 €
- **26 815 € d'aide au surcoût foncier (démolition)**
  - o Montant démolition : 354 261 €
  - o Subventions (Etat + Action Logement) = 247 000 €
  - o Reste à Charge = 107 261 €
  - o Subvention ville = 25 % du Reste à Charge = 26 815 €
- **96 000 € pour la réhabilitation des 32 logements**
  - o 5 % du montant des travaux HT plafonné à 3 000 €/ logement

La participation financière de la ville d'Agén sera versée selon les modalités suivantes :

- 50% au démarrage des travaux et après transmission de l'ordre de service, soit 69 157,50 €,
- Le solde à l'achèvement des travaux sur présentation de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux, d'une copie de l'attestation thermique établie à l'achèvement des travaux et du bilan financier définitif, soit 69 157,50 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.1611-4 et L.2121-29,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment, l'article L.303-1,

Vu la délibération n°2017/75 du conseil de l'Agglomération d'Agén en date du 7 décembre 2017, approuvant le régime d'aide en faveur de l'habitat et du logement social,

Vu la délibération n° DCA\_009/2019 du conseil de l'Agglomération d'Agén en date du 14 février 2019, portant actualisation du régime d'aide en faveur de l'habitat,

Vu la présentation du projet en Bureau Municipal en date du 13 mars 2023,

## LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

**ET A L'UNANIMITE**

*(Jean DIONIS du SEJOUR, Mohamed FELLAH, Baya KHERKHACH, Maïté FRANCOIS, Bernadette RICHARD et Marjorie DELCROS ne prennent pas part au vote)*

## DECIDE

**1°/ DE VALIDER** les termes de la convention tripartite de partenariat pour la construction et la réhabilitation de 39 logements locatifs sociaux, Cité de Passelaygues sur la Commune d'Agen, entre la Ville d'Agen, l'Agglomération d'Agen et le bailleur social Agen Habitat,

**2°/ D'ACCORDER** une subvention de 138 315 € au bailleur Agen Habitat pour l'opération de démolition –reconstruction et réhabilitation de la Cité Passelaygues à Agen,

**3°/ DE DIRE** que cette subvention qui s'élève à 138 315 €, sera versée selon les modalités suivantes :

- 50% au démarrage des travaux et après transmission de l'ordre de service, soit 69 157,50 €,
- Le solde à l'achèvement des travaux sur présentation de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des travaux, d'une copie de l'attestation thermique établie à l'achèvement des travaux et du bilan financier définitif, soit 69 157.50 €.

**4°/ D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention tripartite de partenariat ainsi que tous actes et documents y afférents,

**5°/ DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget des exercices 2023 et suivants (Chapitre 204 – nature 204172 – ligne 36 649).

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06/04/2023

Publication le 06/04/2023

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

le Maire d'Agen,



Jean DIONIS du SEJOUR

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA



## **CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT Pour la construction et la réhabilitation de 39 logements locatifs sociaux Cité Passelaygues à AGEN**

### **ENTRE LES SOUSSIGNÉS**

**LA COMMUNE d'AGEN**, dont le siège est situé Place du Docteur Pierre Esquirol 47916 AGEN Cedex 9, représentée par son Maire, **Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR**, autorisé à cet effet par délibération n° ..... du Conseil Municipal de la Ville d' Agen, en date du 3 Avril 2023,

Désignée ci-après par l'appellation « LA COMMUNE D'AGEN »,

**L'AGGLOMERATION D'AGEN**, dont le siège est situé 8 rue André Chénier BP 90045 47916 AGEN Cedex 9, représentée par son Vice-Président en charge du Logement, de l'Habitat, de la revitalisation des pôles de proximité et de l'aménagement des centres bourgs, **Monsieur Bruno DUBOS**, autorisé à cet effet par décision du Bureau Communautaire n° ..... en date du ...,

Désignée ci-après par l'appellation « L'AGGLOMERATION D'AGEN »,

ET,

**AGEN HABITAT**, dont le siège social est situé 3 rue de Raymond 47000 AGEN, représenté par son Directeur Général, **Monsieur Jean BIZET**, autorisé à cet effet par délibération du 9 Septembre 2020,

Désigné ci-après par l'appellation « AGEN HABITAT »,

### **- E X P O S É -**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Stratégique de Patrimoine, « AGEN HABITAT » envisage la construction de 7 logements et la réhabilitation de 32 logements locatifs sociaux, Cité Passelaygues à Agen.

Cette résidence construite en 1985 compte aujourd'hui 32 logements répartis dans 3 bâtiments, objet de l'opération de réhabilitation.

Les occupants, majoritairement des ménages disposant de minimas sociaux souffrent d'un manque de confort technique des logements, d'une performance énergétique faible (étiquette logement D) et d'installations techniques vétustes. Les principaux enjeux de cette réhabilitation sont l'amélioration

des conditions d'habitat et de confort des locataires, la remise aux normes techniques, l'aménagement des espaces extérieurs et un renforcement de l'isolation des façades avec le changement des menuiseries.

Dans le cadre de sa compétence « Équilibre social de l'Habitat » « L'AGGLOMERATION » a mis en place un régime d'aides en faveur du logement social approuvé par le Conseil Communautaire le 7 décembre 2017, amendé d'un avenant approuvé par le Conseil Communautaire le 14 février 2019.

Dans ce cadre, « AGEN HABITAT » sollicite l'application de ces délibérations.

## - V I S A S -

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1.3 « Equilibre social de l'habitat » du Chapitre I du Titre III des Statuts de l'Agglomération d'Agen, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu la délibération n° 2017/75 du conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 7 décembre 2017, approuvant le régime d'aide en faveur de l'habitat et du logement social,

Vu la délibération n° DCA\_009/2019 du conseil de l'Agglomération d'Agen en date du 14 février 2019, portant actualisation du régime d'aide en faveur de l'habitat,

Vu l'arrêté n°2022\_AG\_16 du Président de l'Agglomération d'Agen, en date du 21 janvier 2022, portant délégation de fonctions à Monsieur Bruno DUBOS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, en charge du Logement, de l'Habitat, de la Revitalisation des pôles de proximité et de l'Aménagement des centres-bourgs,

Vu l'avis favorable de la Commission Logement, Habitat, Revitalisation des pôles de proximité et aménagement des centres-bourgs, en date du 22 Novembre 2022,

Vu la présentation du projet en Bureau Municipal en date du 13 Mars 2023,

## CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1 - OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de chacune des parties dans le cadre de l'opération de construction et de réhabilitation de 39 logements locatifs sociaux, Cité Passelaygues à AGEN, énoncée dans l'exposé ci-dessus.

### **ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE « AGEN HABITAT »**

## **2.1 Objet du programme**

« AGEN HABITAT » s'engage à réaliser la construction de 7 logements et la réhabilitation de 32 logements locatifs à AGEN.

« AGEN HABITAT » s'engage à respecter l'atteinte de l'étiquette énergétique B soit une consommation énergétique inférieure à 60 KWep/m<sup>2</sup>/an pour la partie réhabilitation et la RT 2020 pour la partie construction.

« AGEN HABITAT » s'engage à fournir un Diagnostic de Performance Energétique et une étude thermique des logements après la réalisation des travaux.

Ces 39 logements sociaux resteront locatifs et ne pourront être proposés à la vente avant 10 ans, conformément à la réglementation HLM en vigueur.

## **2.2 Coût et plan de financement**

Le coût de l'opération s'élève à 4 467 261 € TTC

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Subvention Etat	114 500 €	
Subvention Conseil départemental	37 500 €	
Subvention Ville d'Agén	138 315 €	3 %
Subvention Agglomération Agén	138 315 €	3 %
Subvention Action Logement	152 000 €	
CEE	20 000 €	
<b>Total Subventions</b>	<b>600 630 €</b>	<b>13 %</b>
<b>Prêts CDC</b>	<b>3 211 964 €</b>	<b>72 %</b>
<b>Fonds Propres</b>	<b>654 667 €</b>	<b>15 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 467 261 €</b>	

## **2.3 Loyers**

« AGEN HABITAT » s'engage à fixer les loyers des logements conformément à la réglementation H.L.M. en vigueur.

Les conditions d'attribution et de location du logement obéissent aux règles du code de la construction et de l'habitation.

Elles seront définies dans le cadre d'une convention bipartite entre l'ETAT et « AGEN HABITAT ».

Le bénéficiaire du logement sera soumis à toutes les dispositions réglementaires, tant en ce qui concerne les conditions d'occupation que celles des ressources.

#### **2.4 Attribution des logements**

Les bénéficiaires des logements seront soumis à toutes les dispositions réglementaires, tant en ce qui concerne les conditions d'occupation que celles des ressources.

Le Maire de « LA COMMUNE D'AGEN » ou son représentant sera invité à participer aux travaux de la Commission chargée de l'attribution des logements.

Le Président de « L'AGGLOMERATION D'AGEN » ou son représentant sera invité à participer à titre consultatif aux travaux de la Commission chargée de l'attribution des logements.

« AGEN HABITAT » s'engage à informer « LA COMMUNE D'AGEN » et « L'AGGLOMERATION D'AGEN » de toute nouvelle attribution de logement de l'opération, que le Maire ou son représentant ait participé ou non à ladite commission d'attribution.

#### **2.5 Vacance de logements**

« AGEN HABITAT » s'engage à informer par simple lettre « LA COMMUNE D'AGEN » de tout départ de locataire dès réception du préavis de celui-ci.

### **ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE LA « COMMUNE D'AGEN »**

« LA COMMUNE D'AGEN » s'engage à participer au financement de l'opération par le versement à « AGEN HABITAT », d'une subvention de 138 315 € versée selon les modalités suivantes :

- 50% au démarrage des travaux et après transmission de l'ordre de service, soit 69 157.50 €,
- Le solde à l'achèvement des travaux sur présentation de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des travaux, d'une copie de l'attestation thermique établie à l'achèvement des travaux et du bilan financier définitif, soit 69 157.50 €.

Le délai de mandatement des sommes dues est fixé à 30 jours à compter de la réception de demande de fonds.

Le règlement sera effectué par virement sur le compte bancaire d'« AGEN HABITAT » numéro 08 73 39 49 213 domicilié à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes.

## **ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DE « L'AGGLOMERATION D'AGEN »**

### **4.1 Subvention d'investissement**

« L'AGGLOMERATION D'AGEN » s'engage à participer au financement de l'opération, à parité avec « LA COMMUNE D'AGEN » par le versement à « AGEN HABITAT », d'une subvention de 138 315 €.

La subvention de « L'AGGLOMERATION » sera versée selon les modalités suivantes :

- 50% au démarrage des travaux et transmission de l'ordre de service, soit 69 157.50 €,
- Le solde à l'achèvement des travaux sur présentation de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des travaux, copie de l'attestation thermique établie à l'achèvement des travaux et du bilan financier définitif, soit 69 157.50 €.

Le délai de mandatement des sommes dues est fixé à 30 jours à compter de la réception de demande de fonds.

Le règlement sera effectué par virement sur le compte bancaire d'« AGEN HABITAT » numéro 08 73 39 49 213 domicilié à la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente.

### **4.2 Garantie d'emprunt**

« L'AGGLOMERATION D'AGEN » s'engage à garantir à hauteur de 100 % le montant total des emprunts contractés par « AGEN HABITAT » pour financer la construction et la réhabilitation de 39 logements locatifs sociaux.

## **ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter du jour de sa signature par les parties et trouvera son terme à l'achèvement de l'opération après versement du solde des subventions.

## **ARTICLE 6 : MODIFICATION**

La présente convention pourra être modifiée en cours d'exécution. Cette modification devra requérir l'accord des parties et prendra la forme d'un avenant.

## **ARTICLE 7 : ABANDON ET RESILIATION DE LA CONVENTION**

Dans le cas d'abandon du projet provenant du fait de « AGEN HABITAT » celui-ci fera son affaire du règlement des honoraires et frais d'études qu'il aura engagées. Dans ce cas, « AGEN HABITAT » procédera au remboursement des montants de subvention déjà versés à « LA COMMUNE D'AGEN » et à l'« AGGLOMERATION D'AGEN ».

Dans le cas d'abandon du projet provenant du fait de « LA COMMUNE D'AGEN » ou de « L'AGGLOMERATION D'AGEN », celle des deux à l'origine de l'abandon remboursera tous les

frais engagés par « AGEN HABITAT » pour l'exécution des présentes, sur justification des dépenses correspondantes.

Par ailleurs, en cas de manquement par l'une des parties à ses obligations contractuelles, la partie la plus diligente se réserve le droit de résilier la présente convention.

La résiliation devra se faire en Lettre recommandée avec Accusé de Réception, valant mise en demeure de se conformer à ses obligations contractuelles restée infructueuse, adressée dans un délai d'un mois minimum avant la date du terme souhaité.

## **ARTICLE 8 : LITIGES**

Les parties contractantes déclarent que les litiges qui pourraient survenir dans l'interprétation ou l'exécution de la présente Convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (9, rue Tastet 33000 BORDEAUX), en cas d'échec d'une tentative de règlement amiable préalable.

Fait en trois exemplaires à Agen, le

Pour « LA COMMUNE »

Pour « L'AGGLOMERATION  
D'AGEN »

Pour « AGEN HABITAT »

Le Maire

Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président en charge de  
l'habitat

Le Directeur Général

**Jean DIONIS DU SEJOUR**

**Bruno DUBOS**

**Jean BIZET**



www.agen.fr

# DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

## Séance du lundi 03 avril 2023

Numéro : **DCM2023\_039**

Objet : **Approbation du programme des travaux de déclaration d'utilité publique de restauration immobilière demande d'ouverture de l'enquête publique en vue de la DUP travaux - Immeubles 62,64,66 boulevard Sylvain Dumon et 2 rue des remparts sainte Foy**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures**  
**Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;**

Présents : **33**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire  
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, Mme LAZZANA, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints  
Mme FRANCOIS - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme RICHARD, M. LAFFORE - Conseillers Municipaux  
M. LLORCA - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme HECQUEFEUILLE - Conseillers Municipaux  
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO, Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués  
M. IMBERT, M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux  
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués  
M. GESLOT, Mme RIVES, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

Pouvoir(s) **6**

M. HERMEREL (donne pouvoir à M. DIONIS DU SEJOUR), Mme PEREZ (donne pouvoir à M. PINASSEAU), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), Mme GROLEAU (donne pouvoir à M. GESLOT), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS), M. BRUNEAU (donne pouvoir à M. DUPONT)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **28/03/2023**

**Expose :**

La Ville d'Agen est dotée d'un Site Patrimonial Remarquable SPR approuvé le 22 juin 2017 et d'un périmètre de restauration immobilière également institué par arrêté préfectoral du 29 mars 2005.

La combinaison de ces deux procédures rend applicable un régime fiscal avantageux à la condition que les travaux de restauration immobilière aient été déclarés d'utilité publique.

La déclaration d'utilité publique (DUP) de restauration immobilière précise pour chaque immeuble les travaux à réaliser et fixe le délai dans lequel ceux-ci doivent être effectués.

La Défisicalisation Malraux est née en 1962 par le texte de Loi n° 62-903 du 4 août 1962. Instauré par André Malraux, il vise à compléter la législation sur la protection du Patrimoine Historique et esthétique Français en facilitant la restauration immobilière. A cette époque les centres villes sont réaménagés dans le but de faciliter les déplacements et de développer les surfaces commerciales, de bureaux et de services.

La Défisicalisation Malraux s'adresse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 aux contribuables français qui investissent dans des appartements à rénover (logements destinés à la location). Les travaux doivent aboutir à la restauration complète de l'immeuble et la qualité du bâti est suivie par un Architecte des Bâtiments de France.

Les opérations en loi Malraux sont localisées la plupart du temps dans les Centres Villes Historiques et offrent aux investisseurs une excellente opportunité de défiscalisation.

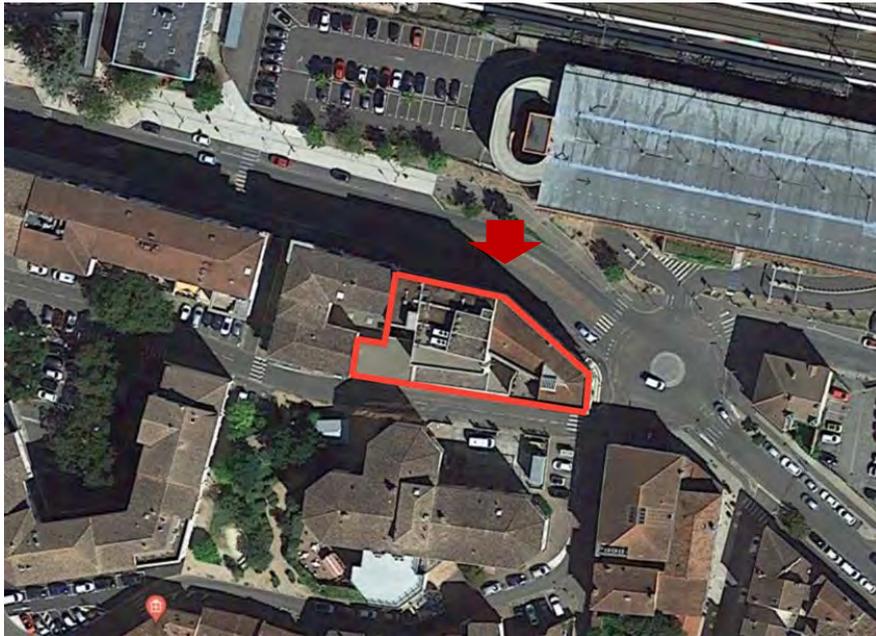
En effet, la loi Malraux permet une réduction d'impôt de 22 % des travaux de restauration avec un plafond de 100 000 € de travaux par an (soit une réduction d'impôt maximum de 22 000 € / an).

La Ville d'Agen souhaite donc proposer ce dossier de Déclaration d'Utilité Publique des travaux dans le cadre d'une restauration immobilière concernant les immeubles situés aux n°62, 64, 66 boulevard Sylvain Dumon et 2 rue des remparts Sainte Foy (parcelles n°442, 443, 444, 445 section BL), appartenant à la société France Pierre Patrimoine depuis fin 2022.

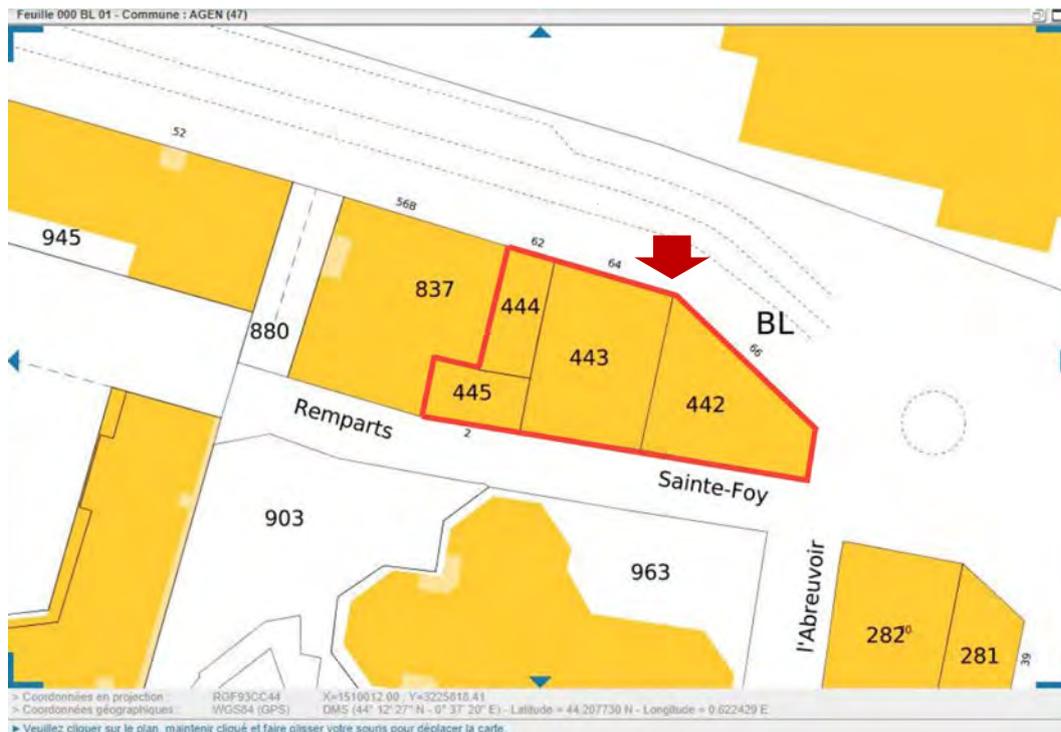
France Pierre Patrimoine envisage ainsi une rénovation complète des parties communes et privatives des bâtiments : restauration des couvertures, révision des éléments en zinc, conservation des murs de façade et des ouvertures existantes, réalisation d'un badigeon à la chaux sur l'ensemble des supports enduits, joints de calfeutrement entre maçonnerie et menuiseries. Adaptation d'ouvertures existantes Révision des murs rideaux et remplacement des ouvrants. Certaines menuiseries extérieures seront remplacées par des menuiseries double vitrage. ...



Vue Aérienne



Plan cadastral



Cette opération de restauration immobilière vise la rénovation complète de l'immeuble. Elle a pour objectif de rendre obligatoire les travaux de rénovation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment, les articles L.313-4 et suivants et R.313-23 et suivants,

Vu le Code de l'Expropriation pour Cause d'Utilité Publique,

Vu la loi n°62-903 du 4 août 1962 complétant la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France et tendant à faciliter la restauration immobilière,

Vu la délibération n°2017/26 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 22 juin 2017, approuvant le Site Patrimonial Remarquable de la Ville d'Agen régi par une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP),

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2005

## LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

**ET A L'UNANIMITE**

## DECIDE

**1°/ D'APPROUVER** le programme de travaux figurant au dossier de Déclaration d'Utilité Publique des Travaux concernant les immeubles situés aux **n°62, 64, 66 boulevard Sylvain Dumon et 2 rue des remparts Sainte Foy (parcelles cadastrées section BL n°442, 443, 444, 445).**

**2°/ D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne pour l'ouverture de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique desdits travaux.

**3°/ D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette procédure.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06/04/2023

Publication le 06/04/2023

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**le Maire d'Agen,**



**Jean DIONIS du SEJOUR**

**le Secrétaire de Séance,**



**Roberto VILLETA**



www.agen.fr

# DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

## Séance du lundi 03 avril 2023

Numéro : **DCM2023\_040**

Objet : **Fin du portage foncier concernant l'immeuble situé 175 boulevard de la République et impasse Grammont sur la commune d'Agen - acquisition foncière réalisée dans le cadre du projet de résorption de l'habitat en état de friche urbaine inclus dans le périmètre de l'OPAH-RU**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures**  
**Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;**

Présents : **30**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire  
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, Mme LAUZZANA, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints  
Mme RICHARD, M. LAFFORE, Mme HECQUEFEUILLE - Conseillers Municipaux  
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO, Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués  
M. IMBERT, M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux  
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués  
M. GESLOT, Mme RIVES, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. BENATTI (absent excusé), Mme FRANCOIS (absente excusée), M. LLORCA (absent excusé), M. RAUCH (absent excusé)

Pouvoir(s) **5**

M. HERMEREL (donne pouvoir à M. DIONIS DU SEJOUR), Mme PEREZ (donne pouvoir à M. PINASSEAU), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), Mme GROLLEAU (donne pouvoir à M. GESLOT), M. BRUNEAU (donne pouvoir à M. DUPONT)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **28/03/2023**

**Exposé :**

Dans le cadre de l'étude pré-opérationnel de l'OPAH-RU, ayant pour but d'intervenir sur la résorption de l'habitat en état de friche urbaine inclus dans ce périmètre, la Ville d'Agen a sollicité l'EPFL Agen-Garonne afin d'acquérir, par l'intermédiaire d'un portage foncier, un

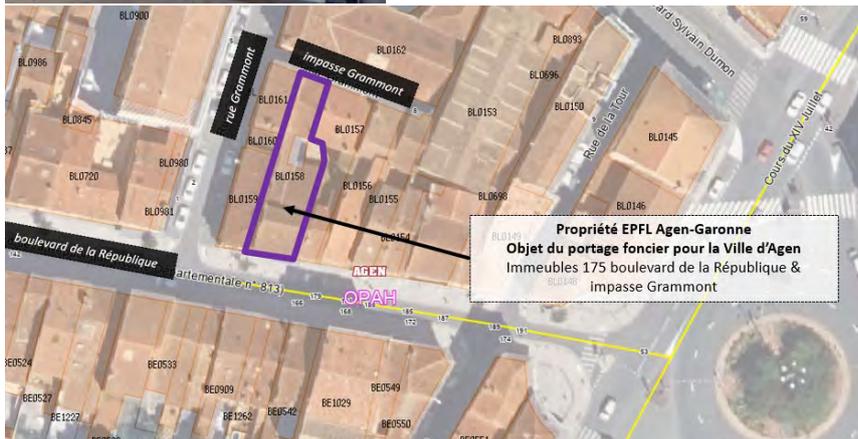
immeuble situé 175 boulevard de la République et impasse Grammont sur la commune d'Agen (47000).

A ce titre, l'EPFL Agen Garonne a procédé à l'acquisition par voie de préemption de cet immeuble pour la somme totale de 154 532 € (cent cinquante-quatre mille cinq cent trente-deux euros) dont :

- 140 000 € au titre du montant de l'acquisition,
- 11 760 € de frais de commission,
- 2 772 € de frais d'acte notarié.

Cette acquisition a été réalisée auprès de l'indivision BONNEFOND/DESTANG, suivant la délibération n°2019-11 du Conseil d'Administration de l'EPFL Agen-Garonne en date du 20 juin 2019, et suivant l'acte authentique signé en date du 11 juillet 2019, établi auprès de l'étude de Maître CHARLES, notaire au Passage d'Agen (47520).

Ainsi, la fin de ce portage foncier pour la Ville d'Agen concerne la parcelle cadastrée section BL n°158, située 175 boulevard de la République et impasse Grammont sur la commune d'Agen (47000), représentant une superficie cadastrale totale de 240 m<sup>2</sup>.



Cet immeuble a été acquis pour un montant total de 154 532 € (cent cinquante-quatre mille cinq cent trente-deux euros) frais de notaire inclus.

Cette acquisition a fait l'objet d'une convention de portage entre la Ville d'Agen et l'EPFL Agen-Garonne, définissant la durée et les modalités de portage foncier (*durée de 4 ans avec 3% de frais de portage sur le capital restant dû*).

Conformément aux modalités définies dans la convention de portage, la Ville d'Agen a déjà remboursé la totalité des annuités par anticipation soit 154 532 €, ainsi que l'ensemble des frais de portage pour la somme de 11 590 €, représentant une somme totale de 166 122 €.

Cette fin de portage foncier par l'EPFL Agen-Garonne au profit de la Ville d'Agen, est nécessaire et préalable au projet de cession porté par la Ville d'Agen de ce même immeuble, au profit de Madame ELUERE, gérante de l'enseigne de « *La Botte Bleue* », présente au sein dudit immeuble.

Ce projet de cession sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal de la Ville d'Agen, et définira les contours de la réhabilitation envisagée pour cet immeuble par Madame ELUERE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-358-0001 du 24 décembre 2010, portant création de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) Agen-Garonne,

Vu les statuts de l'EPFL Agen-Garonne,

Vu le règlement intérieur de l'EPFL Agen-Garonne en date du 08 décembre 2011,

Vu la délibération en date du 08 décembre 2011, portant sur les délégations du Conseil d'Administration au profit du directeur de l'EPFL Agen-Garonne,

Vu la délibération n°2017/28 du Conseil de l'Agglomération d'Agen en date du 22 juin 2017, approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunale (PLUi) à 31 communes,

Considérant que la Direction Immobilière de l'Etat doit rendre son avis sur la valeur vénale ou locative d'un bien dans le délai d'un mois à compter de la réception d'une demande d'avis. A défaut, l'avis est réputé rendu et l'opération peut être réalisée aux conditions déterminées par le consultant (*cf. article L.3221-2 du CG3P, quant aux cessions de bien des Etablissement public locaux*),

Considérant que la demande de consultation auprès de la Direction Immobilière de l'Etat a été émise en date du 03 février 2023, selon l'attestation de dépôt jointe en annexe,

Considérant la convention de portage foncier établie entre l'EPFL Agen-Garonne et la Ville d'Agen, à propos de l'immeuble sis 175 boulevard de la République et impasse Grammont sur la commune d'Agen (47000), signée en date du 14 avril 2020.

## **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

**ET A L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**1°/ DE PROCEDER** à la clôture du portage foncier de l'EPFL Agen-Garonne pour le compte de la Ville d'Agen, concernant l'immeuble situé 175 boulevard de la République et impasse Grammont sur la commune d'Agen (47000), parcelle cadastrée section BL n°158, pour la somme totale de 166 122 € (cent soixante-six mille cent vingt-deux euros), hors frais de notaire liés à l'acte.

Le prix de la clôture de ce portage foncier se décomposant comme suit :

- 154 532 € (cent cinquante-quatre mille cinq cent trente-deux euros) au titre des annuités remboursés, payés dès avant la signature de l'acte authentique, par suite du remboursement anticipé, conformément aux modalités définies au sein des conventions de portage,
- 11 590 € (onze mille cinq cent quatre-vingt-dix euros) au titre des frais de portage, payés dès avant la signature de l'acte authentique,

**2°/ D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents afférents à cette acquisition,

**3°/ DE DIRE** que les dépenses sont prévues au Chapitre 021 du budget principal 2023.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06/04/2023

Publication le 06/04/2023

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**le Maire d'Agen,**



**Jean DIONIS du SEJOUR**

**le Secrétaire de Séance,**



**Roberto VILLETA**

## Attestation de dépôt

### Consultation du Domaine (version de mai 2020)

Ce document atteste que ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL AGEN GARONNE a déposé le 3 février 2023 un dossier sur la démarche « Consultation du Domaine (version de mai 2020) ».

#### Identité du demandeur

Dénomination : ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL AGEN GARONNE  
SIRET : 53282817500010

#### Dossier

Numéro de dossier : 11382440  
Dossier déposé le : 3 février 2023  
État du dossier : déposé, en attente d'examen par l'administration

#### Service administratif

Service : Direction générale des Finances Publiques, Direction de l'immobilier de l'État  
Adresse postale : 120, rue de Bercy  
75572 Paris  
Cedex 12  
Email de contact : Ne@nt  
Téléphone : Cf. contacts en première page du formulaire de demande d'avis

Fait le 14 février 2023,  
La direction de demarches-simplifiees.fr



www.agen.fr

# DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

## Séance du lundi 03 avril 2023

Numéro : **DCM2023\_041**

Objet : **Cession de la parcelle cadastrée section CB n°221, située allée des Cressonnières sur la commune d'Agen, au profit de la SCI du Rond-Point.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures**  
**Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;**

Présents : **30**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire  
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, Mme LAUZZANA, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjointes  
Mme RICHARD, M. LAFFORE, Mme HECQUEFEUILLE - Conseillers Municipaux  
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO, Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués  
M. IMBERT, M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux  
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués  
M. GESLOT, Mme RIVES, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. BENATTI (absent excusé), Mme FRANCOIS (absente excusée), M. LLORCA (absent excusé), M. RAUCH (absent excusé)

Pouvoir(s) **5**

M. HERMEREL (donne pouvoir à M. DIONIS DU SEJOUR), Mme PEREZ (donne pouvoir à M. PINASSEAU), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), Mme GROLLEAU (donne pouvoir à M. GESLOT), M. BRUNEAU (donne pouvoir à M. DUPONT)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **28/03/2023**

**Expose :**

Dans le cadre de l'optimisation et de la valorisation de son patrimoine foncier, la Ville d'Agen a décidé de procéder à la cession de la parcelle cadastrée section CB n°221, d'une superficie cadastrale de 54 m<sup>2</sup>, située allée des Cressonnières sur la commune d'Agen (47000).

Pour rappel, huit places de stationnement ont été aménagées sur cette parcelle par le restaurant McDonald's, empiétant sur le domaine public communal, sans l'autorisation préalable des services compétents de la Ville d'Agen.

Le restaurant McDonald's, occupant par voie de bail à construction la parcelle directement attenante, cadastrée section CB n°105, située 1327 avenue du Midi à Agen (47000), fait face à un manque de places de stationnement, compte tenu de son activité et de son mode de fonctionnement (drive, commande à emporter).

A cet égard, et afin de régulariser l'usage de cette emprise, une procédure de désaffectation du domaine public a été initiée par la Ville d'Agen lors du Conseil Municipal du 04 octobre 2021.

Ainsi, un bornage a été réalisé par un géomètre-expert, pour délimiter cet espace de stationnement et ainsi créer la parcelle cadastrée section CB n°221, d'une superficie cadastrale de 54 m<sup>2</sup>, objet de cette procédure de cession.

En suivant, les services de la Ville d'Agen ont procédé à la clôture de ladite parcelle, par la pose de barrières type « *Hèras* » et à l'affichage de l'arrêté du Maire correspondant sur site, indiquant la fermeture complète et l'interdiction d'accès et de circulation sur cette parcelle.

Cette procédure s'est déroulée du 10 janvier au 13 février 2023, respectant ainsi la durée légale minimum d'un mois ininterrompu, et a fait l'objet de deux exploits d'huissier établis par Maître Guilaine MELLADO-PROST, Huissier de Justice auprès de la Cour d'Appel d'Agen.

Par délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Agen en date du 06 mars 2023, a été validé la conformité de la procédure de désaffectation du domaine public de la parcelle cadastrée section CB n°221. Cette parcelle, a de ce fait, a été déclassé du domaine public, à effet immédiat, afin d'être intégré dans le patrimoine privé de la Ville d'Agen.

Ainsi, il convient désormais de finaliser la régularisation de cette parcelle, par sa cession au profit de Monsieur Jean-Pierre COMMES, en qualité de gérant de la SCI du Rond-Point, propriétaire de la parcelle cadastrée CB n°105, directement attenante et sur laquelle est édifié le restaurant McDonald's, par voie de bail à construction.

Le prix de cession a été convenu pour la somme globale de 2 650 €, comprenant la valeur vénale de la cession de la parcelle cadastrée section CB n°221, soit 1 890 € (54 m<sup>2</sup> \* 35 €/m<sup>2</sup>) à laquelle s'ajoute les frais de géomètre pour un montant de 760 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.2121-29, L.2122-21 et L.2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment, les articles L.2141-1 et L.2211-1,

Vu la délibération n°DCM2021\_073 du Conseil Municipal de la Ville d'Agen en date du 04 octobre 2021, actant le lancement de la procédure de désaffectation de la parcelle cadastrée section CB n°221, sise allée des Cressonnières sur la commune d'Agen (47000), en vue de son déclassement du domaine public pour une intégration au patrimoine privé de la Ville d'Agen et dans le cadre du projet de cession mentionné,

Vu la délibération n°DCM2023\_024 du Conseil Municipal de la Ville d'Agen en date du 06 mars 2023, validant la conformité de la procédure de désaffectation de la parcelle cadastrée section CB n°221, sise allée des Cressonnières sur la commune d'Agen, permettant et décidant ainsi de son déclassement du domaine public, à effet immédiat, afin de l'intégrer au patrimoine privé de la Ville d'Agen en vue de sa cession,

Vu le courrier d'offre accepté par Monsieur Jean-Pierre COMMES, gérant de la SCI du Rond-Point, en date du 06 mars 2023,

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat n°2023-47001-15543 en date du 28 février 2023.

## LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

**ET A L'UNANIMITE**

## DECIDE

**1°/ DE CEDER** la parcelle cadastrée section CB n°221, d'une superficie cadastrale de 54 m<sup>2</sup>, sise allée des Cressonnières sur la commune d'Agen (47000), au profit de la SCI du Rond-Point, représentée par Monsieur COMMES Jean-Pierre, pour la somme totale de 2 650 € (deux mille six cent cinquante euros) net vendeur recherché, décomposé de la manière suivante :

- 1 890 € au titre de la valeur vénale, soit 35 €/m<sup>2</sup>,
- 760 € au titre du montant des frais de division et de bornage

**2°/ DE DIRE** que les frais d'actes notariés seront à la charge exclusive de l'Acquéreur,

**3°/ D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes et documents afférents à cette cession,

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06/04/2023

Publication le 06/04/2023

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**le Maire d'Agen,**



**Jean DIONIS du SEJOUR**

**le Secrétaire de Séance,**



**Roberto VILLETA**

**Direction régionale des Finances publiques  
de Nouvelle-Aquitaine et du département de la  
Gironde**  
**Pôle d'Évaluation Domaniale**  
24 rue François de Sourdis – BP 908  
33060 BORDEAUX CEDEX  
Téléphone : 05.40.45.00.46  
Mél. : drfip33.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Abdenahim CHAIBI  
Téléphone : 06 29 32 93 03  
Courriel : abdenahim.chaibi@dgfip.finances.gouv.fr  
Nos Réf. : 2023-47001-15543  
Vos réf. : DS n° 11611228

MONSIEUR LE MAIRE D AGEN  
MAIRIE  
PLACE DU DOCTEUR ESQUIROL  
47015 AGEN CEDEX

Bordeaux, le 28 Février 2023

Objet: Cession parcelle cadastrée CB221 d'une superficie de 54 m<sup>2</sup>

Monsieur Le Maire,

Par saisine DS n°11611228 en date du 25/02/2023, vous avez sollicité un avis domanial dans le cadre de la cession envisagée de la parcelle cadastrée CB221 d'une superficie de 54 m<sup>2</sup> située allée des Cressonnières sur la commune d'Agen pour un prix négocié de 1 890 € soit 35 €/m<sup>2</sup>.

Cette cession n'appelle pas d'observation de la part du service du Domaine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques  
de Nouvelle-Aquitaine et de la Gironde  
Par délégation,  
L'Évaluateur du domaine



AbdenahimCHAIBI  
Inspecteur des Finances Publiques



www.agen.fr

# DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

## Séance du lundi 03 avril 2023

Numéro : **DCM2023\_042**

Objet : **Attribution de l'appel à projet du théâtre de la rue Paulin Régnier**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures**  
**Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;**

Présents : **33**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire  
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, Mme LAUZZANA, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoint  
Mme FRANCOIS - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme RICHARD, M. LAFFORE - Conseillers Municipaux  
M. LLORCA - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme HECQUEFEUILLE - Conseillers Municipaux  
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO, Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués  
M. IMBERT, M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux  
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués  
M. GESLOT, Mme RIVES, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

**Pouvoir(s)** **6**  
M. HERMEREL (donne pouvoir à M. DIONIS DU SEJOUR), Mme PEREZ (donne pouvoir à M. PINASSEAU), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), Mme GROLLEAU (donne pouvoir à M. GESLOT), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS), M. BRUNEAU (donne pouvoir à M. DUPONT)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **28/03/2023**

**Expose :**

Il y a 29 ans Pierre Debauche et ses compagnons de la première heure Françoise Danell, Carole Bouillon et Robert Angebaut venaient s'installer à Agen pour ouvrir une école et une compagnie théâtrale avec sa philosophie, son répertoire et sa pédagogie.

Pierre Debauche apportait alors sa vision de la décentralisation culturelle qui est restée au cœur de son engagement d'artiste. Dès le début de cette aventure théâtrale, la Ville d'Agen a été le principal partenaire financier de la SARL Cie Pierre DEBAUCHE et de l'École. La Cie a été dissoute en 2016. L'école, nommée Théâtre école Aquitaine et rebaptisée école Pierre Debauche en 2021, était une école supérieure d'art dramatique, qui a formé près de 470 élèves depuis sa création.

Ce lieu de formation d'excellence pour tous mettait en situation les étudiants avec la production et diffusion de spectacles au Théâtre du jour. Il délivrait depuis 2013/2014 en partenariat avec l'Université d'Angers, une licence « Arts du spectacle – option Théâtre ». C'est au printemps 2022 qu'est annoncée la fermeture de l'école en raison de difficultés financières.

Dans ce contexte, et afin de maintenir un lieu de spectacle vivant et de garder l'âme du projet de Pierre Debauche au sein de ce lieu, pour qu'il demeure un lieu de création et diffusion ouvert à tous, **la ville d'Agen a décidé de lancer un appel à projet, lors de son conseil municipal du 27 juin 2022.**

Cet appel à projet consistait à sélectionner un projet répondant à la volonté de la ville d'accueillir dans un théâtre situé rue Paulin-Régnier, une compagnie de théâtre qui a vocation à :

- Créer et produire des spectacles (un travail sur le théâtre classique sera apprécié)
- Assurer des représentations de ces spectacles dans le lieu, sur le territoire et dans l'hexagone
- Faire émerger des élèves adultes (« apprentis acteurs ») pour les amener vers le milieu professionnel et donner du temps de scène à ces apprentis comédiens
- Travailler avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Agen (CRDA) pour développer ses ateliers théâtre et donner du temps de scène à ses élèves
- Accueillir des spectacles du théâtre Ducourneau ou d'autres événements de la ville à raison de 6 maximum par an.

Les critères de sélection des candidatures et des offres, conformément à l'appel à projet, étaient les suivants :

- 1/ La filiation la plus fidèle au projet de Pierre Debauche : esprit de troupe (professionnels et apprentis) (1), répertoire classique (2) et diffusion en milieu rural (3) - critère noté sur 20
  - 2/ La proposition la plus cohérente en matière de créations de spectacles - critère noté sur 5
  - 3/ Le plus grand nombre de représentations (1) et la meilleure ventilation géographique (2) - critère noté sur 5
  - 4/ La meilleure proposition en matière d'accueil des scolaires (éducation artistique et culturelle) – critère noté sur 5
  - 5/ La meilleure offre de formation – critère noté sur 10
  - 6/ Le meilleur lien possible avec le conservatoire – critère noté sur 10
  - 7/ Le meilleur lien possible avec le théâtre Ducourneau – critère noté sur 10
  - 8/ La notoriété et la reconnaissance par les institutions culturelles (1) et par les pairs la plus forte possible (2) – critère noté sur 10
  - 9/ La meilleure équipe sur place à Agen – critère noté sur 5
  - 10/ Le budget le plus sincère et crédible : (1) sur la formation, (2) les prévisions de recettes, (3) les prix de vente des places – critère noté sur 20
- Total /100

C'est ainsi que du 28 septembre au 16 décembre 2022, un appel à projet a été lancé. Huit candidatures ont été déposées, démontrant, s'il le fallait, tant l'attractivité du projet pour la reprise du lieu que celle de la ville et du territoire.

Une instruction technique a été menée par la direction de l'action culturelle. C'est sur cette base, que sept candidats ont été auditionnés. Le huitième dossier, ne contenant aucun projet pour la reprise du lieu, a été écarté.

Un jury, présidé par le maire, composé de l'adjointe en charge de la culture, des membres de la commission culture, du directeur de la culture du département de Lot-et-Garonne, de la directrice du théâtre municipal Ducourneau et de la directrice de l'action culturelle, s'est réuni le 16 février pour examiner 7 candidatures.

Les 7 candidats auditionnés étaient :

- .Compagnie Avec cœur et panache
- .Compagnie Du tout vivant
- .Compagnie Théâtre en scène
- .Compagnie In vivo
- .Compagnie Les apaches
- .Association Le théâtre de la poursuite du jour
- .Compagnie Vive

Au terme d'un second tour, qui s'est déroulé les 14 et 16 mars dernier, le jury, composé du maire, de l'adjointe en charge de la culture, de la directrice du théâtre municipal Ducourneau et de la directrice de l'action culturelle, a retenu la candidature de la Compagnie Vive, représentée par Victoire Berger-Perrin et Grégori Baquet.

Avec un projet autour de la création théâtrale et la transmission, les porteurs de projet ont démontré leur volonté forte de présenter le répertoire classique tant dans le théâtre de la rue Paulin Régnier que sur le territoire de l'agglomération agenaise. Grégori Baquet est issu de la troupe des Baladins en Agenais. Il a reçu le Molière du jeune talent masculin en 2014. Sa connaissance du territoire alliée à un réseau à la jonction entre théâtre public et théâtre privé rendent le projet intéressant pour le public et pour le lieu, en complémentarité avec le théâtre municipal Ducourneau. En terme de formation, la compagnie prévoit notamment de monter une classe théâtre de 15 à 20 élèves par an pour jeunes adultes (16 à 29 ans) sous la forme de contrat d'apprentissage. La formation se déroulera sur deux ans. La compagnie Vive proposera également des stages tant pour les professionnels que pour les amateurs, ainsi que des masterclass animées par des grands noms du théâtre Enfin, en termes budgétaires, le projet s'appuie, en parallèle des subventions publiques, sur une part de partenariats privés et de mécénat amenée à se développer années après années.

Vu l'article le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-1-1,

Considérant qu'un appel à projet a été publié par la Ville d'Agen le 28 septembre 2022,

Considérant qu'à la date de réception des candidatures et des offres fixées le 16 décembre 2022, 7 candidatures ont été enregistrées,

Considérant l'avis du jury de sélection, réuni les 14 et 16 mars 2023,

## **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE  
ET A L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**1°/ DE DESIGNER** la Compagnie Vive, représentée par Madame Victoire Berger-Perrin et Monsieur Grégori Baquet, lauréate de l'appel à projet

**2°/ DE DIRE** qu'une convention encadrant les modalités d'occupation du théâtre ainsi que le financement de la Compagnie Vive sera ultérieurement conclue

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06/04/2023

Publication le 06/04/2023

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**le Maire d'Agen,**



**Jean DIONIS du SEJOUR**

**le Secrétaire de Séance,**



**Roberto VILLETA**



www.agen.fr

# DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

## Séance du lundi 03 avril 2023

Numéro : **DCM2023\_043**

Objet : **Nouvelle dotation "appel à initiatives culturelles" 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** L'AN deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures  
Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;

Présents : **32**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire  
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints  
Mme FRANCOIS - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme RICHARD, M. LAFFORE - Conseillers Municipaux  
M. LLORCA - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme HECQUEFEUILLE - Conseillers Municipaux  
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO, Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués  
M. IMBERT, M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux  
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués  
M. GESLOT, Mme RIVES, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

Pouvoir(s) **7**  
Mme LAUZZANA (donne pouvoir à Mme IACHEMET), M. HERMEREL (donne pouvoir à M. DIONIS DU SEJOUR), Mme PEREZ (donne pouvoir à M. PINASSEAU), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), Mme GROLLEAU (donne pouvoir à M. GESLOT), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS), M. BRUNEAU (donne pouvoir à M. DUPONT)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **28/03/2023**

**Exposé :**

Dans le cadre de la politique culturelle « hors les murs », de l'accès à la culture pour tous et de la politique d'engagement citoyen dans les quartiers, la direction de l'action culturelle et le service vie des quartiers ont lancé un appel à projet visant à développer des projets culturels

et artistiques concertés, exemplaires et innovants à destination des populations des quartiers : l'Appel à Initiatives Culturelles (AIC).

Cette initiative doit permettre de décloisonner les quartiers et de permettre à toutes les Agenaises et tous les Agenais d'accéder à une offre culturelle de proximité.

Les projets présentés doivent s'articuler autour des trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- la pratique,
- l'acquisition de connaissances,
- la rencontre avec l'œuvre et les artistes.

Ces derniers devront suivre un cahier des charges étoffé permettant de toucher au plus près nos objectifs de projet de qualité et en direction de tous les publics.

L'enveloppe globale consacrée aux AIC pour 2023, est de 20 000 euros.

Cette année, l'Appel à Initiatives Culturelles a été présenté le 13 décembre 2022, lors d'une réunion ouverte à tous : structures et associations culturelles ainsi qu'à l'ensemble des conseils de quartier d'Agen, et comporte quelques nouveautés :

- La signature commune du projet déposé par l'acteur culturel et le/les quartiers
- Une commission d'audition des porteurs de projets
- L'invitation des représentants de la Ville d'Agen lors de la réalisation de l'événement

Quatre projets ont été déposés et examinés le 16 mars dernier par le jury composé de :

- Madame Marie-Claude IACHEMET, Adjointe à la Culture,
- Monsieur Thomas ZAMBONI, Adjoint à la Vie des Quartiers,
- Madame Claire RIVES, Conseillère municipale Quartiers,
- Monsieur Nicolas NAFFAH, représentant de la société civile.

Après décision du jury, il a été décidé de retenir trois projets.

- **Conservatoire "hors les murs" : CRDA en partenariat avec le quartier 7**

Le projet est de faire venir la culture « hors les murs » dans un quartier prioritaire à travers la pratique du hip hop. En partenariat avec le centre social Saint-Exupéry d'Agen et l'association Libre comme l'Art, le conservatoire d'Agen et le quartier 7, le projet propose de poursuivre la pratique de la danse hip hop sous forme d'ateliers et de découvrir les deux autres formes artistiques de cette culture au travers de la musique (ateliers d'écriture) et des arts plastiques (street art). Le rendu du projet aura lieu le 21 juin 2023 par une démonstration artistique. Ce projet donnera l'opportunité à des jeunes du quartier d'approcher le milieu du conservatoire et inversement de montrer l'intérêt que porte ce dernier à l'art urbain.

Dotation : 4700 €

- **« Tango de si de la » : association Impul'sons en partenariat avec le quartier 16**

Le projet consiste en une initiation intergénérationnelle au tango par des ateliers de danse et d'expression vocale, des rencontres autour d'un spectacle musical narré et dansé « Tango del Alma, un voyage au cœur du tango ». Ce projet permettra de tisser un lien entre lycéens et résidents d'EHPAD autour d'un projet artistique dont le rendu sera présenté lors d'un spectacle prévu le week-end du 25 novembre 2023.

Dotation : 8 000 €

- **« Mon quartier a du talent » : association Teraki Tribal en partenariat avec le quartier 17**

Le projet consiste à organiser une exposition d'artistes du quartier et alentours ponctuée d'animations de danses du monde lors d'une journée gratuite et ouverte à tous le 3 septembre 2023.

Dotation : 1 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2121-29,

Vu la délibération n° DCM 2021-124 du Conseil Municipal de la Ville d'Agen, en date du 14 décembre 2022, approuvant le nouveau cahier des charges Appel à Initiatives Culturelles,

Vu le rapport du jury de l'Appel à Initiative Culturelle, en date du 16 mars 2023,

Vu la Commission Culture informée le 16 mars 2023,

### **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

**ET A L'UNANIMITE**

### **DECIDE**

**1°/ D'ATTRIBUER** la dotation d'Appel à Initiatives Culturelles pour 2023 aux projets et pour les montants indiqués ci-dessous :

- Conservatoire « Hors les murs » : 4700 € versés au Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Agen (CRDA)
- Tango de si de la : 8 000 € versés à l'association Impul'sons
- Mon quartier a du talent : 1 000 € versés au conseil de quartier n°17

**2°/ DE VERSER** ces dotations, dans leur intégralité, dès la présente délibération devenue exécutoire,

**3°/ D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents afférents à l'attribution et au règlement de ces dotations,

**4°/ DE DIRE** que ces dépenses seront inscrites au budget de l'exercice 2023 :

Chapitre : 65 Autres charges de gestion courante

Article : 6574 Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé

Fonction : 33 Action culturelle

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06/04/2023

Publication le 06/04/2023

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**le Maire d'Agen,**



**Jean DIONIS du SEJOUR**

**le Secrétaire de Séance,**



**Roberto VILLETA**



www.agen.fr

# DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

## Séance du lundi 03 avril 2023

Numéro : **DCM2023\_044**

Objet : **Attribution d'une subvention à l'association "Les amis agenais de Michel Serres"**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures**  
**Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;**

Présents : **32**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire  
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints  
Mme FRANCOIS - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme RICHARD, M. LAFFORE - Conseillers Municipaux  
M. LLORCA - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme HECQUEFEUILLE - Conseillers Municipaux  
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO, Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués  
M. IMBERT, M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux  
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués  
M. GESLOT, Mme RIVES, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

Pouvoir(s) **7**  
Mme LAUZZANA (donne pouvoir à Mme IACHEMET), M. HERMEREL (donne pouvoir à M. DIONIS DU SEJOUR), Mme PEREZ (donne pouvoir à M. PINASSEAU), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), Mme GROLLEAU (donne pouvoir à M. GESLOT), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS), M. BRUNEAU (donne pouvoir à M. DUPONT)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **28/03/2023**

**Exposé :**

Lors de sa séance du 7 février 2022, le conseil municipal a validé les termes de la convention- cadre triennale entre la Ville d'Agen et l'association « Les amis agenais de

Michel Serres », pour l'organisation, chaque année, de l'évènement culturel « Les Rencontres philosophiques Michel Serres » à Agen.

En contrepartie, la Ville d'Agen s'est alors engagée à verser une subvention à l'association dont le montant sera chaque année soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En 2022, la 2<sup>ème</sup> édition, pour laquelle une subvention de 150 000 euros avait été allouée, a réuni plus de 8000 visiteurs, autour notamment de :

- 51 intervenants sur 4 jours de festival
- 89 évènements,
- 28 séances de dédicaces,
- 2 séances de ciné-philo et une projection aux Montreurs d'Images,
- 15 conférences,
- 31 ateliers jeunesse

Cette deuxième édition a vu le renforcement notable des ateliers pour les scolaires. Ainsi, 1219 élèves ont pu profiter des 48 ateliers proposés.

La troisième édition aura lieu les 11 et 12 novembre 2023 à Agen. Le thème retenu pour cette édition 2023 est le numérique, autour de l'œuvre de Michel Serres « Petite Poucette ».

Le budget prévisionnel, porté à votre connaissance, est de 320 000 euros.

Il est à noter également que la recherche de partenariats privés sera renforcée.

Pour cette année 2023, l'association « les amis agenais de Michel Serres » sollicite une subvention d'un montant de 150 000 euros, qui sera versée selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 70% à compter du vote du montant de la subvention allouée par le conseil municipal,
- Le solde, soit 30% du montant de la subvention accordée, sous réserve que l'association fournisse à la Ville d'Agen un bilan financier détaillé de l'évènement.

Il vous est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 150 000 € à l'association « Les Amis agenais de Michel Serres » pour l'organisation de la troisième édition des « Rencontres philosophiques Michel Serres ».

En complément du soutien financier apporté à l'association, la Ville d'Agen s'engage également à mettre à disposition de l'association, à titre gracieux et pour la durée de la manifestation, des locaux communaux. Cette aide en nature sera valorisée au sein de la comptabilité de la collectivité et de l'association au titre des « contributions volontaires en nature.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1611-4 et L2121-29,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n° DCM2022\_020 du conseil municipal de la Ville d'Agen du 7 février 2022, relatif à la signature d'une convention-cadre triennale entre la Ville d'Agen et l'association les amis agenais de Michel Serres,

Vu la convention-cadre triennale entre la Ville d'Agen et l'association les amis agenais de Michel Serres en date du 1<sup>er</sup> mars 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture du 17 février 2023,

## LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

**ET A L'UNANIMITE**

*(Jean DIONIS du SEJOUR, Marie-Claude IACHEMET et Pierre DUPONT ne prennent pas part au vote)*

## DECIDE

**1°/ D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 150 000 euros (cent-cinquante mille euros) à l'association « Les amis agenais de Michel Serres » pour l'organisation de la troisième édition de l'événement philosophique *Les rencontres philosophiques Michel Serres*,

**2°/ DE DIRE** que cette subvention sera versée comme suit :

- Un compte de 70%, soit 105 000 € (cent-cinq mille euros) à compter du vote de la subvention,
- Le solde, soit 45 000 € (quarante-cinq mille euros), sous réserve que l'association fournisse à la Ville d'Agen un bilan financier détaillé de l'événement.

**3°/ DE DIRE** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2023.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06/04/2023

Publication le 06/04/2023

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

le Maire d'Agen,



Jean DIONIS du SEJOUR

le Secrétaire de Séance,



Roberto VILLETA

**Les amis Agenais de Michel Serres  
Budget Prévisionnel 2023 - Festival**

CHARGES DIRECTES	Prévi 2023	Réalisé 2023	%
<b>60 – Achats</b>	<b>103 300</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
Prestations de services	73 500		0 %
Achats matières et fournitures	22 000		0 %
Autres fournitures	7 800		0 %
<b>61 – Services extérieurs</b>	<b>31 200</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
Locations	30 000		0 %
Entretiens et réparation	500		0 %
Assurance	600		0 %
Documentation	100		0 %
<b>62 – Autres services extérieurs</b>	<b>162 500</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
Rémunération intermédiaires et honoraires	62 000		0 %
Publicité, publication	58 000		0 %
Déplacements, missions	42 000		0 %
Services bancaires, autres	500		0 %
<b>63 – Impôts et taxes</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
Impôts et taxes sur la rémunération			
Autres impôts et taxes	1 000		0 %
<b>64 – Charges de personnel</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel	5 000		0 %
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>			
<b>66 – Charges financières</b>			
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>			
<b>68 – Dotation aux amortissements</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
<b>CHARGES INDIRECTES</b>			
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>	<b>12 000</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
<b>Frais financiers</b>			
<b>Autres</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>320 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 %</b>

RESSOURCES DIRECTES	Prévi 2023	Réalisé 2023	%
<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
Billetterie	10 000		0 %
<b>74 – Subventions d'exploitation</b>	<b>260 000</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
Etat			
Conseil Régional	30 000		0 %
Conseil Départemental	30 000		0 %
Agglomération	50 000		0 %
Ville d'Agen	150 000		0 %
<b>Partenaires Privés</b>	<b>50 000</b>		
Partenaires privés	50 000		0 %
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
Dont cotisations, dons manuels ou leg			
<b>76 – Produits financiers</b>			
<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>			
Fonds propres			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>320 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 %</b>

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

<b>86 – Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>2 000</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			
Personnel bénévole	2 000		0 %
<b>TOTAL</b>	<b>322 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 %</b>

<b>87 – Contributions volontaires en nature</b>	<b>2 000</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
Bénévolat	2 000		0 %
Prestations en nature			
Dons en nature			
<b>TOTAL</b>	<b>322 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 %</b>



www.agen.fr

# DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

## Séance du lundi 03 avril 2023

Numéro : **DCM2023\_045**

Objet : **Demande de subventions pour l'aide au financement dans le cadre de la programmation pluriannuelle de restauration des collections.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures**  
**Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;**

Présents : **30**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire  
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, Mme LAUZZANA, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjointes  
Mme RICHARD, M. LAFFORE, Mme HECQUEFEUILLE - Conseillers Municipaux  
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO, Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués  
M. IMBERT, M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux  
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués  
M. GESLOT, Mme RIVES, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. BENATTI (absent excusé), Mme FRANCOIS (absente excusée), M. LLORCA (absent excusé), M. RAUCH (absent excusé)

Pouvoir(s) **5**

M. HERMEREL (donne pouvoir à M. DIONIS DU SEJOUR), Mme PEREZ (donne pouvoir à M. PINASSEAU), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), Mme GROLLEAU (donne pouvoir à M. GESLOT), M. BRUNEAU (donne pouvoir à M. DUPONT)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **28/03/2023**

**Exposé :**

L'une des missions du Musée des Beaux-Arts d'Agen consiste à préserver et à entretenir les œuvres de ses collections, présentées dans le parcours permanent mais également conservées en réserves.

Tous les ans, l'équipe scientifique du Musée choisit des œuvres à faire restaurer pour pouvoir en assurer la pérennité, la valorisation et l'exposition.

Les dossiers scientifiques accompagnés des devis des restaurateurs sont présentés et soumis à avis des membres de la commission scientifique régionale de restauration pour les musées de France, organisée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle-Aquitaine.

Après obtention d'un avis favorable, les musées peuvent bénéficier de subventions, fonds déconcentrés de l'Etat dans le cadre du Fonds régional de restauration pour les musées (FRAR), auprès du Conseil Départemental de Lot- et-Garonne et également auprès d'autres ministères de l'Etat selon les projets (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour les collections naturalistes).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2121-29,

Vu l'avis de la Commission Culture, en date du 16 mars 2023,

## **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

**ET A L'UNANIMITE**

## **DECIDE**

**1°/ DE SOLLICITER** les subventions les plus élevées possibles auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Conseil départemental de Lot-et-Garonne et d'autres ministères afin d'aider au financement de ces opérations de conservation-restauration des œuvres d'art du Musée des beaux-arts d'Agen,

**2°/ D'ACCEPTER** le versement des subventions qui seront accordées dans le cadre de l'aide au financement de la restauration d'œuvres d'art,

**3°/ D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document relatif à ces demandes de subventions et leur versement,

**4°/ DE DIRE** que les crédits correspondant seront intégrés au budget 2023.

En dépenses : Chapitre 21- Restauration d'œuvres d'art / Fonction 314 - Musées

En recettes : Chapitre 13- Subventions d'investissements / Fonction 314 - Musées

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06/04/2023

Publication le 06/04/2023

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**le Maire d'Agen,**



**Jean DIONIS du SEJOUR**

**le Secrétaire de Séance,**



**Roberto VILLETA**



www.agen.fr

# DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

## Séance du lundi 03 avril 2023

Numéro : **DCM2023\_046**

Objet : **Subvention exceptionnelle au Club Subaquatique Agenais**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures**  
**Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;**

Présents : **30**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire  
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, Mme LAUZZANA, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints  
Mme RICHARD, M. LAFFORE, Mme HECQUEFEUILLE - Conseillers Municipaux  
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO, Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués  
M. IMBERT, M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux  
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués  
M. GESLOT, Mme RIVES, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

M. BENATTI (absent excusé), Mme FRANCOIS (absente excusée), M. LLORCA (absent excusé), M. RAUCH (absent excusé)

Pouvoir(s) **5**

M. HERMEREL (donne pouvoir à M. DIONIS DU SEJOUR), Mme PEREZ (donne pouvoir à M. PINASSEAU), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), Mme GROLLEAU (donne pouvoir à M. GESLOT), M. BRUNEAU (donne pouvoir à M. DUPONT)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **28/03/2023**

**Expose :**

La Ville d'Agen accompagne les associations sportives dont les manifestations contribuent au rayonnement de la ville ou à l'animation du territoire.

Le Club Subaquatique Agenais a organisé une compétition régionale d'apnée « Garonn'Apnée » le dimanche 22 janvier 2023 à Aquasud. A cet effet, le club a sollicité une subvention exceptionnelle de la Ville d'Agen afin d'équilibrer le budget prévisionnel de cette manifestation.

Cette compétition, sélective pour les championnats nationaux, a attiré les spécialistes de la discipline venus de toute la France : 60 compétiteurs, dont des grands noms de l'apnée comme Guillaume Bourdila, double recorman du monde en 2018 et 2019 en apnée dynamique ou encore Laurent Breidenbach, vice-champion d'Europe et autant de bénévoles, sans compter la présence des membres de l'équipe de France.

Cette compétition dont la discipline est de plus en plus médiatisée, a fait l'objet d'un reportage au Journal Télévisé de France 3 Aquitaine et de nombreux articles dans la presse locale.

Le budget définitif de la manifestation est de 3 361 € de dépenses pour 2 906 € de recettes, soit un solde négatif de 455 €.

Afin de soutenir l'organisation de cette compétition qui a contribué à promouvoir l'image de la Ville d'Agen et à animer la ville, la Ville d'Agen, il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 500€ au profit du Club Subaquatique Agenais.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7,

Vu l'avis favorable de la commission sport en date du 14 mars 2023.

## **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

**ET A L'UNANIMITE**

## **DECIDE**

**1°/ D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros au Club Subaquatique Agenais pour l'organisation de la manifestation « Garonn'Apnée »,

**2°/ DE DIRE** que les crédits seront inscrits au Budget de l'exercice en cours,

**3°/ D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents afférents à l'attribution de la subvention.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06/04/2023

Publication le 06/04/2023

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**le Maire d'Agen,**



**Jean DIONIS du SEJOUR**

**le Secrétaire de Séance,**



**Roberto VILLETA**



www.agen.fr

# DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

## Séance du lundi 03 avril 2023

Numéro : **DCM2023\_047**

Objet : **Révision n°4 - Autorisation de programme Projet de rénovation et mise aux normes du stade Armandie**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39** **L'AN deux mille vingt-trois le lundi trois avril à dix-huit heures**  
**Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni Salle des illustres de l'Hôtel de Ville ;**

Présents : **32**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire  
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, M. PINASSEAU, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme CUGURNO, M. BENATTI, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjointes  
Mme FRANCOIS - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme RICHARD, M. LAFFORE - Conseillers Municipaux  
M. LLORCA - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme HECQUEFEUILLE - Conseillers Municipaux  
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO, Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués  
M. IMBERT, M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux  
M. DUGAY - Conseillers Municipaux Délégués  
M. GESLOT, Mme RIVES, M. DASSY, M. VILLETA, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. DUPONT, Mme DELCROS, M. GARAY - Conseillers Municipaux

Absent(s)

**Pouvoir(s)** **7**  
Mme LAUZZANA (donne pouvoir à Mme IACHEMET), M. HERMEREL (donne pouvoir à M. DIONIS DU SEJOUR), Mme PEREZ (donne pouvoir à M. PINASSEAU), Mme CHAUDRUC-BIZET (donne pouvoir à Mme BRANDOLIN ROBERT), Mme GROLLEAU (donne pouvoir à M. GESLOT), M. RAUCH (donne pouvoir à Mme DELCROS), M. BRUNEAU (donne pouvoir à M. DUPONT)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Roberto VILLETA

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **28/03/2023**

**Exposé :**

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements relatifs à un projet particulier. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées (*articles L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT*).

Les crédits de paiement (CP), quant à eux, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année (*articles L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT*).

A tout moment, la somme des CP doit être égale au montant de l'AP.

Les CP votés non mandatés dans l'exercice sont automatiquement annulés en fin d'exercice.

L'AP relative au projet de rénovation et de mise aux normes du stade Armandie a été ouverte par délibération en date du 28 septembre 2020. Des révisions ont été réalisées le 4 octobre 2021, le 14 mars 2022 et enfin le 26 septembre 2022.

Le périmètre de l'autorisation de programme englobe les travaux sur le stade Armandie (coûts en HT car récupération de la TVA par la voie fiscale) et les travaux relatifs au pôle associatif (coûts en TTC car récupération de la TVA par le fonds de compensation de la TVA) à l'exclusion des dépenses relatives à la restructuration de la plaine des sports.

L'autorisation de programme couvre donc le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux relatifs à ce projet mais n'intègre pas :

- les études d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les études techniques relatives à l'élaboration et à l'accompagnement du projet,
- les frais relatifs à l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre,
- les travaux en lien avec la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des tribunes Lacroix et Ferrasse,
- les travaux de réfection de l'éclairage du stade.

L'autorisation de programme a été ouverte en 2020, au moment de la notification du marché de maîtrise d'œuvre, pour un montant total de 14M€.

Lors de la dernière révision intervenue lors du 26 septembre 2022, le montant de l'AP avait été porté à 16 132 000 € et la ventilation des crédits était la suivante :

Programme ARMANDIE	Réalisé 2020 + 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL AP
Dépenses Prévisionnelles	5 108 361,80€	<b>10 623 638,20€</b>	<b>400 000€</b>	<b>16 132 000,00€</b>

Le chantier de rénovation et de mise aux normes du stade est aujourd'hui terminé et les travaux ont été réceptionnés en octobre 2022.

Néanmoins, en raison notamment d'opérations de levées de réserves, un bon nombre de situations comptables n'ont pu intervenir avant la fin de la clôture budgétaire 2022.

Il convient donc de réajuster à nouveau l'autorisation de paiement et de porter cette dernière à **15 907 341,11 €**, autorisation de paiement qui viendra clôturer ce programme. De même, il

est nécessaire de prévoir une nouvelle répartition des crédits de paiement entre les années 2022 et 2023 de la manière suivante :

Programme ARMANDIE	Réalisé 2020 + 2021	Réalisé 2022	CP 2023	TOTAL AP
Dépenses Prévisionnelles	5 108 361,80€	<b>10 098 979,31€</b>	<b>700 000€</b>	<b>15 907 341,11€</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, les articles L.2121-29, L.2311-3 et R.2311-9,

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu la délibération n°DCM2020\_105 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 28 septembre 2020, portant ouverture de l'autorisation de programme relative au projet de rénovation et mise aux normes du stade Armandie,

Vu la délibération n°DCM2021\_077 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 4 octobre 2021, portant sur la révision n°1 – Autorisation de programme – Crédits de paiement 2021 – Projet de rénovation et mise aux normes du stade Armandie,

Vu la délibération n°DCM2022\_058 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 14 mars 2022, portant sur la révision n°2 – Autorisation de programme – Crédits de paiement 2021 – Projet de rénovation et mise aux normes du stade Armandie,

Vu la délibération n°DCM2022\_123 du Conseil municipal de la Ville d'Agen, en date du 26 septembre 2022, portant sur la révision n°3 – Autorisation de programme – Crédits de paiement 2022 – Projet de rénovation et mise aux normes du stade Armandie,

## **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

**ET A L'UNANIMITE**

## DECIDE

**1°/ DE REVISER** le montant final de l'autorisation de programme pour le projet de rénovation du stade Armandie à hauteur de **15 907 341,11 €** en dépenses,

**2°/ DE REVOIR** la ventilation annuelle des crédits de paiement afférents tels que détaillés dans le tableau ci-dessous :

Programme ARMANDIE	Réalisé 2020 + 2021	Réalisé 2022	CP 2023	TOTAL AP
Dépenses Prévisionnelles	5 108 361,80€	<b>10 098 979,31€</b>	<b>700 000€</b>	<b>15 907 341,11€</b>

**3°/ DE PRECISER** que les inscriptions budgétaires correspondantes seront inscrites au BP 2023

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 06/04/2023

Publication le 06/04/2023

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**le Maire d'Agen,**



**Jean DIONIS du SEJOUR**

**le Secrétaire de Séance,**



**Roberto VILLETA**